This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R363
v.91-92

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-ONZIÈME VOLUME

ANNÉE 1891-1892. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 10 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCIII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 7 juillet 1892[1]

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. PIÉTON, Président annuel.

ÉMINENCE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous l'avons dit déjà, et nous nous plaisons à le répéter : la séance publique est la fête de l'Académie, et, quand une réunion choisie et sympathique veut bien,

(1) La séance publique de l'Académie a eu lieu comme d'habitude à deux heures et demie, dans la grande salle de l'Archevêché, en présence d'une nombreuse assistance d'invités et de lauréats. Siégeaient sur l'estrade, près des membres du Bureau : Son Ém. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims; M. Maillet-Valser, premier adjoint au maire de Reims; M. le commandant Caruel, chef du Génie; M. Froussard, conservateur des Hypothèques; des membres correspondants en assez grand nombre étaient venus du dehors se joindre aux membres titulaires. — Après le discours d'ouverture et le Compte rendu des Travaux de l'année, l'*Éloge de Tronson du Coudray*, écrit par M. Duméril, lauréat du concours, a été lu par M. Thirion, rapporteur, et le public en a vivement

Digitized by Google

en quelque sorte, nous la souhaiter, nous ne pouvons mieux l'inaugurer que par un vif et sincère remerciement ; veuillez l'accueillir une fois de plus du Président qui sollicite à nouveau votre indulgence.

L'an dernier, c'était M. le docteur Decès qui occupait si dignement ce fauteuil redoutable et vous entretenait, avec sa compétence et son autorité, des devoirs et des labeurs des médecins ; j'aurais été tenté de parler des avocats, ne fût-ce que pour dire d'eux un peu de bien : ils ne sont guère habitués à goûter cette douceur. Tant qu'il ne s'agit que de traits légers et piquants, passe ; récemment, l'humoristique auteur des *Gaîtés de l'année* écrivait : « Leurs longues robes noires et les sombres « cartonnages dont ils s'affublent, en manière de toques, « sont des déguisements indignes de notre civilisation, « et dont la présence ne saurait être tolérée qu'au bal « des *Incohérents,* où sont appelés ces clodoches accou- « tumés à faire des cavaliers seuls oratoires. »

Passe encore ; qu'un mot plaisant à leur adresse ait fait fortune : « Les avocats, ces ambitieux, sont les bonnes à tout faire de la République ! »

Mais on va plus loin, et dans le voyage *Autour du*

applaudi les plus beaux passages. Une circonstance particulière s'attachait à cet hommage rendu à l'illustre avocat rémois : c'était la présence de son petit-fils, M. Michelin-Tronson du Coudray, inspecteur général des finances, qui avait bien voulu se rendre à l'invitation de l'Académie et assistait à la séance à la droite du Bureau. — Ensuite MM. Grison, Mailfait et Stenger, artistes rémois très appréciés, ont exécuté, avant et après les trois Rapports sur les concours de l'année, deux morceaux pour violoncelle, orgue et piano, le premier, *Souvenir du Trocadéro* par J. Grison, le second *Pastorale* par Guilmant. — Après la proclamation des prix et médailles, et la remise des récompenses aux lauréats, la séance a été levée à quatre heures trois quarts.

Digitized by Google

Dictionnaire, qu'a publié cette année M. Gustave Narrey, l'avocat est malignement défini : « Homme indifférent, qui devient passionné et pathétique à volonté et à l'heure. »

Il y aurait beaucoup à répondre, je m'abstiens pourtant : c'est à notre aimé et honoré doyen, M. Paris, que la parole sur un tel sujet appartiendrait à tous les titres.

De plus, aujourd'hui vous allez entendre célébrer un grand nom, une grande mémoire : Tronson du Coudray, avocat, compatriote illustre, que recommandent à la fois le talent, le courage et le malheur.

Permettez-moi, sans m'éloigner trop du sujet entrevu, de parler quelques instants de la langue, j'entends la langue française, en cette fin de siècle.

Voilà un mot dont on a bien usé, depuis ces derniers temps. Ce qu'il veut dire au juste, on aurait assez peine à le préciser ; une fine comédie de MM. Blum et Toché, représentée il y a deux ans sous le titre : *Paris fin de siècle*, le caractérise ainsi. C'est un Parisien pur sang qui renseigne un austère Breton : « Ce siècle n'a plus « que peu de temps à vivre ; il s'est montré quelquefois « si attristé dans sa jeunesse et dans son âge mûr, qu'il « veut s'offrir une vieillesse joyeuse ; ne trouves-tu pas « que les années nous laisseraient un bien meilleur sou- « venir, si elles finissaient toutes par le printemps ? Être « fin de siècle, c'est être insouciant et vivre vite, d'une « vie un peu surmenée, un peu fiévreuse, mais si amu- « sante ; nos pères voyageaient en chaise de poste, nous « voyageons en train-éclair. De Paris à Paris, voilà le « trajet. Paris fin de siècle ! tout le monde descend ! « Qu'en dis-tu ? » Le Breton répond : « Tu me donnes « l'idée de retourner aux champs ! »

Tout cela n'est fin de siècle qu'au point de vue du

Digitized by Google

mouvement ou du plaisir ; mais pour l'intelligence, pour la vie de l'esprit, quelle est la formule ? Qu'est-ce que les décadents, les déliquescents, les modernistes, les impressionnistes, les naturalistes, les brutalistes, les symbolistes, etc., avec leurs visées passionnelles, sensationnelles, suggestives et troublantes ? Peu importe, après tout ; et M. Pierre Loti a peut-être été bien sévère pour les écoles nouvelles, tout en saluant cependant avec justice le talent partout où il se manifeste, et il faut reconnaître, en passant, qu'on a été sévère aussi pour lui, à propos de son brillant discours de réception à l'Académie, et cela uniquement parce qu'il a un peu trop mis en scène sa personnalité : on n'y a vu qu'une sorte de symphonie en *moi* majeur ; mais ce *moi* est bien charmant.

M. Richepin, quoique très naturaliste souvent, et pas vieux jeu, lui, bien dans le train, dit avec humour et bon sens : « Il ne faut pas devenir sectaire ; être libre et créer, voilà la fonction du poète ; j'ai toujours eu le ferme vouloir, dès ma puberté artistique, d'échapper à tout cénacle, à tout classement, à tout étiquetage ; j'aime les vers, de quelque provenance qu'ils soient, quand ils sont beaux, et l'on peut en faire de beaux par n'importe quelle méthode. »

Et ce qu'il proclame, il l'accomplit. Sa dernière œuvre, *Par le Glaive*, dont le succès dure encore, est, dans sa sombre et patriotique énergie, une sorte de tragédie émouvante, d'un haut relief, qui, à toute époque, eût été applaudie, étant digne de l'être ; le théâtre n'est donc pas mort, non plus que l'art des vers. Peut-on nier la grâce exquise de la *Griselidis*, de M. Armand Sylvestre, ce poète qui, des bouffonneries les plus retentissantes, passe ainsi à la plus suave légende. Ne doit-on pas mentionner aussi les *Drames de la Mer*, de

Digitized by Google

M. Julien, vigoureuse étude si dramatiquement colorée.

Et nous ne parlons pas de tout ce que révèlent de fine observation et de spirituelle fantaisie nombre de vives comédies, de vaudevilles même et de chansons, fussent-elles du *Chat noir*, pourvu, bien entendu, que le bon goût n'ait pas trop à gémir.

Quant au livre, il abonde et surabonde, le roman surtout, et il faut bien avouer que, trop souvent, il s'inspire de cette facile morale courante qui permet tant de choses et en défend si peu.

Mais les recherches historiques vont se multipliant, et le dernier ouvrage de M. Lavisse, le nouvel élu de l'Académie, sur la *Jeunesse du grand Frédéric;* et la *France sous la Guerre de Cent Ans,* de M. Siméon Luce, sont des études de rare et haute valeur.

Il y aurait bien à dire aussi sur les incessantes merveilles de la science, sur les enchantements de l'art, et l'on reconnaîtrait que la fin du siècle fait encore quelque figure.

Cependant, M. Coppée, si mesuré toujours, et qui voit dans ce siècle le plus grand de l'histoire, ajoute tristement, qu'il finit dans l'angoisse, le pessimisme et la médiocrité.

Et un lettré de beaucoup d'esprit, M. de Rességuier, s'écrie : « La dégénérescence de l'homme s'accentue chaque jour davantage; une certaine science nous fait venir du singe, il me semblerait plus facile de prouver que nous sommes en train d'aller à lui ! »

Ah ! si l'on voulait se reporter, par comparaison, aux années correspondantes de la fin du siècle dernier, on serait plus indulgent.

Il y a cent ans, la Terreur était proche, la littérature, qui est le reflet et comme la voix de l'âme humaine,

Digitized by Google

ne peut manquer de s'empreindre profondément, tout ensemble de sentiments qui en sont le fond éternel et des commotions qui l'agitent; qu'est-ce, quand une nation entière vit dans l'ardente mêlée, de toutes ses forces destructives et créatrices ?

Que pouvait, par exemple, devenir à pareille époque l'étude du passé, quand chaque jour de la vie présente était en quelque sorte marqué pour l'histoire ?

En revanche, la Révolution a créé, dans notre pays, l'éloquence politique incarnée en Mirabeau, de même qu'elle a imprimé au journal et au pamphlet, personnifiés dans Rivarol, un élan inconnu, un débordement formidable de sève et de poison.

La poésie, qui ne peut jamais s'éteindre, vit alors et rayonne avec André Chénier ; mais le théâtre, la tragédie, du moins, est emphatique et s'inspire trop servilement de la Grèce et de Rome. C'est l'abus du genre pseudo-classique.

La comédie a des réveils avec Fabre d'Églantine et Collin d'Harleville.

Dans le genre satirique, dans le roman, les œuvres sont nombreuses et présentent un singulier mélange de sentimentalisme et de licence. En 1790, Bernardin de Saint-Pierre fait paraître la *Chaumière indienne*, et en 1791, on se dispute le premier roman de Pigault-Lebrun.

On est frappé de l'avidité du public pour tout ce qui l'éloigne des émotions du temps : la liberté des spectacles est décrétée en 91 et fait naître presque instantanément vingt-cinq scènes nouvelles, rien qu'à Paris.

Jamais les petits jeux d'esprit n'ont été plus recherchés ; n'est-on pas bien étonné et touché en lisant ces quelques lignes des *Mémoires* de Cléry, le fidèle valet de chambre de Louis XVI : « Le vendredi 18 janvier, le lendemain

Digitized by Google

du vote prononcé contre Louis, un ancien *Mercure de France* étant tombé sous sa main, il lut un logogriphe qu'il me donna à deviner ; je cherchais le mot inutilement. Comment, me dit-il, vous ne le trouvez pas ; il m'est pourtant bien applicable en ce moment, le mot est : sacrifice. Mais, ajouta-t-il, ce ne sont plus là les livres qu'il convient que j'ouvre maintenant ; allez me chercher, dans la bibliothèque, le volume de l'*Histoire d'Angleterre* qui contient le récit de la mort de Charles Ier. »

Pour arriver à ce qui nous touche plus particulièrement : qu'étaient devenues les Académies ? Nous ne parlons pas de l'Université : elle était alors en voie de profonde réorganisation ; l'École normale ne sera créée qu'en 94, et il semble que ce soit surtout vers le civisme qu'on dirige les jeunes élèves.

« Jeunes citoyens, s'écrie, lors de la première distribution des prix sous l'ère nouvelle, le président Dufourny, vous avez tressailli au nom d'enfants de la Patrie ; vos transports annoncent que vous êtes dignes d'un si beau nom : que vos âmes, enfants de l'égalité, ne s'effraient pas de ce que vos fronts seront un moment ceints de couronnes, car ces couronnes ne sont pas celles de l'orgueil, ni celles de la tyrannie, ce sont celles de l'émulation, des talents qui ont fondé, illustré et défendu la nation. Ces livres, qui vous seront distribués, vous instruiront de vos devoirs d'hommes et de citoyens ; ils seront accompagnés d'exemplaires de la Constitution ; vous l'étudierez pour la défendre, vous la méditerez pour la développer. »

Quant aux Académies, peut de mots suffisent ; déjà Mirabeau les avait appelées des écoles de servilité et de mensonge, et, dès le 16 mai 1791, le journal *l'Ami du Peuple* s'exprimait ainsi : « Les Académies ne

Digitized by Google

sont, aux yeux du philosophe, que des établissements de luxe, des monuments élevés à la gloriole des princes, des espèces de ménageries où l'on rassemble à grands frais, comme autant d'animaux rares, les charlatans ou les pédants lettrés les plus fameux : est-ce la peine, par exemple, de réduire un millier de pauvres laboureurs à mourir de faim, pour entretenir dans l'opulence quarante fainéants. »

L'Académie fut bientôt supprimée : l'émigration avait éclairci ses rangs ; un décret l'anéantit.

La langue put se répandre sans contrôle, et, dit Charles Nodier, elle profita de sa liberté jusqu'à l'abus, jusqu'au chaos. A l'heure actuelle, elle continue à souffrir d'une grave maladie parasitaire : l'invasion croissante du néologisme, des mots étrangers et étranges les plus vulgaires et de ceux qu'un vicieux usage détourne de leur sens : c'est le krack, c'est la gaffe, et le chic et le chèque, l'esbrouffant et le v'lan, et les locutions de cuisine : la galette, le gratin, l'assiette au beurre.

Et l'Académie française ne semble pas trop redouter leur approche ; n'a-t-elle pas, dernièrement, couronné sans effroi du titre un ouvrage intitulé : *Mémoires d'un Gosse;* le mot « gosse » à l'Institut! M. Prudhomme dirait : « Où allons-nous ? »

Pour les Français, le triage des mots est facile, on peut, sans efforts, les classer ; mais au loin, là où notre langue pénètre et est appelée à pénétrer chaque jour plus avant, grâce à l'*Alliance française,* à ses ardents propagateurs, et, au premier rang, à notre infatigable charmeur M. Jules Simon, la tâche est rude. Combien il faut veiller à ce que les bonnes recrues qu'ils conquièrent ne soient pas exposées à parler fin de siècle.

Digitized by Google

M. de Grandlieu, l'éminent publiciste, dit douloureusement :

« De toutes les primautés que nous avons possédées, notre langue, si diaphane et si rayonnante qu'ont taillée tant de lapidaires de génie, est presque la seule qui nous reste comme un de nos derniers joyaux, et, celui-là, nul ne peut l'enlever ni le ternir, si nous savons le garder nous-mêmes. » La Providence nous a donné, entre autres, deux choses inappréciables qui, pourrait-on dire, ont fait le caractère et le génie de notre race : c'est le vin de France et c'est la langue française ; ne les laissons pas plus frelater l'un que l'autre.

L'Académie ne peut être que doublement sympathique à de telles paroles, comme amie des lettres et comme champenoise.

Elle continuera, dans sa mesure, à travailler en ce sens, c'est à dire à pratiquer le respect du beau et du bien, sans parti-pris, sans souci des variations de la politique, qui est plus que jamais matière explosible ; elle suivra modestement, mais fermement, sa marche traditionnelle ; elle a déjà un demi-siècle d'existence et a célébré sa cinquantaine ; elle atteindra dignement, sous nos successeurs, son centenaire : ce sera sa façon d'être fin de siècle !

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1891-1892

Lu à la Séance publique du 7 Juillet 1892

PAR M. H. JADART, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Plusieurs jours que les anciens eussent appelés fastes ont lui pour nous cette année, et leur douce lumière, en éclairant nos origines et notre situation présente, a projeté sur l'avenir des rayons pleins d'espérance. C'était l'année du cinquantenaire de l'Académie, et vous l'avez dignement célébré.

Par une heureuse coïncidence, au moment où vous deveniez l'une des plus anciennes sociétés régionales, vous avez eu l'occasion de manifester vos sentiments patriotiques, lors de la visite à Reims de M. le Président de la République, le 18 septembre 1891. Votre Bureau et une délégation des anciens présidents ont été admis à offrir les hommages de la compagnie au Chef de l'État, et ces hommages témoignaient hautement votre gratitude envers le Gouvernement pour les encouragements que vous en avez reçus, et votre dévouement au bien public. L'étude et le respect du passé ne vous ont, en effet,

Digitized by Google

jamais rendus ingrats envers le présent : ils ont, au contraire, indissolublement uni dans vos esprits la France d'hier à la France d'aujourd'hui, notre indivisible patrie, qui perpétue l'unité de sa vie à travers les changements des époques et des institutions.

Après avoir ainsi acquitté votre dette au sentiment national, vous avez payé une dette de longue échéance au patriotisme local, en faisant poser et en inaugurant, le 6 décembre 1891, dans l'église bénédictine de Saint-Remi, le monument commémoratif de Dom Marlot, le principal historien de la ville de Reims et du pays rémois. Ce docte personnage, dont l'éloge avait été en vain proposé à nos concours, fut le sujet d'un panégyrique dans lequel notre vice-président, Mgr Péchenard, résuma éloquemment sa vie et ses œuvres. Un nombreux public goûta avec nous la grave et attrayante leçon d'histoire qui se dégageait de ce discours. Vous avez chargé, en outre, votre secrétaire général d'écrire sur le grand prieur de Saint-Nicaise une notice biographique et documentaire, qui sera prochainement publiée.

En même temps que vous remettiez en honneur l'austère figure de Dom Marlot, qui est en quelque sorte notre ancêtre et notre modèle, vous évoquiez, Messieurs, vos propres souvenirs, vos fondateurs, vos devanciers, tous ceux qui, depuis cinquante ans, ont apporté leur concours, leur appui, leurs travaux à l'Académie. En premier lieu, vous avez rappelé la mémoire du savant et populaire cardinal Gousset, dont l'action se manifesta si efficace et si bienveillante au berceau de notre société ; vous avez salué ses successeurs, continuateurs de ses nobles traditions ; vous avez remercié les administrateurs et les Conseils électifs qui favorisent nos travaux ; puis, vous avez inscrit sur les murs de votre salle de séance les

Digitized by Google

noms de vos anciens présidents et secrétaires, dignement encadrés dans les dessins de notre confrère M. Auger; vous y avez fixé aussi les portraits de deux d'entre eux, qui se sont signalés par un long et exceptionnel dévouement : M. le Dr Landouzy et M. Charles Loriquet. C'était justice, car l'avenir se prépare au contact du passé, et la reconnaissance peut seule prolonger le bienfait des services rendus.

Tous ces sentiments ont été exprimés, mieux que je ne saurais le faire, dans les toasts portés au soir de l'inauguration du monument de Dom Marlot, dans cette fête intime du 6 décembre 1891 à laquelle nous avait conviés, avec la plus exquise courtoisie, notre président sortant, M. le Dr Decès. Qu'ajouterai-je, Messieurs, aux paroles de MM. Decès et Piéton, à la poétique inspiration de M. Plançon, sinon qu'elles ont traduit notre pensée commune et affirmé notre fidélité à nos origines? Puisse l'Académie rester sans cesse la même, selon le mot du poète: *Qualis ab incepto!* Toujours jeune et active, elle fêtera son centenaire : nous seuls aurons passé.

BELLES-LETTRES

Ce sont les Belles-Lettres, Messieurs, qui ont tenu cette année la plus large place dans nos travaux : les Sciences, l'Histoire et l'Archéologie leur ont cédé le pas, et j'attribue en partie ce résultat à l'attraction que notre président annuel doit exercer sur les Muses. Il en a lui-même donné la preuve en nous rendant compte du volume des *Jeux Floraux*, de ces tournois littéraires, si courus naguère, et où l'an dernier il n'y eut point de vainqueurs pour les fleurs d'or. M. Piéton a su néan-

Digitized by Google

moins en extraire des portraits pleins de vie et des pièces attrayantes, parce qu'il en rendait toutes les beautés.

C'est d'un sérieux littérateur, son ancien élève, que M. Soullié vous a entretenus. Il vous a lu quelques fragments d'un poème inédit de M. Alfred de Tanouarn, ancien élève du Lycée de Reims, attaché à la Bibliothèque nationale. Le sujet de cette œuvre, intitulée *Cybèle,* est la marche de l'humanité à travers les âges. L'auteur remonte aux Aryas, et décrit leur vie simple et innocente; il suit ensuite les Celtes dans la Gaule, et en profite pour chanter la France et son heureux climat. Je ne pousserai pas plus loin l'étude d'une conception originale, fausse par endroits, mais remarquable par la douce expression de ses vers, puisque notre confrère en réserve pour nos volumes l'analyse critique, accompagnée des plus heureux passages.

Une séance entière a été consacrée à une lecture de M. Plançon sur les poésies de M. Eugène Manuel, inspecteur général de l'Université. Notre confrère a signalé d'abord l'idée élevée et la forme très pure des principales œuvres du poète, il en a précisé les caractères et les grandes lignes, puis il a cité de fort beaux extraits des pièces les plus connues et les plus estimées : *La Part du pauvre, la Mort du saltimbanque, Un rosier sur une tombe, la Frontière*, etc. M. Manuel n'est pas un réaliste, ni un ciseleur : il est vrai, il s'adresse aux humbles, il enseigne la vertu, la foi, la patience, il s'exprime avec sincérité, avec simplicité et noblesse. La conclusion, c'est que l'art ne fait que des vers, le cœur seul la poésie.

C'est au même membre que nous devons un examen approfondi de la *Rome* de Michelet, œuvre posthume où les historiens, les poètes, les littérateurs et les artistes

Digitized by Google

ont eu tour à tour à glaner. De ce récit d'un voyage accompli en 1830, vous avez notamment entendu avec charme les descriptions de la Chapelle Sixtine et du Colysée, sujets merveilleusement propres à émouvoir la puissante nature de l'auteur.

Vous devez à M. Cicile, l'un de nos nouveaux et actifs correspondants, pareille et attachante étude de l'ouvrage de Lucien Perey : *Une grande dame au XVIIIe siècle.* Ce volume contient des fragments du journal d'Hélène Massalska, devenue plus tard la princesse de Ligne, alors qu'elle était pensionnaire à l'Abbaye-aux-Bois. La jeune Polonaise y décrit dans les détails les plus curieux la vie des élèves de cette opulente maison, et offre ainsi un tableau attachant des mœurs de l'aristocratie française à son déclin. La conclusion de notre confrère était que les dames de l'Abbaye s'entendaient à faire des jeunes filles confiées à leurs soins des femmes du monde accomplies, en même temps que d'excellentes maîtresses de maison.

C'est un poète russe, *Nadsone,* qu'un autre de nos nouveaux correspondants, M. Lucien Ponsinet, a bien voulu nous faire connaître. Son étude consciencieuse figurera dans nos *Mémoires,* et contribuera à vulgariser en France l'œuvre d'un auteur qui fut dans son pays l'objet des chaleureuses ovations de la jeunesse. Né en 1862, patriote et soldat dès l'âge de dix-sept ans, Nadsone mourut dans le Caucase en 1886, laissant un recueil unique de pièces qui suffisent à perpétuer son talent plein de vie et d'espérance.

Votre secrétaire général s'est plu à vous résumer les travaux de l'*Académie de Rouen,* notamment les recherches de M. Ch. de Beaurepaire sur les *Juges de Jeanne d'Arc,* celles de M. l'abbé Porée sur *Nanteuil,* et la notice

Digitized by Google

de M. l'abbé Sauvage, désormais notre correspondant, sur les légendaires souterrains de la cathédrale de Rouen, qui sont aussi fabuleux que ceux de la cathédrale de Reims. — Il vous a également présenté l'aperçu du volume de l'*Académie de Mâcon,* donnant la relation des fêtes du *Centenaire de Lamartine,* célébrées en cette ville au mois d'octobre 1890, avec tant d'allégresse et un enthousiasme universel : « Voilà, disait M. Jules Simon en terminant son admirable discours, voilà une belle journée, une gloire sans tache, un peuple sans dissentiment ! » Notre Académie, qui souscrivit naguère pour la statue de Lamartine à Mâcon, et qui manifesta en de nombreuses circonstances son culte pour le génie du poète, ne pouvait rester étrangère à cet anniversaire. Grâce à une favorable rencontre, nous comptions dans nos rangs un témoin de ces fêtes, M. Thirion, et notre confrère, qui en avait vivement ressenti l'impression, ne se fit pas prier pour nous la faire partager avec la plus communicative émotion. Sa relation très fidèle nous édifia sur la véritable grandeur de ces fêtes populaires et littéraires tout ensemble, et nous fit comprendre en outre la magique renommée que Lamartine a gardée dans le Mâconnais tout entier. Il y revit, disait notre confrère, comme un héros régional, et l'affluence qui se manifesta aux fêtes du Centenaire donnait une claire vision de ce que peut être la gloire ici-bas.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Nos publications historiques et archéologiques n'ont pas souffert de la large place donnée cette année aux questions littéraires. Tandis que M. Didier poursuit, avec

Digitized by Google

la compétence nécessaire à un tel travail, l'édition des *Lettres et négociations de Claude de Mondoucet*[1], le *Répertoire archéologique du canton d'Ay*, mis au jour récemment, a été distribué à nos souscripteurs et offert aux dix-huit communes du canton.

M. Demaison vous a permis d'apprécier à sa haute valeur le *Dictionnaire topographique du département de la Marne,* publié par M. Longnon avec toutes les ressources de sa merveilleuse érudition. — Notre confrère nous développait ensuite la série des architectes primitifs de notre Cathédrale, remettant à leurs places respectives Libergier et Robert de Coucy, restituant à Jean d'Orbais l'honneur d'avoir construit la coiffe ou l'abside de l'édifice et probablement donné le plan du monument tout entier. Arrivé à la fin du xve siècle dans ses recherches sur les maîtres de l'œuvre, M. Demaison n'est pas au terme de son travail et ne sera satisfait qu'au jour où il aura consacré à Notre-Dame un volume entier de notre *Répertoire,* en attendant celui, non moins curieux, qui est déjà commencé pour Saint-Remi.

Notre Cathédrale est un champ d'étude inépuisable. Le travail que M. Ch. Givelet avait fait l'an dernier pour la rosace du grand portail, M. l'abbé Cerf vient de le continuer pour la rosace du portail nord. Il a détaillé tous les sujets d'un vitrail du pur moyen âge, dont la restauration exacte est due aux soins patients et au talent de MM. Simon père et fils. — En même temps, M. le comte de Marsy, directeur de la *Société française d'archéologie*, notre correspondant à Compiègne, nous adressait une notice sur l'origine de nos célèbres tapisseries,

[1] Voir le compte rendu de la *Revue historique,* mai-juin 1892, p. 101.

Digitized by Google

dues à la munificence de Robert de Lenoncourt. D'après les recherches très approfondies de M. Soil sur les tapissiers de Tournay, il nous faut conclure vraisemblablement que c'est en cette ville que furent exécutées ces précieuses tentures, si admirées des visiteurs, et tour à tour réparées en ce moment avec autant de patience que de bon goût.

Ce n'est point sortir de la Cathédrale que de vous entretenir avec M. l'abbé Cerf, si zélé pour l'hagiographie diocésaine, de la relique insigne dont elle vient d'être enrichie, grâce à la sollicitude de son archevêque. Vous vous rappelez, Messieurs, la reprise de possession par la France d'une chapelle de Saint-Pierre de Rome, obtenue en 1889, à la demande du Gouvernement, sur les instances de S. Ém. le cardinal Langénieux. Cette chapelle, dédiée à sainte Pétronille, a reçu l'inscription rédigée par M. le commandeur de Rossi et sanctionnant le droit de patronage de la France, qui y est qualifiée la Gens Nobilissima des peuples chrétiens. Désormais, Notre-Dame de Reims se trouve rattachée à ce sanctuaire national par la possession d'une parcelle des reliques de sainte Pétronille, et vous avez remercié notre président d'honneur de l'envoi du travail historique dans lequel il a consigné tous ces événements mémorables[1].

Le public rémois, Messieurs, n'a pas perdu le souvenir du panorama de Jeanne d'Arc, qui séjourna l'an dernier dans notre ville. Le tableau du sacre de Charles VII attirait tous les regards, mais l'on pouvait s'étonner que le vaste chœur de la métropole ne contînt dans ses stalles que des moines franciscains ou dominicains : qu'étaient devenus ses chanoines, au nombre de

[1] Lettre pastorale et Mandement en date du 24 mai 1892.

Digitized by Google

soixante-douze, ses dignitaires et tous ces hauts personnages dont Weyen nous a conservé les noms dans son précieux recueil déposé parmi les manuscrits de notre Bibliothèque? L'artiste les avait simplement oubliés. Pour prouver leur existence, votre secrétaire général a tenu à en restituer la liste complète, qu'il a soumise à la section d'histoire du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et cet état, où l'on voit figurer des défenseurs de la cause anglaise et des partisans du roi de France, a été accueilli comme un document utile pour la biographie de l'époque [1].

Le même membre a présenté de votre part à la même session sa brochure sur les *Sceaux, emblèmes et devises des Sociétés savantes de France en relations avec l'Académie de Reims*, ainsi qu'une notice sur la mosaïque du XIIe siècle, appartenant au Musée de Reims et représentant le *Sacrifice d'Abraham,* fragment dont M. Edmond Le Blant avait signalé l'an dernier l'intérêt pour l'iconographie chrétienne, par sa ressemblance avec un vitrail de Bourges. — De son côté, M. Demaison a lu à la section d'archéologie le curieux travail dont nous avions eu naguère la primeur, sur une description de Reims écrite en vers latins au XIIe siècle par Anselme de Havelberg, mort archevêque de Ravenne. Les plus frappants passages de ce texte ont permis à notre confrère de préciser l'enceinte de la ville à cette date, ainsi que l'emplacement des Arènes et d'autres monuments antiques encore debout hors de l'enceinte [2].

Avec une persistance dont vous lui êtes reconnais-

Bulletin historique du Comité des Travaux historiques, Congrès de 1892.

[2] *Bulletin archéologique du Comité.* — Cf. *Courrier de la Champagne* du 25 juin 1892.

Digitized by Google

sants, M. Ch. Givelet a poursuivi la description historique de l'église Saint-Nicaise, et vous a restitué sa physionomie extérieure, les lignes si pures de son portail, ses flèches si sveltes, ses proportions d'ensemble si harmonieuses. Familier avec ces détails, notre confrère recueille tous les éléments d'une monographie qui sera la résurrection d'un édifice dont la ruine est à jamais regrettable.

Les vieilles maisons qui disparaissent chaque jour doivent attirer l'attention des architectes, autant que celle des archéologues. M. Lamy l'a bien compris, et il vous a apporté le plan et les vues intérieures d'une habitation du moyen âge, transformée en grande partie au XVIIe siècle, mais qui offre encore l'une des plus intéressantes façades de la rue de Sedan [1].— Ce n'était pas assez pour notre confrère de scruter des vestiges gothiques, il vous a prouvé toute sa sollicitude pour nos besoins modernes, en nous lisant une étude sur les logements ouvriers en général et sur ceux de Reims en particulier. S'inspirant d'un travail de M. Cheysson, qui dépeint la néfaste influence des logements insalubres sur la santé publique et sur la vie de famille, M. Lamy cite des exemples pris à l'étranger et dans les grandes villes de France, pour prouver que partout la question est à l'ordre du jour, et nous montrer comment on l'a déjà envisagée et résolue sur certains points [2]. Il en conclut qu'il faut agir à Reims, y donner une impulsion nouvelle aux projets dont la réussite partielle a déjà été fort encourageante.

[1] École chrétienne libre de garçons, fondée en 1890.

[2] *La question des habitations ouvrières en France et à l'étranger; la situation actuelle, ses dangers, ses remèdes.* Conférence faite à Paris le 17 juin 1886, par M. E. Cheysson, ingénieur en chef, ... membre honoraire de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

Dans le même ordre d'idées, vous avez reçu de notre confrère, M. le Dr Henrot, maire de Reims, le compte moral et administratif de la ville pour ces dernières années (1884-1891), et ce document très minutieux vous a donné une vue d'ensemble des améliorations multiples dont la ville a bénéficié par les soins de ses édiles.

M. le président Ponsinet, qui nous attire chaque année vers l'Argonne, vous a signalé l'existence d'un riche dépôt d'archives inexplorées à La Neuville-au-Pont, village voisin de Sainte-Ménehould, dont les annales et l'église offrent, d'après notre confrère, un vif attrait au touriste comme à l'historien. Il nous a conviés à une descente sur les lieux, style du Palais, et nous n'avons point refusé ce rendez-vous.

M. l'abbé Broyé, notre nouveau confrère, vous a payé sa dette de bienvenue en vous offrant le discours qu'il a prononcé à la Cathédrale, le 20 mars dernier, à l'occasion de la cérémonie inaugurée par l'Œuvre de *la Croix-Rouge*. L'émotion d'un public reconnaissant et empressé à suivre l'élan de sa parole patriote et sincère, voilà le succès vrai de l'orateur. Le reste est superflu. L'un de nous, cependant, comme un écho rétrospectif, a réveillé le nom du rémois Pierre Bachelier de Gentes, qui se montra au XVIIe siècle un précurseur de *la Croix-Rouge*, en prodiguant ses soins aux blessés sur les champs de bataille de la Pompelle et de Saint-Étienne.

BEAUX-ARTS

J'ai réservé pour la fin, Messieurs, la mention de notre gratitude pour la conférence dont nous sommes redevables à M. Alphonse Gosset, sur un sujet essentiellement rémois et artistique : *la vie et les œuvres du peintre*

Digitized by Google

Alphonse Perin. Fils de Lié-Louis Perin, l'excellent miniaturiste et portraitiste de la fin du dernier siècle, artiste lui-même par vocation, Alphonse Perin travailla avec un goût profond, un sens exquis de la nature et de l'art. Il réalisa, surtout dans ses fresques de la chapelle de l'Eucharistie à Notre-Dame de Lorette, ce que M. Gosset appelle l'accord du génie grec et du génie chrétien. Notre confrère nous l'a prouvé, non seulement par sa démonstration convaincue, mais en apportant à l'appui de sa thèse une exposition grandiose des esquisses et des dessins du maître qu'il avait acquis avec une infatigable sollicitude lors du décès de son fils et héritier, M. Félix Perin, notre regretté correspondant. Vous avez admiré cette collection pieusement recueillie par M. Gosset, et qui forme chez lui tout un musée que les jeunes peintres devraient étudier avec empressement. Mieux encore, notre confrère a publié sa conférence, et fourni, en outre, aux études désintéressées des amis de l'art chrétien un album d'un mérite inappréciable en ce genre.

Le culte des artistes et des amateurs rémois était aussi le principal mobile d'une communication de votre secrétaire général, à la dernière réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris. Il s'est efforcé de retracer, avec l'historique de notre Musée, le concours qu'il a toujours trouvé parmi les âmes élevées et les cœurs généreux de notre ville, et il a pensé qu'il suffirait de citer les noms et les œuvres de ses principaux bienfaiteurs défunts, des Gouilliart, des Jeunehomme, des Saubinet, des Duquénelle, des Lundy, des Perin, des Gerbault, des Pommery, pour leur susciter des imitateurs [1].

[1] *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris*, volume de 1892.

Digitized by Google

ENVOIS DES CORRESPONDANTS

Vous avez reçu, Messieurs, comme travaux manuscrits de vos correspondants, une notice de M. l'abbé Bigot sur *l'abbé Porquet*, littérateur du dernier siècle, avec une pièce inédite de cet auteur empruntée aux papiers de famille conservés par M. Thomas, notaire à Fismes ; — et une étude sur la *Nationalité de Jeanne d'Arc*, de M. l'abbé Nalot, de Saint-Dizier, véritable plaidoyer en faveur de la Champagne, contenant un résumé intéressant des dernières découvertes de M. Siméon Luce. — M. l'abbé Étienne Georges vous a adressé, de son côté, un travail sur la même question, l'une de celles qui passionnent le plus les historiens voisins du berceau de Jeanne d'Arc [1]. — M. Denizet s'est inspiré également d'une renommée grandement honorée cette année, en écrivant un *Éloge de Christophe Colomb, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique*. — Laissez-moi ajouter, Messieurs, que vous vous êtes associés de grand cœur aux efforts du comité formé à Reims, sous la présidence de M. Irroy, vice-consul d'Espagne, pour faire participer la France à ce glorieux anniversaire.

Parmi les publications dont l'hommage vous est par-

[1] Voici la conclusion que transmettait M. Léopold Delisle à cet érudit troyen, l'un des champions de la nationalité champenoise de Jeanne d'Arc : « J'admire la passion que vous mettez à revendiquer Jeanne d'Arc pour votre province ; je crains seulement que votre thèse ne puisse pas être absolument démontrée ; pour ma part, je ne voudrais condamner ni les Lorrains, ni les Champenois, pour leurs patriotiques prétentions ; ils ont les uns et les autres raison, suivant qu'on s'attache plus particulièrement à certains ordres de faits et de considérations. » (*Lettre du 11 février 1888*, citée par l'auteur.)

Digitized by Google

venu, je dois signaler en première ligne, comme une œuvre d'une consciencieuse érudition, admirablement illustrée, éditée par la maison Matot comme autrefois les vieux maîtres éditaient leurs chefs-d'œuvre, un volume très utile pour l'histoire de notre contrée : *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers,* par M. le Dr Vincent, notre correspondant en cette ville et notre collaborateur si dévoué pour maints sujets locaux. Vous l'aviez de longue date encouragé, Messieurs, à produire ce recueil si conforme à vos propres entreprises, et maintenant, vous pouvez le féliciter à tous égards de sa pleine réussite et du service qu'il rend à ses compatriotes.

Il ne se passe pas de mois sans que M. l'abbé Chevallier, notre correspondant pour le canton de Ville-en-Tardenois, ne nous communique le résultat de ses investigations si profitables à la conservation de nos monuments. Nos remerciements ne pourraient le dédommager de sa peine, mais l'accomplissement fructueux de sa mission est sa meilleure récompense.

Le doyen de l'archéologie dans la région, M. Frédéric Moreau, vous a continué le don de son *Album Caranda* pour Ciry-Salsogne et le parc de Fère-en-Tardenois. — M. le baron de Baye, qui veut bien représenter l'Académie aux Congrès internationaux, outre ses travaux locaux, vous a envoyé ses brochures sur la *Bijouterie des Goths en Russie* et sur l'*Art barbare en Hongrie.* — M. Léon Germain étudie, avec une érudition de plus en plus pénétrante, les antiquités et la biographie lorraines. — M. Paul Saintenoy, notre correspondant à Bruxelles, vous a gratifiés du compte rendu du Congrès historique tenu en cette ville en 1891, et d'une très curieuse monographie des fonts baptismaux au moyen âge. — M. l'abbé

Digitized by Google

Dessailly, notre très ancien lauréat et correspondant, s'est rappelé à votre souvenir par sa dissertation sur la *Voie romaine de Reims à Cologne,* dont il reconstitue le tracé vers la Meuse, par Novion-Porcien et Warcq. — Notre nouveau correspondant, M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, vous a fait hommage de ses *Recherches pour servir à l'Histoire des Arts en Poitou*, ouvrage dont l'éloge est superflu, puisqu'il a reçu l'une des plus hautes récompenses de l'Institut.

Dans le domaine de l'histoire, M. Guibert vous a adressé sa notice sur les *Communes en Limousin du XIIe au XVe siècle;* — et M. Gilardoni, son étude sur la *Fin du jansénisme en Champagne*, qu'il termine par un portrait fort attachant de Royer-Collard. — Je n'oublierai pas le plus rémois de nos correspondants, M. Henri Loriquet, qui vous offre toutes ses publications, notamment le *Journal des Travaux d'art de l'abbaye de Saint-Waast au XVe siècle*, et surtout son vaste recueil, précédé d'une ample introduction, et suivi d'un glossaire et de tables analytiques, des *Cahiers de doléances de 1789 dans le département du Pas-de-Calais.* C'est une œuvre de longue haleine, impartiale dans ses jugements, et pour cela très favorablement accueillie dans toute cette contrée.

Dans le domaine des sciences, M. Plateau, professeur à l'Université de Gand, vous a fait part de son travail sur la *Ressemblance protectrice dans le règne animal;* — et vous avez reçu de M. de Lapparent, notre sympathique orateur, sa spirituelle critique: *Un nouveau mode de prévision du temps,* dans laquelle il réduit à néant des prédictions peu scientifiques, trop couramment reçues, malgré mille démentis, comme paroles d'Évangile.

En remerciant publiquement ceux de nos correspondants qui nous font ainsi profiter de leurs découvertes,

Digitized by Google

je ne puis entreprendre semblable revue des nombreux volumes que les Sociétés savantes de France et de l'étranger veulent bien échanger avec nous. Du moins, assurons-les, Messieurs, de la communauté de nos efforts et de l'intérêt que leurs œuvres nous inspirent, en rendant compte périodiquement de leurs travaux à chacune de nos séances.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

La mort, Messieurs, n'a pas eu prise cette année sur les membres titulaires de l'Académie. Après nous avoir si cruellement frappés et décimés pendant trois ans, elle a respecté nos rangs depuis dix-huit mois. Il semblerait que l'année du cinquantenaire nous ait valu cet heureux privilège, et nous pouvons à bon droit remercier la Providence de cette rare faveur.

Un seul de nos correspondants a été atteint: c'était un beau et ferme vieillard de quatre-vingt-six ans, M. Bretagne, directeur honoraire des contributions directes à Nancy, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, qui me montrait, peu de temps avant sa mort, ses riches trouvailles d'archéologue, avec autant de satisfaction personnelle que de précision dans les souvenirs. Né à Rocroi, pendant longtemps fonctionnaire dans les Ardennes, lié de vieille amitié avec M. Duquénelle, avec M. Ch. Robert, avec M. le Dr Vincent, il nous appartenait à bien des titres, et se plut constamment à nous communiquer ses découvertes de numismatique et de sigillographie: sa mémoire mérite donc à tous égards de vivre dans nos annales[1].

[1] *Nécrologie :* Alexandre-Marie-Auguste Bretagne, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, mort à l'âge de

Digitized by Google

Mais si aucun deuil nouveau ne s'est produit à Reims, nous avons eu à déplorer, Messieurs, le départ de deux de nos plus laborieux et distingués collègues: M. l'abbé Gillet, docteur ès-lettres, rapporteur aimé de nos concours, qui était appelé il y a un an au poste important de curé-archiprêtre de Charleville, et M. L. Didier, professeur agrégé d'histoire, collaborateur émérite dans la publication de nos documents inédits, qui était au même moment promu à une chaire du Lycée de Versailles. L'un et l'autre ont emporté nos plus affectueux regrets, et un vote unanime les a rattachés de suite à la compagnie par le titre de membre honoraire.

Il fallait procéder à des élections pour combler ces deux vides, ainsi que ceux que la mort nous avait infligés précédemment. Tout d'abord, vous avez choisi pour nouveaux membres honoraires : M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, qui vient de rendre à l'histoire de notre département un service immense par la publication de son *Dictionnaire topographique,* œuvre de haute érudition attendue comme un modèle par tous les travailleurs, et M. Robert de Lasteyrie, autre membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, signalé à notre gratitude par ses études sur l'architecture de nos monuments et par sa collaboration à la *Bibliographie des Sociétés savantes.*

Vous avez ensuite élu quatre nouveaux membres titulaires, et douze correspondants dont le zèle et la compétence vous étaient connus. Il ne me reste donc, Messieurs, que la partie la plus agréable de ma tâche, celle qui

86 ans à Nancy, le 27 août 1891, avec notice biographique, liste de ses publications et aperçu de ses collections, dans la *Revue numismatique*, 1891, p. 482-85. — *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1891-92.

Digitized by Google

consiste à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux confrères, ou plutôt à leur rappeler les souhaits si délicats exprimés par M. le Président à leur entrée dans nos rangs. Ils y seront les continuateurs de ceux que nous avons perdus : M. Lefort, dont le nom nous était cher en souvenir de son père, a bien voulu prendre la place que laissait vide M. Goda ; M. Lajoux remplace naturellement son collègue et ami, M. Valser ; M. l'abbé Broyé nous donnera le concours du lettré et de l'écrivain, que nous prêta si volontiers M. l'abbé Gillet ; enfin, le rôle de M. Didier sera repris par son successeur, M. Thirion, professeur agrégé d'histoire, qui est à la fois un sérieux investigateur de nos archives et un maître clairvoyant dans la science géographique, comme il nous l'a prouvé par son étude sur la *Politique coloniale et les difficultés présentes*.

Il convient, Messieurs, de proclamer aussi les noms des nouveaux correspondants dont les relations avec vous étaient engagées dès cette année : MM. Berthelé, archiviste de l'Hérault à Montpellier ; Cicile, archiviste-paléographe, professeur au Lycée de Reims ; Denizet, instituteur au Meix-Tiercelin (Marne) ; l'abbé Hannesse, bibliothécaire de l'Archevêché de Reims ; J. Henry, archiviste à Paris ; le Dr Lamiable, à Château-Porcien (Ardennes) ; E. Lefèvre-Pontalis, bibliothécaire des Sociétés savantes à Paris ; L. Mercier, membre de l'Académie de Besançon ; l'abbé Nicole, curé de Gueux (Marne) ; L. Ponsinet, conseiller de préfecture à Mende ; l'abbé Sauvage, chanoine-intendant de la cathédrale de Rouen ; et Louis Tourneur, à Reims, le neveu de notre ancien président et l'héritier de sa bibliothèque.

Ces correspondants, Messieurs, ne sont pas seuls d'ailleurs à vous apporter un précieux appui, car vous

Digitized by Google

avez rencontré, pour la séance de ce jour, d'aimables et bienveillants collaborateurs auxquels votre gratitude et vos félicitations sont bien dues: d'une part, MM. Grison, Mailfait et Stenger, qui apportent à notre réunion le concours d'un talent musical si goûté des connaisseurs rémois; et, d'autre part, MM. les Membres de la Société d'étude des Sciences naturelles, qui ont organisé sous vos auspices une exposition de géologie locale, bien faite pour charmer les amis des sciences et les attirer vers leurs utiles travaux. — La famille de M. Trompette, en souvenir de cet habile photographe, vient de vous offrir sa magnifique épreuve du portail de Notre-Dame de Reims, vraiment digne de figurer à cette fête et de nous rappeler à jamais les services rendus par son auteur à l'étude de nos monuments.

Enfin, c'est à un lauréat du concours, à M. Duméril, que nous devrons la lecture sur Tronson du Coudray, cet illustre compatriote dont le nom figure avec honneur auprès de notre Palais de Justice, mais dont l'éloge n'avait pas encore été prononcé publiquement dans sa ville natale. Nous allons l'entendre, Messieurs, en présence du petit-fils de ce défenseur des plus nobles causes, et nous remercions M. Michelin-Tronson du Coudray d'avoir bien voulu se rendre à notre invitation pour cette mémorable circonstance.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE SCIENCES & D'INDUSTRIE

Par M. LAJOUX, Membre titulaire.

MESSIEURS,

L'Académie a mis cette année au concours le sujet suivant : *Indiquer les progrès réalisés et à réaliser dans l'une des branches de l'industrie ou du commerce contemporain de Reims*. Dans notre grande ville industrielle et commerçante, il était permis de supposer que de nombreux candidats répondraient à l'appel de l'Académie et nous apporteraient le fruit de leurs recherches et de leurs observations. Notre espoir a été déçu ; un seul Mémoire a été présenté avec cette épigraphe : « Il n'est pas de secret que le temps ne révèle. » Ce Mémoire traite de l'industrie du vin de Champagne et est ainsi intitulé : *Étude sur les progrès réalisés et à réaliser dans le travail des vins de Champagne, principalement au point de vue du développement de la mousse.*

Dans l'Introduction, l'auteur fait en quelques lignes l'historique du vin mousseux de Champagne, dont l'invention est attribuée à dom Pérignon, moine de l'abbaye d'Hautvillers, puis il établit les divisions de son Mémoire : 1° *Manutention des vins de Champagne ;* 2° *Annexe ;* 3° *Conclusions.*

Dans la première partie *(Manutention)*, l'auteur, après

Digitized by Google

nous avoir parlé brièvement des progrès réalisés dans certaines opérations purement mécaniques, telles que le pressurage du raisin et le ficelage des bouteilles, aborde la partie la plus importante de son travail, l'étude de la formation de la mousse.

La *mousse* est due au dégagement de l'acide carbonique en dissolution dans le vin de Champagne, quand ce gaz cesse de se comprimer *lui-même*. Dans la bouteille fermée, l'acide carbonique est, en effet, presque entièrement dissous dans le vin ; le reste se trouve à l'état gazeux dans l'espace libre laissé entre le liquide et le bouchon. La solubilité de ce gaz dans le vin est d'autant plus grande, à une température donnée, que sa pression à l'intérieur de la bouteille est plus considérable ; cette solubilité diminue quand la température s'élève.

On appelle *pouvoir absorbant* ou *dissolvant*, ou mieux encore, *coefficient d'absorption* du vin, à une température donnée, le volume d'acide carbonique qu'un litre de ce liquide peut dissoudre sous la pression d'une atmosphère. Si l'on connaît ce coefficient d'absorption et le volume du gaz dissous sous pression, mais calculé sous la pression d'une atmosphère, on obtient cette pression en divisant le volume par le coefficient d'absorption ; il en résulte que la pression du vin est d'autant plus faible que le pouvoir dissolvant est plus considérable.

D'autre part, on sait que 1 gramme de sucre produit, par la fermentation, $0^{l},247$ d'acide carbonique ; par conséquent, si l'on connaît le poids de sucre contenu dans un volume déterminé de vin et si on laisse fermenter complétement ce vin dans des bouteilles, on pourra calculer : 1° le volume d'acide carbonique produit ; 2° la pression supportée intérieurement par la bouteille, à la

Digitized by Google

condition toutefois d'avoir déterminé préalablement le coefficient d'absorption du liquide.

J'ai cru devoir rappeler ces considérations ; elles nous permettront de suivre plus facilement les détails instructifs donnés par l'auteur du Mémoire.

L'opération destinée à produire la *mousse* est la plus délicate de toutes celles que l'on fait subir au vin de Champagne ; elle nécessite, indépendamment des considérations précédentes, une connaissance approfondie de la *fermentation.*

On sait que la fermentation alcoolique consiste dans le dédoublement du vin en acide carbonique et en alcool, sous l'influence d'organismes particuliers. La somme des poids de l'alcool et de l'acide carbonique n'est pas tout à fait égale au poids du sucre décomposé, comme le pense l'auteur du Mémoire. En effet, une petite partie du sucre est employée, par les cellules de la levure, à leur accroissement et à leur multiplication ; une autre est transformée en glycérine, acide succinique, etc., etc., produits que l'on trouve dans tous les vins.

On a reconnu que 100 grammes de sucre de canne donnaient seulement 24 litres, 70 d'acide carbonique et 64 cc. 30 d'alcool, tandis que les nombres qui vérifieraient l'équation seraient respectivement 26 litres 17, et 67 cc 63.

Quand on opère dans des cuves ou dans des fûts, on trouve toujours des rendements moins grands que ceux que nous venons d'indiquer ; cela tient à la déperdition de l'alcool et de l'acide carbonique dans l'air, et aussi à l'oxydation de l'alcool. Mais ces pertes ne se produisent pas dans la fermentation en bouteilles closes, telle qu'on l'effectue pour produire la mousse : l'auteur du Mémoire ne s'y arrête donc pas. Il étudie, au contraire, avec beaucoup de soins, les circonstances qui peuvent

Digitized by Google

modifier la fermentation en bouteilles. Pour que cette fermentation s'accomplisse régulièrement, c'est à dire pour que le sucre ajouté au vin de tirage donne la quantité d'acide carbonique qu'on lui demande, il ne faut pas que ce vin soit trop alcoolique. En effet, si la richesse en alcool est trop grande, l'action du ferment sera paralysée ; une portion du sucre ne sera pas décomposée et la mousse sera insuffisante. D'accord avec tous les expérimentateurs, l'auteur établit que, dans les vins de Champagne, la fermentation peut cesser quand ils contiennent 14 0/0 d'alcool. De ce fait, il tire une conclusion applicable aux tirages où « *tout* le sucre doit *toujours* être décomposé », et il établit la nécessité de se placer dans des limites alcooliques qui ne rendent même pas l'opération difficile. Il montre que, du reste, ces conditions se trouvent généralement réalisées dans la pratique ; en effet, les tirages sont presque toujours entrepris entre 11 et 12 0/0 d'alcool ; la production de l'alcool, dû à la fermentation en bouteilles du sucre ajouté, se chiffrant à très peu près par 1 1/3 0/0, la richesse alcoolique du vin fait est, au maximum, de 13 1/3 0/0 seulement.

Il réfute ensuite l'opinion qui attribue au tannin la propriété d'entraver la fermentation ; la quantité que le vin en renferme est, en effet, bien trop faible pour avoir quelque influence à ce point de vue ; il montre également qu'il en est de même pour les acides du vin.

A propos de ces acides, l'auteur a fait de nombreuses expériences qui établissent que, dans les produits d'un même marc, la richesse en acides *libres* va en diminuant progressivement de la cuvée aux premières et deuxièmes tâches, puis à la rebêche. Il pense que la connaissance de ce fait peut trouver des applications.

Jusqu'ici, l'auteur s'est tenu dans le domaine de la

Digitized by Google

pratique et les renseignements qu'il nous donne, bien que n'étant pas tous nouveaux, sont fort intéressants. Avant d'aborder l'exposé des procédés destinés à mesurer la mousse, il croit utile d'exposer quelques considérations sur les vins ; à ce propos, il me permettra de réfuter une opinion qui est, du reste, partagée par beaucoup de personnes.

Le vin n'est pas le liquide mystérieux dont parle l'auteur, qui le considère comme vivant, comme achevant en bouteilles la vie commencée dans la vigne. La complexité de la composition du vin, les altérations qu'il éprouve dans tant de circonstances, le nom même de ces altérations qualifiées de *maladies,* ont contribué à répandre cette erreur que le vin est vivant. Le jus du raisin est un produit végétal ; ce jus, sorti des cellules qui le contenaient, subit l'action des ferments apportés par l'air. Ce n'est pas le jus de raisin qui est vivant; ce qui vit, ce sont ces êtres microscopiques qui portent leur action sur ses principes constituants. Le sang, le lait, les sucs végétaux, etc., en un mot tous les liquides de l'organisme végétal ou animal ne sont pas vivants par eux-mêmes ; c'est la cellule qui est vivante et qui prend dans ces milieux les principes dont elle a besoin.

C'est la gloire de notre illustre chimiste, M. Pasteur, d'avoir prouvé que toutes les modifications éprouvées par les êtres organisés que la vie a abandonnés, ou par les sécrétions et excrétions de ces êtres, sont dues au développement d'êtres microscopiques, de *ferments,* aussi nombreux que variés. Depuis la fermentation alcoolique du jus de raisin, qui donne naissance au vin, jusqu'à la putréfaction, qui rend à la terre et à l'air les principes que l'organisme leur avait empruntés, nous ne devons

Digitized by Google

voir que des fermentations et non des forces cachées pour nous, comme le pense l'auteur du Mémoire.

Mais arrivons maintenant avec lui au cœur même du sujet qu'il expose si bien pratiquement, c'est à dire au moyen de régler la production de la mousse. Pour cela, il faut déterminer la quantité de sucre que le vin de tirage doit recevoir, détermination importante, puisque c'est d'elle que dépend la casse ou l'insuffisance de la mousse. Le problème n'est pas aussi simple qu'il le paraît. En effet, la fermentation s'accomplissant en vase clos, il faut que les parois de la bouteille puissent résister à la pression du gaz, sinon la casse sera considérable; d'autre part, comme le dit l'auteur, le gaz n'est pas la mousse. En effet, adoptant l'opinion générale, c'est à dire confondant la *force de la mousse* avec la *pression*, nous dirons que, pour un même volume de gaz produit, la force de la mousse est d'autant plus faible que le coefficient d'absorption est plus grand. De là la nécessité, comme le pensent MM. Maumené et Salleron, de déterminer ce coefficient pour chaque tirage.

On connaît bien le pouvoir absorbant de l'eau et celui de l'alcool; si le vin ne contenait pas d'autres substances, on pourrait aisément calculer celui d'un vin de richesse alcoolique connue. Or le vin est autre chose qu'une solution aqueuse d'alcool; aussi son pouvoir absorbant est-il variable avec la quantité et les proportions relatives de tous ses éléments. M. Maumené conseillait de le calculer en tenant compte seulement des proportions d'alcool et d'eau, mais il reconnaissait qu'il serait préférable de le déterminer expérimentalement. M. Salleron a réalisé ce *desideratum*, et, à cet effet, a imaginé un appareil très ingénieux, l'*absorptiomètre*.

L'auteur du Mémoire établit que la détermination du

Digitized by Google

pouvoir absorbant est inutile, parce que les différences que présentent les vins, à ce point de vue, ne sont pas assez grandes pour amener la moindre perturbation dans la manifestation de la mousse; que, d'ailleurs, les calculs et expériences de MM. Maumené et Salleron ont été effectués sur un vin qui n'est pas le vin fait, c'est à dire celui qui dissoudra le gaz.

Le vin dissout environ son volume d'acide carbonique à la température et à la pression ordinaires; il faut donc tenir compte du gaz que le vin de tirage peut avoir conservé et qui s'ajoutera à celui qui se produira dans les bouteilles. Si on le néglige, il pourra en résulter une casse exagérée. Comme, dans la pratique, il est assez difficile de mesurer le gaz en dissolution, l'auteur conseille aux praticiens de tenir les vins en cave à une assez bonne température, pour que la fermentation ne prenne pas une trop grande activité avant la mise en bouteilles. Si le contraire se produisait, il faudrait chasser l'acide carbonique par des soutirages ou l'agitation du vin à l'air libre.

Je viens d'exposer très impartialement les idées de l'auteur; je demanderai maintenant la permission de donner ma modeste opinion. L'auteur croit avoir établi que le pouvoir dissolvant varie d'un vin à l'autre d'une quantité insignifiante; or, ce qu'il dit des proportions différentes d'acide carbonique que les vins peuvent retenir prouve que son affirmation est inexacte. Il est clair, en effet, qu'un vin de tirage absorbera, pour se saturer, une quantité d'acide carbonique d'autant plus faible, qu'il en contenait davantage en dissolution; c'est ce qui ressort de l'examen des nombres donnés par M. Salleron. Cet expérimentateur distingué a, en effet, trouvé que les coefficients du vin peuvent varier, à la température

Digitized by Google

de + 10°, de 746 à 1,000, le maximum étant fourni par un vin dont il avait extrait, par le vide, l'acide carbonique que ce vin tenait en dissolution. On voit que ces différences ne sont pas du tout négligeables et qu'il est plus pratique de déterminer le coefficient d'absorption d'un vin que d'en chasser l'acide carbonique par les manipulations indiquées ci-dessus. Il est vrai que, comme le pense l'auteur, le coefficient qu'il s'agirait le plus de connaître serait celui du vin fait et non celui du tirage. Cependant je pense que ce dernier peut être d'une grande utilité pour déterminer le pouvoir absorbant du vin fait. En effet, la fermentation en bouteilles ne produisant guère que de l'alcool et de l'acide carbonique, si l'on connaît les pouvoirs absorbants de l'alcool et du vin de tirage, on doit pouvoir calculer d'une façon très suffisamment exacte celui du vin fait lui-même.

L'auteur établit que, pour avoir une mousse bien développée, il faut que le vin (exempt d'acide carbonique) introduit dans les bouteilles contienne une quantité de sucre absolument invariable; en opérant ainsi, la pression de l'acide carbonique est toujours très approximativement la même.

Le vin de tirage contient une certaine quantité de sucre qui a échappé à la fermentation, et dont il faut tenir compte dans le calcul du sucre cristallisé à ajouter; la nécessité de ce dosage est depuis longtemps admise par tout le monde. C'est à un pharmacien de Châlons, François, que la Champagne est redevable du premier procédé de dosage du sucre dans les vins. Ce procédé est connu sous le nom de *réduction*.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'examen des procédés qui permettent d'évaluer la proportion de sucre naturel que renferment les vins; le seul procédé exact

Digitized by Google

est celui basé sur l'action réductrice exercée par les glucoses sur les solutions cupro-alcalines ; tous les autres doivent être abandonnés. Aujourd'hui, la pression dans les bouteilles doit être, en général, de 5 atmosphères à la température de + 10° ; cette pression se vérifie facilement au moyen de l'aphromètre de M. Maumené.

L'auteur du Mémoire discute les quantités de sucre nécessaires dans les tirages ; pour les déterminer, la pratique est, selon lui, le meilleur guide. Il a constaté, par exemple, qu'un tirage entrepris à raison de 4 k. 071 de sucre par 200 litres a produit un vin dont la pression était de 5^{at},8 à + 10°, et de 7^{at},6 à + 21°. Pour lui, les tirages doivent contenir une quantité de sucre invariable. Ce que nous avons dit de l'influence de la valeur du pouvoir absorbant sur la pression du vin ne nous permet pas de nous rallier à l'opinion de l'auteur, qui considère la pression comme dépendant exclusivement du volume de gaz produit ; au contraire, je considère les expériences de M. Maumené et celles de M. Salleron comme étant du plus haut intérêt, non seulement au point de vue théorique, mais aussi au point de vue pratique, si l'industrie veut bien les examiner sérieusement. Peut-être ces expériences n'ont-elles pas encore produit tous les résultats qu'on leur demandait ; dans ce cas, il faut les vérifier, les multiplier jusqu'à ce que ces résultats soient obtenus ; avec l'empirisme, il ne saurait plus aujourd'hui y avoir de progrès.

La deuxième partie du Mémoire *(Annexe)* est très intéressante, mais d'un caractère trop pratique pour pouvoir être résumée brièvement. Je dirai seulement que l'auteur soulève diverses questions et donne des aperçus originaux à propos de la nature des dépôts qui se forment

Digitized by Google

dans les bouteilles et de la difficulté qu'on éprouve aujourd'hui à rassembler ces dépôts sur le bouchon.

La troisième partie *(Conclusions)* est le résumé succinct des matières traitées dans le Mémoire.

Le travail que je viens d'analyser si longuement est l'œuvre d'un praticien qui sait observer. Parfois, on y rencontre des idées neuves dont l'application constituerait de véritables progrès ; on en trouve aussi d'autres qui sont en désaccord avec des faits trop bien observés pour que nous puissions les partager.

Malgré les quelques critiques que je me suis permises, ce Mémoire mérite certainement d'être considéré comme une œuvre intéressante et utile ; aussi l'Académie a-t-elle décerné une médaille d'argent à son auteur, M. Amédée Moëssard (de Paris).

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. THIRION, Membre titulaire.

MESSIEURS,

En dépit de la géographie administrative, Reims est resté, comme aux temps anciens, la véritable capitale et le centre d'attraction du pays des Ardennes. Ainsi que l'un de mes prédécesseurs le constatait déjà, presque tous les travaux qui nous parviennent ont pour objet Reims et la région ardennaise, fort peu la région de la Marne. Il en a été de même cette année, comme vous allez le voir par l'indication des travaux que leurs auteurs ont bien voulu soumettre à l'appréciation de l'Académie. Nous ne pouvons que le regretter, tout en espérant qu'il n'en sera pas de même à l'avenir et que les travailleurs de ce département voudront bien contribuer avec nous à l'étude de notre histoire provinciale.

L'éloge d'un des enfants de cette ville, qui l'ait le plus honorée par son éloquence et la droiture de son caractère, de l'illustre Tronson du Coudray, a été fait par deux auteurs. Le premier, auteur d'autres Mémoires qu'il a également soumis au jugement de l'Académie, a fait preuve sans doute dans l'ensemble, d'une lecture assez

Digitized by Google

étendue, mais le travail qu'il nous a remis sur Tronson du Coudray ne répondait pas à la forme ordinaire de l'éloge académique, et il semble s'être mépris sur ce point.

L'éloge d'un personnage célèbre ne doit pas avoir la forme d'une biographie, encore moins d'une simple notice ou d'un article de dictionnaire. C'est un travail de forme oratoire, sans doute, comme son nom l'indique, mais non pas un exercice de rhétorique, où l'éclat des phrases suffise à dissimuler la pauvreté du fond. Il nécessite comme condition première des recherches approfondies et une connaissance sérieuse de la vie extérieure, publique, et aussi de la vie morale de l'âme de celui dont on veut rappeler le souvenir. Ce n'est donc pas assez que de présenter à ce sujet une courte notice, dont les éléments se peuvent facilement trouver dans tous les dictionnaires de biographie.

L'éloge de Tronson du Coudray par M. Duméril, docteur en droit et ancien magistrat, remplit d'une façon brillante l'attente que pouvait faire naître le nom de l'illustre avocat. Vous venez de l'entendre et vous avez pu l'apprécier. Peut-être l'auteur, obéissant à une préoccupation bien naturelle, a-t-il fait une part un peu considérable à l'avocat au parlement d'avant 1789, mais je n'oserais le lui reprocher, tellement il y a de plaisir à apprendre de lui les origines de cette belle vie, consacrée tout entière à la défense de la justice et du droit. Il y a, d'ailleurs, dans la carrière de Tronson du Coudray, unité parfaite. L'avocat qui débutait en défendant contre une opinion publique égarée un innocent, victime d'une accusation romanesque et de magistrats criminalistes, est bien le même qui bravera le tribunal révolutionnaire, et qui terminera son existence publique en essayant de faire

Digitized by Google

prévaloir, au milieu de l'acharnement des partis, les conseils de raison et de modération sans lesquels il n'est point de système politique durable. Ce fut un grand caractère en même temps qu'un grand talent. C'est ce que l'auteur a très bien su faire ressortir. L'Académie a décerné à M. Duméril une médaille d'or.

Il eût été à souhaiter que le grand historien de Reims, dom Marlot, dont l'Académie honorait tout récemment la mémoire, eût également trouvé un panégyriste digne de lui. La vie du savant bénédictin ne présentait certes pas un intérêt dramatique analogue à celui qu'offrent certains épisodes de la carrière de Tronson du Coudray. Mais il y avait beaucoup à dire sur cette belle existence vouée tout entière au travail et sur cette grande histoire de Reims qui est devenue, l'un des monuments de notre histoire nationale. L'Académie n'a malheureusement reçu qu'une courte notice, exacte sans doute, mais qui ne fait que reproduire, sous une forme abrégée, ce que tout le monde peut aisément savoir en consultant une biographie quelconque. Dom Marlot méritait mieux.

L'histoire de l'industrie et du commerce à Reims avait été également mise au concours. C'était à coup sûr un sujet intéressant, surtout à notre époque où l'histoire économique a pris à côté de l'histoire politique la place qu'on lui refusait autrefois. Les industries actuelles de Reims sont modernes, mais dès les temps les plus anciens, la ville a dû une grande partie de son importance et de sa richesse au travail et à l'esprit d'entreprise de ses habitants. Il eût été curieux de noter les transformations que les temps ont amenées dans la vie économique et les moyens d'existence d'une grande ville qui, à toutes les époques, a exercé une influence si importante et parfois décisive sur l'histoire de la France du Nord. Le recueil

Digitized by Google

de Varin eût fourni une grande partie des renseignements nécessaires, et, sans parler des ressources que pouvaient offrir les riches archives de cette ville, il ne manquait pas d'ouvrages qui eussent facilement permis de suppléer à ce qui pouvait manquer à la collection de Varin. Il nous a été adressé un mémoire sur ce sujet.

Ce mémoire est sans doute étendu, assez complet, et d'une lecture facile. Mais l'auteur a trop oublié que, si les ouvrages qui traitent de la question sont faits pour être consultés, les emprunts qu'on peut leur faire doivent avoir une limite, et qu'il n'est pas permis de leur prendre, sans les indiquer, non seulement des phrases, mais même des paragraphes entiers. Si l'intéressant ouvrage de Géruzez, *Description de Reims*, etc., est déjà ancien, il n'est pas pour cela ignoré de tout le monde. L'*Histoire de la Champagne,* de M. Poinsignon, histoire où naturellement Reims tient une large place, est trop récente et d'ailleurs trop connue pour qu'il soit aisé de la démarquer sans que personne s'en aperçoive. Et de la façon dont a été fait le travail que l'on nous a soumis, c'est à ces deux auteurs qu'il eût fallu, le cas échéant, décerner une médaille qu'ils auraient, du reste, parfaitement méritée.

Il a été également remis à l'Académie un long mémoire sur *Les premiers arts et sciences*. La confection en a dû évidemment être utile à son auteur. Il s'y trouve des renseignements nombreux qui indiquent, il est vrai, plus de lecture que de critique. Mais qu'il nous permette de lui dire qu'il vaut mieux, en général, éviter des sujets d'une pareille étendue et surtout d'une telle difficulté. La plupart des questions qu'il expose en quelques lignes demanderaient des années d'efforts et de recherches minutieuses pour être sérieusement traitées. Vouloir

Digitized by Google

condenser une pareille matière en quelques pages, c'est se condamner d'avance à compiler des articles du dictionnaire Larousse ou de tout autre recueil analogue, travail qui peut servir à l'instruction de celui qui l'entreprend, mais qui n'a de caractère ni scientifique, ni littéraire.

Parmi les sujets proposés, figurait la monographie d'un village ou d'une abbaye de la région, au choix de l'auteur. Six travaux ont été remis. Tous les six ont pour auteurs des Ardennais, et sont consacrés à l'histoire d'une localité ou d'une institution de leur département.

Je passerai rapidement sur un travail relatif à l'abbaye d'Orval, non qu'il manque de mérite, loin de là. L'auteur s'est proposé de reproduire les documents relatifs aux biens que cette importante abbaye possédait dans les provinces belges de Liège, de Namur et de Brabant, c'est à dire, en somme, dans le pays wallon. Il nous a ainsi fait connaître un assez grand nombre de pièces intéressantes pour l'histoire de l'abbaye, au cartulaire de laquelle elles apporteraient un utile supplément. L'auteur a joint aux pièces un glossaire des termes féodaux qui y sont employés, glossaire qui aurait peut-être besoin d'être retouché sur certains points. Malgré la valeur incontestable de ce travail, l'Académie n'a pu le récompenser, parce qu'il ne rentrait pas dans les conditions ordinaires de ses concours.

Il en a été de même, pour un autre motif, d'une histoire des Frères des Écoles chrétiennes à Sedan. Encore qu'on puisse en tirer d'intéressants détails sur l'enseignement primaire du siècle dernier, elle traite, en somme, surtout, d'événements trop contemporains pour pouvoir rentrer dans le cadre de nos études et, par conséquent, de nos concours.

Digitized by Google

M. Renaux, instituteur à Jonval (Ardennes), a soumis au jugement de l'Académie deux monographies considérables de l'abbaye de Signy et du prieuré de Novy, deux fondations ecclésiastiques de la région ardennaise. Ces deux travaux représentent un effort considérable et l'auteur, assurément, n'a rien négligé pour qu'ils fussent aussi complets que possible. On voit que l'étude des faits particuliers à ces deux établissements l'a conduit à l'étude générale de l'histoire ecclésiastique du moyen âge et qu'il a essayé de les relier l'une à l'autre. Il a recouru aux documents que lui fournissaient les archives de Mézières, en a tiré tous les renseignements qu'ils pouvaient lui fournir sur la vie des deux anciennes abbayes et nous a donné l'analyse de pièces curieuses, avec d'anciens inventaires reproduits *in extenso*. Pour rendre ses monographies plus claires, il y a joint des copies d'inscriptions funéraires et des photographies de l'ancien prieuré de Novy. Il y a là un effort sérieux et méritoire que l'Académie a tenu à récompenser par une médaille d'argent.

Que l'auteur nous permette cependant quelques légères observations. On aurait tort de dédaigner ces études d'un humble village, d'une abbaye ou d'un prieuré perdus au milieu des Ardennes. Toute question d'amour du clocher mise à part, elles ont pour notre histoire nationale une importance considérable. Sans doute, le passé de notre pays nous est connu dans ses principaux faits et dans ses grandes lignes, mais imparfaitement encore. Le grand travail historique qui sera l'un des principaux titres d'honneur de notre siècle n'est pas achevé. Il reste encore bien des choses à connaître, bien des points à rectifier, bien des détails à mettre en lumière. C'est à cela que pourront servir des monographies comme

Digitized by Google

celles de l'abbaye de Signy et du prieuré de Novy. Ce sont les matériaux utiles d'une construction plus considérable. Mais il est certaines règles qu'il est bon d'y observer et que l'auteur nous permettra de lui rappeler. S'il est souvent utile de recourir à l'histoire générale pour éclairer des faits particuliers, il faut que ce soit avec discrétion, sans exposer tout au long des choses que chaque lecteur peut aisément connaître en se reportant à des ouvrages faciles à trouver. Il ne faut pas, par exemple, que l'histoire des serfs de l'abbaye de Novy soit accompagnée de l'exposition des connaissances que l'auteur possède sur l'institution du servage, ni l'histoire de la fondation de Signy d'une biographie de saint Bernard. Il est bon, sur ce point, de garder une certaine mesure.

Il est un autre point sur lequel nous désirerions attirer l'attention des auteurs. Encore que, pour beaucoup de gens, toute l'histoire de la France antérieure à 1789 forme un bloc que l'on désigne couramment sous le nom d'ancien régime, cependant il est certain que, dans le cours des siècles, la vie de notre pays a subi des transformations tout aussi grandes que celles dont les dernières générations ont été les témoins. Si le XVIIIe siècle est loin de ressembler au XVIIe, à plus forte raison le XVIIe et le XVIe diffèrent-ils du XIIIe et du XIVe. Il faut donc bien se garder, dans une étude du genre de celles dont nous nous occupons en ce moment, de juxtaposer, sans indiquer la séparation, des pièces de dates très diverses et qui se rapportent à des temps où le genre de vie des établissements ecclésiastiques en particulier, comme de la société en général, était loin d'être le même.

Qu'on nous permette enfin de rappeler que, s'il est un ordre d'études où le style simple doive dominer, c'est

Digitized by Google

surtout l'histoire, et particulièrement quand l'on traite des sujets restreints. L'amour du pays est un sentiment fort naturel, mais il vaut mieux qu'il ne s'exprime pas dans des préfaces ambitieuses et qu'il n'emprunte pas, pour se manifester, des formes peut-être emphatiques.

M. Sécheret, instituteur à Balan, près de Sedan, nous a envoyé une étude très complète sur cette localité. Il a fait preuve de la plus grande conscience, en étudiant tout ce que pouvaient lui fournir à ce sujet les documents des Archives nationales et du dépôt des Ardennes. Il a égalememt tiré des renseignements intéressants des archives de la commune et des registres paroissiaux. Peut-être, à ce dernier point de vue, a-t-il trop cédé à la tentation bien naturelle d'exposer tout au long l'histoire contemporaine de sa commune. Il ne faudrait pourtant le lui reprocher que dans une certaine mesure, car c'est avec beaucoup d'intérêt qu'on lit les souvenirs qu'il a réunis sur la bataille de Sedan, qui, comme l'on sait, s'est livrée en partie sur le territoire de cette commune. Il serait peut-être bon aussi qu'il eût classé plus sévèrement les nombreux documents qu'il a rassemblés et mieux marqué la différence des époques. Mais, malgré ces défauts, l'auteur de l'histoire de Balan a fait une œuvre très consciencieuse. L'Académie l'a reconnu en lui décernant une médaille d'argent.

M. Martinet, instituteur à Saint-Loup-Terrier, a suivi l'exemple de son collègue en nous apportant une monographie de sa commune. Bien que l'on puisse désirer que l'histoire ancienne de Saint-Loup eût été un peu plus développée, l'auteur a fourni beaucoup de renseignements utiles, surtout en ce qui concerne les familles seigneuriales du pays. Il a illustré son travail de dessins

Digitized by Google

fort intéressants et donné une très bonne description de Saint-Loup, au point de vue de la statistique et des coutumes à l'époque contemporaine. L'Académie lui décerne également une médaille d'argent.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé BROYÉ, Membre titulaire.

I

MESSIEURS,

La poésie devient un art de jour en jour plus difficile.

D'une part, les sources d'inspiration s'épuisent et se tarissent : on vient trop tard, depuis si longtemps qu'il y a des poètes et des poètes qui rêvent de tout. L'idéal est une région qui n'est infinie qu'en apparence ; nos devanciers n'en ont pas seulement fait le tour, ils en ont exploré toutes les provinces et exploité toutes les richesses ; c'est à peine s'il reste quelques petits coins perdus, chers aux âmes discrètes, qui s'y retirent comme en des chapelles solitaires, pour rêver à l'aise, à l'abri des foules et surtout des critiques. Aussi, l'attention publique, qui ne va guère dans les sentiers cachés et qui d'ailleurs se fatigue des routes trop battues, s'est détournée ; elle préfère aux songes démodés de la poésie les lucratives réalités de la vie.

D'autre part, l'art d'écrire en vers, sous l'effort des merveilleux artistes de ce siècle, est devenu si ingénieux, si savant, qu'il impose aux derniers obstinés de la poésie

Digitized by Google

la plus laborieuse des initiations. A l'heure actuelle, ou il faut écrire en vers pour soi tout seul, loin du public et même des Académies, ou il faut avoir dépensé de longs efforts à apprendre les richesses de la rime, la musique des mots, le rythme et la cadence, les ressources du style poétique, la valeur harmonique des strophes et les autres arcanes de la versification. L'oreille moderne, affinée par l'art miraculeux des Hugo, des Gautier, des de Banville et de tant d'autres, est devenue exigeante ou plutôt impitoyable. Non seulement il lui faut des merveilles, mais elle exige que ces merveilles soient exécutées avec l'aisance élégante d'un gymnaste expert en tours de force. Tant pis pour ceux qui s'exposent aux sifflets avant d'être suffisamment maîtres de leur art !

Qu'on se rassure néanmoins ; ici, à l'Académie, on ne siffle pas ; même devant les licences poétiques les plus osées, on se contente de sourire. Je me trompe, nous avons un autre châtiment pour les inexpérimentés qui maltraitent la rime ou la césure : nous leur donnons des conseils. Ce châtiment n'a rien de cruel pour la victime qui le reçoit ; il n'est pénible que pour le malheureux rapporteur chargé de l'infliger.

Si donc j'avais devant moi un de ces rimeurs novices intrépidement jeunes, que rien ne décourage, que la difficulté insurmontée aiguillonne, je remplirais mon devoir, je lui dirais, non pas en mon nom personnel, mais au nom de l'Académie : Puisque vous croyez avoir reçu le don sacré, puisque l'exemple de tant de catastrophes pitoyables ne vous touche pas, puisqu'enfin vous avez enveloppé votre cœur d'un triple airain, eh bien ! soit, ne soyez pas maçon, comme vous le conseille durement le prudent Boileau, soyez poète. Mais, prenez garde. Consultez votre esprit et le temps où vous vivez.

Digitized by Google

Peut-être l'un n'est-il pas plus fait que l'autre pour la haute poésie. Gardez-vous d'effleurer d'une aile étourdie les lieux communs solennels, mille fois traités ; cherchez autour de vous, ou en vous, un petit coin dont vous puissiez faire votre domaine familier, bien à vous. Si vous êtes vraiment un silencieux et un contemplatif, si vous savez écouter l'âme des choses dans les solitudes, votre recherche ne sera pas longtemps vaine. Peut-être trouvera-t-on que votre lyre est indigente ; mais si de fait elle n'a qu'une note, au moins cette note sera sincère, moderne, originale. Surtout, n'oubliez jamais que le premier devoir du poète, comme de l'orateur, c'est d'avoir quelque chose à dire à quelqu'un.

Si ce premier conseil n'avait pas mis en fuite mon jeune poète, je tâcherais d'avoir assez de courage pour en ajouter un second. Je lui dirais encore : Fuyez le public tant que vous ne connaîtrez pas à peu près votre métier; étudiez à l'école des maîtres, ou d'un maître, les secrets compliqués de la métrique française; imitez le soldat, qui s'exerce longtemps contre un ennemi fictif avant d'affronter le grand jour des batailles; et puis, venez à nous quand vous serez, je ne dis pas un maître (car la place des maîtres n'est plus dans notre humble enceinte), mais un peu plus qu'un apprenti, un bon ouvrier, d'un talent souple, et déjà assez sûr de son instrument. Nous n'applaudirons plus seulement à vos efforts, mais à vos succès; et si, par habitude, nous critiquons quelque césure, quelque épithète ou quelque rime, nous ne manquerons pas de crier : courage, encore un effort, il y a en vous l'étoffe sinon d'un grand poète, du moins d'un poète de second rang, capable d'honorer son nom et peut-être son pays.

Mais ce genre de châtiment, dont je viens d'abuser à

Digitized by Google

l'égard d'une victime imaginaire, était-il donc nécessaire de l'infliger aux concurrents de cette année? Vous en jugerez vous-mêmes, Messieurs, quand je vous aurai fait connaître sommairement les pièces qui nous ont été soumises.

II

Ces pièces ont été nombreuses, il faudrait même dire trop nombreuses. Ce ne sont généralement que des essais où des élèves laborieux se sont mesurés, avec des succès inégaux, contre les difficultés de notre versification. Nous y distinguons trois catégories: les pièces qu'on peut louer, celles qu'on peut encourager, et... les autres. Nous ne parlerons pas *des autres;* c'est assez que notre silence dise: hélas! sans que notre parole soit obligée de dire: holà!

Dans la catégorie des versificateurs qui ne donnent encore que des espérances, nous rencontrons d'abord un disciple d'André Theuriet. Il décrit les bords du Doubs avec les mêmes couleurs dont son maître a peint les rives de l'Ornain. Quand son vers lui appartiendra en propre, aussi bien que son sujet, quand son style sera d'une élégance et d'une harmonie plus soutenues, ses rythmes mieux accommodés aux idées, nous ne lui marchanderons pas nos suffrages.

Un autre élève (ce mot n'est pas un reproche, mais une espérance) nous envoie un morceau épique sur la bataille de Nicopolis. Ce n'est qu'une étude où vibre un accent assez héroïque; le vers sonne parfois avec un certain éclat; mais la strophe, après avoir essayé maintes fois de s'envoler, retombe lourdement dans la prose.

Digitized by Google

Puis voici une orientale, dont le romantisme intransigeant eût peut-être moins déplu en 1829. Aujourd'hui, c'est un anachronisme. La vigueur intermittente des vers, dédiés, on ne sait trop pourquoi, au poète des *Humbles*, à F. Coppée, ne va pas jusqu'à nous faire accepter les horreurs du sujet.

La légende bretonne d'*Herbadilla*, traitée par un autre concurrent, est encore dans le goût romantique. Une ville, jadis fameuse par la valeur de ses guerriers, s'est énervée dans le plaisir et la mollesse. Le dieu Ésus la maudit. Elle disparaît, ensevelie sous les eaux d'un lac. Victor Hugo n'eût peut-être pas dédaigné ce sujet de ballade allemande. Sa puissante imagination eût évoqué ce monde merveilleux de la vieille Armorique. Sous sa plume, les crimes d'Herbadilla, la malédiction d'Ésus, le châtiment fussent devenus trois pages d'une magnifique poésie. Notre poète, qui a, je pense, entrevu les beautés de son sujet, a dû souffrir de son impuissance à les atteindre ; sa pensée est presque toujours tyrannisée par la rime, et ce n'est que par des efforts pénibles, et comme par soubresauts, que son style échappe aux platitudes de la prose.

Enfin, chez un dernier concurrent, le pauvre roi Charles IX exprime en des vers trop nombreux, qui veulent être et qui sont presque tous des alexandrins, des remords qui ne paraissent pas assez sincères pour lui mériter l'indulgence de la postérité. Il est vrai que de la même plume, un peu prétentieuse, qui s'est attaquée à ce tragique sujet, le même poète a rimé des gentillesses sur les mères et les enfants, sur le printemps et sur l'hiver, qui ne sont pas dénuées de tout mérite. Il doit y avoir là pour lui une indication ; il lui suffira peut-être de baisser le ton de sa lyre.

Digitized by Google

Au-dessus de ces essais, dignes d'encouragement, l'Académie a discerné deux recueils assez considérables.

Le premier est intitulé : *Loisirs d'un Campagnard*, et il porte comme épigraphe le joli mot de Cicéron : *Hæc otia nobiscum rusticantur*. O poète campagnard ! vous êtes un sage de charmer aussi délicatement vos loisirs. Vous intitulez votre premier sonnet : *Babiole ;* va pour babiole. Je connais des babioles spirituelles ou gracieuses qui consolent de longs poèmes. Vous dites :

Oh ! que l'on va rire
Des sons indigents
De ma pauvre lyre !

Mais non ; on ne rit pas d'un auteur sans prétention qui parle de lui-même avec bonne grâce ; tout au plus est-on tenté de vous quereller un peu quand vous passez trop brusquement du plaisant au sévère ; c'est de la vivacité toute poétique, mais un peu inquiétante néanmoins. Votre *Découragement,* dont le vrai titre serait plutôt *Mauvaise humeur*, est solidement versifié. Mais pourquoi êtes-vous si vite consolé ? En effet, pour vous trouver réconforté, il suffit de tourner la page. Votre *Boutade*, d'aspect un peu rébarbatif, part d'un esprit vraiment blessé, mais d'une de ces blessures que l'amour de la poésie devrait pouvoir guérir. Votre *Caïn* est pâle, pour qui se souvient du *Caïn* de V. Hugo ou du *Qain* de Leconte de Lisle. Votre *Cronstadt* manque de souffle. Je glisse par dessus beaucoup d'autres pièces, d'inspiration inégale, pour en revenir à vos babioles que je préfère, parce que vous êtes plus maître de votre pensée et de votre style. Le *Métromane*, le *Premier janvier*, le *Porte-Monnaie* avec sa chute jolie, vous ont mérité tous nos applaudissements.

Digitized by Google

Je citerai de préférence cette dernière pièce :

MON PORTE-MONNAIE

Ami, vous me jetez un défi singulier.
Y pensez-vous ? Eh quoi ! si je comprends l'affaire,
En une heure, au plus tard, il s'agit de vous faire
Sur un porte-monnaie un sonnet régulier !

En vain, je me débats ; je ne puis oublier
Qu'à vos moindres désirs il faut que je défère.
Oui, je vous obéis et vais vous satisfaire,
Au risque d'échouer, comme un piètre écolier.

Mon beau porte-monnaie, élégante pochette,
N'est pas de ces objets qu'au bazar l'on achète,
C'est une nouveauté de choix et de valeur.

Par son air luxueux il plaît à l'œil avide,
Son fermoir en nickel ne craint pas le voleur,
Il n'a qu'un seul défaut, mais un grave... il est vide.

L'Académie décerne à l'auteur, M. l'abbé E. Schmit, à Sapogne-Feuchères (Ardennes), une médaille d'argent.

Un autre recueil plus considérable, et qui atteste un talent exercé, appelle un examen plus attentif. Il est intitulé : *Fleurs roses et fleurs sombres. Jeunesse et âge mûr.* Ce n'est pas sans frayeur que nous avons lu d'abord ce double titre en tête du recueil. N'est-ce pas en effet une entreprise un peu osée, que de peindre sous une même couverture tous les âges et tous les aspects de la vie ? Malheureusement, la lecture n'a pas modifié cette impression première. Décidément, notre auteur a trop embrassé : des sonnets, des odes, des madrigaux, des épîtres, des épigrammes, et même des demandes en mariage, c'est beaucoup pour un seul poète et dans un seul cahier.

La variété des sujets égale du reste la variété des genres ; elle va quelquefois jusqu'à la contradiction ;

Digitized by Google

l'enthousiasme, par exemple, y vit dans un accord scandaleux avec la misanthropie. Évidemment, l'auteur n'a pas toujours songé à peindre des impressions personnelles ; il a pris un peu partout des matières à sonnets ou des sujets d'odes ; c'est un éclectique qui glane où il y a des épis, et qui n'a pas besoin d'être touché pour accorder sa lyre. La vraie poésie est absente. Mais le versificateur n'est pas à dédaigner, pas plus que l'écrivain : on reconnaît un auteur qui n'en est plus à son premier essai. Le vers est facile, la rime suffisante, le rythme varié. Le style se soutient assez bien, sauf quelques chutes, dans un ton d'élégance convenable. On a remarqué, entre autres, une petite pièce intitulée *Merci*, bien tournée et d'une expression juste. Il n'y faudrait que quelques retouches, avec un sentiment un peu plus vif ou plutôt plus vrai, pour la mettre tout à fait hors de pair.

Un exemple montrera que notre auteur sait manier les mètres les plus difficiles ; je ne citerai que deux strophes :

Aucun bourdonnement ne vient frapper l'oreille ;
L'insecte est assoupi sur la fleur du rosier ;
La vive abeille
Sommeille
Emprisonnée encore dans sa ruche d'osier :
Mais déjà, dans l'azur, de l'oiseau qui s'éveille
Le gai concert
Se perd.

. . . . . .

L'astre brillant du jour règne sur la nature
Qu'il revêt de splendeur et de sérénité ;
Sur la verdure
Obscure,
Il répand les trésors de sa blonde clarté
Il fait de la forêt scintiller la parure
Et les couleurs
Des fleurs.

Digitized by Google

A cause de ces mérites, l'Académie décerne à l'auteur, M. Clovis Tisserand, de Rethel, une médaille de vermeil.

III

L'Académie avait, cette année encore, mis au concours une ode d'Horace, la cinquième du livre III : *Cœlo tonantem credidimus Jovem*. C'est un de ces petits chefs-d'œuvre du poète latin qui lui ont été inspirés par les événements publics de chaque jour.

Le désastre de Crassus, dans les plaines de la Perse, avait profondément humilié l'orgueil romain. Même après les victoires d'Auguste, personne ne l'avait oublié. On souffrait moins de la défaite elle-même que de la résignation facile avec laquelle les prisonniers des Parthes avaient accepté leur sort; on craignait que l'exemple ne devînt contagieux. Horace, associé à la politique d'Auguste et de Mécène, partageait leurs angoisses patriotiques. Le cœur du citoyen échauffa chez lui le génie de l'homme, et il remplit en cette circonstance, comme en plusieurs autres, cet admirable rôle de la poésie, d'être la voix d'un peuple parlant le plus beau des langages.

Horace débute par l'éloge obligé d'Auguste, qui manifeste sa puissance par des conquêtes, comme Jupiter signale sa souveraineté par les éclats du tonnerre. Mais la domination de Rome, même sous la direction d'Auguste, n'a qu'un fondement solide, c'est la valeur et surtout c'est la discipline du soldat. Honte aux lâches qui ont jeté leur épée pour oublier la patrie entre les bras des femmes barbares ! Honte aux cœurs dégénérés, qui ne

Digitized by Google

connaissent plus les anciennes vertus de Rome! Pour donner plus de poids à ses leçons, le poète, comme il avait emprunté ailleurs aux croyances religieuses le personnage de Junon, prend ici à l'histoire, ou du moins à la légende, celui de Régulus, et c'est Régulus qui prononce la condamnation de l'infidélité au devoir; c'est lui que, dans un tableau héroïque, Horace donne à Rome guerrière pour un modèle de dévouement à la patrie.

Assurément, cette ode superbe avait de quoi tenter les nombreux amis d'Horace, parmi ceux qui connaissent les ressources de la versification française. Quel plaisir de transporter dans notre langue ce style condensé, ces grandes et nobles pensées, ces tours élégants, ce rythme varié, ces expressions fortes et précises! Rien de plus utile, d'ailleurs, à qui veut assouplir et fortifier son style poétique. Il est vrai qu'il est difficile de triompher de pareils maîtres, mais il y a encore de l'honneur à être vaincu par Horace.

Faut-il croire que les courages ont faibli devant la tâche? L'an dernier, onze concurrents s'étaient mesurés dans une semblable traduction; cette année, ils ne sont plus que deux. Combien en resterait-il l'an prochain? Horace semble devoir user tous ses traducteurs.

De nos deux concurrents de cette année, l'un est un écolier, à qui son âge sans doute a permis d'être téméraire et qui n'a pas soupçonné la difficulté. Il ne manque pas de verve, ce qui est plutôt un danger qu'un secours quand il s'agit de traduction. Il s'emporte en de stériles développements hors des limites que lui trace le modèle. Mais il n'a saisi ni le rythme, ni le style, ni même toujours le sens d'Horace. Son travail a été jugé tout à fait insuffisant.

Le second traducteur est bien supérieur au premier.

Digitized by Google

Il a presque toujours bien compris le poète latin; il l'a serré de près; il le suit strophe par strophe; il est vrai que la strophe française de quatre vers est bien raide, comparée à l'aisance et à la flexibilité de la strophe alcaïque; peut-être l'auteur aurait-il pu y remédier en variant un peu la césure de son alexandrin, dont la facture est monotone : mais il ne faut exiger que le possible. La fin de cette pièce, où le poète peint le départ de Régulus pour l'exil et le supplice, a été particulièrement heureuse; elle est d'un mouvement si aisé qu'on y reconnaît à peine une traduction. Nous sommes heureux de pouvoir vous soumettre ces quelques strophes, dans ce Rapport où le plaisir de citer des vers irréprochables nous a trop manqué :

Régulus repoussa son épouse pudique
Et ses enfants, de pleurs le visage inondé;
Vers la terre il baissa son regard héroïque,
Du titre de Romain se croyant dégradé.

Les Pères s'étonnaient de ce conseil sublime;
Mais lui, dans son projet les voulant affermis,
Aima mieux retourner, exilé magnanime,
Farouche, et résistant aux pleurs de ses amis.

Et pourtant il savait quel traitement barbare
D'avance le bourreau lui réservait là-bas;
Mais, sans être ébranlé du sort qu'on lui prépare,
Malgré le peuple ému qui retardait ses pas,

Il partit, écartant sa famille pleurante,
Toujours calme au milieu de ces vœux suppliants,
Comme s'il se rendait à Venase ou Tarente,
Au sortir des procès de ses nombreux clients.

L'Académie décerne à l'auteur de cette traduction, M. Buzy, lauréat déjà plusieurs fois couronné de nos concours, une médaille d'argent.

J'ai terminé ma tâche; ce n'est pas tout à fait ma

Digitized by Google

faute si elle a paru un peu lugubre ; j'ai l'air d'avoir voulu jeter une pelletée de terre sur le cadavre de la poésie ; il faut avouer que, quand on a lu les décadents, les symbolistes et autres profanateurs, on est bien excusable d'avoir du goût pour le métier de fossoyeur ; on se dit qu'il faut bien assainir l'atmosphère ; d'ailleurs, si l'on ne jetait de temps en temps la poésie au tombeau, comment pourrait-elle en sortir? Au commencement de ce siècle, les mathématiciens, qui croyaient l'avoir enterrée à tout jamais, ne se doutaient guère que leurs cris de joie étaient entendus de deux jeunes hommes qui s'appelaient Lamartine et V. Hugo. Pourquoi d'autres jeunes gens ne songeraient-ils pas à d'autres résurrections? N'écoutons pas seulement le bruit des choses qui tombent ; prêtons l'oreille aux choses qui naissent ou qui renaissent. L'espérance, messagère radieuse, nous annonce que le vingtième siècle pourrait voir s'accomplir ce beau rêve : ce serait par le progrès moral de la démocratie, l'accord de la justice, de la science, de la religion et de la poésie. Ce n'est pas moi, c'est la patrie française qui confie cette espérance à tous ceux qui ont vingt ans.

Digitized by Google

FLEURS ROSES & FLEURS SOMBRES

Par M. Clovis TISSERAND.

EXCELSIOR !

Aux clameurs des cités, je viens vous arracher;
Suivez-moi jusqu'au but où mon désir m'enlève;
Sur les altiers sommets, moi, je prétends marcher,
Marchons donc vers ce pic où le soleil se lève!

Allons, nous arrivons au faîte du rocher;
Courage! avec le corps, que notre âme s'élève;
Encor plus près de Dieu nous pouvons approcher,
Élançons-nous au ciel sur les ailes du rêve!

Nous y sommes; bien haut nous planons dans l'azur;
Mais tout est morne et froid; mais l'éther est trop pur!
En bas sont nos amours et notre humble domaine...

Pauvre insecte captif! en vain l'homme veut-il
Voler loin de sa sphère, il sent peser le fil
Qui sur le sol natal aussitôt le ramène!

SOIF DE CONNAITRE

Nous sommes entourés d'effroyables mystères;
Nous errons sur ce globe en voyageurs perdus,
Tandis que sur nos fronts gravitent, suspendus,
D'immenses archipels de soleils et de terres.

Ces astres vers lesquels les poètes austères
Dans leurs nuits de tristesse ont les regards tendus,
Fussent-ils à jamais des livres défendus,
Tâchons d'en déchiffrer les divins caractères.

Malheureux fils d'Adam, à vivre condamnés,
Utilisons les jours que Dieu nous a donnés;
Arrachons les secrets de la fatale pomme:

Peut-être ferons-nous sortir le bien du mal;
Croître dans l'ignorance est bon pour l'animal:
Savoir est l'apanage et la grandeur de l'homme!

Digitized by Google

BLAISE PASCAL

O sublime Pascal ! génie austère et sombre,
Tu m'attires, ainsi qu'un gouffre mugissant;
J'ouvre ton livre amer et j'entre en pâlissant
Dans l'abîme du temps, de l'espace et du nombre.

Et j'ai peur quand je vois, jouet du Tout-Puissant,
L'homme chétif et grand, plein de lumière et d'ombre
Qui, sur cet océan, flotte, tournoie et sombre,
Comme un faible roseau, mais un roseau pensant.

Si, lassé de te lire, et si, l'âme inquiète,
J'interroge le ciel, cette carte muette,
Et veux concilier la raison et la foi,

Du problème cherchant la solution vraie,
Dans la sphère sans fin je plonge, et, comme toi,
Le silence éternel des espaces m'effraie !

LE PRÉSENT ET L'AVENIR

Notre siècle est mauvais, le suivant sera pire ;
Tout le fait entrevoir : la génération
Qui grandit est en proie à la corruption,
Et l'athéisme étreint ce qui pense et respire.

Le jeune insensé rit et le sage soupire ;
Sur nos fronts passe un vent de malédiction,
Et l'esprit infernal de la destruction
Veut jusqu'au bout du monde étendre son empire.

Le crime encouragé prend des airs triomphants,
Et la ferme vertu partout est poursuivie
D'une haine envieuse encore inassouvie.

L'avenir est voilé de brouillards étouffants...
Ah ! résistons au mal, et puissent nos enfants
Nous pardonner un jour de nous devoir la vie !

Digitized by Google

LA MONTAGNE

La terre dort encore, humide, froide et grise;
L'aurore qui blanchit lance ses premiers feux;
Sous sa lumière pâle, une masse indécise
Lentement se dessine à l'horizon brumeux.

Soudain le soleil brille et chasse avec la brise
Les vapeurs qui flottaient comme un voile poudreux,
Et dans le ciel plus clair on voit avec surprise
Un mont géant dresser son front majestueux.

A la montagne on peut comparer le génie:
On le devine mal et souvent on le nie,
Tant que la nuit le tient en son obscurité;

Mais qu'un rayon d'en haut subitement l'éclaire,
Il domine le monde, et la voix populaire
Proclame sa grandeur ou sa sublimité.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION DE GÉOLOGIE

(FOSSILES DES ENVIRONS DE REIMS)

Organisée à l'occasion de la Séance publique de l'Académie

LE 7 JUILLET 1892

par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE REIMS

Rapport de M. Ad. TUNIOT, Président de cette Société.

L'an dernier, dans sa Séance publique annuelle, l'Académie nationale de Reims, par l'organe de son dévoué Secrétaire général, a bien voulu signaler au public d'élite que réunit cette solennité la naissance de la *Société d'étude des Sciences naturelles de Reims* et lui souhaiter longue vie et prospérité.

A l'occasion de cet anniversaire, le Comité de cette Société a cru devoir témoigner de sa reconnaissance à l'Académie en déposant chez elle sa carte de visite... sous la forme d'une petite exposition qui comprend une série de dessins et une série d'échantillons géologiques, au sujet desquels quelques mots d'explication sont nécessaires.

La *Société d'étude des Sciences naturelles de Reims* s'occupe des différentes branches de l'histoire naturelle en général, mais d'une façon plus particulière de la faune et de la flore, tant vivantes que fossiles, de la région rémoise, ou, plus exactement, du département de

Digitized by Google

la Marne et des départements limitrophes ; elle désire faire connaître toutes les richesses qui nous entourent, dont bon nombre n'ont pas encore été étudiées, ou l'ont été par des amateurs dont les recherches n'ont pas été publiées ; pour arriver à ce but, elle fait appel à toutes les bonnes volontés, publie dans un Bulletin spécial les travaux de ses membres, cherche à faire naître et à développer chez les jeunes gens le goût de l'étude des sciences.

Dans ce but, l'article 5 de ses Statuts prescrit des excursions mensuelles pendant la bonne saison ; au cours de ces excursions, des explications sont données sur place, ainsi que des renseignements les plus complets sur les différentes méthodes de recherches et de récoltes ; après le retour, les objets recueillis, nettoyés, préparés, sont soumis aux spécialistes qui en font la détermination ; les débutants peuvent ainsi se créer facilement des rudiments de collections qui doivent leur servir de jalons pour la continuation de leurs études.

Il est inutile d'insister sur le côté essentiellement profitable, tant au point de vue moral qu'au point de vue physique, de ces courses au grand air, dont l'effet est continué par les occupations intéressantes qu'elles procurent pour les longues soirées d'hiver.

Conformément à ce programme, cinq excursions ont eu lieu de mai à septembre 1891. En présence des nombreuses matières à étudier, la géologie devait naturellement avoir la première place, aussi le Comité de la Société a-t-il pensé qu'il convenait d'en faire le principal objectif de ces courses, sans cependant négliger les autres branches.

Tout le monde sait que le sol de notre département appartient à deux formations bien distinctes : le terrain

Digitized by Google

crétacé qui en occupe la plus grande partie, et le terrain tertiaire; laissant de côté provisoirement la première partie, dans laquelle les recherches sont plus difficiles et moins fructueuses, les études se sont concentrées sur la seconde.

Celle-ci, qui fait partie de l'éocène parisien, est divisée par les auteurs récents en huit termes principaux, dont trois seulement font défaut dans la Marne. Les membres de la Société qui ont suivi régulièrement les excursions ont donc pu étudier successivement :

1° Les sables de Bracheux, horizon de Châlons-sur-Vesle, près de cette localité et à Chenay; ce sont ces sables si blancs et si purs que l'on exploite pour les cristalleries;

2° Du même étage, le calcaire de Rilly et les marnes à physes, dans la localité nommée, où ils sont superposés au même sable blanc;

3° Puis, de l'étage de l'argile plastique, les argiles à lignites, au lieudit les Voisillons, entre Rilly et Villers-Allerand, où ils sont l'objet d'une extraction importante pour l'amendement des vignes;

4° Le calcaire grossier dans ses trois divisions : l'inférieur, à Pévy, où il se superpose directement aux argiles à lignites; le moyen, dans le ravin classique de Chamery; le supérieur, à Boursault, où nous l'avons trouvé adossé au moyen, au lieu de lui être superposé;

5° Enfin, le calcaire de Saint-Ouen a montré ses marnes et son calcaire à lymnées à Rilly, où l'on a encore pu étudier une zone, dépendante de l'étage gypseux, à *Pholodomya ludensis*.

Le commencement de l'oligocène a été constaté également à Rilly, où il est représenté par le calcaire et les meulières dites de la Brie.

Digitized by Google

Au cours de ces différentes explorations, la Société a pu recueillir un grand nombre d'espèces de mollusques fossiles (environ 450), parmi lesquelles un certain nombre n'avaient pas encore été signalées dans ces gisements, et dont quelques autres sont considérées comme très rares.

C'est un prélèvement sur ces récoltes que la Société a l'honneur de placer aujourd'hui sous les yeux de l'Académie et du public. Chacune des boîtes porte la date de l'excursion, la localité, l'indication du terrain et le nombre d'espèces recueillies. En voici la récapitulation :

Châlons-Chenay.....	54	espèces.
Rilly (calcaire).....	25	»
Rilly (lignites).....	36	»
Pévy.....	42	»
Chamery.....	110	»
Boursault.....	185	»
TOTAL.....	452	espèces.

Les comptes rendus des excursions figurent *in extenso,* avec les listes détaillées des fossiles, dans le deuxième numéro du *Bulletin de la Société,* qu'elle a également l'honneur de vous offrir aujourd'hui.

Pour fixer le souvenir de l'état des gisements explorés, état constamment modifié par les exploitations, l'un des membres de la Société, M. Ad. Bellevoye, a bien voulu se charger d'en faire les dessins qui forment le complément de l'exposition.

Digitized by Google

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 7 Juillet 1892

POÉSIE

Une médaille de vermeil est décernée à M. Clovis Tisserand, lauréat du précédent concours, pour son recueil intitulé *Fleurs roses et fleurs sombres*.

Une médaille d'argent à M. J.-B. Buzy, lauréat de précédents concours, pour sa traduction de l'ode d'Horace, *Cœlo tonantem credidimus Jovem*.

Une médaille d'argent à M. l'abbé Schmit, curé de Sapogne, pour son recueil intitulé *Loisirs d'un Campagnard*.

HISTOIRE

Une médaille d'or est décernée à M. Duméril, docteur en droit, ancien magistrat à Versailles, pour son *Éloge de Tronson du Coudray*.

Digitized by Google

Une médaille d'argent à M. J.-B. Renaux, lauréat de précédents concours, pour ses *Monographies de Signy-l'Abbaye* et de *Novy*.

Une médaille d'argent à M. H. Martinet, instituteur à *Saint-Loup-Terrier*, pour sa monographie de cette commune.

Une médaille d'argent à M. Sécheret, instituteur à *Balan*, pour sa monographie de cette commune.

INDUSTRIE

Une médaille d'argent est décernée à M. Amédée Moëssard, à Paris, pour son *Étude sur les progrès réalisés et à réaliser dans le travail des vins de Champagne*.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

du Jeudi 7 Juillet 1892

PROGRAMME

Discours d'ouverture, par M. PIÉTON, Président.
Compte rendu des Travaux de l'année, par M. H. JADART, Secrétaire général.
Tronson du Coudray, par M. DUMÉRIL, Lauréat du Concours.

INTERMÈDE MUSICAL

Souvenir du Trocadéro, mélodie pour violon, dédiée à M. Henri Marteau, avec Orgue, de M. J. GRISON.

Arrangée par l'auteur pour violoncelle, harmonium et piano, exécutée par MM. STENGER, L. MAILFAIT et J. GRISON.

Industrie locale : *La Mousse du Champagne*, par M. LAJOUX, Membre titulaire.
Rapport sur le Concours d'histoire, par M. THIRION, Membre titulaire.
Rapport sur le Concours de poésie, par M. l'abbé BROYÉ, Membre titulaire.

MORCEAU FINAL

Pastorale, Op. 26 en *la*, pour violoncelle, piano et harmonium, de A. GUILMANT.

Exécutée par MM. STENGER, L. MAILFAIT et J. GRISON.

Proclamation des Prix et Médailles, par M. L. DEMAISON, Secrétaire archiviste.

Il y aura exposition d'une Collection de Géologie *(Fossiles des environs de Reims)*, organisée par la Société d'étude des Sciences naturelles de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS

POUR LES ANNÉES 1893 & 1894

PRIX A DECERNER EN 1893

HISTOIRE

Histoire des Établissements hospitaliers de Reims, du moyen âge jusqu'à nos jours; étudier notamment les Léproseries, l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général et Saint-Marcoul.

L'auteur peut traiter séparément chacun de ces établissements, sur lesquels la Bibliothèque de Reims, les Archives communales et hospitalières possèdent des fonds très intéressants.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

LITTÉRATURE

Étude sur la vie et les ouvrages d'Eugène Géruzez, né à Reims en 1799, professeur d'éloquence française à la Sorbonne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ÉCONOMIE POLITIQUE

Étudier les causes de l'inégalité des conditions sociales et des richesses dans les temps modernes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPOSITION DE GÉOLOGIE

(FOSSILES DES ENVIRONS DE REIMS)

Organisée à l'occasion de la Séance publique de l'Académie

LE 7 JUILLET 1892

par la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE REIMS

Rapport de M. Ad. TUNIOT, Président de cette Société.

L'an dernier, dans sa Séance publique annuelle, l'Académie nationale de Reims, par l'organe de son dévoué Secrétaire général, a bien voulu signaler au public d'élite que réunit cette solennité la naissance de la *Société d'étude des Sciences naturelles de Reims* et lui souhaiter longue vie et prospérité.

A l'occasion de cet anniversaire, le Comité de cette Société a cru devoir témoigner de sa reconnaissance à l'Académie en déposant chez elle sa carte de visite... sous la forme d'une petite exposition qui comprend une série de dessins et une série d'échantillons géologiques, au sujet desquels quelques mots d'explication sont nécessaires.

La *Société d'étude des Sciences naturelles de Reims* s'occupe des différentes branches de l'histoire naturelle en général, mais d'une façon plus particulière de la faune et de la flore, tant vivantes que fossiles, de la région rémoise, ou, plus exactement, du département de

Digitized by Google

la Marne et des départements limitrophes ; elle désire faire connaître toutes les richesses qui nous entourent, dont bon nombre n'ont pas encore été étudiées, ou l'ont été par des amateurs dont les recherches n'ont pas été publiées ; pour arriver à ce but, elle fait appel à toutes les bonnes volontés, publie dans un Bulletin spécial les travaux de ses membres, cherche à faire naître et à développer chez les jeunes gens le goût de l'étude des sciences.

Dans ce but, l'article 5 de ses Statuts prescrit des excursions mensuelles pendant la bonne saison ; au cours de ces excursions, des explications sont données sur place, ainsi que des renseignements les plus complets sur les différentes méthodes de recherches et de récoltes ; après le retour, les objets recueillis, nettoyés, préparés, sont soumis aux spécialistes qui en font la détermination ; les débutants peuvent ainsi se créer facilement des rudiments de collections qui doivent leur servir de jalons pour la continuation de leurs études.

Il est inutile d'insister sur le côté essentiellement profitable, tant au point de vue moral qu'au point de vue physique, de ces courses au grand air, dont l'effet est continué par les occupations intéressantes qu'elles procurent pour les longues soirées d'hiver.

Conformément à ce programme, cinq excursions ont eu lieu de mai à septembre 1891. En présence des nombreuses matières à étudier, la géologie devait naturellement avoir la première place, aussi le Comité de la Société a-t-il pensé qu'il convenait d'en faire le principal objectif de ces courses, sans cependant négliger les autres branches.

Tout le monde sait que le sol de notre département appartient à deux formations bien distinctes : le terrain

Digitized by Google

crétacé qui en occupe la plus grande partie, et le terrain tertiaire; laissant de côté provisoirement la première partie, dans laquelle les recherches sont plus difficiles et moins fructueuses, les études se sont concentrées sur la seconde.

Celle-ci, qui fait partie de l'éocène parisien, est divisée par les auteurs récents en huit termes principaux, dont trois seulement font défaut dans la Marne. Les membres de la Société qui ont suivi régulièrement les excursions ont donc pu étudier successivement :

1° Les sables de Bracheux, horizon de Châlons-sur-Vesle, près de cette localité et à Chenay; ce sont ces sables si blancs et si purs que l'on exploite pour les cristalleries;

2° Du même étage, le calcaire de Rilly et les marnes à physes, dans la localité nommée, où ils sont superposés au même sable blanc;

3° Puis, de l'étage de l'argile plastique, les argiles à lignites, au lieudit les Voisillons, entre Rilly et Villers-Allerand, où ils sont l'objet d'une extraction importante pour l'amendement des vignes;

4° Le calcaire grossier dans ses trois divisions : l'inférieur, à Pévy, où il se superpose directement aux argiles à lignites; le moyen, dans le ravin classique de Chamery; le supérieur, à Boursault, où nous l'avons trouvé adossé au moyen, au lieu de lui être superposé;

5° Enfin, le calcaire de Saint-Ouen a montré ses marnes et son calcaire à lymnées à Rilly, où l'on a encore pu étudier une zone, dépendante de l'étage gypseux, à *Pholodomya ludensis*.

Le commencement de l'oligocène a été constaté également à Rilly, où il est représenté par le calcaire et les meulières dites de la Brie.

Digitized by Google

SCIENCES

Étude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle, intéressant particulièrement l'industrie, le commerce, ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

—

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 200 fr.* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de cinquante à cent cinquante vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° *Une médaille d'or de 100 fr.* sera décernée à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ trente à quatre-vingts vers.

PRIX DE L'ACADÉMIE

Une médaille d'or de 100 fr. sera décernée à la meilleure pièce de vers sur *les Explorateurs français de l'Afrique.*

PRIX A DÉCERNER EN 1894

—

HISTOIRE

Histoire de Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims. Rechercher son origine; retracer sa vie politique et son administration, son influence, ses largesses aux pauvres et aux églises; apprécier l'essor des lettres et des arts sous son pontificat (1508-1532).

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

Digitized by Google

PRIX A DECERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Digitized by Google

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1893,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 23 Juillet 1892.

Le Secrétaire général,

H. Jadart,

15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

P.-L. Péchenard.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 1er DÉCEMBRE 1892

BUREAU POUR L'ANNÉE 1891-92

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM. PIÉTON.
Vice-Président	L. PÉCHENARD.
Secrétaire général	H. JADART.
Secrétaire archiviste	L. DEMAISON.
Trésorier	A. MENNESSON.
Membres du Conseil d'administration	l'abbé CERF. H. PARIS. A. DECÈS.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1892-93

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM. L. PÉCHENARD.
Vice-Président	PLANÇON.
Secrétaire général	H. JADART.
Secrétaire archiviste	L. DEMAISON.
Trésorier	A. MENNESSON.
Membres du Conseil d'administration	H. PARIS. A. DECÈS. PIÉTON.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES PAR RANG D'ANCIENNETÉ

MM.

1847. Paris (H.), avocat, ancien maire de Reims.
1853. Soullié (Pr.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.
1853. Mennesson (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
1855. Piéton, avocat.
1857. Givelet (Ch.), associé de la Société des Antiquaires de France.
1860. Thomas, député, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Luton (⊗ I.), directeur de l'École préparatoire de médecine.
1862. Doyen (✻), ancien maire de Reims, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Coze (E.), directeur de l'Usine à gaz.
1863. Lantiome, avocat.
1864. Cerf (l'abbé), chanoine titulaire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1865. Duchataux (V.), avocat.
1866. Gosset (Alph.) (⊗ A.), architecte.
1870. Diancourt (✻ ⊗ A.), ancien maire de Reims, sénateur de la Marne.
1873. Butot (l'abbé), curé de Saint-Jacques.
1873. Werlé (le comte A.), négociant en vins.
1876. Le cardinal Langénieux (✻), archevêque de Reims.
1876. Jullien (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Péchenard (P.-L.), docteur ès-lettres, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse.

Digitized by Google

1877. Demaison (L.) (⊗ A.), conservateur adjoint des Archives de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1878. Jadart (H.) (⊗ A.), conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

1881. Douce (P.), notaire.

1881. Brissart (A.), avocat.

1881. Benoist (A.), manufacturier, ancien élève de l'École polytechnique.

1882. Maldan (Th.), secrétaire du Comice agricole.

1882. Lamy, architecte.

1883. Michaut (H.), ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.

1884. Givelet (H.), propriétaire.

1884. Decès (A.) (⊗ I.), professeur à l'École préparatoire de médecine.

1884. Jolicœur (H.) (⊗ A.), professeur à l'École préparatoire de médecine.

1885. Guelliot (O.), docteur en médecine.

1887. Henrot (H.) (✻ ⊗ I.), maire de Reims, professeur à l'École préparatoire de médecine.

1889. Cauly (E.), vicaire général du diocèse, protonotaire.

1889. Colleville, docteur en médecine, professeur à l'École de médecine de Reims.

1889. Plançon (⊗ I.), proviseur du Lycée de Reims.

1889. Brunette (E.) (⊗ I.), architecte de la Ville.

1889. Henriot (P.), ingénieur au corps des Mines.

1890. Dauphinot (Ad.) (⊗), ancien président de la Société des Amis des Arts.

1890. Compant (l'abbé), vicaire général du diocèse.

1890. Bagneris (E.) (⊗ A.), docteur en médecine, agrégé des Facultés.

Digitized by Google

1890. Tissier, professeur agrégé de physique au Lycée.
1892. Broyé (l'abbé), aumônier du Lycée.
1892. Lajoux (H.) (⊗ I.), professeur à l'École de médecine et de pharmacie.
1892. Lefort (A.), notaire.
1892. Thirion, professeur agrégé d'histoire au Lycée.

Membre décédé pendant l'année 1891-92.

M. Bretagne, secrétaire perpétuel de la société d'archéologie lorraine de Nancy, correspondant.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1891-92.

I. — Ouvrages publiés par les Membres de l'Académie.

Léon GERMAIN..... *La Cloche de Bermont (Vosges)*, in-8°.

— *Les Briot et la famille de Pierre Woeiriot*, 1891.

— *Le tombeau de Dom Didier de la Cour, prieur claustral de Saint-Vanne*, 1891, br. in-8°.

— *Bibliographie. Albert Jacquot, Pierre Wœiriot, les Wiriot-Wœiriot, orfèvres graveurs lorrains*, gr. in-8°.

Baron J. DE BAYE. ..... *Sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe*, in-8°.

— *Les bronzes émaillés de Motchina (Russie)*, in-4°.

— *L'art barbare en Hongrie*, in-8°.

— *La bijouterie des Goths en Russie*, in-8°.

A. DE LAPPARENT..... *Un nouveau mode de prévisions du temps*, in-8°.

H. LORIQUET..... *Journal des travaux d'art exécutés dans l'abbaye de Saint-Vaast par l'abbé Jean du Clercq (1429-1461)*, gr. in-8°.

— *Cahiers de doléances de 1789 dans le département du Pas-de-Calais*, 2 vol. gr. in-8°.

L'abbé Ét. GEORGES..... *Les Berbier du Metz, derniers comtes de Rosnay*, in-8°.

— *Quelques documents nouveaux relatifs à la nationalité de Jeanne d'Arc*, in-8°.

L'abbé J. GILLET..... *Discours prononcé (à Charleville) le 4 octobre 1891*, in-8°.

P.-L. PÉCHENARD..... *Discours sur les Cercles catholiques*, 1891, in-8°.

— *Éloge de Dom Marlot, prononcé dans la basilique de Saint-Remi le 6 décembre 1891*, in-8°.

Digitized by Google

Louis GUIBERT..... *Les communes du Limousin* du XIIe au XVe siècle.

LEFÈVRE-PONTALIS. ..... *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, 3e livraison.

L'abbé BUACHE ..... *Notice biographique sur Beautemps-Beaupré*, 1766-1854.

L'abbé DESSAILLY..... .. *Reconstitution de la voie romaine de Reims à Cologne par Novion-Porcien, Warcq*, in-8°.

— *Le Christ eucharistique*, 1891, in-12.

L'abbé CERF..... ... *Hagiographie diocésaine. Sainte Pétronille*, 4 pp. in-4°.

Félix PLATEAU ..... *La ressemblance protectrice dans le règne animal*, in-8°.

Dr H. HENROT.. ..... *Compte moral et administratif de la ville (de Reims) pendant les années 1864-1891*, in-8°.

Fréd. MOREAU ... . *Supplément à l'album Caranda. Les fouilles de 1891 aux grévières de Ciry-Salsogne* (2e année), *et au parc de Fère-en-Tardenois*, in-4°.

Dr H. VINCENT..... *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, in-8°.

Camille GILARDONI..... *La bulle Unigenitus et la fin du Jansénisme en Champagne*, in-8°.

Paul SAINTENOY... ..... *Protégomènes à l'étude de la filiation des fonts baptismaux, depuis les baptistères jusqu'au XVIe siècle.*

— *La pierre tombale de Laurent le Blanc*, gr. in-8°.

— *Congrès archéologique et historique de Bruxelles, mémoires, documents*, 1891, 1re et 2e livraison.

Baron A. DE LOÉ ..... *L'organisation de la section archéologique du palais du peuple de Bruxelles.* Rapports par P. de SAINTENOY et le baron Alfred de LOE.

Comte de MARSY..... *Les origines tournaisiennes des tapisseries de Reims*, in-8°.

Paul THIRION ..... . *La politique coloniale et les difficultés présentes*, 1892, in-8°.

Digitized by Google

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique. — Hommages divers et journaux.

Revue des Travaux scientifiques, tome x, nº 12; tome xi, nºs 3-11; tome xii, nº 1.

Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, xxxix.

Société d'anthropologie de Paris. Bulletin, 1891, 1er 2e fasc., mai à décembre.

— — — Mémoires, 2e série, tome iv, 3e fasc.

Bulletin de l'Association philotechnique, 1891, août, novembre, décembre; 1892, janvier-juillet.

Union médicale du Nord-Est, 1891, nºs 6, 8, 9, 10-12; 1892, 1-6.

Les chartes de S. Bertin, par M. l'abbé Daniel Haignéré, tome ii, 3e fasc., in-4°.

Annuaire de la Société philotechnique, année 1891.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin historique et philologique, 1890, nº 4; 1891, nº 1.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Bulletin archéologique, 1890, nº 3; 1891, nº 3.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques, 1890, nº 2; 1891, nº 1.

A Jeanne d'Arc. Hommage de l'Académie champenoise d'Épernay. Pièces principales récompensées au concours de 1891, in-8°.

Congrès des Sociétés savantes à Paris en 1886. Objet, division et plan d'une bibliographie départementale, par Ph. Milsand.

Journal des Savants, 1891, sept., oct.

Société d'émulation du Bourbonnais. Statuts.

Société de médecine légale de France. Bulletin, tome xi, 2e partie.

Produits naturels commerçables. Les produits végétaux alimentaires, par Ém. Dubois, in-18.

Sainte-Cécile. Revue musicale, 3 décembre 1891.

Programme des prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique... du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 1891, janv., fév.; 11e année, livraisons 69-75.

Fédération archéologique et historique de Belgique. Compte rendu des Travaux du 6e Congrès tenu à Liége, tome vi, 2e et 3e fasc.

Fouilles par M. Ch. Bosteaux.

Documents inédits sur l'histoire de France. Chroniques d'Amadi et de Strambaldi, 1re partie.

Une grande dame dans son ménage sous Louis XIV, par Charles de Ribbe, in-12.

La Revue du Nord, 1892, 1er et 15 janvier, 1er mars.

Journal d'hygiène, 1892, 18 et 25 février, 3, 17, 24, 31 mars.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, feuille 2, décembre 1891. — Comptes rendus des réunions: 24 mars 1890, 5 juin 1891.

Atlas géographique de la Bible d'après les documents anciens, par L.-Cl. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice, et H. Nicole, prêtre du diocèse de Reims, — et une carte géographique.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, 1890-1891.

Bulletin administratif de la ville de Reims, 1890, 9e supplément.

Procès-verbaux du Conseil général de la Marne, 1892, sessions d'avril et du 20 juin.

Revue sanitaire de la province, 1891, 15 novembre.

Recherches pour servir à l'histoire des arts du Poitou, par Jos. Berthelé, 1890, gr. in-8°.

Comité archéologique de Senlis, tomes iv et v.

Bulletin de la Société d'ethnographie, 1891, janvier, février, avril, juin, juillet, août.

Les moines de Solesmes. Expulsion du 6 nov. 1880 et du 22 mars 1882, in-12.

Saint Martin et son monastère de Ligugé, par le R. P. dom François Chamard, in-12.

VIIIe centenaire de saint Grégoire VII. Discours prononcé par D. Charles Couturier, abbé de Solesmes, in-8°.

IIIe centenaire de sainte Thérèse. Discours prononcé par D. Charles Couturier, abbé de Solesmes, 1882, in-16.

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 19e année, 1892, 1re livr.

Mes souvenirs. Sedan, par M. Payard-Poterlot, in-12.

IXe Congreso internacional de Americanistas. Réunion del ano de 1892. Program.

World's Columbian Exposition. Chicago 1893. Renseignements pour les exposants étrangers.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

Abbeville. — *Mémoires de la Société d'émulation*, tome xvii, (4e série, tome ier, 2e partie). Bulletin, 1890, nos 1-4.

Amiens. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1891, nos 1, 2, 3; tome xvii, 1889-91.

Angers. — *Mémoires de la Société nationale*, année 1890 (4e série, tome iv); 1891.

Arras. — *Mémoires de l'Académie*, 2e série, tome xxii.

Autun. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome xviii.

Avignon. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1890, 4e trimestre; 1891, 1er et 3e trimestres; 1892, 1er trimestre.

Digitized by Google

BAR-LE-DUC. — *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts*, 2e série, tomes IX et X (1891); 3e série, tome Ier (1892).

BESANÇON. — *Académie*, 1881.

BORDEAUX. — *Actes de l'Académie*, 1889.

BOULOGNE. — *Bulletin de la Société d'agriculture*, 1891, juillet à décembre; 1892, janvier, février, mars, avril, mai.

— *Société académique*, 4e vol., 8e, 9e, 10e, 11e livraison. — tome IV (1885-90); tome V (1889-90).

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tomes XVII-XXI (1889-91).

— *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1890-91.

CAEN. — *Mémoires de l'Académie nationale*, 1891.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts*, 1889, 1re partie; 1890.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique*, année 1890.

CHERBOURG. — *Mémoires de la Société nationale académique*, 1890-91.

COMPIÈGNE. — *Bulletin de la Société historique*, tomes I-VII (1869-88). Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne. — I. Le séjour royal, de CHARPENTIER. II. Almanach historique de 1789.

CONSTANTINE. — *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique.*

DIJON. — *Mémoires de l'Académie*, 1890-1891.

DOUAI. — *Société d'agriculture*. Bulletin, 1887 et 1888. — Mémoires 1878-1880, 1886-1890.

DRAGUIGNAN. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1891, 1er fascicule.

ELBEUF. — *Société industrielle*, année 1891.

ENGHIEN. — *Annales du Cercle archéologique*, tome III, 2e, 3e et 4e livraison.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture*, 1891, août-déc.; 1892, janvier-juin.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1891.

— *Tables alphabétiques des matières et des noms d'auteurs contenus dans les ouvrages publiés par la Société, de 1825 à 1859.*

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique du Gâtinais*, 1890, 4e trimestre; 1891, 1er, 2e et 4e trimestre.

GRENOBLE. — *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1890, 1891.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, 2e série, tome II, 1er bulletin.

HIPPONE. — Réunions, 1891, feuilles 4 et 5; Bulletin n° 24.

IÉNA. — *Zeitschrift des vereins fur Thuringische geschichte*, 1891.

LA ROCHELLE. — *Société des Sciences naturelles. Annales*, 1890.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise*, 1891, 1er, 2e et 3e trimestre.

Digitized by Google

LE PUY. — *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.* Annales, tome XXXIV, 1878-1889.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique du Limousin,* tomes XXXVIII (1891), XXXIX, XL, 1re livraison.

MANCHESTER. — *Memoirs and Procedings of the Manchester litterary et philosophical Society,* 1890, 1887-1890, 1891.

MONTAUBAN. — *Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne,* année 1890.

MOULINS. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier,* tome XVIII, 4e livraison.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique,* tome XVIII, 4e liv.; tome XIX, 3e livraison.

NANCY. — *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1890.

— *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 3e série, 18e vol., tome XLI.

NANTES. — *Annales de la Société académique,* 1891, 1er et 2e semestre.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise,* 14e vol., 2e fascicule.

NIMES. — *Mémoires de l'Académie,* année 1889.

NIORT. — *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres,* 1891,

— *Bulletins* de la même Société, 1891, avril à décembre; 1892. janvier-mars.

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique,* tome III, 1re partie, 6e livraison.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique,* 1890, 3e et 4e trimestre; tome X, nos 145; 1891, 2e trimestre.

PERPIGNAN. — *Société agricole et scientifique des Pyrénées-Orientales,* 32e volume.

POITIERS. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1890,

— *Bulletin* de la même Société, 1890, 4e trimestre; 1891, 3e et 4e trimestre.

ROUEN. — *Précis analytique des Travaux de l'Académie,* années 1888-1889, 1890-1891.

— *Extrait des Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure,* 1891, 1er, 3e et 4e trimestre.

SAINT-OMER. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 1891, avril-décembre; 1892, 1er fascicule.

SAINT-QUENTIN. — *Mémoires de la Société académique,* années 1888 et 1889.

SENS. — *Société archéologique,* bulletin, tome XIV.

TOULOUSE. — *Recueil de l'Académie des Jeux floraux,* 1892.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions,* 1891.

TOURS. — *Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire,* 1890, nos 1-12; 1891, nos 1-12.

TROYES. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* 1890.

Digitized by Google

VERVINS. — *La Thiérache. Bulletin de la Société archéologique,* tome XII.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture de la Haute-Saône,* 3e série, n° 22.

WASHINGTON. — *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution,* july 1889.

— *U. S. Departement of agriculture... North American Fauna,* n° 5.

— *Eulogy on prof. Alexander Dallas Bache,* by prof. Joseph HENRY, in-8°.

— *Catalogue of publications of the Smithsonian institution* (1846-1882).

— *List of the institutions, libraries, colleges in correspondence with the Smithsonian institution,* 1872.

— *List of the coleoptera of north American,* by John L. LECONTE, part. I, 1863.

— *News species of north American coleoptera,* by John L. LECONTE, part. I, 1863.

— *Catalogue of minerals with their formulas, etc.,* by T. EGLESTON, 1863.

— *Directory of officers, collaborators, employes, of the Smithsonian Institut. national museum,* 1882.

— *Meteorological observations made at Providence,* R. J. by Alexis CASWELL.

— *Appendix. Publications of Learned societies and periodicals in the library of the Smithsonian instit.,* part. II.

— *Discussion of the magnetic and meteorological observations,* part. II.

— *Catalogue of prehistoric works east of the Rocky Montains,* by Cyrus THOMAS, 1891.

— *Omaho and ponka letters,* by James Owen DORSEY, 1891.

— *Contributions to north American ethnology,* volum. II, part. I et II; vol. VI (3 vol. in-4°).

— *Bibliography of the Algonquian languages,* by James Constantine PILLING, 1891.

Digitized by Google

Digitized by Google

HABITATIONS OUVRIÈRES

RÉSUMÉ de la Conférence faite à Paris, le 17 Juin 1886, par M. E. Cheysson, *Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Vice-Président de la Société des Habitations ouvrières d'Auteuil, Membre honoraire de l'Académie de Reims.* — Notes diverses.

Lecture de M. Ed. LAMY, Membre titulaire

La question des habitations ouvrières intéresse toutes les classes de la société, sous le rapport de la santé physique et de la santé morale. Des observateurs consciencieux : MM. Jules Simon, Picot, Maxime du Camp, du Mesnil, Richard et tant d'autres, ont fait d'émouvants récits sur l'insalubrité des logements ouvriers ; ils en ont signalé les dangers, de nombreuses sociétés se sont formées en France et à l'étranger pour remédier au mal, les pouvoirs publics s'en sont préoccupés, et le 31 juillet 1890, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts envoyait aux sociétés savantes un programme d'études rédigé par le Comité des travaux historiques et scientifiques sur les salaires et les maisons d'ouvriers ; ces études sont encore toutes d'actualité.

Digitized by Google

Depuis longtemps des industriels logent gratuitement leur personnel: la Compagnie des cristalleries de Baccarat, par exemple, en prit l'initiative dès 1765; mais primitivement, l'ouvrier gratuitement logé ne pouvait acquérir la maison qu'il occupait; la faculté ne lui en fut donnée par les chefs d'industrie qu'en 1835; à cette époque, André Kœklin, maire de Mulhouse et manufacturier, fit construire pour ses ouvriers 36 logements avec jardin, du prix de 12 à 13 francs par mois; en 1844 ou 1845, l'Angleterre et l'Écosse suivirent cet exemple, il s'établit dès lors entre la France et l'Angleterre une salutaire et louable émulation, et on a pu voir aux Expositions universelles de 1867, 1878 et 1889, des types variés de constructions ouvrières projetées et construites, où les constructeurs rivalisèrent de zèle à résoudre ce problème: bâtir bien, dans les meilleures conditions hygiéniques, et surtout à bon marché.

De nombreuses combinaisons ont été proposées pour la réalisation de cette dernière et très importante condition; le système adopté à Mulhouse a semblé jusqu'ici le meilleur, et la *Société des habitations ouvrières d'Auteuil* n'a cru pouvoir mieux faire que de le reprendre pour base de son organisation. Je voudrais vous rapporter ici, Messieurs, quelques idées émises il y a plusieurs années déjà sur le sujet qui nous occupe par le vice-président de cette Société, M. Cheysson, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées. M. Cheysson est pour vous une ancienne connaissance, Reims a vu ses débuts dans la carrière où il s'est acquis depuis un juste renom de science et de dévouement; souffrez donc, Messieurs, qu'il me serve auprès de vous d'introducteur, j'allais dire de patron.

La question des habitations ouvrières en France et à

Digitized by Google

l'étranger, la situation actuelle, ses dangers, ses remèdes, tels sont les points examinés par M. Cheysson, avec toute la compétence que vous lui pouvez connaître.

L'auteur envisage d'abord la maison et la famille : l'homme n'est pas fait pour vivre seul ; en vertu de lois profondes et primordiales, la famille existe, il lui faut un support matériel : la maison ; c'est elle qui fait l'unité extérieure de la famille, qui garde ses traditions comme un dépôt sacré, avec le souvenir des joies et des douleurs, des jours sombres et des jours heureux.

L'instabilité du foyer est un sujet de surprise et de blâme, nous ne faisons plus que traverser de véritables hôtelleries, qui ne nous disent rien de notre passé, ne promettent rien à notre avenir, ne garderont de nous nulle mémoire, et qu'on dirait comme à plaisir disposées pour démoraliser nos serviteurs et les liguer contre nous.

Le mal.

La situation actuelle à Paris.

Dans certains quartiers, la densité de la population s'est élevée en 50 ans, par kilomètre carré, de 11,000 à 29,000 habitants ; comme elle est en moyenne de 67 habitants pour toute la France, la densité parisienne est égale à 430 fois celle du reste du pays.

Des observateurs consciencieux, MM. d'Haussonville, du Mesnil, Marjolin, Maxime du Camp, Picot, Delaître et Cie, ont fait des descriptions fidèles et vigoureuses de ces tristes demeures ; celle qui va suivre n'est pas sans analogie avec certains logements de notre ville :

« Franchissez, dit M. Picot, le seuil d'une de ces « maisons ; pénétrez dans l'allée étroite et sombre : vous

Digitized by Google

« serez pris à la gorge par une odeur fétide, produite « par les ordures ménagères et les latrines; en avançant « à tâtons, vos pieds heurtent contre les premières mar- « ches de l'escalier; si vos mains s'appuient sur le mur, « vous le sentirez froid et gluant (1). » — « Des plombs « partout démunis de leur hausse, ou des cuvettes à « eaux ménagères non fermées, saturent d'émanations « délétères l'atmosphère qu'on respire dans ces bou- « ges (2). » — « Pour augmenter le rendement des im- « meubles, les pièce sont été divisées; parmi les cabinets « loués, les uns ne sont éclairés qu'en second jour; les « autres, quoique n'ayant pas de cheminée, ne sont « éclairés que par des châssis dormants, de telle façon « que l'air n'y est jamais renouvelé (3) ». Il y a des chambrées où chaque locataire a 3 mètres cubes d'air, alors que le minimum doit être de 14... L'odeur qui monte du sol prouve que la cour sert de réceptacle aux immondices jetées par les fenêtres et qui s'y putréfient à l'air libre.

Après avoir montré l'horreur sordide des cités où grouillent quantité d'êtres humains, voici un autre genre de logement: les maisons de meilleure apparence, fermées aux familles nombreuses, généralement exploitées par un chef locataire qui se fait payer d'avance, à la semaine, industrie fructueuse, à condition d'être trempé pour l'exercer.

M. Picot raconte à ce sujet une anecdote caractéristique. Il reçoit un matin la visite d'un entrepreneur qui, sachant qu'il s'occupait de maisons ouvrières, venait lui

(1) Picot, *Un devoir social et les logements d'ouvriers.*
(2) Dr du Mesnil, *L'habitation du pauvre à Paris.*
(3) Dr Marjolin, *Les causes et les effets des logements insalubres.*

Digitized by Google

offrir ses services. « Ah ! Monsieur, lui dit-il, vous avez « bien raison d'aller de ce côté ; il y a gros à y gagner, » et il lui cite, comme preuve à l'appui, son exemple personnel. A Grenelle, il avait construit des logements d'ouvriers qui lui rapportaient 12 0/0, et il se faisait fort de continuer sur une grande échelle. « J'ai voulu, « dit M. Picot, constater le fait. Il était exact. Depuis, « j'ai recueilli une foule de confidences semblables. »

Baissons un peu le taux du revenu, et nous pourrons trouver à Reims des exemples analogues.

Situation à l'étranger.

« L'habitation du pauvre, dit M. Picot, dans les quar- « tiers pauvres de Londres, est plus sordide que celle « du pauvre à Paris. Sous l'action de la misère, l'écra- « sement est plus complet, le visage humain plus altéré, « la chute plus profonde ; il y a un état de découra- « gement chez les parents et de pâleur maladive chez « les enfants qui est plus rare à Paris. »

Dublin, Berlin, Dusseldorff, Chemnitz, Copenhague, Amsterdam, donnent aussi le triste spectacle de bouges infects ; il faut conclure, avec le consul américain de Dusseldorf : « Partout, les logements ouvriers sont misérables et coûtent cher. »

Conséquences pour l'hygiène et la mortalité.

« Lorsque, dans un infect et étroit réduit, dit le « Dr Marjolin, cinq ou six personnes sont obligées de « vivre, ne prévoyez-vous pas quelles seront les consé- « quences d'un pareil encombrement, et quel air sera « respiré par tous ces individus, renfermés dans un local

Digitized by Google

« où l'on fait la cuisine sur un fourneau de fonte devant « lequel, en hiver, sèchent des couches, de vieilles « hardes, et où sont souvent accumulés des débris de « toute sorte répandant une odeur nauséabonde. » Dans de pareils milieux, les corps s'atrophient, s'étiolent et contractent le germe de maladies qui abâtardissent et déciment la race.

A Paris, la modicité des loyers et la mortalité vont de pair. Dans le 8me arrondissement, en 1883, il est mort 14 habitants sur 1,000 ; il en est mort 39 sur 1,000 dans le 13me arrondissement, les proportions des loyers au-dessous de 300 francs étant respectivement de 9 et de 54 0/0 ; si toute la mortalité parisienne était réduite au niveau de celle du 8me arrondissement, il mourrait par an, à Paris, 22,000 personnes de moins.

N'est-il pas juste de remarquer ici que la mauvaise alimentation et les excès ont bien un peu leur part dans cette différence de mortalité.

A Londres, d'après un article du *Métropolitain*, le terme moyen de la vie serait 55 ans pour les classes riches, 41 ans pour la population en général, 29 ans 1/2 pour les classes ouvrières.

Pour la même population, l'observation démontre que la mortalité diminue si l'habitation est améliorée.

Dans les nouvelles maisons Peabody, à Londres, la mortalité infantile est tombée à moitié environ de son taux moyen.

A Birmingham, tandis que le taux moyen de la mortalité pour la ville entière était de 24 sur 1,000, elle n'était plus que de 15 sur 1,000 pour les locataires de la *Société Métropolitaine*.

« L'hygiène morale n'a pas moins à en souffrir que l'hygiène physique. Dans le bouge, l'âme n'est pas

Digitized by Google

moins exposée que le corps, et les deux dégradations sont parallèles. On dirait que ces murs imprégnés de toutes sortes de contagion dégagent aussi celle du vice. Quelles idées saines peuvent germer dans un pareil milieu, où l'étroitesse du réduit oblige les malheureux locataires à cohabiter dans une promiscuité honteuse, à violer toutes les règles de la décence et toutes les pudeurs de la famille. L'âme des enfants s'y flétrit, en même temps que s'y étiole leur corps. Le père prend sa maison en dégoût et court à « l'assommoir », où l'attendent les influences les plus pestilentielles. On l'a dit avec autant de force que de raison : le taudis est le pourvoyeur du cabaret, de sorte qu'ici encore les hygiénistes qui combattent l'alcoolisme ne doivent pas avoir de souci plus pressant que l'amélioration du logement ouvrier. Toutes les heureuses conséquences s'enchaînent quand on remonte la pente, de même toutes les mauvaises quand on la descend.

« L'observation a partout établi la tendance qu'avait l'homme à se mettre en rapport avec son milieu. Le vice et la misère recherchent les ruelles sales et sombres ; ils se plaisent sur ce terrain qui leur est propice et s'y développent comme le champignon sur le fumier. Mais faites circuler l'air à grands flots dans ces tristes quartiers ; ménagez un écoulement souterrain à ces eaux putrides qui transformaient le ruisseau en un égout découvert ; disposez de spacieux trottoirs en avant des maisons ; plantez-y des arbres, lavez le pavé de la rue, blanchissez les façades, assainissez la maison. Aussitôt, comme ces oiseaux de nuit que chassent les clartés du jour, le désordre, la saleté et les épidémies se réfugient dans d'autres cours des miracles. L'assainissement du ruisseau et du grabat a eu son heureux contre-coup

Digitized by Google

dans l'ordre moral et a réagi sur la tenue des habitations et des habitants. Il a rendu la dignité à la famille et le charme au foyer, qui sait désormais retenir le père à son retour du travail et le dispute victorieusement au cabaret. »

Santé et sécurité publiques.

La santé publique, celle des riches comme des pauvres, subit des assauts meurtriers par l'invasion des germes que les quartiers insalubres répandent dans l'atmosphère. A Londres, on a reconnu impossible de protéger efficacement la santé des quartiers riches, tant que les quartiers pauvres resteraient des foyers de contagion.

« Quant à la sécurité publique, l'insalubrité de l'habitation ouvrière ne l'expose pas à de moindres dangers. La cherté des loyers et la mauvaise installation du logement sont, pour la population pauvre de nos cités, des sources incessantes de souffrances, et, dès lors, d'irritation contre le propriétaire, le capital et la société. On ne fera jamais le compte des haines attisées par « le terme » au cœur des prolétaires.

« Pour mesurer la gravité de ce danger, il faut considérer que Paris est devenu le plus grand foyer industriel de la France, et que le département de la Seine compte une population de 1,347,276 personnes adonnées à l'industrie. Ce sont là des masses profondes avec lesquelles il faut compter et dont on ne peut impunément braver la désaffection.

« Dans un milieu où les conditions de la vie sont sensiblement uniformes pour toutes les classes, comme dans les sociétés primitives, le malaise physique est plus aisé-

Digitized by Google

ment supportable. Mais là où il contraste avec le luxe des privilégiés, comme dans les capitales, il est très mauvais conseiller et pousse au renversement de l'ordre établi. « Ce n'est seulement pas de la vertu, a dit avec « force M. le Dr du Mesnil, c'est encore de l'héroïsme « qu'il faudrait à tout ce monde pour ne pas contracter « dans ces bouges la haine de la société. »

« L'ouvrier chassé parce qu'il a trop d'enfants, celui qui les voit lentement minés par cette malaria parisienne, plus délétère que celle des marais Pontins, conçoit contre l'état social, dont il se dit la victime, des ressentiments farouches dont l'explosion n'est qu'une affaire d'occasion et de circonstances.

« Ainsi toutes les classes, même les plus hautes, sont mises en péril à la fois dans leur sécurité et dans leur santé par cette double infection qui suinte des murs du taudis. A défaut d'un sentiment plus humain et plus élevé, le souci de la conservation personnelle ne leur permet pas de se désintéresser de ce douloureux problème. »

Remèdes et but.

A la maison insalubre, il faut substituer la maison salubre. Il faut que l'air et le soleil y aient largement accès, que l'eau y circule partout, que les escaliers et les couloirs soient éclairés et ventilés, que les cabinets soient installés avec des précautions particulières, qui préviennent les mauvaises odeurs et commandent la propreté.

Cette habitation doit-elle être isolée ou collective?

Digitized by Google

La maisonnette.

L'idéal, c'est la maison particulière possédée, non louée par l'ouvrier, située dans la banlieue où l'air est salubre, le terrain à bas prix, l'objection de distance résolue par des transports faciles et peu coûteux; à Londres, les résidents sont tombés de 112,063 à 74,372 en dix ans, entre 1861 et 1871.

A Paris, les neuf arrondissements du centre sont moins peuplés qu'en 1881, les onze autres ont progressé, mais d'une façon inégale.

La Maison collective.

Cet idéal de la maisonnette n'est pas sans inconvénients : l'encombrement, les sous-locations, la spéculation, l'introduction de personnes ou d'industries mal famées, les successions, font passer en mains étrangères ou à des spéculateurs la maison acquise au prix de véritables miracles d'épargne; beaucoup de patrons préfèrent louer à bas prix leurs cités ouvrières. Pour certains ouvriers, la solution pratique, c'est la grande ruche collective dans l'intérieur de la ville et dans le voisinage de l'atelier, mais dans ce cas aussi, les locataires doivent trouver, à prix modéré, des logements salubres, d'une propreté rigoureuse et bien surveillés; afin d'éviter tout désordre, chaque appartement doit comprendre au minimum deux chambres, une cuisine, un débarras, un cabinet d'aisances, l'eau distribuée sur l'évier et dans les cabinets, toutes les pièces ventilées directement, avec un numéro spécial pour chaque locataire, de manière à lui donner l'illusion de son chez-soi individuel.

Pour atteindre le but, trois moyens se présentent :

Digitized by Google

l'action de l'État, l'action des intéressés, l'action des classes aisées.

Action de l'État et intervention directe.

L'État consacre des subventions aux sociétés de secours mutuels et aux caisses de la vieillesse : « Il a aussi pour devoir, dit M. Léon Say, d'étendre sa sollicitude sur tout ce qui conduit à l'épargne, et sur tout ce qui tend à augmenter le capital national ». Parmi les diverses excitations pouvant décider l'homme à l'épargne, il n'en est guère de plus puissante que celle visant la possession de son foyer. Il semble donc que l'État, les départements, les villes pourraient venir en aide à ce mouvement en faveur des maisons ouvrières, au moyen soit d'un prêt à taux réduit, soit d'un dégrèvement fiscal, soit de facilités de transport pour la zône suburbaine.

L'enquête.

L'Angleterre et la Belgique ont fait de vastes enquêtes sur l'étude des questions sociales ; le programme belge, particulièrement intéressant, est subdivisé en quatre chapitres : 1° le travail ; 2° les rapports entre le capital et le travail ; 3° la situation matérielle des ouvriers ; 4° leur situation intellectuelle et morale. Le conseil supérieur d'hygiène, chargé d'une enquête sur les habitations ouvrières, a réparti son programme en quatre groupes : 1° législation ; 2° plans de constructions salubres et économiques ; 3° situation actuelle des logements pauvres ; 4° associations pour les habitations ouvrières.

Digitized by Google

M. Cheysson a fait un chaleureux appel pour que ces beaux exemples fussent suivis en France, et le 31 juillet 1890, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts envoya aux sociétés savantes les sujets d'étude dont nous parlerons tout à l'heure.

L'État patron.

L'État est le plus grand de tous les patrons d'un pays. Il fabrique directement le tabac, la poudre, des armes, des vaisseaux, de la porcelaine... En outre, par les fonctions publiques, il tient dans sa main une fraction importante de la population dont il rétribue les services, dont il règle l'existence ; il a dès lors, comme tout chef d'usine, le devoir de procurer à son personnel la stabilité et la salubrité du logement ; l'État prussien l'a parfaitement compris. « Comme propriétaire de mines, « dit M. Lavallée, il a construit un grand nombre de « cités et de colonies ouvrières qui peuvent être citées « comme exemples..... Dans le bassin houiller de « Saarbrück, 3,081 maisons d'ouvriers ont été cons- « truites de 1842 à 1871. »

L'intérêt de l'État concorde avec celui des ouvriers ; ses meilleurs agents sont ceux qu'il loge, comme les éclusiers, et surtout ceux qui possèdent en propre leur maison, où ils se succèdent de père en fils dans la même fonction ; ces principes seraient applicables aux cantonniers, facteurs, forestiers, douaniers, hommes d'équipe.

Action des intéressés.

En Angleterre, les ouvriers ont formé des sociétés de constructions, le capital fourni par cotisations mensuelles, prêté avec garantie hypothécaire aux action-

Digitized by Google

naires pour la construction des maisons, libres de construire à leur gré, en mettant à leur disposition des architectes, des modèles et des devis, ou de faire construire par la société qui revend ensuite.

En 1878, les sociétés d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse comprenaient 350,000 membres, possédant environ un milliard de capital, un revenu annuel d'un demi-milliard, capital et intérêts.

« Les résultats obtenus à Birmingham sont particulièrement intéressants. En 1865, on y comptait déjà 8 à 9,000 maisons bâties par ces sociétés, qui comprenaient plus de 10,000 membres presque tous ouvriers et avaient 37 millions et demi de recettes annuelles. Les effets de ce mouvement sur la moralité et la santé publique ont été excellents. D'après le témoignage de M. R.-A. Stephens, surintendant de la Chambre des Communes, le nombre des policemen avait pu être réduit en douze ans de 420 à 327, grâce aux *Building Societies*, malgré un accroissement de population de 50,000 âmes. Quant à la mortalité, elle était tombée de 24 à 15 pour 1,000 sous l'action de la même cause. »

Aux États-Unis, installées en 1840, les sociétés atteignent en 1876 le nombre de 5 à 600, possédant un capital de 125 millions de francs, donnant 7 à 8 0/0 d'intérêt.

A Philadelphie, sur 185,000 ouvriers habitant cette ville, 40 à 50,000 sont propriétaires de leur petite maison qui leur revient, avec son jardin, au prix de 5 à 6,000 francs. A Paris, pour une population de plus de 2 millions d'habitants, on compte 80,000 maisons : Philadelphie en renferme 170,000 pour 900,000 âmes.

Digitized by Google

Sociétés coopératives de construction et participation dans les bénéfices.

Si les ouvriers français apportaient à cette question l'ardeur et l'activité qu'ils dépensent parfois stérilement dans d'autres directions, quels magnifiques résultats ne pourraient-ils pas obtenir par eux-mêmes et sans rien devoir à personne? Et M. Cheysson regrette que nos ouvriers ne suivent pas assez l'exemple des ouvriers anglais et américains; nous ajouterons, toutefois, que ceux de Reims ne sont pas restés en arrière : depuis 1870 est fondée l'*Union foncière*, société mutuelle pour la propriété, au capital social de 350,000 francs; elle possède de coquettes et modestes maisons chemin de la Procession, rue de Courlancy, et d'autres disséminées en ville; de laborieux travailleurs ont pu les acquérir moyennant un premier versement de 100 francs et 20 années de location.

La spéculation s'est abstenue jusqu'ici de construire des maisons à bon marché, éloignée par l'insécurité des rapports avec les petits locataires souvent instables et insolvables. On ne parvient aux gros profits qu'à la condition d'exploiter son immeuble sans merci comme sans répugnance, et bien des capitalistes reculent devant un pareil métier. Pour arriver au succès, il faut choisir et traiter convenablement ses locataires, agir par esprit de patriotisme et de philanthropie.

Digitized by Google

Résultats obtenus à l'étranger.

Les sociétés anglaises, tout en poursuivant un but social et humanitaire, trouvent un intérêt de 5 0/0 ; le paiement des loyers se fait chaque lundi (1).

Aux environs de Londres, depuis une douzaine d'années, il a été élevé 5,000 maisonnettes avec jardin ; il existe cinq catégories : la première contient six pièces louées 800 francs par an, la dernière deux chambres et un salon valant 390 francs par an ; elles sont occupées par l'élite des ouvriers typographes, ébénistes, mécaniciens, commis, etc., gagnant 7 à 10 francs par jour.

Sur les terrains de Londres jadis occupés par des maisons insalubres, les sociétés ont construit 72 maisons collectives, contenant 10,000 logements, et abritant 50,000 personnes ; ces logements sont de plus en plus recherchés ; dans le centre de Londres, le généreux négociant Peabody donnait 12 millions et demi de francs avec lesquels furent construits 18 groupes de grandes maisons contenant 4,551 logements et 18,000 habitants. « L'espérance du donateur, est-il dit dans le testament du 30 mai 1869, est que, dans un siècle, les recettes annuelles provenant des loyers auront atteint un tel chiffre, qu'il n'y aura pas dans Londres un seul travailleur pauvre et laborieux qui ne puisse obtenir un logement confortable et salubre pour lui et sa famille, à un taux correspondant à son faible salaire. »

Les loyers des maisons Peabody, calculés sur le taux

(1) L'*Œuvre des loyers*, à Paris, recueille les loyers des affiliés par acomptes hebdomadaires et les verse à l'échéance trimestrielle entre les mains des propriétaires, en y ajoutant parfois une bonification d'intérêt.

Digitized by Google

de 4 0/0, sont inaccessibles aux familles dont le salaire journalier n'atteint pas au moins 2 fr. 50 par jour. Celles-là s'adressent à Miss Octavia Hill, qui s'est donné la tâche de loger les ménages les plus humbles, dans des maisons restaurées et assainies.

En Belgique, 7 sociétés ont construit 869 maisons, abritant 1,863 ménages et 8,547 habitants ; les dépenses se sont élevées à 8 millions et rapportent 3 0/0 net ; la mortalité des habitants logés dans ces immeubles n'a été en 1885 que de 14 0/0.

L'Italie, la Hollande, les pays Scandinaves, les États-Unis offrent des exemples analogues.

Voici comment il est procédé à Saarbrück pour inciter les ouvriers mineurs à devenir propriétaires de leurs maisons.

« Dans ce but, l'État concède à l'ouvrier qui veut bâtir des terrains gratuits et des primes importantes, en dehors d'avances remboursables sans intérêts, par annuités, en huit à dix ans. Tel est le système qui a permis à la population ouvrière du bassin de Saarbrück de se construire, de 1842 à 1871, les 3,081 maisons dont nous avons parlé plus haut.

« Les principes qui ont présidé à cette colonisation des familles dans le bassin de Saarbrück peuvent, d'après M. Habets, se formuler de la manière suivante :

« Rien n'est plus efficace pour attacher l'ouvrier à sa demeure, que de lui fournir les moyens de la créer lui-même.

« La seule pensée de pouvoir se créer une habitation améliore moralement l'ouvrier et le pousse au travail, à l'ordre, à l'épargne.

« L'ouvrier doit avoir la latitude de choisir l'emplacement de sa maison et de la construire avec l'aide de ses

Digitized by Google

parents ou amis. Il ne s'y trouve bien à l'aise que si elle répond exactement à ses goûts, ses besoins, ses habitudes et son genre de vie. En outre, elle est ainsi moins coûteuse que si elle est dirigée par un architecte et bâtie par un entrepreneur.

« Ces principes ne sont pas seulement applicables en Prusse, et on aurait profit à s'en inspirer également chez nous, de manière à réaliser l'heureuse association du patronage avec l'action directe des intéressés. »

Essais en France.

Mulhouse, Anzin, le Creusot, Commentry, Blanzy, Beaucourt, etc., nous donnent l'exemple d'agglomérations rurales pour lesquelles le logement des ouvriers constitue une nécessité industrielle.

A Paris et dans plusieurs de nos grandes villes, Lyon, Lille, Rouen, Le Havre, Roubaix, Orléans, Reims, etc., les plus grands efforts ont été tentés par diverses sociétés pour résoudre la question des logements à bon marché ; nous citerons ce qui s'est passé à Orléans :

« A Orléans, une société immobilière a été formée, en 1879, par deux ouvriers qui ne disposaient d'aucune ressource, mais qui ont su grouper autour d'eux quelques personnes désintéressées, en leur proposant pour but, *de développer l'esprit d'épargne afin de faciliter l'accession de la propriété.*

« Cette société s'est constituée au capital nominal de 200,000 francs et au capital effectif de 76,900 francs, divisé en 769 actions de 100 francs, en partie souscrites par les petites bourses. Grâce aux emprunts effectués sur les maisons en construction, ce capital modeste a permis de construire 215 maisons, d'une valeur collec-

Digitized by Google

tive de 2,200,000 francs, et a touché régulièrement 5 0/0 d'intérêts nets d'impôt.

« Ces 215 maisons étaient toutes pourvues d'un acquéreur avant d'être construites, la société jouant vis à vis de la famille à loger le rôle d'un entrepreneur, et se couvrant à l'aide d'une hypothèque sur la maison, qui demeure à l'état de gage. L'acquéreur se libère en 25 ans, moyennant une annuité de 7,1 0/0 du prix total. »

En terminant, nous dirons ce qui s'est fait à Reims dans le même but.

Devoir social.

Jules Simon, maître en ces matières, dit dans son livre *Le Travail,* page 272 :

« Sauver chaque année la vie de neuf personnes sur mille, rendre inutiles, ou à peu près, les policemen, et avec eux les prisons et les tribunaux, fermer les cabarets, ruiner les maisons de scandale, donner aux ouvriers, après le rude labeur de la journée, la paix et le confort du chez-soi, dispenser les femmes de la servitude de l'atelier, les rendre à leurs maris et à leurs enfants: cela ne s'appelle pas de l'hygiène, c'est de l'économie politique bien entendue, c'est du patriotisme, c'est de la morale. Ce qui fait la force de l'atelier, c'est l'ouvrier; ce qui fait la force du pays, c'est l'homme. Avec tous nos progrès, progrès de l'hygiène, du confort, de la raison publique, une chose nous manque : le caractère. C'est parce que la famille se relâche. Le plus grand intérêt, le plus pressant devoir, c'est de régénérer les mœurs, c'est à dire de rendre la famille aimable et puissante. Remplaçons le garni et le taudis par une maison

Digitized by Google

où le corps et l'âme puissent respirer. Que l'enfant ait un berceau, la femme un asile, le travailleur un foyer. Que ne ferait-on pas pour de tels résultats? Quel sacrifice ne semblerait léger?

« Et quel sacrifice faut-il? Il n'en faut pas.

« Il suffit de vouloir. »

Et M. Cheysson conclut :

« Le logement du pauvre est pour lui une source de souffrances; pour nous tous, une source de dangers. Un faible effort de chacun de nous, associé à celui de ses voisins, suffirait à guérir ce mal redoutable. Notre responsabilité est en jeu, et ne nous permettrait pas, sans une imprudence coupable, de nous soustraire à ce devoir social. »

Notes diverses.

Les documents relatifs aux petits logements, qui ont figuré à l'Exposition universelle de 1889, ont été réunis par M. Émile Cacheux, ingénieur des arts et manufactures, vice-président de la *Société française d'hygiène*, dans son ouvrage : *Etat des Habitations ouvrières à la fin du XIX° siècle ;* en voici quelques extraits :

Habitations ouvrières pour célibataires.

Une grande amélioration serait nécessaire pour les logements des ouvriers célibataires : domestiques de culture, de maisons bourgeoises, ouvriers de toutes catégories, souvent logés trop à l'étroit, dans les écuries, dans les combles, ou chez les logeurs; en 1852, l'État français fit construire à Paris un hôtel meublé modèle pour célibataires ; chaque chambre a une capa-

Digitized by Google

cité supérieure aux 14 mètres cubes réglementaires; mais le résultat ne fut pas atteint : les chambres, trop belles pour des ouvriers, sont occupées par des employés contents de trouver un bon logement à bas prix.

A Ougrée, en Belgique, un industriel a fait construire pour ses ouvriers célibataires un hôtel meublé qui ne laisse pas à désirer.

Enfin, il y a les bâtiments provisoires pour les travaux ou les usines ayant peu de durée : dans ce cas, on peut recourir aux systèmes transportables, tel est celui de M. Poitrineau, qui construit des maisons de quatre pièces revenant, prises sur chantier, à 4,000 francs l'une.

Aux moyens d'action que M. Cheysson nous a fait connaître pour développer la construction des maisons ouvrières, M. Cacheux ajoute les suivantes :

Action du clergé par ses conseils et ses aumônes; des magistrats, en vue de la diminution de la criminalité reconnue moindre là où l'on améliore le logement; des médecins, pour supprimer les foyers d'épidémies qu'ils constatent dans les infectes taudis; des instituteurs, par l'enseignement des règles de l'hygiène; des sociétés savantes, par leurs études et leurs concours; des bureaux de bienfaisance, en construisant des maisons ouvrières comme en Belgique, ou en venant en aide aux locataires nécessiteux; des caisses d'épargne, en construisant des maisons d'ouvriers comme à Strasbourg, Lyon, Marseille, enfin des compagnies de chemin de fer, en facilitant le transport des travailleurs logés aux environs des villes, ou édifiant des logements pour leurs ouvriers et leurs employés.

Parmi les sociétés de bienfaisance, nous citerons la *Société française des Habitations ouvrières à bon marché*, présidée par M. Siegfried, député, qui se propose de

Digitized by Google

provoquer la construction de maisons convenables sur tout notre territoire. A cet effet, elle publie un *Bulletin* qui renferme tous les détails concernant la question des habitations ouvrières, et elle donne des renseignements gratuits aux personnes qui s'adressent à elle. Née d'hier, la Société a déjà été reconnue d'utilité publique; elle a manifesté son existence par la création d'un concours sur la construction d'une cité ouvrière sur un terrain de 10,000 mètres, sis près de la Halte de Saint-Denis. Trois prix, dont l'ensemble a une valeur de 3,000 francs, ont été mis à la disposition des concurrents.

La Société vient d'organiser un deuxième concours, ayant pour objet de décrire l'état de la question dans les diverses parties de la France. Les prix offerts ont une valeur de 3,000, de 1,500 et de 500 francs.

Le premier concours, ouvert en 1890, avait pour but l'étude de logements de différents types et de petites maisons salubres à un ou à deux étages (rez-de-chaussée et premier étage) et contenant trois ou quatre pièces au plus avec cave et jardinet, le tout d'une surface de 100 mètres carrés. Le projet de M. Guyon, classé le premier, comprend : lavoir commun, loge de concierge, gardien, et trois types de maisons.

Premier type : maisons groupées en ligne (une seule maison de profondeur) composées de : sous-sol spacieux, au rez-de-chaussée, une cuisine ($2^m75 \times 2^m60$) pouvant servir de salle à manger, une salle commune ($3^m \times 4^m50$) pouvant recevoir un lit; au premier étage, deux chambres à coucher indépendantes, une armoire et un cabinet d'aisances, eau sur la pierre d'évier et dans le jardin; le prix de revient, compris terrain calculé à 15 francs le mètre, et frais généraux (cour, impôt, assurances, balayage, entretien, concierge, lavoir, etc.), serait de

Digitized by Google

7,725 francs environ, soit une location de 309 francs pour obtenir un revenu de 4 0/0.

Le second type est pareil au premier, mais les maisons groupées par quatre, suivant le système mulhousien.

Le troisième type comprend des maisons à plusieurs locataires, composées de cave, rez-de-chaussée, trois étages, grenier perdu; antichambre, trois pièces, cabinet d'aisances et cave pour chaque logement.

Quant au deuxième concours, clos le 31 décembre 1891, nous n'en avons pas encore le résultat; espérons qu'il marquera de nouveaux progrès dans les études qu'il provoque : enquêtes, projets techniques, combinaisons financières.

La *Société philanthropique* fit élever en 1889 à Paris, rue Jeanne-d'Arc, un immeuble ayant coûté 177,000 francs, occupé par 38 locataires, au prix moyen de 227 francs par logement; il rapporte 9,000 francs, moins 2,000 francs pour les charges; soit 7,000 francs, c'est à dire 4 0/0 du capital engagé.

Cette même société a fait construire un immeuble plus vaste, boulevard de Grenelle, n° 65, occupé par 46 locataires et rapportant 4,16 0/0.

Nous avons dit que le 31 juillet 1890, M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts a proposé différents sujets d'étude rédigés par le Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales ; voici en quels termes :

Digitized by Google

Changements survenus depuis cinquante ans dans le salaire des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence.

« Le Comité des travaux historiques et scientifiques signale à ses correspondants, aux membres des sociétés savantes et à toutes autres personnes compétentes, l'intérêt qu'il y aurait à rechercher dans quelle mesure le bien-être des classes ouvrières a pu progresser depuis le commencement du siècle et spécialement depuis cinquante ans.

« Tout document propre à faire connaître d'une manière suffisamment précise les variations successives des salaires industriels ou agricoles dans telle ou telle partie de la France répondrait déjà très utilement à la question posée, surtout si aux variations du salaire nominal étaient opposées celles du coût de la vie.

« Mais les preuves de l'amélioration de la condition des travailleurs pourraient aussi être cherchées ailleurs.

« On pourrait considérer l'ouvrier aux prises avec son travail et montrer ce qui a pu être fait pour rendre ce travail moins pénible ou moins malsain.

« On pourrait aussi suivre l'ouvrier hors de l'atelier et voir s'il est mieux logé, mieux vêtu, mieux nourri... qu'autrefois.

« Il y aurait aussi avantage à rapprocher ses dépenses utiles des dépenses inutiles et à faire voir la part qu'elles ont prise dans les petits budgets.

« Pour cette contribution à l'étude de la question ouvrière, on pourra considérer soit des individus déterminés, pour peu que leur situation soit analogue à celle de la plupart de leurs compagnons de travail, soit des groupes plus ou moins nombreux.

Digitized by Google

« Mais, dans un cas comme dans l'autre, c'est à l'observation directe des faits et non aux opinions personnelles que le Comité fait appel.

« Dans presque toutes les régions, il existe à l'usage des paysans, propriétaires ou non, des centaines, des milliers de maisons à peu près semblables, et c'est cette maison type, c'est cette unité caractéristique dont il s'agit de dégager et de définir les éléments.

« Le questionnaire ci-dessous énumère les principales données du problème, et il sera bon de le prendre pour guide; on peut, à la rigueur, n'en retenir qu'une partie; d'autre part, il n'est nullement limitatif et tous les renseignements complémentaires dont on pourra l'enrichir seront les bienvenus.

« Les personnes qui voudraient bien consacrer des études du même genre à d'autres types locaux de propriétés bâties, tels que fermes, métairies, maisons bourgeoises et même maisons de ville rendront également service au Comité des travaux historiques et scientifiques. »

QUESTIONNAIRE

I. — Faire connaître par son centre, et, si on le peut, par ses limites, la région où domine la maison type dont on va parler.

II. — Dire comment les maisons du type considéré sont habituellement situées et orientées; indiquer, en même temps, les raisons topographiques, géologiques, hydrologiques, météorologiques... de l'état de choses constaté.

III. — Dire si, dans les communes de la région observée, les maisons tendent à se serrer les unes contre

Digitized by Google

les autres ou si, au contraire, elles sont plus ou moins dispersées. Expliquer le fait.

IV. — Décrire la maison type, extérieurement et intérieurement : forme, dimensions ordinaires, distribution, matériaux employés pour les diverses parties de la construction, coût... Rechercher les motifs du mode de construction adopté.

Tous plans, croquis, vues, photographies... propres à faciliter l'intelligence de la description demandée seraient reçus avec reconnaissance, lors même que l'exécution en serait imparfaite.

V. — Étudier la maison type au point de vue du nombre de ses habitants et du groupement plus ou moins complet des familles.

VI. — Dire si la maison est seulement utilisée comme habitation familiale, ou si elle sert en même temps à d'autres usages (ateliers? étables? granges?...)

VII. — Indiquer les dépendances ordinaires de la maison type, soit comme constructions annexes, soit comme cours, jardins, prés, vignes.

VIII. — Dire ce que l'habitation type, considérée dans son ensemble, coûte ou rapporte.

IX. — Apprécier les conditions du type de maison précédemment décrit, au point de vue de l'hygiène physique et morale.

La *Société centrale des architectes français* a nommé une commission spéciale qui, après appel à la collaboration de ses confrères et des sociétés correspondantes, a fait un rapport sur les changements survenus depuis cinquante ans dans les salaires des ouvriers et dans les conditions matérielles de leur existence.

Cette commission, bornant son travail aux ouvriers du bâtiment, a dressé des tableaux comparatifs de quelques

Digitized by Google

budgets de ménages ouvriers dans les années 1840, 1856, 1868, 1883, 1885, 1890; des variations des salaires, d'après les séries officielles, pendant les années 1820, 1833, 1840, 1845, 1850, 1855, 1860, 1865, 1870, 1875, 1880, 1885 et 1890; des variations des principaux éléments de dépense : pain, vin, viande, légumes, vêtements, loyer, chauffage, pendant les années 1840, 1860, 1875, 1890 (1); elle a recherché les conditions physiques et hygiéniques du travail, examiné les institutions de prévoyance, coopération, participation aux bénéfices, retraites, assurances contre les accidents; elle a comparé l'état des mœurs, constatant à regret l'affaiblissement des liens de famille et de morale qui ont détruit la simplicité des mœurs, la tranquillité de l'intérieur d'autrefois; puis elle a conclu en ces termes :

« Les salaires de l'ouvrier du bâtiment, à Paris, ont à « peu près doublé; l'ensemble de ses dépenses a subi la « même progression, bien que le coût de la vie n'ait subi « qu'une moindre augmentation; en résumé, l'ouvrier « est mieux logé, mieux nourri qu'autrefois; son travail « est plus sain et moins pénible.

« On peut regretter que l'esprit de prévoyance et de « concorde ne se soit pas développé comme le progrès « matériel... »

Ces conclusions seraient à peu près les mêmes pour notre ville.

Nous ne connaissons pas de réponse sur la maison type et nous croyons difficile de trouver dans notre région une maison isolée ou non, servant à l'habitation

(1) De 1840 à 1890, le total du budget (recettes égales aux dépenses) s'élève de 1,400 à 2,300 francs pour environ des ouvriers à salaires moyens, vivant en famille, avec deux ou trois enfants.

Digitized by Google

ou en même temps à d'autres usages, présentant les notes caractéristiques de disposition, de situation et d'orientation demandées par le Comité des travaux historiques; en général, nos anciennes maisons ne se ressemblent guère, eussent-elles été identiques à l'origine, qu'elles ne le fussent point demeuré longtemps, n'ayant nulle défense contre les besoins particuliers, les goûts et à l'occasion les caprices des occupants successifs.

Mais si nous ne pouvons citer aucun type parmi les constructions anciennes, il n'en est pas de même pour les maisons ouvrières élevées à Reims, à titre d'essai d'abord, en 1869, par 21 souscripteurs dévoués, puis en 1870 par l'*Union foncière,* enfin en 1882 par la *Société anonyme pour l'amélioration des logements à bon marché :* ces maisons sont remarquables par leur bon agencement et leur élégante simplicité; construites chemin de la Procession, à Courlancy, à Fléchambault, avenue de Bétheny, elles sont en grande partie l'œuvre de notre distingué confrère M. Alphonse Gosset, l'un des promoteurs de 1869; on y remarque deux types de logement principaux : le premier comprend palier, cuisine de $2^m \times 2^m 44$; une grande chambre avec armoire, de $3^m 25 \times 5^m 27$; une chambre plus petite, de $2^m 14 \times 3^m 42$; un water-closet; prix de revient : 2,725 francs; le second type, semblable au premier, avec cave pour logements du rez-de-chaussée, grenier pour logements du premier étage; prix de revient : 2,890 et 3,120 francs.

Après les généreux efforts accomplis de tous côtés en faveur des ouvriers, pour améliorer leurs logements ou en construire de nouveaux dans des conditions meilleures, il reste encore beaucoup à faire, surtout pour le progrès moral de l'ouvrier, ce bien-être intérieur plus précieux que tout autre : « Le progrès matériel, a dit

Digitized by Google

« M. Le Play (*la Paix sociale*, VI), s'il n'est point accom-
« pagné d'un progrès équivalent dans l'ordre moral,
« amène toujours la décadence. » C'est dans ce sens, nous semble-t-il, que l'action des sociétés savantes doit particulièrement porter, et si notre Académie ne veut pas rester étrangère à ces questions, elle peut en faire quelques sujets d'étude pour les concours annuels : les dispositions et les prix des logements d'ouvriers à Reims ; leur influence sur la moralisation et sur la santé ; les salaires dans le passé et dans le présent peuvent donner matière à d'intéressants travaux.

Digitized by Google

CYBÈLE

Poème par M. Alfred de TANOUARN

Lecture de M. P. SOULLIÉ, Membre titulaire.

M. Soullié a lu à l'Académie quelques fragments d'un poème inédit de M. Alfred de Tanouarn, ancien élève du Lycée de Reims, attaché à la Bibliothèque nationale. Le sujet de ce poème, intitulé *Cybèle*, est la marche de l'humanité à travers les âges. L'auteur remonte aux Aryas, premiers habitants de l'Inde, et décrit leur vie simple et innocente ; il les représente adorant *Cybèle* ou la terre, et *Agni* ou le feu, dont ils ressentaient la puissance et les bienfaits. Une de leurs tribus, les Celtes, se dirigeant vers l'Ouest, arrive dans la Gaule, l'habite et la cultive. C'est pour M. de Tanouarn une occasion de chanter la France, son heureux climat, et son peuple généreux qui porte partout avec ses armes, la justice et la liberté. L'auteur prétend avoir retrouvé de nos jours, sous les traits d'une fermière active et compatissante, Cybèle aujourd'hui dédaignée, qui l'emporte en divers pays, et jusque dans le ciel étoilé d'où il revient sur la terre.

L'ouvrage est terminé par un chant où le poète montre les dieux détruits par la science, et la science elle-même aboutissant au néant, et il conclut que le bonheur et la sagesse sont dans une vie obscure et occupée.

Digitized by Google

Après avoir esquissé à grands traits le plan de ce poème étrange, M. Soullié distingue dans l'œuvre de M. de Tanouarn la forme ou le style qui, selon lui, mérite de grands éloges, et le fond, qui lui paraît faux et chimérique. L'auteur, adoptant les idées de M. Hartmann, élève lui-même de Hégel, admet le système de l'évolution de l'être inconscient, passant par une suite de métamorphoses pour aboutir au néant ou au *nirvana* des boudhistes. Cette doctrine, en faveur auprès de quelques penseurs contemporains, ne soutient pas l'examen d'un vrai philosophe. M. Soullié lui oppose les notions universelles et nécessaires d'une première cause distincte du monde, la distinction de l'infini et du fini, de l'âme et du corps, les idées de liberté, de justice, de personnalité, d'épreuve et de vie future qui sont les conditions de la nature humaine et de la raison, en un mot, la théorie d'un Dieu créateur, conservateur et souverain juge, principe et fin de l'humanité.

Mais cette protestation de M. Soullié, en faveur du sens commun et de la vérité, ne l'empêche pas de reconnaître les beautés de détail du poème de son ami. Il relève la fraîcheur de ses peintures, la pureté de son goût, l'heureux tour de sa versification, ses sentiments tour à tour tendres et élevés.

Il n'est pas rare, de nos jours, de voir des hommes distingués qui, par leur talent ou leurs vertus, valent mieux que leur doctrine. L'on peut et l'on doit rendre justice à leurs qualités, en faisant toute réserve sur l'emploi qu'ils en font. Cette distinction est nécessaire pour bien apprécier l'œuvre de M. de Tanouarn, aussi remarquable par la forme et les détails, qu'elle est contestable par la notion générale et par la conclusion. L'Académie s'est associée au jugement de M. Soullié

Digitized by Google

dans sa critique de la doctrine de M. de Tanouarn et dans son admiration pour son talent.

Pour justifier ses éloges, M. Soullié a cité des fragments du poème de *Cybèle,* et nous sommes heureux de les reproduire ici, assurés qu'ils seront lus par tous avec plaisir et même avec reconnaissance :

I

O Printemps, en tout lieu ton retour est fêté,
A peine s'il parlait, que l'homme t'a vanté;
Chacun de nous bénit tes heures fortunées,
O charme fugitif des rapides années !
N'es-tu pas ce duvet dont se couvre le fruit
Et que le moindre souffle, en l'effleurant, détruit;
Le vague et frêle attrait des grâces virginales,
Et ce premier regard où se peint le désir,
Délicieux instant, plus doux que le plaisir ?
O Printemps, ô saison de l'heureuse jeunesse,
Vous êtes l'un et l'autre une aimable promesse,
Ignorants, vous allez, tournés vers l'avenir,
Sans traîner après vous le poids du souvenir;
Dans vos illusions aucune différence,
Le même aveuglement conduit votre espérance.
La forêt ne sait pas que ses ombrages verts
Deviendront le jouet des sinistres hivers;
Le jeune homme craint-il que sa beauté s'efface,
Les doigts ridés du temps sur lui creusant leur trace ?
Il sent avec orgueil vibrer dans ses vingt ans
Ton âme frémissante, et ta joie, ô Printemps;
Si la sève partout monte sous chaque écorce,
Dans ses veines le sang circule plein de force;
Si le chant des oiseaux anime le buisson,
A lui-même, en son cœur, il chante sa chanson.
Hélas ! chantera-t-il quand viendra la vieillesse ?
Quel vieillard, ô Printemps, te revoit sans tristesse ?
Son avenir si court s'est encore retréci,
Le flambeau de ses jours s'est encore obscurci.
A ses yeux reparaît l'éternelle nature,
Charmante, ayant noué sa divine ceinture,
Et, par son opulente et railleuse beauté,
Insultant au vieillard tout chétif et voûté.

Digitized by Google

Devant sa rayonnante et jeune souveraine,
Timide adorateur, il se courbe, il se traîne,
Puis, s'avance à pas lents; il suit l'ombreux sentier
Où, de roses couvert, se dresse l'églantier;
Il s'en va, chancelant, l'œil éteint, le front blême,
Parmi tant de splendeurs, tout honteux de lui-même.
Il traverse le bois, il visite le pré.
Et voilà qu'en son âme un grand souffle est rentré;
Il rit, il est heureux, la joie universelle
A dissous son chagrin et l'absorbe dans elle,
Tout lui plaît; le clocher au bout de l'horizon,
Les clartés du soleil sur la blanche maison;
Les coteaux lumineux noyés dans le nuage,
Et l'orme séculaire au-devant du village,
Les peupliers fuyant le long des clairs ruisseaux
Et les saules penchés qui dorment sur les eaux,
Sa jeunesse renaît; il croit la reconnaître;
Ainsi que la Nature, il lui semble renaître.
Fallacieuse erreur! dès qu'approche la nuit,
Sa jeunesse d'une heure en un moment s'enfuit;
Le chêne devient noir; la route se fait sombre;
Devant lui, long fantôme, il voit marcher son ombre;
Il se hâte, la lune aux cieux ne brille pas.
Un être regretté se lève à chaque pas;
Voici tous ceux dont l'âge, échappé de l'enfance,
Fut, contre le trépas, une faible défense.
Voici celles dont l'âme était toute à l'amour,
Qui descendant des bois, à la chute du jour,
Se tordaient, à son bras, caressantes et folles
Et jetaient au vallon de rieuses paroles.
Le Temps a fait son œuvre, et tout s'est dispersé,
Il emporte avec lui ces lambeaux du passé,
Et, se précipitant dans la ville bruyante,
Il se perd au milieu de la foule ondoyante,
Et, comme enveloppé dans les plis d'un linceul,
Il va, penchant le front, silencieux et seul.

II

Mais c'est vous qu'il préfère, ô fleurs, beautés muettes,
Qui brillez dans nos champs, nos bois et nos gazons,
Ardents coquelicots, craintives violettes,
Frais bluets des moissons.

Digitized by Google

Par vous, il suit l'année en ses métamorphoses,
Et par vous le soleil lui révèle son cours;
La naissance des lys ou la chute des roses
Lui mesure les jours.

Aux derniers vents d'hiver, quand tremble l'anémone,
Quand resplendit d'avril la claire nudité,
Il sait que, le front ceint de sa verte couronne,
Va paraître l'Été.

Sur l'étang revêtu de lumière dorée,
Quand s'étale le jaune et large nénuphar,
Du soleil qui montait dans la voûte azurée
S'est abaissé le char.

Quand les prés sont couverts par le triste colchique,
Un frisson le saisit, car l'Automne est tout près,
Et déjà, moins tardif, le soir mélancolique
Descend sur les forêts.

Vers lui, comme un regard s'ouvre votre corolle.
Amis mystérieux, allez-vous lui parler ?
De votre âme secrète, on dirait la parole
Qui voudrait s'envoler !

Doit-il s'enorgueillir, ô fleurs, si la fortune,
Dans la vie, un instant, le sépare de vous ?
Différence d'un jour! notre mère commune
Nous réunira tous !

Il n'a pas remporté de sanglante victoire,
L'avenir méprisant de lui ne dira rien;
A quel titre aurait-il un nom dans notre histoire,
N'ayant fait que le bien ?

Du savoir, il n'a pas enrichi le domaine,
Poète chimérique, il n'a jamais chanté,
Tu ne fais pas l'objet de son étreinte vaine,
Fuyante Vérité !

O Vérité, jamais il ne t'a poursuivie ;
Le Sphinx redoutable, il ne l'a pas vaincu,
Mais, s'il n'a pas trouvé le secret de la vie,
En sage il a vécu !

Alfred DE TANOUARN.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN POÈTE RUSSE

NADSONE

Communication de M. Lucien PONSINET, Membre correspondant.

Depuis une dizaine d'années, la littérature russe a excité parmi le public lettré, surtout en France, un mouvement général de curiosité et une sorte d'engouement. Ce n'était pas seulement l'attrait de la nouveauté qui portait les amateurs des lettres à étudier les œuvres de l'esprit chez un peuple encore jeune, et dans lequel la pensée originale venait seulement d'éclore : c'était encore des qualités littéraires de premier ordre, et des idées philosophiques, morales et sociales tout à fait neuves et dignes de remarque. Ces qualités littéraires, nos critiques les ont signalées : c'est, d'une part, un réalisme sincère et vécu, qui ne recherche pas l'odieux ni le détail répugnant, mais a la prétention de copier la vie telle qu'elle est, et de la rendre complétement, avec tous ses traits ; et, d'autre part, un sentiment très vif de ce conflit entre la fatalité, puissance mauvaise et presque invincible qui pèse sur la volonté de l'homme, et la conscience, qui lui résiste et lutte douloureusement avant de succomber, conflit d'où la tragédie grecque tirait tout son intérêt, et dont la peinture fait la profonde moralité du roman russe. En outre, une philosophie bizarre s'était formée du mélange des théories hégéliennes, importées d'Allemagne dans les universités, avec le mysticisme, qui fait le fond de l'âme russe, et ce sentiment de ré-

Digitized by Google

volte et d'irritation sourde, ce besoin vague de réforme sociale qu'avait engendré un gouvernement longtemps et cruellement despotique, non moins que l'organisation singulière et si peu conforme au génie russe, donnée à la société par Pierre le Grand, qui l'assimila à une armée où chacun est rangé suivant son grade. Le rôle de plus en plus important de la Russie dans la politique européenne, et les attentats nihilistes, ne contribuèrent pas peu à attirer l'attention sur le mouvement des idées dans un pays qui était resté jusqu'ici à l'écart et comme isolé des nations civilisées ; il s'était tout d'un coup réveillé, rejetant l'imitation de l'étranger, et se confiant en ses propres forces. On fut surpris de rencontrer sur ce sol vierge un développement intellectuel qui s'était produit presque spontanément, et une littérature qui ne manquait ni de sève ni de saveur.

Les chefs-d'œuvre des romanciers russes ont été, à peu d'exception près, tous traduits dans notre langue; les noms de Tourguenef, Gogol, Dostoievski, Tolstoï surtout, sont devenus familiers aux lecteurs français. On pourrait à juste titre s'étonner que, parmi la foule d'écrivains que les traducteurs nous ont fait connaître, il faut le dire, avec plus de zèle que de goût et de discernement, ne figure le nom d'aucun poète, comme si la poésie était restée en Russie un genre dédaigné et peu cultivé, comme si le réveil de l'esprit national, les luttes politiques et sociales, les réformes entreprises par Alexandre II, sous la poussée de l'opinion, et les changements considérables qui rendent la Russie d'aujourd'hui si différente de la Russie d'il y a cinquante ans, n'eussent inspiré aucun vers à ceux qui ont pris part à ces événements ou qui s'y sont intéressés. Les traducteurs ont assurément reculé devant une tâche ingrate : tous les charmes,

Digitized by Google

toutes les séductions de la poésie disparaissent dans une langue étrangère, l'harmonie ne soutient plus la pensée qui ne parvient que terne et décolorée à l'esprit du lecteur ; peut-être aussi ont-ils craint que cette poésie ne fût mal comprise en France, étant faite pour des hommes dont nous ignorons en général les opinions, les sentiments, les passions, loin de pouvoir les partager ; et sans doute cette crainte n'était pas sans fondement, car nous sommes dans un état de civilisation si différent de celui des Russes que nous pouvons difficilement nous faire une idée des espérances, des illusions, des souffrances, des aspirations, des pensées, en un mot, qui naissent au sein d'une nation soumise à un despotisme sans borne. Quoi qu'il en soit, les poètes, et j'entends les poètes de génie, ceux qui sont l'image vivante de leur temps, qui sont l'expression la plus haute et la plus parfaite des âmes de leurs concitoyens, ne font point défaut à la Russie ; et ces poètes, pas plus que les romanciers qui se sont faits les apôtres des doctrines nouvelles sur l'avenir de leur patrie et de l'humanité, n'ont pas manqué d'exercer une influence remarquable sur l'esprit de leurs concitoyens, et de se créer parmi eux des admirateurs, des partisans et des disciples convaincus et dévoués. Nous en voulons prendre pour témoin Nadsone, dont les poésies ont obtenu tant de succès dans ces derniers temps, qui fut, pendant les quelques années de sa courte vie où il put jouir de sa gloire, l'objet de si nombreuses et de si chaleureuses ovations de la part de la jeunesse. Ses œuvres, pieusement recueillies et rassemblées par ses amis en un seul volume, ont atteint en très peu de temps un nombre peu ordinaire d'éditions, nombre qui d'ailleurs va toujours croissant, et sont devenues le livre de chevet de tous ceux qui en Russie ont l'âme élevée et rêvent à la gran-

Digitized by Google

deur future, à la prospérité, au bonheur de leur patrie.

Nadsone naquit à Saint-Pétersbourg en 1862; son père exerçait la profession de musicien. Il eut, peu de temps après sa naissance, le malheur de le perdre, à la suite d'une affection mentale. Sa mère, restée seule et sans ressources avec deux enfants à élever, fut obligée pour vivre de solliciter la place de gouvernante dans une famille. Elle supporta courageusement la pauvreté, s'efforçant de pourvoir à l'éducation de son fils. Nadsone, après avoir étudié dans la classe préparatoire d'un collège, entra, par la volonté de son oncle et tuteur, dans une école militaire. La discipline rigoureuse et la dureté du régime auquel il fut soumis ne convenaient ni à son caractère rêveur, ni à son tempérament délicat. Trop jeune pour éprouver ce sentiment de révolte sauvage qui avait inspiré à Schiller son drame des *Brigands,* il se résigna; mais la contrainte et les souffrances qu'il eut à supporter dans un âge encore tendre ne firent qu'augmenter ce penchant à la mélancolie, bien naturel chez un enfant dont l'intelligence était déjà singulièrement développée. Il se tenait à l'écart; ses camarades ne l'encourageaient pas à prendre part à leurs jeux. Son unique plaisir était de voir sa mère; elle venait le visiter tous les samedis. Avec quelle impatience il l'attendait, et quelle fête c'était pour lui quand il retrouvait celle sur qui son cœur aimant avait concentré toute l'affection dont il était capable! Mais, comme si toute joie devait lui être interdite, il fut privé bientôt de sa mère : elle succomba en quelques jours à une phtisie.

Nadsone trouva cependant des adoucissements à ses peines. Ses progrès avaient été si rapides, et il montrait pour l'étude des dispositions si remarquables, que ses maîtres s'étaient attachés à lui. Puis ses condisciples, qui

Digitized by Google

d'abord avaient manifesté à son égard une antipathie sans motif, ayant eu en plusieurs circonstances l'occasion de reconnaître son bon cœur et son excellent caractère, se rapprochèrent de lui et l'aimèrent avec d'autant plus de tendresse qu'ils l'avaient plus mal jugé auparavant. Ils organisaient souvent des représentations théâtrales, et Nadsone présidait toujours à ces divertissements. Dès l'âge de neuf ans, il commençait à faire des vers; ses premiers essais furent de simples imitations. A douze ans, les problèmes religieux l'inquiétaient. Comme il avait beaucoup souffert, l'expérience, cette éducatrice qui fait payer si cher les leçons qu'elle nous donne, lui avait hâtivement dessillé les yeux, et déjà il sondait les profondeurs sombres et mystérieuses du cœur humain : « Je regarde tous les hommes, écrit-il à quatorze ans, et je vois combien ils sont loin de cet idéal qu'avait créé mon imagination ! » Rien de plus curieux que le journal qu'il rédigeait, et où il enregistrait déjà ses pensées, à un âge où d'ordinaire la raison commence à se dégager avec tant de peine des langes de l'enfance. Bien que les notes tristes y dominent, çà et là des réflexions plus gaies se présentent d'une manière imprévue et brillent comme des éclairs dans la nuit, en faisant ressortir davantage la teinte obscure du milieu d'où elles jaillissent. Dans ces confidences du poète, nous surprenons les progrès de son esprit, nous découvrons les divers éléments qui ont concouru à la formation de son génie. Déjà il a conscience d'une mission, d'un but que doit se proposer tout écrivain et tout artiste : « Beaucoup d'hommes, dit-il aussi, considèrent les rêveurs comme des gens sots, ridicules, dignes de pitié. Je ne sais comment la vie paraît aux autres, mais à moi elle me semble trop vilaine ; et, pour ne pas la représenter dans toute sa nudité, je donne aux hommes

Digitized by Google

telles qualités qu'ils n'ont pas. Peut-être un jour viendra où ce monde disparaîtra, ce monde que l'imagination embellit. Peut-être ce temps-là approche; pour moi, voici ma règle: aimer autant qu'on peut aimer, croire autant qu'on peut croire, rire de tout son pouvoir, pleurer toutes les larmes de ses yeux. »

L'âme du poète n'était pas invulnérable; elle n'était que trop bien préparée pour que l'amour ne fît en elle des blessures profondes et inguérissables. Nadsone devait aimer, mais n'aimer qu'une fois. Il devait aimer de cet amour chaste, immense, infini, qui n'admet point de partage, et qui, lorsqu'il s'est attaché à un objet digne de lui, lui demeure immuablement fidèle et ne s'éteint jamais. Avec l'amour pénétraient dans son cœur les craintes, les soucis, les angoisses qui en sont l'éternel cortége. On ignore le nom de la jeune fille pour qui le poète s'enflamma d'une passion si vive ; on sait seulement qu'elle mourut un an après qu'il l'eut connue. Nadsone avait alors dix-sept ans.

Vers cette époque, il passa, toujours selon la volonté de son oncle, dans une école militaire supérieure. Un jour, il fut saisi par le froid pendant un exercice ; il contracta ainsi les germes de la maladie de poitrine qui devait bientôt le faire mourir. Envoyé dans le Caucase, il tenta à son retour les démarches les plus pressantes auprès de son oncle pour le déterminer à revenir sur sa décision ; ses prières restèrent inutiles, son oncle fut inflexible. Les deux dernières années qu'il passa à l'école achevèrent de ruiner sa santé. Nommé officier en 1882, sa réputation de poète le précédait dans toutes les villes où il se rendait ; la jeunesse lui préparait partout des réceptions enthousiastes et des ovations. Mais sa maladie faisait des progrès incessants ; avec un secours que lui

Digitized by Google

offrit la Société des gens de lettres, il voyagea dans le midi de la France et en Italie; il était trop tard, les soins des médecins les plus habiles ne purent vaincre le mal. De retour en Russie, les succès qu'il remporta dans des conférences où il lut ses vers lui permirent de rendre l'argent qu'on lui avait avancé. Puis il partit pour le Caucase, où son devoir l'appelait, et c'est là qu'il mourut, en 1886, âgé seulement de vingt-quatre ans. Il s'était fait à lui-même son épitaphe :

Ne dites pas, il est mort; car il vit toujours.
L'autel est renversé, mais le feu brûle encore.
Arrachée de sa tige, la rose fleurit encore.
La harpe est brisée, mais le son vibre et pleure encore.

Pendant ses dernières années, la pensée d'une mort prochaine ne le quittait plus ; son corps s'affaiblissait par degrés, mais il se roidissait contre l'épuisement, car il voulait vivre. Il se sentait capable de servir ses compatriotes ; les forces et le temps lui manquèrent pour l'accomplissement de l'œuvre qu'il désirait si ardemment exécuter. Devant cette résistance courageuse et obstinée qu'il opposa au mal qui l'emportait peu à peu, devant cette abnégation, cet oubli de lui-même pour ne penser qu'à l'avenir de ses concitoyens, et se consacrer tout à fait à la tâche de raffermir leurs espérances toujours trompées et de les consoler dans leurs déceptions, qui n'éprouverait un sentiment d'admiration? Et quand on songe aux preuves de droiture, de désintéressement, d'amour pour tous les hommes qu'il donna durant le cours de sa vie trop tôt interrompue, quand on suit les progrès de son intelligence ouverte à l'idéal et gardant toujours intactes les belles illusions de l'adolescence, avec quelle amertume ne déplore-t-on pas la mort prématurée qui

Digitized by Google

empêcha cette grande âme d'arriver à son plein et entier développement.

Certes, la privation de sa mère, l'isolement où il se trouva réduit, la perte de celle qu'il avait aimée, la carrière militaire qu'on lui avait imposée, les souffrances d'une âme impressionnable à l'excès, ont marqué d'une vive empreinte les poésies de Nadsone; néanmoins, ses malheurs privés ne sauraient suffire à expliquer la mélancolie incurable du poète et son dégoût pour les réalités de la vie. Les questions sociales et politiques qui agitaient son pays furent le tourment de sa jeunesse. La Russie, il l'aimait de toutes ses forces; sur elle, il avait reporté toutes ses affections, privées successivement de leur objet par une fatalité qui semblait le poursuivre partout. Dans les voyages qu'il fit à l'étranger pour recouvrer la santé, il n'aspirait qu'à revenir en Russie; il soupirait après elle comme un exilé qui ne doit jamais revoir ses foyers. Cet amour brûlant pour la Russie, cet attachement passionné à une patrie dont l'état social et le régime politique répondaient si peu à l'idéal qu'il s'en formait, telle est la cause véritable du chagrin qui le dévorait et qui lui inspira ses plus beaux vers. Il savait d'ailleurs que cet idéal était irréalisable : « L'idéal, dit-il, est quelque chose de différent de ce qui existe, quelque chose qui se trouve en dehors de la vie, qui n'est pas la vie même ; on peut en parler, on ne peut pas l'y introduire, ce serait du don quichottisme, Dieu nous en garde ! » Le caractère du Russe est ainsi fait : il nourrit son esprit de chimères et d'utopies, il cache en son cœur les idées les plus hardies mais il se défend bien de les faire passer dans ses actes ; son sens pratique et positif l'avertit du danger, lui montre combien les moyens dont les agitateurs disposent sont disproportionnés au but qu'ils veulent atteindre,

Digitized by Google

lui fait comprendre l'inutilité des attentats politiques qui, au cas même où la révolution nihiliste triompherait, n'auraient d'autre résultat que de livrer l'Empire à une anarchie plus fatale sans doute que le despotisme actuel. Combien sont nihilistes jusqu'à vingt-cinq ans, qui ensuite, réléguant leurs théories et leurs plans de réformes dans le domaine des songes, sont résignés à tout supporter, à tout conserver ! Ils rêvent d'une rénovation sociale, tout en travaillant laborieusement à augmenter leur fortune ; ils associent dans leur for intérieur, de la manière la plus étrange, un radicalisme audacieux avec les soins vulgaires d'une carrière. Nadsone n'a pas assez vécu pour que ces instincts égoïstes eussent le temps de se glisser dans son âme : il partagea l'enthousiasme de tous les jeunes gens et leur passion pour la liberté, leur soif de dévouement pour la grandeur future de la patrie ; il espéra, comme tous ses concitoyens, dans le grand avenir réservé à la Russie ; et il souffrit en voyant l'inaction et l'indifférence timide des uns, le désespoir incrédule ou le scepticisme railleur des autres, et l'impuissance de ceux qui ont la bonne volonté.

« Je ne compose point, dit-il, des hymnes en l'honneur de la beauté ; je ne vante pas des victoires et des actions d'éclat ; je pleure avec celui qui pleure, avec celui qui souffre, et je tends la main à celui qui est fatigué ! » — En réunissant et en condensant divers fragments de son journal, on pourrait résumer en ces termes la pensée de Nadsone : que dans des temps plus heureux les poètes chantent les bosquets, les rossignols, les clairs de lune ! Nous avons aujourd'hui une mission plus haute à remplir. Ce qui doit faire l'objet de nos chants, c'est la tristesse de l'âme comprimée par le despotisme, c'est la lutte pour le progrès et la liberté. Il ne

Digitized by Google

nous est plus permis d'aller au fond des bois, quand nous avons des frères qui souffrent ; et ce n'est plus aux mille voix de la nature que nous devons prêter l'oreille, mais aux plaintes des malheureux qui nous entourent. Témoins des maux de nos concitoyens, notre devoir est de nous donner tout entiers à eux : efforçons-nous de les soulager, apportons-leur des consolations, soutenons et fortifions leurs âmes défaillantes. Pour remplir la tâche bienfaisante qui nous incombe, il ne nous convient plus de chercher l'inspiration dans les solitudes profondes des forêts, ni sur les sommets des collines d'où l'on contemple en paix l'humanité qui s'agite au-dessous de nous dans les vallées ; là n'est pas la poésie. Elle est entre les murs des grandes villes : nous la trouverons, la nuit, dans le travail silencieux, à la lueur mélancolique de la lampe. Après avoir toute la journée contemplé le spectacle navrant des misères humaines, après avoir pris notre part dans les peines communes, notre cœur gonflé de chagrin, hier en proie à un désespoir sans borne, aujourd'hui éclairé peut-être d'une vague espérance, exhalera sans effort les vers qui calment la douleur et font verser des larmes. Car, pour le malheureux, pleurer est un soulagement, exprimer sa douleur est parfois l'unique consolation qui lui reste. Telle est la conception que Nadsone se faisait de son art, tel est le but qu'il se proposait en écrivant. Écoutons maintenant le poète :

Mon ami, mon frère, mon frère souffrant et abattu,
Qui que tu sois, ne perds pas courage.
Que l'injustice et la méchanceté règnent souverainement
Sur la terre arrosée de larmes,
Que le saint idéal soit outragé et foulé aux pieds,
Et que le sang innocent soit répandu goutte à goutte,
Sois assuré que le temps approche où Baal périra,
Et où l'amour reviendra sur la terre.

Digitized by Google

Ce n'est ni couronné d'épines, ni chargé de chaînes,
Ni les épaules courbées sous la croix, [toute sa gloire,
Qu'il viendra dans ce monde, mais avec toute sa force, avec
Tenant le flambeau éclatant du bonheur.
Il n'y aura plus sur terre ni larmes ni haines,
Plus de tombeaux sans croix (1) plus d'esclaves,
Plus de besoins, plus de misère noire et meurtrière,
Plus de glaives, ni de gibets.

O mon ami ! Cet avenir brillant n'est pas une illusion,
Ce n'est point une vaine espérance.
Regarde derrière toi : le mal est devenu trop lourd,
La nuit s'est étendue trop sombre. [sang,
Les hommes se lasseront de souffrir, ils étoufferont dans le
Ils se fatigueront de la lutte:
Vers l'amour, vers l'amour pur, ils lèveront
Leurs yeux pleins d'une prière désespérée.

Résignation et espérance, voilà les vertus que Nadsone prêche à ses concitoyens dans son langage mystique, et ce sont bien là en effet les vertus qui conviennent à un peuple soumis au pouvoir absolu et arbitraire d'un maître dont les ministres et les courtisans, mus par des sentiments d'intérêt personnel ou de dévouement aveugle, sont souvent disposés à outrepasser les intentions dans le sens de la sévérité et de la rigueur. Le gouvernement despotique ne saurait se maintenir dans un pays sans des mesures vexatoires et des moyens d'intimidation. Le régime de défiance auquel sont soumis tous les Russes, et particulièrement les étudiants, a été décrit assez de fois, par des écrivains bien informés et impartiaux, pour qu'il soit inutile d'insister à ce propos. On sait que sous mille formes diverses, sous l'uniforme de l'officier bleu comme sous la livrée du concierge, la police, espion toujours aux aguets, rôde incessamment autour des sujets, surveille leurs moindres actions, enregistre

(1) On ne met point de croix en Russie sur la tombe des suicidés.

Digitized by Google

toutes leurs paroles, sonde leurs pensées intimes. Le silence même peut être mal interprété. Puis à la tyrannie politique s'ajoute la tyrannie religieuse, qui impose à tous une même croyance et persécute impitoyablement, sans distinction, quiconque ne pratique pas la religion orthodoxe : juifs, catholiques, protestants, aussi bien que sectateurs du raskol et des mille hérésies mystiques aux pratiques extravagantes et criminelles, tous sont également en butte aux vexations de l'autorité. Que parfois quelque cri de colère se fasse entendre, que devant l'injustice et la violence l'âme se révolte et la patience se lasse, que cette surveillance étroite et tracassière finisse par exaspérer, quoi d'étonnant ? Et ne trouvons-nous pas au moins excusable la douleur qu'éprouve un Russe en comparant l'état de la société au milieu de laquelle il vit avec le libéralisme qui règne dans les autres monarchies de l'Europe ?

Dès la première partie de ce siècle, Lermontof, le poète du Caucase, exprima dans un poème bien connu le sentiment de colère impuissante et de désespoir qu'engendre le despotisme qui pèse sur la Russie. A ce moment, une ambition ardente s'était emparée des âmes d'élite, celle de prendre part à l'œuvre de la civilisation ; elles éprouvaient un besoin irrésistible de marcher vers le progrès, et ressentaient la honte d'être restées en arrière quand les autres nations avançaient. Lermontof incarna dans son type de Petchorine les passions fougueuses et contenues qui commençaient à fermenter, l'indignation sourde de l'ambition comprimée, le regret de ne pouvoir user de ses facultés brillantes. Il nous montre un homme au cœur ardent et bon, que la souffrance irrite, endurcit et corrompt. Jeune, brave, séduisant, Petchorine souffre du besoin d'agir ; il se sent des

Digitized by Google

forces pour servir sa patrie, il brûle de se dévouer pour elle dans quelque entreprise utile ; mais son pays refuse son sacrifice et le condamne à l'inaction. Le dépit qu'il en conçoit le conduit au scepticisme et à la misanthropie ; il ne trouve que dans l'insouciance, dans le mépris des hommes et des choses, un remède contre les blessures faites à son amour-propre ; il devient méchant, non de parti pris, mais par indifférence et dédain ; la vie est pour lui un fardeau, car sa vie est sans but, et l'ennui, aiguillonné par la conscience de sa supériorité, le rend cruel, insensible, injuste envers l'amour et l'amitié auxquels il ne croit plus ; obligé de se renfermer en lui-même, il nie la vertu chez les autres parce qu'il ne trouve pas un champ où s'exercerait librement celle qu'il croit en lui. Ce héros ne fut pas un simple produit de l'imagination du poète, une création fantastique des rêves d'un esprit mécontent ; on le rencontra bien souvent en Russie, avec des traits plus ou moins modifiés d'ailleurs par les circonstances, et toujours avec sa dureté inexorable pour lui-même et pour autrui, toujours avec son scepticisme hautain et railleur. Mais Lermontof comme Pouchkine, son contemporain, représente en Russie le romantisme, importation du dehors ; il a subi l'influence de l'étranger : la littérature en était encore à la période d'imitation. Au contraire, l'inspiration de Nadsone est toute originale et toute russe. Nadsone nous dévoile l'âme russe telle qu'elle est, sans qu'aucun élément exotique ne l'ait altérée ; l'âme russe, avec ce mysticisme vague qu'elle conserve toujours, même après avoir abandonné l'orthodoxie, et qu'elle transporte partout, même dans les utopies révolutionnaires ; l'âme russe, avec cet amour ascétique de la souffrance, qu'elle a en quelque sorte divinisée, que ses écrivains admirent, louent et recommandent, et

Digitized by Google

à laquelle elle adresse ses prières comme au Christ :

Je ne prie pas Celui dont mon âme ose à peine
Prononcer le nom ; étonné, déconcerté,
Devant Lui mon esprit se tait
Lorsqu'il veut l'atteindre dans son orgueil insensé.
Je ne prie pas Celui devant les autels de qui
La foule humblement s'agenouille,
L'encens fume et répand des flots de parfum,
Les feux vacillent et les chants résonnent.
Je ne prie pas Celui qu'environne la multitude
Des anges, saisis d'un frissonnement sacré,
Et dont le trône invisible derrière les astres éclatants
Règne sur les mondes épars dans l'espace,
Non, je suis muet devant Lui ! La conscience profonde
De mon néant ferme ma bouche.
Puis je reste confondu, non devant sa puissance de Roi,
Mais devant sa passion et sa croix. [de sang,
Mon Dieu est le Dieu de ceux qui souffrent, un Dieu baigné
Un Dieu homme, un frère avec une âme céleste :
Devant la souffrance et l'amour pur
Je m'incline dans une prière ardente.

Nous avons essayé de définir le caractère des poésies de Nadsone, et d'expliquer l'état d'esprit dans lequel il les a composées. Ce n'est pas à la masse du peuple qu'il s'adresse, mais à une société d'élite, à une société dont il partage les espérances, les déceptions et les chagrins. Il cherche à raffermir les courages et à ranimer l'espoir dans le cœur de ceux qui doutent. Comme Tolstoï, il recommande à ses concitoyens la foi, la confiance, et surtout le sacrifice de soi-même. Les hommes lui paraissent bien froids, bien égoïstes, bien durs ; leur indifférence l'attriste, leur tiédeur le désole. Qu'ils sont différents, les hommes de notre temps, de ceux qui vivaient dans les derniers siècles de l'Empire romain ! Les premiers chrétiens marchaient hardiment à la mort pour le Christ, et montraient dans les supplices une fer-

Digitized by Google

meté sereine qui leur faisait de nombreux prosélytes ; le mysticisme de Nadsone le porte à les offrir comme modèles à ses contemporains. Il est transporté d'enthousiasme devant la beauté de leur martyre. Un épisode de cette époque lui a fourni le sujet d'un de ses plus beaux poèmes, d'un de ceux qui sont le plus justement célèbres. On pourra en juger peut-être par notre traduction, que nous nous sommes efforcés de rendre aussi littérale qu'il était possible, sans nous flatter du reste d'avoir conservé en français toute la grâce, l'élégance, le charme d'expression de l'original :

LA JEUNE CHRÉTIENNE

Les ténèbres couvrent l'orgueilleuse Rome, endormie dans l'ombre de ses jardins aux arbres séculaires ; rien ne trouble la paix de ses palais qui s'étendent en rangées silencieuses. Le calme d'un minuit de printemps règne sur ses places désertes. L'éclat capricieux de la lune tremblotte sur les flots du fleuve ; le Tibre coule lumineux entre ses rivages sombres ; ses eaux, mugissantes et pensives, se hâtent vers le lointain.

Pressant dans ses mains le crucifix, et la tête inclinée sur sa poitrine, une jeune chrétienne sommeille entre les murs grisâtres de son cachot humide. Inutiles ont été les efforts de ses bourreaux sans pitié : ni promesses, ni tortures n'ont ébranlé sa foi. Condamnée à mort par un juge inhumain, elle va comparaître dans les cieux devant un autre Juge. Le désir de tout sacrifier au ciel l'enflamme, elle approche du terme de son supplice, du but de son chemin épineux. Elle voit en songe les champs natals, les sinuosités bleues de la rivière, les chaumières

Digitized by Google

entourées d'orangers et de chênes, asiles de sa jeunesse. Elle revit les jours de ses joies paisibles ; mais ils ne réveillent en elle ni regrets ni émotions; elle s'est habituée à regarder sans intérêt les choses de la terre. Elle ne regrette pas la vie. L'âme remplie d'espérances célestes, elle a tué en elle, sans pitié et sans larmes, l'essaim des désirs terrestres et la foule jeune des rêves splendides. Elle est prête à immoler sur l'autel du Christ et de Dieu tout ce qui ornait sa route, tout ce qui éclairait son chemin.

Il dort en paix, le palais de Néron, qui fièrement s'élève au-dessus du fleuve ; et tout autour, réunis comme par familles, se dressent les bosquets de peupliers à la taille svelte et droite. Obscur et embaumé de parfums, le parc repose tranquillement; dans l'ombre murmurent les sources fraîches aux eaux limpides. A l'horizon, les montagnes échancrent le ciel de leurs dentelures élevées, et, comme un manteau, la nuit s'étend sur les forêts sacrées.

Tout est endormi. Seul, le triste Albin est assis pensif auprès de sa fenêtre, l'âme agitée d'une pensée pénible et désolante. Lui, l'ennemi des chrétiens, le patricien superbe, le héros éprouvé dans les combats, tient la tête penchée comme un esclave, sous le joug d'une passion qui l'étonne. Il fuit la foule, les festins et le bruit, et, sous la protection de la nuit silencieuse, une rêverie brûlante, toujours la même, dévore son cœur plein d'angoisse. Une illusion audacieuse fait luire à ses yeux le bonheur céleste. Son imagination évoque des tableaux passionnés. Dans la demi-obscurité de cette nuit printanière, il revoit une image chérie, des traits qu'il aime, des yeux pleins d'une sainte espérance. Dès que la jeune fille avait été amenée devant lui pour être jugée, son cœur

Digitized by Google

insensible s'était réveillé d'un long assoupissement. La débauche du palais avait momentanément tué dans son âme les nobles aspirations. Mais la flamme de l'amour a, comme un glaive, tranché la chaîne du vice. En prononçant la peine de mort contre Marie, le fils du palais, l'enfant orgueilleux de Rome, était déjà sans le savoir un chrétien dans l'âme. Il écoutait avec une attention avide les paroles de la belle prisonnière, et la foi lumineuse jetait déjà dans son cœur des racines profondes. L'amour et la foi ont vaincu en lui les erreurs des premiers jours; leurs charmes irrésistibles ont troublé son âme dédaigneuse.

Les rayons brillants de l'aube s'allumaient sur le ciel bleu, et tout autour la lumière se répandait capricieusement en flots de feu. Par derrière, le soleil resplendissait au milieu de son auréole de flammes; voilà que son disque apparaît orgueilleusement pour éclairer l'univers, Rome se réveille; le peuple en foule accourt avec bruit vers l'amphithéâtre. Dans le cirque, rempli jusqu'au faîte, bouillonnent les flots nuancés de la plèbe. Néron occupe une loge somptueusement décorée; couvert d'un manteau de pourpre, étincelant d'argent et d'or, il est assis au milieu de ses courtisans. Parmi tous se distingue Albin, le jeune patricien, le cœur serré d'une pensée douloureuse, beau et morne comme la nuit.

La foule s'agite et murmure, impatiente, sur les places qui lui ont été assignées. Enfin, le signal est donné: la porte crie sur ses gonds rouillés, et dans l'arène s'élance une jeune tigresse ... Derrière elle, d'un pas ferme, s'avance la victime, un crucifix à la main, vêtue d'une robe blanche; dans ses yeux brille une fermeté calme. L'agitation générale s'est changée en un silence de tombeau. Saisi et charmé de cette beauté céleste, Albin pen-

Digitized by Google

cha la tête, devenu pâle comme un mort (1).....; puis, tout à coup, devant la foule apaisée retentit une voix enchanteresse.

« Pour la dernière fois, j'ouvre ma bouche tremblante. Pardon : ô Rome ! je meurs pour la foi en mon Christ ! Dans ce moment suprême, je pardonne à mes bourreaux ; pour eux, j'emporte au ciel ma dernière prière. Que le Sauveur ne les condamne pas pour avoir versé mon sang, mais que le divin Maître les admette dans sa grande famille ! Qu'il fasse briller dans leurs cœurs glacés la lumière de sa pure doctrine, et qu'il répande sur leur vie orageuse son paradis d'amour et de paix ! »

Elle se tut. Le silence régna sur toutes les lèvres ; il semblait que la pitié allait éclater dans leurs cœurs endurcis..... Soudain, dans l'arène, en face de la foule, parut Albin, les yeux étincelants ; il s'écria : « Je mourrai avec toi... Rome ! je suis chrétien ! »

Le cirque trembla, s'ébranla, se souleva comme une forêt que secoue un orage d'automne. Le fauve effrayé recula, s'adossant contre la porte fatale. Puis voilà qu'il s'avance en rampant, il se traîne sans bruit, comme un serpent... il bondit... ; un jet de sang chaud rougit la terre. A cette mort sainte, à ce martyre, Rome répond par un rire bestial ; un tonnerre sauvage d'applaudissements couvre leurs dernières paroles.

Ce récit nous est venu d'une antiquité lointaine ; la tradition impartiale nous a transmis les noms de ces saints. Le peuple a retenu pieusement dans sa mémoire comment les hommes de l'ancien temps savaient croire et aimer.

(1) Ici, des vers supprimés par la censure.

Digitized by Google

ÉLOGE DE TRONSON DU COUDRAY

PAR M. DUMÉRIL

Lauréat du Concours d'Histoire en 1892
Membre correspondant de l'Académie de Reims

Vitam impendere vero.

« Soldat de l'honneur et de la vérité, que l'avocat périsse sur la brèche, qu'il meure s'il le faut : il sera immortel. » Ces nobles paroles par lesquelles Tronson du Coudray, dans son dernier plaidoyer devant les tribunaux réguliers, retraçait les devoirs et la gloire suprême de l'avocat, méritent d'honorer à jamais sa mémoire : il est mort pour avoir défendu la justice et les lois, et son nom ne saurait périr.

Au Parlement de Paris, où il brilla aux premiers rangs du barreau ; devant le tribunal révolutionnaire, où il tenta d'arracher à la mort les plus augustes victimes ; au Conseil des Anciens, où il travailla constamment à rétablir dans la législation le règne de la justice, et où il défendit intrépidement la Constitution violée : il fut l'infatigable champion du droit, de l'innocence et de l'humanité ; et sa mort, à Sinnamari, a consacré par un véritable martyre ses vertus et sa gloire.

Guillaume-Alexandre Tronsson naquit à Reims, le 18 novembre 1750, d'une honorable famille de commerçants de cette ville. Son père était capitaine de bourgeoisie, et son parrain, Guillaume Tronsson, est désigné

Digitized by Google

dans son acte de baptême comme conseiller échevin de Reims. Il n'est pas sans intérêt de constater que, suivant toute apparence, le futur défenseur de Marie-Antoinette n'appartenait pas à l'ordre de la noblesse. Voici par quel concours de circonstances, il fut conduit à changer son nom de Tronsson en celui de Tronson du Coudray (1) qu'il porte dans l'histoire, y ajoutant un éclat infiniment supérieur à celui qu'il avait cherché à en emprunter: un de ses frères, plus âgé que lui d'une douzaine d'années, avait choisi la carrière des armes, et pour surmonter l'obstacle que son origine bourgeoise aurait pu mettre à son avancement, il avait essayé de rattacher sa généalogie à Louis Tronson du Coudray, secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, en supposant qu'un frère de ce seigneur se serait trouvé compromis par son dévouement à la cause de la reine-mère, et que, pour faire perdre ses traces, il se serait retiré à Reims, et s'y serait adonné au commerce. Rien, il est vrai, ne paraît avoir justifié cette prétention ; mais le jeune Guillaume fut d'autant plus porté à s'y associer que sur les conseils de ce frère, officier d'artillerie des plus distingués (2), il songea lui-même quelque temps à entrer aussi au service.

(1) L'illustre orateur a toujours signé Tronson, mais à partir de son entrée au Conseil des Anciens, et sans doute par suite d'une erreur commise dans la transcription de son élection, il est désigné dans les actes de sa vie publique sous le nom de Tronçon ; quant à la particule, elle a été réunie au nom de Coudray pendant la période révolutionnaire. C'est ce qui explique que les historiens écrivent tantôt Tronson tantôt Tronçon, et du Coudray ou Ducoudray, tandis que la tradition du nom patronymique Tronson s'est conservée à Reims. Nous croyons devoir employer l'orthographe Tronson du Coudray comme étant celle que ce grand homme avait lui-même adoptée.

(2) Charles-Philippe Tronson du Coudray, né à Reims en 1738,

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de cette origine nobiliaire, l'antique cité, si justement fière de ses franchises immémoriales, était digne de produire, dans une de ses vieilles familles honorées des charges municipales, l'homme illustre qui devait sacrifier sa vie pour la défense des libertés publiques. La ville de Reims acquit un titre particulier à la reconnaissance de Tronson (1) en lui accordant une bourse, sans laquelle il n'aurait pu achever ses études; car ses parents, chargés de dix enfants dont il était le neuvième, étaient hors d'état de pourvoir par leurs seules ressources aux frais de son éducation.

Son père le destinait à l'état ecclésiastique, auquel deux de ses enfants s'étaient déjà consacrés; mais après avoir terminé son cours de théologie, le jeune Guillaume, ne se sentant pas la vocation nécessaire pour entrer dans les ordres, et entraîné par l'exemple de son compatriote Linguet, se tourna vers les études juridiques, et suivit les cours de droit de l'Université de Reims. Reçu licencié à l'âge de vingt-cinq ans, il n'osa pas de suite aborder le barreau; peut-être en fut-il détourné par une infirmité apparente de l'un de ses yeux, dont il semble qu'il ait été affecté au point de ne pouvoir conserver cette juste assurance sans laquelle l'avocat ne saurait

a laissé sur l'artillerie des ouvrages très estimés, auxquels il dut d'être nommé membre correspondant de l'Académie des sciences; il prit part avec Lafayette à la guerre de l'Indépendance des États-Unis; il était major général de l'artillerie dans l'armée de Washington, lorsqu'il périt le 11 septembre 1777, noyé dans la Schuylkill, par suite d'une chute de cheval.

(1) Devenu membre du Conseil des Anciens, il témoigna sa reconnaissance à sa ville natale en contribuant à la faire désigner pour être le siége des tribunaux de la Marne, ainsi que la municipalité de Reims le lui avait demandé par une lettre conservée dans les papiers de la famille.

Digitized by Google

être en possession de tous ses moyens (1). Il entra alors dans une maison de commerce, pour le compte de laquelle il voyagea pendant plusieurs années. Par bonheur, au moins pour sa gloire, il eut un procès à soutenir contre le chef de cette maison ; et la nécessité de défendre ses intérêts faisant en quelque sorte violence à sa timidité naturelle, il plaida lui-même sa cause devant le Présidial de Reims. Ce début, qui n'est pas sans analogie avec celui du plus grand orateur de l'antiquité et sans doute de tous les temps, révéla à ses propres yeux comme à ceux du public, les dons qu'il tenait de la nature. Ce fut comme un trait de lumière. Il partit presque aussitôt pour Paris, se fit recevoir au Parlement le 30 juillet 1778 et, pour son coup d'essai, conquit une des premières places au barreau de la capitale.

Les circonstances de la cause par laquelle il débuta étaient faites pour exciter au plus haut degré l'intérêt du public, si ardent à cette époque à se passionner pour les débats judiciaires ; mais aussi elles devaient inspirer les plus vives inquiétudes à l'avocat inconnu et inexpérimenté, qui osait affronter la majesté d'une audience solennelle du Parlement. Un jeune sourd-muet, qui avait été trouvé errant aux environs de Péronne dans l'état le plus misérable, recueilli, puis instruit par le célèbre abbé de l'Épée, revendiquait le nom de comte de Solar, et accusait le sieur Cazeaux d'avoir, de complicité avec sa prétendue mère, supprimé son état. Il soutenait que cette mère dénaturée, qui d'ailleurs n'existait plus au

(1) Les lettres possédées par la famille montrent qu'il souffrait vivement de cette légère difformité, dont le portrait placé en tête de ses œuvres ne porte d'ailleurs aucune trace. Ces lettres rendent aussi témoignage de ses longues hésitations sur le choix d'une carrière.

Digitized by Google

moment du procès, l'avait, à Toulouse, confié à l'accusé sous prétexte de le conduire à des eaux dans les Pyrénées, mais en réalité pour aller le perdre à plus de deux cents lieues de distance ; et, à l'appui de sa réclamation, il produisait des témoignages de plusieurs parents du jeune comte de Solar qui, abusés par certains traits de ressemblance, déclaraient en effet le reconnaître pour celui dont il revendiquait l'état. Les détails romanesques de cet étrange abandon avaient été accueillis avec la plus grande faveur par les magistrats, comme par l'opinion publique ; et l'infortuné Cazeaux, arrêté à Toulouse, amené à Paris tout chargé de chaînes, mis au secret et détenu pendant plus de dix mois sans pouvoir même obtenir des confrontations légales, paraissait condamné d'avance.

Tronson commence par dissiper les préventions qu'élevait contre son client le zèle, aussi ardent que téméraire, déployé dans toute cette affaire par le vénérable abbé de l'Épée, au caractère duquel il rend du reste un magnifique hommage ; et par des gradations habilement ménagées, il fait si bien que l'intérêt se détourne peu à peu du plaignant pour se reporter sur l'accusé, dont il retrace, dans les termes les plus pathétiques, l'horrible situation. L'éloquent avocat discute ensuite les charges produites contre son client, comme si de cette discussion devait dépendre l'issue du procès ; puis tout à coup il s'écrie :

« Si le véritable comte de Solar venait de mourir, et « que l'accusé vous en représentât le corps même, ce « visage dont la mort n'a pas encore affaibli l'expression, « cette physionomie dont elle n'a pas effacé le caractère, « ces traits, cette forme encore vivante du comte de « Solar ; à cet aspect, je le demande, quel serait, Mes-

Digitized by Google

« sieurs, le dénonciateur assez hardi pour vous pro-
« poser d'instruire le procès, d'examiner les dépositions,
« de vous arrêter sur des fictions reconnues pour telles,
« et surtout de jeter l'accusé dans les fers, de l'y retenir,
« de l'y accabler par une instruction sévère et doulou-
« reuse ? Ne vous hâteriez-vous pas de rendre, par un
« arrêt, à l'innocent calomnié, l'hommage le plus com-
« plet ? Cette hypothèse, Messieurs, devient ici une
« vérité. Elle vous offre l'histoire de l'accusé que je
« défends, et je dis qu'il apporte à vos pieds le corps
« même du comte de Solar. Je sais que je parle à des
« juges, à des juges supérieurs qui ne connaissent que
« la loi, qui ne voient que par la loi ; c'est à eux que
« j'adresse ce langage ; c'est à vous, Messieurs, que je
« prétends représenter le comte de Solar. »

Comment donc va-t-il le représenter ? En produisant son acte de décès dressé dans une localité voisine de Toulouse six mois après que le plaignant avait été trouvé à Péronne. Après avoir amené avec tant d'art et mis si fortement en relief l'argument décisif de sa cause, Tronson le développe avec une vigueur de dialectique qui nous montre déjà en lui un jurisconsulte consommé, et il conclut en ces termes d'une précision pleine de fermeté : « Tant qu'une inscription de faux n'a pas détruit
« les actes de l'état-civil, ils sont démonstratifs ; ils vous
« attestent la vie et la mort des citoyens, et c'est dans
« ce sens que vous représenter l'acte où est inscrit le
« décès du comte de Solar, c'est vous en représenter le
« corps même. »

Toute cette plaidoirie est animée d'une conviction si chaleureuse qu'il est facile de se figurer encore, en la lisant, quelle profonde impression elle dut produire sur l'esprit des juges et sur le public accouru pour l'enten-

Digitized by Google

dre. Ce fut l'acquittement pour l'accusé, et pour l'avocat un triomphe tel que jamais peut-être aucun débutant n'en a remporté de pareil. Qui pourrait dire avec quelle vivacité l'âme généreuse de Tronson goûta dès lors la noble et délicieuse jouissance de soustraire un innocent au dernier supplice dont il était menacé? De telles émotions sont ineffaçables; et l'on peut penser qu'à quinze années de distance, leur souvenir le fortifiait encore dans ses luttes presque désespérées devant le tribunal sanguinaire où la passion et la haine avaient remplacé la justice.

Pendant les dernières années de l'ancien régime, Tronson du Coudray ne cessa de porter la parole et de rédiger des mémoires dans les affaires les plus importantes; et bien que la plus grande partie de ses écrits et de ses plaidoiries ait péri par l'injure du temps, ce que les soins pieux de ses descendants en ont pu recueillir suffit pour nous faire admirer la force, la grâce et la variété de son talent d'avocat (1). Soit qu'il cherche à démasquer des intrigues de cour, ou qu'à l'occasion d'une rivalité d'actrices, il soutienne les prétentions des *doubles* de théâtre contre leurs chefs d'emploi; qu'il revendique un prix pour des chevaliers de l'arquebuse, ou qu'il proteste au nom d'un négociant ruiné contre des manœuvres de monopole; qu'il repousse une demande en séparation de corps, ou qu'il soutienne la validité d'un testament attaqué; qu'il demande la réparation d'un outrage fait par un curé à la mémoire d'un mort auquel il rendait les derniers devoirs, ou qu'il poursuive contre un avocat une plainte en diffamation: il sait prendre

(1) Les œuvres de Tronson du Coudray ont été publiées en 1829, en deux volumes in-8° contenant, outre les plaidoiries et mémoires qui ont pu être conservés, ses discours et rapports les plus importants au Conseil des Anciens, et des instructions à ses enfants.

Digitized by Google

tous les tons, sans que l'élégance de son élocution, toujours abondante et harmonieuse, ôte rien à la force de son argumentation toujours pressante, et sans que l'élan des mouvements oratoires les plus entraînants lui fasse jamais dépasser les limites fixées par la nécessité de l'attaque ou de la défense; jurisconsulte solide autant que brillant avocat; admirable par l'élévation de ses idées dans les considérations générales, par la sûreté de sa doctrine et de son jugement dans le développement des principes du droit et leur application aux faits de la cause, par l'ordre parfait qui préside à la disposition de ses preuves, par la vivacité de ses récits, où les faits sont présentés de la manière la plus saisissante et avec un art si accompli que la solution désirée semble s'en dégager d'elle-même; enfin, par une qualité qui faisait merveilleusement valoir tous ces mérites, et dont ses plaidoyers, même imprimés, gardent encore l'empreinte, une action oratoire d'une telle puissance qu'au témoignage d'un de ses contemporains (1), lorsqu'il déclamait une tragédie, il y produisait plus d'effet que les acteurs les plus habiles, entourés de tous les artifices de la scène. Dans l'impossibilité où nous sommes d'analyser tant de morceaux remarquables à des titres divers, nous voudrions du moins, par quelques citations, essayer de donner une idée de la souplesse de ce rare talent.

Dans sa plaidoirie pour le comte de Broglie, accusant un certain abbé Georgel d'avoir, par des bruits sourdement répandus, tenté de faire passer son noble client pour un ennemi secret du comte de Maurepas, afin d'entraîner sa disgrâce, voici dans quels termes, d'autant

(1) Barbé Marbois, dans un passage de ses *Mémoires* que nous aurons à citer plus loin.

Digitized by Google

plus adroits qu'ils sont plus mesurés, il cherche à tirer avantage de ce que son adversaire avait appartenu à la Compagnie de Jésus: « Cet abbé, membre autrefois d'une « société célèbre, que vous avez cru devoir dissoudre, « et à laquelle, sans prétendre blesser les hommes es- « timables qui l'honoraient, on peut observer que l'in- « trigue n'était pas étrangère, a joué depuis longtemps « différents rôles dans le monde. Y a-t-il, par sa conduite, « démenti l'opinion que le préjugé avait pu faire prendre « de lui? c'est une observation qui ne serait peut-être « pas déplacée dans cette affaire, mais sur laquelle « j'aime mieux laisser l'opinion publique décider que d'y « insister moi-même. »

Ce n'est pas avec moins d'habileté qu'après avoir tracé des ravages de la calomnie au sein des cours un tableau dont plus d'un trait ne serait pas indigne du peinceau de Massillon, il sait, avec cette pompe de style par laquelle on se plaisait à rehausser la majesté du Parlement, intéresser à sa cause les magistrats qui venaient d'être rétablis sur leurs sièges aux applaudissements enthousiastes de tout le royaume: « Si j'avais « besoin d'exemple, ce temple, Messieurs, m'en rappelle « un dont il a été lui-même étonné. C'est par de pareilles « intrigues que pendant quatre ans, la Nation a perdu « ses véritables magistrats, c'est par le succès de pareil- « les manœuvres que, pendant quatre ans, la justice a « pleuré sur les ruines de son sanctuaire. Il a fallu « qu'une révolution imprévue arrivât, pour y relever « ses autels et rendre à son culte sa première majesté. « Il a fallu qu'une aurore nouvelle se levât sur cet hori- « zon, et y ramenât le jour que redemandaient la vérité, « les mœurs et les lois. »

Deux compagnies rivales de chevaliers de l'arquebuse

Digitized by Google

se disputaient l'attribution d'un prix. Dans cette contestation, où n'aurait dû se trouver engagée qu'une simple question d'amour-propre, Tronson déploie toutes les grâces d'un esprit charmant. Sous une apparence de gravité qui fait d'autant mieux ressortir la légèreté du débat, avec quel spirituel enjouement ne célèbre-t-il pas la noble émulation des chevaliers bourgeois dont il va raconter les exploits? « Ces fêtes brillantes, où des ci-« toyens, qui paraissent ne pouvoir tenir dans leurs « mains que l'olivier de paix, semblent aspirer au lau-« rier et se disputent avec un appareil militaire le prix « de l'adresse, ces fêtes nous rappellent les tournois « célèbres de nos pères où présidaient la galanterie « et l'honneur. Elles sont particulières aux peuples mo-« dernes. La Grèce avait ses jeux, mais ces cérémonies « qui donnent aux combats innocents de nos arbalétriers « le relief de la pompe guerrière, tiennent plus du faste « de la chevalerie et de l'émulation bruyante de nos « joûteurs, que des courses olympiques ou des luttes « pythiennes. »

Comme contraste, le mémoire pour la dame Tourton de Fleury, contre un curé coupable d'avoir outragé la mémoire de son mari, au milieu des cérémonies de l'inhumation dans lesquelles il officiait, nous offre un exemple frappant de l'éloquence à laquelle Tronson s'élève sans effort et par le mouvement naturel d'un cœur sensible et généreux. « Un pasteur dont le langage ne « devrait respirer que la paix et l'édification, outrage à « la fois la société, l'humanité et la religion, dans une « des cérémonies les plus terribles et les plus impor-« tantes à leurs yeux. Il rend à Dieu l'être périssable et « libre qu'il a placé un instant sur la terre, il le dépose « dans son sein, il le confie à sa miséricorde, il implore

Digitized by Google

« pour lui sa clémence et ne s'occupe que de fléchir sa « justice. Il vient d'offrir pour lui un sacrifice expiatoire, « aussi vénérable par la victime qu'il y offre que par « celui à qui il l'immole. Il l'accompagne avec l'Église « jusqu'au moment où la terre, d'où il est sorti, le re- « couvre ; il est le médiateur entre Dieu et l'homme « qu'il appelle à son tribunal ; il est l'interprète de ses « frères tremblants, qui s'unissent à lui pour demander « sa grâce ; et c'est au mépris du juge qu'il veut désar- « mer, et du peuple avec qui il le sollicite, qu'il calomnie « et outrage sa mémoire. En exerçant pour lui un mi- « nistère de charité, il ne respire que la haine. Il fait « plus, il bénit au nom de l'Église, et il se venge en son « nom. La même bouche qui porte au ciel le vœu de ses « frères pour lui, le couvre d'opprobres devant eux, et, « pour satisfaire une animosité basse, il est à la fois « injurieux, parjure et sacrilège. »

Parmi les plaidoyers de Tronson qui nous ont été conservés, il en est deux qui ont été composés pour des maris défendeurs à des demandes en séparation de corps. Tous deux sont extrêmement remarquables par la réfutation des sujets de plainte allégués, et surtout par l'art plein de délicatesse avec lequel sont exposés les véritables motifs qui doivent être substitués à ces griefs imaginaires. Jamais peut-être, dans ce genre de causes, qui demandent tant de ménagements, on n'a réuni à un pareil degré des qualités presque inconciliables: la sévérité du moraliste tempérée par une indulgence raisonnable, l'urbanité dans le blâme, une indignation contenue et une ironie légère qui désarme et fait sourire. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre qu'il faudrait citer tout entiers.

Mais la puissance de son talent éclata surtout dans

Digitized by Google

une célèbre cause criminelle qu'il plaida devant le Parlement de Rouen, à la veille de la Révolution : Une servante, dénoncée à la justice comme coupable de vol par son ancien maître, le sieur Thibault, avait fait rédiger contre lui par son avocat, Me Foudrière, un mémoire où elle lui imputait un crime d'infanticide. Ce libelle, répandu dans le public, avait soulevé contre Thibault les haines populaires, et il n'avait pu trouver au barreau de Rouen aucun avocat qui consentît à en poursuivre l'auteur. Tronson prit en main cette cause qui semblait perdue devant l'opinion ; et par des prodiges d'habileté, dans une plaidoirie qui occupa cinq audiences, il parvint à confondre le calomniateur.

Il commence par exposer de la façon la plus saisissante l'accusation contenue dans le mémoire incriminé: « L'au-
« teur, dit-il, fait de ce roman un drame véritable. On
« voit la scène même se passer sous les yeux ; on la
« voit, on est témoin de tout, on est près de tout ; on
« frémit à chaque geste, à chaque regard..... ; puis
« un calme effrayant succède dans ce récit à ce qui
« vient de se passer, un mystère impénétrable est tout
« ce qui reste. » Ayant ainsi mis en pleine lumière l'atrocité du libelle, il en démontre l'absurdité, et il établit ensuite que ces prétendus faits, si odieusement inventés, étaient entièrement étrangers à la cause de la servante. De là, il passe à la détermination des obligations exactes de l'avocat dans la défense de ses clients ; il les formule avec une sûreté de langage, une élévation de vues, une noblesse de sentiments vraiment dignes de l'idéal qu'il se propose de retracer: « Le véritable
« avocat, dit-il en concluant avec l'autorité d'un carac-
« tère irréprochable, peut être défini un homme qui se
« dévoue à défendre devant la justice les droits de la vé-

Digitized by Google

« rité en défendant ceux des citoyens. » Puis, mettant en regard de ce portrait le procédé de son adversaire, il en fait ressortir l'énormité.

Jusque-là cependant, il a paru constamment admettre que celui-ci, abusé par sa cliente, n'a fait que lui prêter de bonne foi le concours de son talent et l'appui de son nom. Mais soudainement, après avoir été annoncée d'abord dans des termes mystérieux comme un argument décisif, puis ajournée et tenue en réserve, rappelée pourtant à diverses reprises et toujours avec des expressions de plus en plus menaçantes, éclate comme un coup de tonnerre une accusation terrible. Si l'adversaire n'est pas précisément inculpé d'être l'inventeur de la calomnie, car le consciencieux avocat de Thibault ne veut rien plaider que de certain, il est formellement dénoncé pour y avoir participé sciemment, et l'avoir travaillée et ourdie avec sa cliente; et lorsque tous les esprits, pénétrés de l'horreur dont l'orateur paraît lui-même frappé, sont en suspens pour savoir ce qui peut motiver une telle transformation de la cause, les faits les plus précis sont articulés pour prouver que l'avocat indigne avait déjà dirigé contre un prêtre des imputations calomnieuses, presque identiques à celles du libelle incriminé, et qu'il avait été contraint d'en reconnaître lui-même la fausseté.

Alors l'éloquent avocat, se tournant vers son adversaire, qu'il tient pour ainsi dire écrasé sous le poids de cette révélation, lui adresse cette vigoureuse apostrophe, par laquelle il termine sa plaidoirie en le forçant en quelque sorte à prononcer sa propre condamnation : « Ah ! quand je ne vous dis que ce qui est de ma cause, « que ce qui est vrai, démontré aux yeux de tout le « monde, vous faites les plaintes les plus amères ! Vous « poussez des cris de douleur en montrant les blessures

Digitized by Google

« que la vérité vous a faites, et non pas moi. Comment « ne voyez-vous pas que vous vous condamnez par la « violence même de vos plaintes! Jugez, si vous êtes « si sensible à des vérités dures, et à des vérités qui « sont la base même de ma défense; jugez, dis-je, à « votre tour, du mal affreux que vous avez fait au « sieur Thibault et à sa famille, en imprimant des « calomnies atroces et qui étaient étrangères au procès. « Jugez des déchirements de douleur qu'ils ont dû « éprouver; jugez des larmes de sang qu'ils ont dû « répandre. Ah! vous commencez à sentir combien est « terrible une imputation publique, combien est redou- « table la plume ou la voix qui en est l'organe. Appli- « quez-vous donc à vous-même la maxime; et si la « vérité vous est si cruelle, convenez que la calomnie « doit l'être bien davantage à ceux contre lesquels vous « l'avez prodiguée. Avouez qu'il n'est point de mal plus « plus cruel et plus terrible. Avouez que le calomniateur « est le plus funeste ennemi de la société. Avouez que « les poisons qu'il distribue sont les plus meurtriers et « les plus redoutables de tous. Avouez que les magis- « trats pour l'intérêt de la société, les défenseurs des « citoyens pour l'intérêt de leur honneur, les gens hon- « nêtes pour l'intérêt de ce qui leur est cher, les derniers « citoyens pour leur intérêt propre, doivent tous dési- « rer, dans ce procès, une réparation et une vengeance « éclatante. »

Ainsi se termina de la manière la plus brillante, brusquement interrompue par les événements politiques, la première partie de cette carrière d'avocat que Tronson du Coudray avait parcourue, pendant onze années, avec un talent extraordinaire dès le début, sans cesse grandissant depuis, et constamment animé d'un amour passionné pour la justice et pour la vérité.

Digitized by Google

La généreuse ardeur de Tronson aurait pu lui faire partager l'enthousiasme presque universel pour les idées nouvelles ; mais bien qu'il eût, en maintes circonstances, flétri les abus de l'ancien régime avec la liberté de langage toujours reconnue au barreau, et qu'il eût notamment protesté avec une grande énergie contre l'emploi arbitraire des lettres de cachet, il ne paraît pas qu'il ait cherché à jouer en 1789 le rôle politique auquel semblaient le convier ses talents, sa réputation et l'avènement du Tiers-État. Peut-être l'effervescence des esprits, et l'inexpérience forcée de ceux qui prétendaient reconstituer la société de fond en comble lui firent-elles craindre qu'il ne fût impossible de mener alors à bien cette œuvre colossale ; peut-être aussi les premiers désordres de la Révolution lui en firent-ils présager les derniers excès. Quoi qu'il en soit, nous le voyons, au moment même de l'ouverture des États-Généraux, rédiger en faveur du fabricant Réveillon, dont la maison venait d'être mise au pillage et la vie menacée par l'émeute, un mémoire rempli des détails les plus curieux sur ce premier épisode de nos discordes civiles. Puis, l'illustre avocat semble pendant plusieurs années se condamner au silence, comme s'il recueillait ses forces pour mieux soutenir le rôle, tout à la fois accablant et glorieux, que lui réservaient encore les malheurs de la France.

Il sortit de cette retraite prolongée le 14 décembre 1792, en offrant à Louis XVI de lui servir de défenseur devant la Convention. C'était au moment où l'un des conseils choisis par le vertueux et infortuné monarque venait de lui refuser son concours, que Tronson du Coudray se proposait de lui-même pour remplir cette mission redoutable. On sait qu'elle ne lui fut pas confiée ; mais

Digitized by Google

il ne se contenta point de l'avoir sollicitée : la magnanimité qui lui avait inspiré cette démarche ne lui permit pas de la tenir secrète ; et les procès-verbaux de la Convention n'en ayant pas fait mention, il la rendit publique par une lettre insérée le 16 décembre dans le journal de Feuillant, et qui appartient à l'histoire. Elle est ainsi conçue :

« J'aurais regardé comme inconvenant et indiscret « de prévenir le choix de Louis ; mais les feuilles du soir « ayant annoncé que le citoyen Target lui refusait ses « conseils, et supposé que le citoyen Tronchet n'avait « pas accepté, il m'a paru affreux que l'accusé du Tem- « ple fût délaissé par les hommes qui se consacrent par « état à la défense des malheureux. Je sentais parfai- « tement qu'une cause de ce genre demandait de tout « autres talents que les discussions purement judiciaires; « mais j'ai cru qu'étant un des anciens du barreau « actuel, c'était un devoir pour moi d'aller au-devant « des périls que d'autres semblaient redouter. J'écrivis « donc sur le champ au président de la Convention, « pour l'avertir que j'offrais à Louis de le défendre à la « barre. »

L'histoire a justement célébré le dévouement si attendrissant avec lequel le vénérable Malesherbes, suivant ses propres paroles « appelé deux fois au conseil du roi à l'époque de sa puissance, s'honora d'en être encore au temps de son malheur », se désignant en quelque sorte lui-même au coup qui devait le frapper au bout de quelques mois. Mais ce n'est pas avec moins d'admiration et de respect qu'elle doit enregistrer la courageuse protestation de Tronson du Coudray, si ferme et si mesurée, et inspirée, non par des motifs de reconnaissance et d'attachement personnels, mais par le sentiment le plus

Digitized by Google

profond des devoirs et de la dignité d'une profession qui, ainsi comprise et pratiquée, est la plus noble sans doute qu'il y ait au monde.

Celui qui s'était proposé pour défendre Louis XVI ne pouvait manquer de répondre aux nombreux appels que lui adressèrent les infortunés traduits devant le tribunal révolutionnaire. Depuis que cet horrible instrument de proscription eut commencé de fonctionner, jusqu'au supplice de Marie-Antoinette, c'est à dire pendant sept mois sans interruption, Tronson tenta d'arracher aux massacres ordonnés par ce tribunal de sang une multitude de victimes de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Il nous est impossible de les énumérer ; mais nous pouvons du moins en indiquer quelques-unes, grâce à un mémoire qu'il présenta à la Convention après le 9 thermidor, au nom des familles de ceux qu'il avait défendus à cette époque, et où il a lui-même relaté quelques-unes des circonstances les plus odieuses des condamnations prononcées contre eux par le tribunal révolutionnaire.

Comment ne pas citer cette héroïque Desiles qui, dans l'affaire de la conspiration de Nantes, se dévoua pour l'une de ses parentes, et, malgré son innocence avérée, fut envoyée à l'échafaud pour avoir refusé de nommer la vraie coupable, comme le déclara le jury.

Comment, dans l'affaire d'Orléans, ne pas rappeler l'assassinat juridique du malheureux et bienfaisant Tassin qui fut égorgé parce qu'il était riche, car rien au procès ne permettait même de soupçonner qu'il fût coupable.

C'est encore la première victime de ce tribunal exécrable, Blanchelande, l'ancien gouverneur de Saint-Domingue, accusé d'y avoir fomenté la guerre civile, d'avoir

Digitized by Google

violé toutes les lois, d'avoir détruit et torturé l'espèce humaine par la main des esclaves, et qui, par le silence de l'arrêt, absous de tous ces crimes énoncés dans l'acte d'accusation, fut condamné pour une anecdote imaginaire de pompons blancs qui n'y figurait pas.

C'est le général Custines, pour lequel l'imbécile et lâche tribunal ne posa la question que sur les opérations militaires. En vain le courageux défenseur déclara qu'il laisserait l'accusé s'expliquer sur la partie militaire du procès, ne sachant pas, disait-il, parler sur ce qu'il n'entendait pas ; la leçon était assez claire, mais elle fut inutile ; et Custines fut condamné à mort pour des faits purement militaires, par des jurés absolument ignorants des choses de la guerre et qui ne connaissaient pas même la carte du théâtre des opérations.

C'est le maréchal Lückner qui ne put avoir de communications avec son avocat qu'un instant avant l'audience. Il avait reçu à neuf heures du soir son acte d'accusation qui portait sur une foule de points ; il monta à l'audience le lendemain à dix heures ; il fut condamné à midi, et condamné sans avoir pu entendre la plupart des questions qu'on lui faisait. Aussi avait-il dit d'abord : Je n'entends pas ; et alors, à chaque question, plusieurs jurés répétaient avec dérision : Oh ! il n'entend pas.

Certes, pour affronter les audiences de cette commission barbare, imposée à la Convention par la tyrannie de la Montagne, et forcée d'opiner à haute voix, le couteau sur la gorge, au milieu des clameurs des Jacobins qui, du haut des tribunes, surveillaient également les accusés, les avocats et les juges ; pour surmonter pendant sept mois l'horreur et le dégoût sans cesse renouvelés par cette sanglante parodie de la justice, sans se

Digitized by Google

laisser jamais rebuter par tant d'efforts impuissants ; ce n'était pas assez d'un talent infatigable et d'un courage à toute épreuve : une grande âme, soutenue par la conscience d'un grand devoir à remplir, pouvait seule suffire à une pareille tâche.

Celle de Tronson du Coudray était à la hauteur de tous les dévouements. Fidèle courtisan du malheur, lorsque la reine fut traînée devant le tribunal révolutionnaire, moins comme une accusée que comme une victime sacrifiée d'avance aux fureurs populaires, il sollicita et obtint, avec Chauveau-Lagarde, l'honneur de la défendre.

On sait que, pendant les trente heures que dura cette funèbre séance, il n'est pas de calomnies atroces, d'outrages et d'infamies dont l'accusateur public et le président, plutôt dignes du nom de bourreaux, n'aient abreuvé l'infortunée Marie-Antoinette ; et qu'elle fut alors, ainsi qu'on l'a dit, martyrisée comme reine, comme femme et comme mère, à tel point que l'échafaud fut le moindre de ses supplices. Nulle éloquence ne pouvait la sauver ; mais la cause de l'humanité fut du moins vengée par les protestations indignées de ses défenseurs. Ils faillirent payer de la vie leur généreuse audace, et, mis en état d'arrestation par ordre du Comité de Salut public, ils ne furent relâchés que par un décret de la Convention, qui voulut bien les absoudre du crime d'avoir réfuté les infâmes accusations portées contre la Reine.

Quoique le discours de Tronson, qui parla pendant cinq quarts d'heure, ne soit point parvenu jusqu'à nous, le souvenir de son héroïque défense restera toujours associé dans l'histoire à la parole déchirante de Marie-Antoinette, alors qu'accusée par l'ignoble Hébert d'avoir

Digitized by Google

exercé sur son fils des actes d'une corruption révoltante, sortant enfin du calme dédain avec lequel elle avait jusque-là accueilli tous les témoignages, elle poussa ce cri d'horreur qui ne cessera de retentir à travers les âges : « J'en appelle à toutes les mères ! » Un mot suffirait à la gloire de Tronson du Coudray : il fut digne d'être l'avocat de la Reine.

L'éclat de cette défense mit forcément un terme au ministère auquel il s'était consacré jusqu'alors : un tel avocat n'aurait pu que compromettre davantage les malheureux traduits devant de tels juges. Ce n'est qu'après le 9 thermidor, lorsque les bourreaux furent devenus accusés à leur tour, qu'il se présenta de nouveau à la barre du tribunal révolutionnaire ; il y parut dans des circonstances bien faites pour montrer à quelle hauteur, en ces jours les plus sombres de notre histoire, ce noble et généreux esprit planait dans les régions les plus sereines, au-dessus de toutes les passions politiques.

C'était dans le procès de Carrier, qui occupa dix-neuf audiences. Tronson du Coudray y défendit plusieurs des co-accusés de ce monstre ; et il parvint à les soustraire à la mort, qu'invoquait contre eux un public d'autant plus implacable dans son désir de vengeance qu'il avait été frappé auparavant d'une plus profonde terreur.

Dans un mémoire adressé peu de temps après à la Convention, il eut occasion d'exposer les principes dont il s'était alors inspiré, et auxquels il devait par la suite conformer toute sa conduite. Il le fit en ces termes pleins de sagesse que n'aurait pas désavoués un chancelier de L'Hôpital : « Nous croyons que, parmi les terroristes, « excepté les chefs du système d'assassinats et leurs « complices volontaires, personne des agents ne doit « être puni ; il suffit de les mettre hors d'état de nuire.

Digitized by Google

« Nous avons quelquefois comparé le fanatisme révolu-
« tionnaire au fanatisme religieux : des échafauds ont
« été dressés, il y a deux et trois siècles, au nom de la
« religion, comme dans celui-ci au nom de la liberté ;
« des fourbes ont versé des deux côtés des torrents de
« sang. L'histoire flétrira-t-elle comme eux les enthou-
« siastes qu'ils ont égarés ? Que le ressentiment ne nous
« égare pas nous-mêmes ; abjurons des haines dan-
« gereuses en politique et injustes par leur généralité.
« Soyons impitoyables pour les agitateurs, mais indul-
« gents pour les faibles ; c'est le seul parti à prendre
« pour être justes. » S'il était un homme autorisé à parler de la sorte, et à signaler dans l'exécution de ces horribles forfaits la part du fanatisme et de la faiblesse, c'était assurément l'avocat intrépide qui n'avait cessé de déployer dans la défense des victimes de la Terreur une force de caractère invincible et un amour passionné de la justice.

En même temps que par des raisons supérieures d'humanité, il sollicitait l'indulgence pour des terroristes subalternes, peut-être encore plus égarés que coupables, il réclamait, au nom de la justice, pour les veuves et les orphelins des infortunés tombés sous les coups du tribunal révolutionnaire, la restitution de tous les biens, indistinctement, qui avaient été confisqués par suite de ces odieuses condamnations.

Boissy d'Anglas avait proposé une demi-mesure consistant à soumettre à la révision les jugements rendus depuis la loi du 22 prairial. Tronson, dans le mémoire que nous venons de citer, démontra de la manière la plus péremptoire : d'abord, que les accusés n'existant plus, la révision était impraticable à raison de la procédure purement orale suivie devant le tribunal révolu-

Digitized by Google

tionnaire ; et, en second lieu, qu'en principe tous les jugements antérieurs au 22 prairial étaient aussi irréguliers et presque aussi injustes que ceux qui avaient été rendus depuis cette époque, soit à cause des vices essentiels dont était entachée l'origine du tribunal, soit à cause des irrégularités particulières qu'il s'était incessamment permises, en violant les formes mêmes qui lui étaient prescrites. Admirable proclamation des principes éternels de la justice, où les victimes étaient enfin réhabilitées et les juges flétris ; mais avec tant d'habileté jusque dans les transports de l'indignation la plus légitime que la Convention, à laquelle incombait la responsabilité première de tous ces forfaits, s'en voyait épargner la honte, et n'y trouvait qu'une ardente exhortation à effacer les derniers vestiges d'une tyrannie dont elle avait fini par ressentir elle-même tout le poids.

Après une discussion qui dura six semaines, la restitution des biens fut ordonnée pour tous les condamnés frappés, à quelque époque que ce fût, par le tribunal révolutionnaire, et sans qu'il fût nécessaire de faire reviser les procédures. Tronson du Coudray eut donc la consolation d'obtenir, pour les familles de ceux que n'avait pu sauver son éloquence, une éclatante mesure de réparation ; et ce fut comme le couronnement de sa carrière d'avocat pendant la seconde période de son glorieux ministère.

Ce fut bientôt après, avec une autorité plus haute et comme législateur, qu'il poursuivit l'œuvre de justice sociale et de réconciliation des partis à laquelle il s'était voué. Dès que la mise en vigueur de la constitution de l'an III put faire espérer enfin l'avènement d'une république honnête et modérée, Tronson du Coudray mit au

Digitized by Google

service de la patrie ses talents, ses lumières et ses vertus. Envoyé au Corps législatif par le département de Seine-et-Oise avec Tronchet, Dumas et Lebrun, et désigné par le sort comme par son âge pour faire partie du Conseil des Anciens, dont il ne tarda pas à devenir un des secrétaires, il y acquit de suite et y exerça constamment une influence dont témoignent les nombreux rapports qui lui furent confiés pour les lois les plus importantes et dans les circonstances les plus graves.

La tâche imposée aux Conseils était immense : il ne s'agissait de rien moins que de raffermir la société ébranlée jusque dans ses fondements, de débrouiller le chaos créé par la multitude des décrets souvent contradictoires de la Convention, et d'édifier sur les ruines accumulées par la tourmente révolutionnaire un régime durable d'ordre et de liberté. Tronson, au milieu des passions encore frémissantes et de l'agitation des partis, s'attacha uniquement à ramener le calme dans les esprits par une sage modération, et prit pour règle invariable de sa conduite le culte de la justice et le respect de la Constitution ; aussi mérite-t-il que la postérité lui applique le bel éloge décerné au plus fidèle de ses amis politiques, Barbé Marbois, par un autre de ses amis, Siméon, en séance de l'Institut : « Il ne voulut être « d'aucun parti que de celui des principes de justice et « d'ordre qui sont nécessaires à tous les gouvernants « pour leur durée et aux gouvernés pour leur sûreté. »

Malheureusement le Directoire, ou plutôt la majorité des membres dont il était composé, s'obstinant, avec un esprit sectaire et violent, à maintenir les pires traditions de la Convention, cherchait, dans la prolongation de la guerre engagée avec la plupart des nations de l'Europe, un moyen de propagande républicaine ; et s'efforçait,

Digitized by Google

d'autre part, d'assurer le triomphe des idées révolutionnaires par la persécution religieuse, et par l'oppression de tous ceux qui pouvaient conserver quelque attachement à ce qui avait fait, pendant tant de siècles, la grandeur de la France.

Le Gouvernement que la Constitution rendait presque seul maître de la direction des choses de la guerre et des relations avec l'étranger, flattait et nourrissait l'ambition des généraux, tout en la redoutant pour lui-même ; et les députés, qui auraient voulu que l'on profitât des éclatantes victoires de nos armées et de la fin d'un régime abhorré de l'Europe pour négocier enfin une paix honorable, étaient réduits à exprimer des vœux stériles, et à gémir sur la détresse du Trésor, la suspension du paiement de la rente sur l'État, et la misère générale entretenue et aggravée sans cesse par la continuation des hostilités. C'est ainsi que Tronson, dans son rapport du 11 thermidor an IV sur le règlement des transactions contractées sous l'empire du cours forcé des assignats, se fit l'interprète éloquent des sentiments tout à la fois patriotiques et pacifiques du Conseil des Anciens ; et lorsqu'enfin la signature des préliminaires de Léoben eut permis d'espérer que la guerre serait circonscrite dans la lutte avec l'Angleterre, il salua l'aurore de la paix et en célébra les bienfaits dans un discours enthousiaste qui fut comme un chant d'allégresse et d'espoir.

Mais si les Conseils ne pouvaient qu'intercéder auprès du Gouvernement pour tâcher d'obtenir la conclusion de la paix, c'était à eux, au contraire, qu'il appartenait de rétablir le règne de la justice, en abrogeant les lois iniques de la Convention, funeste héritage de nos discordes civiles. Tronson du Coudray se dévoua tout entier à cette grande œuvre.

Digitized by Google

Lorsqu'il était monté pour la première fois à la tribune, le 13 frimaire an IV, pour combattre une proposition de loi tendant à déclarer les contribuables les plus imposés responsables de la rentrée tardive des contributions de leur commune, il avait déclaré solennellement qu'à ses yeux, aucune considération tirée d'un prétendu intérêt public ne prévaudrait jamais contre les prescriptions du droit naturel : « Certes, disait-il « alors, il est contraire à tous les principes de justice « que je réponde des fautes qu'un autre a commises, et « j'élèverai constamment la voix contre toute disposition « de cette espèce. »

Il fut toujours fidèle à cet engagement; mais jamais peut-être il ne le remplit avec plus d'éclat que lors de la discussion de la loi qui leva le séquestre établi sur les biens des pères et mères des émigrés. Dans le discours qu'il prononça le 6 pluviôse an IV, au lendemain des revers de nos armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin, pour réclamer l'abolition d'une mesure si manifestement inique, il s'écria : « Citoyens collègues, une injustice, à « mon sens, est pire qu'une bataille perdue. Nous avons « à regretter de braves défenseurs, mais des bataillons « nombreux de héros les remplacent ; la patrie pleure « sur ses ruines, mais elle les répare. Une injustice, au « contraire, vous donne des armées d'ennemis et elle « vous ôte vos plus ardents défenseurs. Je le dirais à « tous les gouvernements : soyez justes. Je dis à des « républicains : vous avez un contrat, la confiance en « est le garant ; soyez justes. Je le dirais aux rois : le « préjugé vous a donné le sceptre, vous voulez con- « server l'illusion : soyez justes. Je le dirais au tyran lui- « même, je lui dirais : écoute un secret important ; tu « trembles, la force t'a donné le pouvoir, sois juste, tu

Digitized by Google

« le conserveras. » Assurément, ce sont là de nobles paroles ; et l'emphase dont elles sont marquées, et qui est comme le caractère de l'époque, ne saurait en faire méconnaître l'éloquence et la profondeur.

Par une vue qui fait autant d'honneur à l'élévation de son esprit qu'à la loyauté de son caractère, il regardait l'exacte observation des préceptes du droit naturel comme l'unique moyen d'affermir la Constitution, pour laquelle il professait un attachement inébranlable, s'efforçant en toutes circonstances, et sans jamais faire acception de partis, de tirer des principes qu'elle avait proclamés les mesures les plus propres à ramener la concorde, et à réunir tous les Français sous le gouvernement d'une république juste, honnête et libérale.

Ainsi, dans son rapport du 3 frimaire an V sur l'abrogation de la loi de brumaire, par laquelle la Convention, à la veille de se dissoudre, avait exclu des fonctions publiques une multitude de citoyens déclarés suspects, il combattit comme inconstitutionnelle, malgré son horreur pour les crimes des anarchistes, la résolution que le Conseil des Cinq-Cents avait prise de maintenir les dispositions de cette loi à l'égard des anciens terroristes amnistiés. Son rapport se terminait par ces mémorables paroles : « Si la violence est excusable dans le cours « d'une révolution, quand celle-ci a touché à son terme, « elle devient un crime public, car elle rallume les pas- « sions qu'il importe avant tout d'éteindre. »

S'il voulait qu'on appliquât, même aux persécuteurs, les mesures de clémence, à plus forte raison les réclamait-il pour ceux que les excès de la tyrannie avaient contraints de chercher un asile auprès de l'ennemi. Dans son rapport sur les malheureux habitants de Toulon, il demanda et obtint leur réintégration dans leurs

Digitized by Google

droits de citoyens, en invoquant tout d'abord les plus puissantes considérations de justice et d'humanité, mais aussi en insistant avec force sur le danger que ferait courir aux institutions républicaines l'obstination à soutenir, par un système de rigueurs, la cause de la Révolution.

Cette politique, aussi éclairée que généreuse, lui commandait de s'associer au vote du décret qui, tout en imposant aux prêtres insermentés l'obligation de déclarer qu'ils se soumettaient aux lois de la République, abolit la peine de la déportation encore édictée contre eux. C'était, tout en usant des ménagements conseillés par la prudence, effacer une des injustices les plus révoltantes de la Révolution, satisfaire le vœu de la majorité des Français, et mettre enfin la législation en harmonie avec la Constitution, dans laquelle était inscrit le principe de la liberté de conscience.

Mais le fanatisme révolutionnaire veillait; et cette mesure, qui plus que toute autre aurait dû contribuer à pacifier les esprits, fut sans doute ce qui excita le plus le Directoire à s'insurger contre les représentants du peuple. En vain les élections de l'an V, qui venaient de renouveler le tiers des Conseils, avaient manifesté hautement la volonté du pays d'en finir avec les lois d'exception; le Gouvernement, en voyant condamner par la Nation l'esprit révolutionnaire dont il était animé, au lieu de se convertir à la politique modérée des constitutionnels, et d'appliquer, comme le lui prescrivait la loi de son institution, les décrets régulièrement votés par le Corps législatif, s'engagea de plus en plus dans la voie de la résistance et de l'arbitraire. Par une conséquence forcée, l'agitation royaliste augmenta, et le Directoire embrassa cette occasion de préluder au coup

Digitized by Google

d'état de fructidor, en prenant des mesures militaires d'une illégalité flagrante.

De toutes parts, des troupes étaient concentrées vers Paris; plusieurs régiments avaient même pénétré dans le rayon prohibé par la Constitution; et les soldats, auxquels on avait persuadé que les Conseils complotaient le renversement de la République, se vantaient de marcher pour les ranger à la raison. Par une violation ouverte de la Constitution, qui interdisait à la force armée de délibérer, divers corps d'armée se mirent, comme de concert, à envoyer au Directoire ou à échanger entre eux des adresses remplies des injures et des menaces les plus violentes contre le Corps législatif; et le Gouvernement, qui suivant toute apparence avait provoqué ces manifestes, s'empressa de les publier.

Les Conseils ayant protesté contre ces délibérations, le Directoire envoya aux Cinq-Cents un message dans lequel, sous prétexte de rechercher ce qui avait motivé les adresses, il en reprenait, en se les appropriant, tous les reproches et les accusations. Les Cinq-Cents ordonnèrent que ce message fût communiqué aux Anciens, préposés à la garde de la Constitution par la Constitution même, et ce fut Tronson du Coudray que ceux-ci chargèrent de faire le rapport sur cette communication.

En lui commettant le soin de justifier les Conseils et de censurer les actes inconstitutionnels du Gouvernement, ses collègues lui donnaient dans l'occasion la plus solennelle le témoignage le plus éclatant de leur estime et de leur confiance. Il s'en montra digne par la fermeté de son langage, souvent éloquent, toujours plein de sagesse, de vérité et de mesure.

Dans son rapport, qui fut prononcé à la séance du 3 fructidor, il commence par s'élever, avec l'énergie

Digitized by Google

qu'on devait attendre d'un homme d'État loyal et clairvoyant, contre les menées factieuses des royalistes du club de Clichy; il admet que cette agitation criminelle, dont il avertit les auteurs qu'ils s'exposent à des châtiments terribles, peut avoir attiré les excès auxquels le Directoire vient de se laisser entraîner, et il veut bien n'attribuer au Gouvernement que des intentions pures; mais il le convainc d'avoir manifestement violé la Constitution; et il lui découvre, dans ces termes saisissants et pour ainsi dire prophétiques, la profondeur de l'abîme qu'il creuse sous ses pas : « Directeurs, vous n'avez vu « dans les armées qu'un sentiment généreux, qu'un élan « patriotique; mais quelles peuvent, quelles doivent « être les suites de leur erreur, voilà ce qu'il fallait voir « aussi... Après de désolants triomphes, voilà les géné- « raux vainqueurs s'emparant du pouvoir, voilà le des- « potisme militaire, voilà ce que vous n'avez pas vu. Et « votre propre danger à vous-mêmes, comment ne « l'avez-vous pas aperçu? Avez-vous songé au prix « qu'ont recueilli de tout temps les hommes qui ont fait « ou laissé intervenir les armées dans leur cause? Maî- « tres un jour, le lendemain ils ont cessé de l'être; « triomphants d'abord, victimes quelque temps après. »

Il aborde ensuite l'examen des reproches contenus dans le message; et dans une réfutation rapide, mais décisive, il en démontre l'inanité, ou plutôt la perfidie: « On accuse, dit-il, le Corps législatif d'avoir porté des « lois liberticides.

« *Des lois liberticides!* Conseil des Anciens, est-ce « bien à vous que ce reproche s'adresse? Il ne put « jamais appartenir à aucun des Conseils; mais si quel- « que imprudence avait échappé au Conseil des Cinq- « Cents, vingt mois de sagesse et de fidélité à la Cons-

Digitized by Google

« titution ne vous justifient-ils pas d'avance? Combien « de fois, pour le maintien de la Constitution, n'avez- « vous pas exercé l'utile prérogative que vous donne la « loi ? De son côté, qu'a fait le Conseil des Cinq-Cents? « Constamment fixé à la sienne, et dédaignant les riva- « lités de l'amour-propre, il a cru à son erreur là où « quelquefois il pouvait supposer la nôtre. A-t-on re- « marqué comme on le devait ce phénomène si remar- « quable pour nous, dans un temps d'agitation, dans un « temps où les passions étaient encore effervescentes ?

« *Des lois liberticides !* Votre dogme, représentants « du peuple, est de soutenir la République par des lois « justes et humaines ; celles qui ne le sont pas, voilà les « lois liberticides ! Vous en avez abrogé de ce genre ; « vous auriez eu horreur d'en adopter, si le Conseil des « Cinq-Cents n'avait pas eu lui-même horreur de vous « en proposer.

« *Des lois liberticides !* La passion qui s'inquiète sans « cesse, qui s'irrite toujours, qui court sans cesse aux « moyens violents, voilà le sentiment liberticide ! Mais « la sagesse n'écoute pas la passion ; elle l'éclaire si elle « le peut ; elle ne la suit jamais. Vous le répéterez sans « cesse : faire aimer la République est le seul moyen de « l'affermir; faire des lois justes est le seul moyen de « la faire aimer.

« *Les émigrés, dit-on, rentrent de toutes parts.* Est-ce « bien à vous que s'adresse ce reproche ? Une légis- « lation contre les émigrés existe; est-elle assez sévère ! « et que veut-on y ajouter encore? Et comment, lorsque « le Pouvoir législatif n'a plus rien à faire, est-ce lui « qui est accusé ?

« *Les prêtres soufflent le feu de la discorde.* Et à qui « appartient la surveillance de l'ordre ? Qui en a le

Digitized by Google

« droit et les moyens? N'est-ce pas le Directoire? Tous « les factieux, quels qu'ils soient, n'est-ce pas à lui à les « enchaîner, à les dénoncer, à les accuser?

« *Mais on paraît les favoriser.* Par quelles lois? Quels « actes de la législation cite-t-on en ce genre? Des dis- « cussions étendues ont eu lieu sur les prêtres; on a « proposé de les affranchir de toute déclaration, l'a-t-on « fait? et l'eût-on fait, était-ce encourager de leur part « la rébellion? Le législateur prudent ne peut-il pas « craindre de proposer des lois de rigueur? ne peut-il « pas croire que c'est mal servir la liberté, que c'est « rallumer le fanatisme?

« *On a paru plaindre les prêtres; la discussion leur « était favorable.* Plaindre ceux qui, pour des opinions, « étaient persécutés, était un devoir; dénoncer, signaler « ceux qui veulent bouleverser l'État en était un aussi : « on a rempli l'un et l'autre. Quant aux indiscrétions « du zèle, où donc est la liberté, si dans une assemblée « délibérante tout ce qui n'est pas mesuré est toujours « criminel?

« *On poursuit, on laisse diffamer, avilir les acquéreurs « de domaines nationaux, les fonctionnaires, les amis de « la république; on laisse assassiner les patriotes.* Repré- « sentants du peuple, je suis fidèle à la promesse de « vous respecter, en répondant sans aigreur; mais il est « bien étrange que des désordres, dont la répression « appartient tellement au pouvoir exécutif, qu'il se « plaindrait à vous-mêmes de vous les voir atteindre « par l'action de votre pouvoir; il est bien étrange, dis- « je, que ce soit à vous qu'il les rappelle avec l'accent « du reproche. Si les tribunaux ne font pas leur devoir, « à qui appartient le droit de les poursuivre? Ils acquit- « tent volontairement des assassins? où sont les fonc-

Digitized by Google

« tionnaires criminels qui eux-mêmes assassinent ainsi « la patrie? Ah! qu'on les poursuive, qu'on les livre à « toute la rigueur des lois! Si l'expérience indique « des vices dans la législation à cet égard, qu'on nous « en prévienne, et nous nous hâterons de les faire dispa- « raître. Mais que de l'imperfection des lois on laisse à « conclure l'insouciance du législateur, voilà ce qui doit « nous étonner. »

Par une perfidie révoltante, le Directoire avait accusé les Conseils de vouloir l'éloignement de cette paix dont ils avaient en toute occasion réclamé la conclusion comme le seul remède à l'excès de la misère de l'État et des particuliers. L'éloquent rapporteur, en réduisant à néant cette audacieuse calomnie, sait encore ménager, par le tour qu'il emploie, la dignité de ceux qui l'ont commise, au moment même où par la force des choses leur infamie éclate à tous les yeux : « Quels sont donc, « dit-il en terminant l'examen de cet étrange grief, « quels sont les artisans de discorde qui ont fait tracer « au Directoire des lignes si notoirement calomnieuses?»

Il justifie ensuite le Corps législatif du reproche de n'avoir pas pourvu, par l'imposition de nouvelles taxes, à l'insuffisance des revenus publics. Après avoir tracé le tableau des ressources mises à la disposition du Directoire, et démontré qu'en vingt mois il avait dévoré un millard et demi, il relève les désordres que « l'embarras des circonstances », dit-il, a introduits dans les opérations administratives; et il signale le danger qu'il y aurait, dans l'état d'épuisement du corps social, à rendre le nouveau régime odieux par le rétablissement d'une espèce d'impôts qui avait amené la destruction de l'ancien.

Enfin, il repousse le reproche tiré de la licence de la

Digitized by Google

presse, dont il déplore d'ailleurs et réprouve les scandales avec la plus grande énergie, en exposant tous les efforts faits par les Conseils pour élaborer un bon projet de loi sur des questions dont il représente l'extrême difficulté..

Après avoir ainsi réfuté toutes les accusations contenues dans le message, en détruisant les unes et en laissant retomber les autres sur le Gouvernement, responsable des désordres qu'il imputait aux Conseils, l'orateur des Anciens cherche à dissiper ce qu'il appelle « des « préventions, des malentendus entre le Directoire, « jaloux comme il doit l'être de sa prérogative, et la « section la plus nombreuse du Corps législatif, censeur « actif et même inquiet, que la Constitution a voulu « donner au gouvernement, et qui renferme dans le « nombre de ses membres, comme dans ses attributions, « un principe nécessaire d'agitation ».

Il convie alors le Conseil des Anciens à remplir entre les deux autorités au milieu desquelles il se trouve placé le rôle de modérateur pour lequel le désignent « la « dignité de sa prérogative et la réputation de sagesse « qui s'attache à ses fonctions et qu'il n'a pas démentie ».

« Sénateurs, s'écrie-t-il alors, sages éprouvés, jetez-« vous entre eux, parlez au nom de la patrie, au nom de « la liberté. Dites à un pouvoir ombrageux et qui a failli : « soyez vigilants et non inquiets. Vous craignez, dites-« vous, pour la Constitution, et vous l'avez laissé violer. « Vous défendez la patrie, et vous semblez la menacer. « Directeurs, la patrie vous censure ! »

Mais à peine a-t-il jeté ce cri, commandé par la nécessité de la situation, qu'il adresse de nouveau à l'un et l'autre pouvoirs l'appel le plus chaleureux à la concorde ; et il termine cette pathétique exhortation par une ar-

Digitized by Google

dente protestation de dévouement à la République et à la Constitution.

Tel est dans ses lignes principales ce magnifique discours, dont on peut dire qu'il aurait sauvé la liberté, s'il avait suffi pour la sauver du secours de la sagesse et de l'éloquence. Ce qui doit redoubler l'admiration pour son auteur, c'est que dans les circonstances où il l'a prononcé, au milieu des préparatifs d'une exécution militaire déjà commencée, il ne pouvait se faire aucune illusion sur les périls qu'il affrontait pour accomplir jusqu'au bout son œuvre de patriotisme. Lui-même l'avait dit avec la plus noble assurance : « Dans ces temps difficiles, nous con-
« naissons les dangers qui nous menacent ; mais nous
« les voyons de sang-froid. Un nom honoré de la patrie
« reconnaissante, une conscience irréprochable, voilà
« notre espoir à notre dernier terme ; tranquilles, parce
« que n'appréciant la vie que ce qu'elle vaut, nous la
« quitterons avec honneur. »

Il ne saurait manquer à Tronson du Coudray, ce souvenir de la patrie qu'il osait se promettre dans l'avenir. La violence et l'iniquité triomphantes peuvent bien surprendre pour un temps les suffrages de la foule (et nous n'en avons eu que trop d'exemples) ; mais, grâces à Dieu, la justice et la modération ont aussi des admirateurs, et ce sont eux qui finissent par former le jugement de l'histoire. Aussi peut-on l'affirmer avec certitude : la postérité rendra de plus en plus un hommage reconnaissant aux sages amis de la liberté qui s'efforcèrent de consolider par l'abolition des lois révolutionnaires les institutions issues de la Révolution ; de plus en plus, elle honorera la mémoire de ces vaillants champions de la légalité pour avoir résisté, autant qu'il était en eux, aux premières entreprises de ce despotisme militaire qui

Digitized by Google

bientôt après, entre les mains de l'homme de génie le plus extraordinaire qu'il y ait peut-être jamais eu, devait il est vrai accomplir leur œuvre de pacification et de réorganisation sociales si fatalement interrompue, mais qui devait aussi asservir, épuiser et mutiler la France, après l'avoir pour ainsi dire enivrée de la gloire des conquêtes; et au premier rang de ces grands citoyens dont elle célébrera les lumières, le dévouement et le patriotisme, elle placera l'orateur éloquent autant que courageux qui, en un jour de péril suprême, chargé par la représentation nationale d'élever la voix pour protéger la sainteté des lois contre l'attentat d'un gouvernement prévaricateur, n'hésita pas à exposer sa vie en sacrifice pour la défense de la plus noble des causes.

L'intrépidité avec laquelle Tronson du Coudray s'était porté au-devant de l'orage ne l'abandonna point lorsqu'il l'entendit gronder autour de lui. Dans la funeste journée du 18 fructidor, après que les soldats d'Augereau eurent chassé des salles du Corps législatif les députés qui s'y étaient réunis, puis repoussé la tentative qu'ils firent pour y pénétrer de nouveau, Tronson, inébranlable dans sa résistance à la violation de la Constitution, se rendit avec trois de ses collègues chez le président des Anciens, Laffon Ladébat, afin d'y rédiger une protestation. C'est là que les soldats l'arrêtèrent pour le conduire au Temple.

Sa vie publique était terminée. Il lui restait à parcourir une voie douloureuse, dont les épreuves devaient donner à cette noble figure le caractère de beauté achevée que le malheur imprime à la vertu.

Ce n'était pas assez pour les oppresseurs des représentants du peuple de se débarrasser par l'exil de

Digitized by Google

Tronson du Coudray; il leur fallait accumuler contre lui des calomnies atroces, et lui faire infliger la peine de la déportation par la main même de ceux dont il venait de soutenir les droits, en exécution du mandat qu'ils lui avaient confié. De même que Tibère dictait au Sénat consterné la sentence de bannissement ou de mort contre les plus illustres des Pères Conscrits, le Directoire arracha aux Conseils la condamnation des députés portés sur sa liste, si toutefois on peut donner le nom de condamnation à ce qui ne fut que l'enregistrement d'un ordre de proscription. Aux Anciens, a-t-on dit, la séance fut tellement lugubre qu'ils semblaient assister à leurs funérailles; et n'étaient-ce pas en effet les funérailles de leur honneur?

Tronson et ses amis étaient accusés d'avoir organisé une conspiration dont le but était d'anéantir la république et la liberté, de rétablir le trône, la famille royale, le clergé, la noblesse, la féodalité et les anciens abus; d'avoir tyrannisé le Corps législatif et empêché la liberté de la tribune. Jamais peut-être on n'avait étalé avec plus d'impudence ce qu'il y a de plus odieux au monde, la perfidie jointe à la violence; et Tronson eut l'indicible douleur de voir accueillir ces accusations monstrueuses par ces mêmes collègues qui l'acclamaient la veille d'une voix unanime, alors qu'en leur nom à tous il revendiquait le respect de la Constitution et le maintien des libertés publiques. Il n'était pourtant pas un seul député parmi les Anciens qui, dans son for intérieur, ne dût rendre à Tronson le témoignage que son ami fidèle, Barbé Marbois, déporté comme lui, a consigné dans des mémoires, encore plus dignes de foi par le caractère de leur auteur que par l'époque où ils ont été écrits, et où toute tentative de restauration monarchique aurait pu être regardée

Digitized by Google

comme un titre d'honneur : « Je suis loin d'affirmer qu'il « n'y ait point eu de royalistes dans les Conseils; mais « ceux qui pouvaient s'y trouver ne firent aucune ouver- « ture soit à mes amis, soit à moi; et je crois pouvoir « assurer qu'ils n'auraient pas trouvé dans notre société « un seul individu dont ils pussent espérer de l'appui « dans leur dessein. »

Condamnés à la déportation sans avoir été entendus (au Tribunal révolutionnaire, on interrogeait du moins les accusés), Tronson du Coudray et les dix autres députés proscrits avec lui, en compagnie de deux ou trois royalistes avérés qu'on leur avait adjoints pour accréditer la fable du complot, furent transportés de la prison du Temple jusqu'à Rochefort dans des chariots en forme de cages de fer; et c'est ainsi qu'ils traversèrent Paris et la France, exposés à tous les outrages d'une populace abusée par les proclamations menteuses du Directoire, et aux yeux de laquelle cet appareil de supplice tenait lieu de condamnation régulière. Après une traversée extrêmement pénible et pendant laquelle ils continuèrent à subir les traitements les plus durs, ils furent débarqués à Cayenne.

Comme si le climat de cette ville n'eût pas offert assez de chances de mortalité, Tronson fut interné avec Barbé Marbois et plusieurs autres déportés dans la partie la plus insalubre de la Guyane, à Sinnamari, au milieu de marais pestilentiels; car c'était bien leur mort que voulaient leurs lâches et hypocrites persécuteurs, une mort sans bruit, lente mais sûre, comme serait celle de victimes enterrées vivantes. Tronson succomba l'un des premiers (1); sa santé, qui avait toujours été délicate,

(1) Six de ses compagnons moururent presque en même temps que lui, et la plupart de ceux qui survécurent ne durent leur salut

Digitized by Google

n'avait pu résister aux fatigues et aux rigueurs du transport; il tomba gravement malade. Alors il se décida à écrire à l'agent du Directoire; à plusieurs reprises, il lui demanda, dans des lettres aussi touchantes que dignes, l'autorisation de séjourner à Cayenne, où du moins il aurait trouvé les soins que réclamait son état, et où il aurait pu, en se livrant au commerce, tâcher de se procurer pour lui-même et pour les siens quelques ressources dont il avait grand besoin, car sa fortune était des plus médiocres; ses lettres demeurèrent sans réponse.

Accablé de maux, à seize cents lieues de la France pour qui il s'immolait et qui semblait ne plus se souvenir de lui, séparé par les mers de sa famille qu'il aimait avec la tendresse d'un cœur dont la sensibilité était extrême, pénétré d'inquiétudes sur l'avenir de ses trois enfants encore tout jeunes et que le Directoire, disait-il, avait frappés autant que lui-même (1), consumé par une maladie douloureuse, il se sentait lentement mourir. Mais son âme conservait toute sa vigueur. Il consolait et charmait ses compagnons d'exil par les lectures qu'il leur faisait de quelques-uns des chefs-d'œuvre de notre littérature: « Par bonheur, écrit Barbé Marbois dans ses « *Mémoires,* nous étions en possession des *Lettres pro-* « *vinciales;* il les lisait parfaitement. Je n'ai pas pris « plus de plaisir à voir représenter Phèdre qu'à l'enten- « dre réciter par Tronson. » Telles étaient au milieu de

qu'à la fuite. Cent quatre-vingts prêtres, compris dans un second convoi de déportés et internés également à Sinnamari, périrent presque tous au bout de quelques mois.

(1) La descendance de Tronson du Coudray est actuellement représentée par M. Michelin Tronson du Coudray, inspecteur général des finances honoraire, et par Mme Édouard Laboulaye, veuve de l'éminent publiciste.

Digitized by Google

ses souffrances, les distractions de ce noble esprit; il avait une occupation plus haute.

Comme de jour en jour il sentait son mal s'aggraver, il entreprit de composer pour ses chers enfants, qu'il se savait condamné à ne plus revoir, une instruction destinée à leur faire connaître en quoi consiste le véritable bonheur. Ce testament philosophique, inspiré par l'amour paternel et que la mort vint interrompre, est la démonstration la plus ferme, et en même temps la plus émouvante, des vérités de la morale et de la religion naturelle. Après y avoir établi, sur le témoignage de la conscience, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la liberté morale et le devoir de lutter contre les passions, qui en est la conséquence, il proclame, avec la triple autorité de son titre de père, de ses vertus et de ses malheurs, que la vertu seule peut nous assurer le bonheur en nous élevant vers Dieu qui en est à la fois le principe et la fin.

N'est-ce pas un spectacle vraiment admirable que celui de ce tendre père, mourant en des misères extrêmes, pour avoir fidèlement accompli son devoir, et qui, sans laisser échapper une plainte, sans prononcer une parole de ressentiment ou d'orgueil, propose simplement à ses enfants l'exemple de ses maux comme un encouragement à ne chercher jamais le bonheur que dans l'accomplissement du devoir et la pratique de la vertu?

« Mes chers enfants, leur écrit-il, puisqu'il s'agit « d'être heureux, il faut donc prendre le chemin qui « nous conduit au bonheur; or, si les passions nous en « éloignent, et si dans une foule de circonstances où la « nature nous condamne à souffrir plus ou moins, elles « ne font qu'ajouter à nos maux, ce n'est donc pas à

Digitized by Google

« elles qu'il faut nous fier, c'est au contraire à la raison « qui alors nous ranime, nous rappelle à Dieu, nous « montre dans sa main la couronne. Ainsi, vous éprou- « vez une maladie longue, douloureuse; où est votre « consolateur? Ainsi, quoique vous ayez voulu faire le « bien, quoique vous ayez exercé avec probité vos fonc- « tions, vous êtes calomnié, persécuté; où est votre « consolateur? Ainsi, votre travail, votre patience, vos « sacrifices pour vous assurer une fortune, un établis- « sement sont inutiles; un revers imprévu vous enlève « tout; où est votre consolateur? Ainsi, tout à coup, la « tyrannie appesantit sur vous sa verge d'airain, vous « êtes jetés dans les fers, votre fortune est confisquée, « votre vie est menacée; où est encore votre consolateur? « Au contraire, n'êtes-vous pas alors d'autant plus mal- « heureux que vous vous êtes accoutumés à n'écouter « que vos passions et à regarder comme le bonheur la « satisfaction qu'elles font éprouver? »

C'est ainsi que plongé dans un abîme de douleur et en proie aux plus cruelles souffrances, ce juste persécuté se tournait avec confiance vers la source de toute consolation. Il se pénétrait de plus en plus des sublimes doctrines de l'Évangile; et les derniers mots qu'il traça furent le commentaire de la divine parole: « Bienheureux ceux qui pleurent! »

Il mourut le 27 mai 1798, assisté de son fidèle ami Barbé Marbois, à qui il remit ses derniers souvenirs pour sa femme et ses instructions pour ses enfants, et de quelques prêtres dévoués, déportés comme lui et martyrs de la religion comme il l'était des libertés publiques. N'a-t-on pas sujet d'espérer que le Juge suprême a trouvé cet intrépide défenseur de l'innocence, du droit et de l'humanité digne de recueillir, après tant d'épreu-

Digitized by Google

ves, la récompense promise à ceux qui souffrent persécution pour la justice, et de contempler dans leur principe ces lois éternelles dont il s'était efforcé, aux dépens de sa vie, de ramener l'observation au sein de sa patrie?

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Acte de baptême de Guillaume-Alexandre Tronsson.

L'an de grâce mil sept cent cinquante, le dix-huitième jour du mois de novembre, je Nicolas Léa, prêtre, docteur en théologie, chanoine théologal et curé de l'église de Saint-Symphorien de Reims, soussigné, ai bâtisé le fils de Monsieur Nicolas Tronsson, capitaine de bourgeoisie, et de Madame Marie-Magdeleine Sutaine, ses père et mère mariés ensemble, auquel on a imposé les noms de Guillaume-Alexandre. Le parrain a été Monsieur Guillaume Tronsson, ancien conseiller-échevin de cette ville, et la marraine Mademoiselle Jeanne-Françoise-Élizabeth Tronsson qui ont signé avec nous, les jour et an susdits. — *Signé :* G^me^ Tronsson, N. Tronsson, Jeanne-F.-Élizabeth Tronsson Sutaine, Léa.

II.

Lettres de Tronson du Coudray, chef de brigade d'artillerie, à son frère Guillaume, sur le choix d'une profession.

Lyon, le 28 mai 1772.

Une chaise de poste, mon cher ami, est souvent le lieu des réflexions. J'en ai beaucoup fait hier et aujourd'hui sur ce qui te concerne, et en voici le résultat. Ce serait vraiment

Digitized by Google

grand dommage qu'avec tout l'esprit que je commence à te connaître, et dont je ne pouvais me faire une idée avant la lettre que tu m'as écrite pour renoncer à jamais à l'état ecclésiastique, ce serait dommage que tu n'en fisses point usage, ou que cela ne te conduisit qu'à de nouvelles variations. La plaisanterie dont tu m'as fait part le jour de mon départ annonce en toi un esprit tourné à l'agrément et pourvu de facilité. Le séjour de Paris peut te conduire à faire de cet esprit un usage séduisant pour le moment et pernicieux pour la suite, surtout en te jetant hors de l'étude longue et sérieuse, et de la vie sombre qu'exige le barreau.

Tu sais que jusqu'ici je ne t'ai fait aucune instance pour entrer au service. Aussi je ne sais pas si tu as pour cet état des répugnances raisonnées, ou fondées sur une aversion innée qui est plus forte que la raison. Examine si ce que je te propose te convient... Je te réponds que tu cheminerais avec cent fois moins de mal que moi, qui, depuis douze ans que je sers, ai cependant eu au total une vie beaucoup plus agréable que mes frères et même que Linguet, aujourd'hui ton modèle. J'ai des moments de travail très forts, tu viens d'en être témoin. Mais cet hiver, le temps le plus pénible que j'aie passé encore par la multiplicité continue de mes travaux a eu des moments bien doux pour quelqu'un qui a un peu d'élévation dans l'âme. Linguet en a eu de plus beaux parce qu'ils sont plus publics; mais il est exposé à des affronts, à des déboires dont par mon état seul je suis garanti. Si j'ai des rivaux, des ennemis, ils ne peuvent employer contre moi que des armes honnêtes; ils ne me feront pas avanie par des sergents... Linguet gagnant un procès au milieu des applaudissements de ses rivaux même, voilà le revers de la médaille. Mais le meilleur état n'est pas celui où l'on a les moments les plus vifs en agrément, mais celui où ils sont le plus multipliés...

Digitized by Google

Montpellier, le 12 novembre 1773.

... Tu me parlais entr'autres choses de ton œil qu'on t'avait rajusté, de façon à laisser peu de traces de cette malheureuse difformité. Tu t'inquiètes trop de cette difformité pour ton état; dans le nôtre elle était un titre de gloire prématuré; dans le barreau, on prendra garde à ce que tu diras, et les difformités du style ou de l'ignorance dont il faut que les plaideurs payent les frais, voilà celles qui les offusquent. Sondę ton cœur, et tu verras que ton miroir te reproche cette prétendue difformité lorsque tu songes à plaire à une femme, bien plus que lorsque tu ouvres tes livres pour te préparer à plaire au barreau... Je suis tombé hier sur un discours de M. Servan sur un mariage protestant. En lisant ce discours et surtout après l'avoir lu, j'ai pensé à toi; je me suis dit vingt fois: si je me croyais capable de faire un pareil discours, je me ferais avocat général ou particulier, peu m'importerait. Si jamais mon frère peut en faire autant, je serai bien glorieux.

III.

Pièces relatives à l'unique affaire civile plaidée par Tronson du Coudray pendant la période révolutionnaire.

1° Lettre du Maire de Chartres remerciant Tronson du Coudray d'avoir consenti à plaider pour la Ville.

Chartres, 15 juin 1793, l'an II.

Citoyen, le Conseil général de la commune de Chartres qui a été instruit que vous vouliez bien vous charger de la défense de la municipalité contre les héritiers Janvier, me charge de vous en exprimer toute sa reconnaissance; elle est d'autant plus vive que nous savons tous que vous avez quitté toute plaidoirie ailleurs qu'au tribunal révolutionnaire. L'affaire dont vous voulez bien vous charger est très importante pour

Digitized by Google

la municipalité. Défendue par un citoyen dont les talents et l'éloquence nous sont particulièrement connus, nous avons tout lieu d'en espérer un succès conforme à nos désirs... Je suis très aise que la mission que j'ai reçue du Conseil général de vous écrire, me fournisse l'occasion de vous assurer de tous les sentiments d'estime et de considération que je partage avec tous ceux qui ont le bonheur de vous connaitre... *Signé :* Jolly, maire.

2° Délibération du Conseil général de Chartres rendant hommage au désintéressement de Tronson du Coudray dans cette affaire.

Municipalité de Chartres. — Séance publique du Conseil général du 14 frimaire an II de la République une et indivisible.

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Letellier, par laquelle il marque qu'ayant interrogé le citoyen Tronson sur les honoraires qui pouvaient lui être dus pour sa plaidoirie dans l'affaire contre les héritiers Janvier, sa réponse avait été qu'il en faisait remise à la Commune qui lui avait donné pendant son séjour tant de témoignages de son estime. Le Conseil général, ouï le suppléant du Procureur de la Commune, arrête que mention honorable du désintéressement du citoyen Tronson sera faite en son procès-verbal et qu'extrait lui en sera envoyé. — Pour expédition conforme, *signé :* Février, secrétaire.

Digitized by Google

IV.

Pièces relatives à l'arrestation et à la mise en liberté des défenseurs de Marie-Antoinette.

1° Extrait du rapport fait à la Convention nationale au nom du Comité de Sûreté générale, au sujet du procès de la Reine.

Lorsque la plaidoirie des défenseurs officieux fut terminée, ils furent mis en état d'arrestation. Le citoyen Tronson Ducoudray a déclaré qu'il n'avait reçu de la veuve Capet aucune confidence à transmettre à qui que ce soit, qu'elle n'avait fait que déposer en ses mains deux petits anneaux d'or et une touffe de cheveux pour être remis à une citoyenne nommée Hiary ou Hiarcy, qui demeure à Livry, chez la citoyenne Laborde, n'ayant donné aucun éclaircissement sur cette personne, s'étant contentée de lui dire qu'elle était son amie.

(*Moniteur* du 27 du 1er mois de l'an II.)

2° Décret de la Convention nationale, du 25e jour du 1er mois de l'an second de la République Françoise, une et indivisible, qui met en liberté les citoyens Tronson Ducoudray et Chauveau arrêtés par mesure de sûreté après avoir rempli les fonctions de deffenseurs officieux de la veuve de Louis Capet.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Surveillance et de Sûreté générale sur les motifs qui l'avaient déterminé à mettre provisoirement et par mesure de Sûreté générale en état d'arrestation provisoire les citoyens Tronson Ducoudray et Chauveau, Décrète qu'ils seront mis sur le champ en liberté.

La Convention nationale approuvant cette mesure de Sûreté générale prise par son Comité, déclare que les dits citoyens Tronson Ducoudray et Chauveau sont à l'abri de toute inculpation dans la manière dont ils ont rempli les fonctions de

Digitized by Google

deffenseurs officieux de la veuve de Louis Capet, qui leur avaient été déléguées par le Tribunal révolutionnaire.

Collationné à l'original, par nous, Président et Secrétaires de la Convention nationale. Paris, le 25e jour du 1er mois de l'an IIe de la République, une et indivisible, *signé :* L.-J. Charlier, président; Voullaud, Pons (de Verdun) et Louis (du Bas-Rhin), secrétaires.

V.

Procès-verbal de l'élection de Tronson du Coudray au Corps législatif.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de Seine-et-Oize.

Séance du 27 vendémiaire an IV de la République Française, une et indivisible.

L'Assemblée a procédé au 3e et dernier tour de scrutin pour la nomination du dernier tiers. Le nombre des votants trois cent vingt. Le citoyen Tronson du Coudray, électeur du district de Corbeil a obtenu deux cent vingt-trois voix. Il a été proclamé troisième député du dernier tiers; la 2e élection sous le numéro trois, et conforme aux lois des cinq et treize fructidor. Pour expédition, *signé :* Hennin, président; (signature illisible), secrétaire.

Digitized by Google

VI.

Lettre de la municipalité de Reims à Tronson du Coudray, relative à la fixation dans cette ville des tribunaux du département de la Marne.

Reims, le 6 pluviôse de l'an V de la République française, une et indivisible.

Les Administrateurs de la municipalité de Reims, au citoyen Tronson du Coudray, leur représentant au Conseil des 250.

Citoyen représentant, la commune de Reims qui vous a donné le jour croit ne pouvoir mieux faire que d'adresser à un de ses enfants ses justes réclamations sur l'opposition qu'elle craint d'éprouver au Conseil dont vous êtes membre sur la fixation dans ses murs des Tribunaux civil et criminel du département de la Marne... Vous devez, Citoyen représentant, vous devez à vos concitoyens de fixer parmi eux, par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, le seul établissement qui remplace tous ceux dont la Révolution nous a dépouillés... Nous nous flattons, nous espérons assez de votre amour pour une ville qui se glorifie de vous avoir donné le jour, pour croire que vous ferez valoir en cette occasion si intéressante, cette éloquence mâle et victorieuse dont les premiers essais vous ont illustré. Éclairé de vos lumières, le Conseil approuvera la résolution qui place les Tribunaux dans le ci-devant évêché. La commune reconnaissante vous en aura une grande obligation, que perpétuera la vue de cet établissement qui sera dû à votre amour pour votre patrie.

Salut et respect. *Signé* : Jobert, Cutoleau, Dauphinot fils, Tronsson-Mopino.

Digitized by Google

VII.

Lettres écrites par Tronson du Coudray à l'agent du Directoire, à Cayenne (1).

Sinnamari, le 25 pluviôse an VI.

... C'est à vous-même que je veux m'adresser, car il n'est pas possible, qu'instruit de mon état, vous me refusiez d'aller à Cayenne; le refus me mettrait au désespoir, et *serait un arrêt de mort*. Il n'y a rien ici de ce qui est nécessaire pour une maladie aussi compliquée que la mienne. Le mauvais air, d'ailleurs, et l'humidité contrarieraient l'effet des remèdes. Il ne s'agit pas de m'accorder un privilège. Tout homme, en pareil cas, a le droit de vous demander son transport à Cayenne.

4 ventôse an VI.

... Ce qu'il me faut, c'est un air pur et des moyens de guérison que je ne puis avoir ici : du bouillon, des bains, des soins domestiques, c'est à dire tout ce qu'il est impossible de se procurer à Sinnamari. Le local est excessivement humide et marécageux; tout manque et ne peut être suppléé. Vous pouvez d'un seul mot trancher la difficulté. Ce mot, le direz-vous? Vous en êtes le maître. S'il faut rester, je me résignerai, quoique *convaincu que j'en serai la victime*. J'attends votre réponse avec confiance, car l'humanité vous la dicte.

(1) Ces lettres ont été rapportées par Barbé-Marbois. (*Journal d'un déporté*, t. Ier, p. 162 et 163.)

Digitized by Google

VIII.

Descendance de Tronson du Coudray.

Guillaume-Alexandre Tronson du Coudray épousa le 5 juin 1789 Alexandrine-Françoise Nau, fille d'un secrétaire du Roi. De ce mariage il eut trois enfants :

1° Alexandre, mort sans postérité en 1813, pendant la retraite de Russie;

2° Euphrosine, mariée à Hardouin Michelin, conseiller référendaire à la Cour des Comptes;

3° Émile, mort sans postérité en 1842, lieutenant-colonel.

Du mariage d'Euphrosine Tronson du Coudray sont issus:

1° Mme Valérie Michelin, veuve de M. Édouard Laboulaye, membre de l'Institut;

2° M. Ludovic Michelin, inspecteur général des Finances honoraire, autorisé par décret impérial du 13 août 1853 à porter le nom de Tronson du Coudray.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE
ÉGLISE CHAMPENOISE EN BAS-POITOU
Au XIe Siècle

Compte rendu d'un Mémoire de M. J. BERTHELÉ, Membre correspondant

Par M. L. DEMAISON, Membre titulaire

Les artistes du moyen âge ont été de grands voyageurs. Loin de réserver leurs talents à leur patrie et d'exercer seulement leur activité dans les étroites limites de leur pays natal, ils allaient souvent travailler au loin, et mettaient au service de nations étrangères leur habileté et leurs connaissances. C'est là un fait très important, qu'il faut bien se garder de perdre de vue quand on étudie l'histoire de l'art dans une région déterminée. Ces architectes et ces tailleurs d'images qui nous ont laissé tant de chefs-d'œuvre, mais dont les noms ont si rarement passé à la postérité, ont joui de leur vivant d'une grande réputation. Lorsqu'on avait quelque part une grande entreprise en vue, on sentait le besoin de recourir aux maîtres en renom; on les appelait jusque dans des contrées fort reculées, qu'ils initiaient aux progrès de leur art.

En 1174, c'est un architecte français, Guillaume de Sens, qui est chargé de construire la cathédrale de

Digitized by Google

Cantorbéry (1). Plus tard, au siècle suivant, Villard de Honnecourt, qui nous a laissé un recueil de croquis si précieux pour l'histoire de nos édifices du nord de la France, fournit à la Hongrie les plans de l'église Sainte-Élisabeth de Kaschau (2). En 1287, Étienne de Bonneuil part de Paris avec une escouade d'ouvriers, pour aller entreprendre la construction de la cathédrale d'Upsal, en Suède (3). En Suisse, la cathédrale de Lausanne paraît avoir été imitée de celle de Laon ; elle offre, du moins, en certains détails, une très grande ressemblance (4). La belle église de Notre-Dame de Trèves, bâtie dans le style français, présente un grand air de parenté avec Saint-Yved de Braine, un autre édifice de cette province de l'Ile-de-France, si riche en beaux monuments (5).

On pourrait citer encore beaucoup d'exemples analogues. En voici un fort curieux et particulièrement intéressant pour nous, que nous devons à M. Joseph Berthelé, le savant archiviste des Deux-Sèvres (6). Il s'agit d'une église construite au XIe siècle, dans l'abbaye de Maillezais, en Bas-Poitou, sur le modèle de l'église Saint-Remi de Reims (7). Cette église est malheureusement en ruines, mais les débris qui en restent ont

(1) *Annales archéologiques* de Didron, t. II, p. 140; t. XXV, p. 33.
(2) Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, p. 48, 51.
(3) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1878, p. 172.
(4) Cf. Lassus, *Album de Villard de Honnecourt*, p. 95, 127.
(5) Ibid., p. 51, note.
(6) Aujourd'hui archiviste du département de l'Hérault.
(7) *Une église champenoise en Bas-Poitou, au XIe siècle. Saint-Remy de Reims et Maillezais.* Mémoire publié dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1889, p. 262-278.

Digitized by Google

assez d'importance pour permettre de juger de son architecture et de ses dispositions principales. On y voit encore, dit M. Berthelé : « 1° Un porche roman flanqué de deux tours carrées également romanes ; 2° le mur latéral nord de la nef, comprenant sept travées, dont trois, les plus voisines du transept, remaniées à l'époque gothique, et les quatre autres entièrement romanes ; 3° une partie du bras nord du transept, datant de la fin du xve siècle. »

« L'église avait trois nefs. Les amorces subsistantes indiquent, sans hésitation possible, que les nefs latérales, voûtées d'arêtes, étaient surmontées d'un triforium-tribune auquel on accédait par les tours du porche, et dont chaque travée était voûtée par un berceau en plein cintre, perpendiculaire à l'axe de la nef principale. Un premier rang de fenêtres éclairait les bas côtés, un second éclairait les tribunes (1). »

C'est là une architecture fort originale, dont on ne trouve pas d'autre exemple en Poitou. Dans cette province, « les églises romanes de pur style poitevin ne sont jamais éclairées que par un seul rang de fenêtres, percé dans des bas côtés. Le berceau perpendiculaire à la nef n'apparaît que dans le cours du xiie siècle, encore est-il excessivement rare, et ne se rencontre-t-il que dans les bas côtés fort étroits ; d'ordinaire, ce n'est qu'un procédé employé pour réunir des contre-forts intérieurs. C'est donc seulement en dehors du Poitou que l'on peut retrouver le monument dont le constructeur de Maillezais a dû s'inspirer (2). »

Avant de poursuivre la solution de ce problème,

(1) Id., p. 263-264.
(2) Id., p. 264.

Digitized by Google

M. Berthelé a dû naturellement rechercher la date, au moins approximative, de l'église de Maillezais. Il l'a fait avec beaucoup de précision et de méthode, et ses conclusions sont très solidement établies. On sait, par un texte historique, que le monastère de Maillezais fut édifié par le prieur Théodolin, au commencement du XIe siècle, et que son église fut dédiée en l'année 1010. Les ruines actuelles remontent-elles à cette date? La plupart des archéologues ont adopté cette opinion. Mais M. Berthelé, en comparant cette construction avec des églises à date certaine, bâties peu de temps après l'an 1000, lui trouve un caractère beaucoup moins archaïque; elle appartient, d'après lui, à la seconde moitié du XIe siècle. A cette époque, sans doute, l'église de Théodolin a été remaniée et reconstruite par l'un de ses successeurs, désireux de donner au monument un cachet plus élégant et plus somptueux.

M. Berthelé croit pouvoir serrer de plus près cette date et la préciser davantage. En 1834, on découvrit, en pratiquant des fouilles dans un pré occupant l'emplacement de l'ancienne abbatiale, la tombe de Goderan, abbé de Maillezais de 1060 à 1074, avec son bâton pastoral, son anneau et son épitaphe sur plomb. Or, « au XIe siècle, il est d'usage dans les abbayes du Poitou de n'accorder l'honneur de la sépulture à l'intérieur d'une église qu'à ceux qui ont contribué à l'édification du monument, soit par leurs libéralités, soit par leur initiative, soit par leur talent d'architecte. Les personnages importants qui ne sont pas les auteurs de l'église sont enterrés simplement dans les cloîtres. La présence, dans l'abbatiale de Maillezais, de la sépulture de Goderan, nous porte à voir en lui le constructeur de cette église, —

Digitized by Google

qu'il ait fait diriger les travaux par un autre ou qu'il les ait dirigés lui-même (1).

« Les années 1060 à 1074 correspondent à une période d'enrichissement du monastère de Maillezais. Cet enrichissement avait pour cause la présence des reliques de saint Rigomer, que Théodolin, quelque temps avant sa mort, était allé chercher au Mans. Il serait facile de citer de nombreux exemples d'églises qui ont trouvé, dans les ressources pécuniaires que leur procuraient les reliques dont elles étaient possesseurs, le moyen de rebâtir sous une forme plus belle (2). »

L'abbé Goderan était d'origine champenoise. Il était né à Reims, avait étudié au monastère d'Hautvillers, puis était devenu moine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, juste au moment où l'on bâtissait la magnifique église que nous admirons aujourd'hui (3).

Or, l'abbaye de Maillezais paraît offrir précisément des réminiscences de Saint-Remi, dans certaines dispositions que nous avons déjà signalées plus haut. Ces dispositions consistent : 1° dans la présence des tribunes au-dessus des bas côtés; 2° dans la voûte en berceau perpendiculaire à la nef qui recouvre ces tribunes; 3° dans la présence de deux clochers en avant de la nef (4).

Les tribunes au-dessus des bas côtés étaient inusitées en Poitou à l'époque romane. Celles de Saint-Remi paraissent avoir ici servi de modèles. Il n'est pas très sûr, il est vrai, qu'elles aient été voûtées à l'aide d'une série

(1) Id., p. 269.
(2) Id., p. 270.
(3) Ibid.,
(4) Id., p. 270-271.

Digitized by Google

de berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef. Viollet-le-Duc a varié d'avis sur ce point. M. Berthelé est porté à croire que ces tribunes n'ont été recouvertes au début que par un simple appentis en bois (1), et cette opinion est aussi la nôtre. Mais les voûtes perpendiculaires se retrouvent dans les bas côtés inférieurs du transept, et Goderan a pu puiser là l'idée de ce mode de construction qu'il a depuis développé à Maillezais et dont il a su tirer « un parti fort intelligent, plus habile même que ce qui avait été fait à Saint-Remi de Reims (2) ».

Cette dernière église a la façade de sa nef flanquée de deux clochers. Il en est de même à Maillezais, et c'est là un exemple tout à fait isolé que n'offre aucune autre église romane du Poitou.

Ces analogies entre Maillezais et Saint-Remi de Reims, correspondant avec la présence à Maillezais d'un ancien moine de Saint-Remi, sont tout à fait frappantes. Elles autorisent à penser que l'abbé Goderan est bien l'auteur de la reconstruction de Maillezais, et qu'il l'a fait élever entre les années 1060 et 1074, en partie d'après ses souvenirs de l'église rémoise (3).

Cette conclusion a été déduite par M. Berthelé avec une logique rigoureuse, et nous nous y rallions entièrement. Nous félicitons l'auteur de ce travail, si versé dans la connaissance des monuments du Poitou, de n'avoir pas oublié les édifices de son pays d'origine. Il a pu ainsi établir une comparaison fort ingénieuse et non moins intéressante pour les Champenois que pour les antiquaires de l'Ouest.

(1) Id., p. 273.
(2) Id., p. 278.
(3) Id., p. 274.

Digitized by Google

DESCRIPTION
DES
TABLEAUX DE LA CHAPELLE DES FRÈRES

Communication de M. l'abbé Ch. Cerf, membre titulaire.

Il y a longtemps, vingt ans peut-être, charmé par la beauté des tableaux qui ornaient la chapelle des Frères des Écoles chrétiennes, rue du Jard, à Reims, maintenant rue de Contray, je pris quelques notes, avec l'intention de faire un rapport à l'Académie.

A ce moment, n'ayant pu connaître ni la provenance, ni l'historique de ces tableaux, j'abandonnai mon idée.

Ces jours-ci, en remuant quelques papiers, ces notes me tombèrent sous la main. Je me mis à les parcourir, car on a toujours un faible pour ce que l'on a composé. Bien m'en a pris ; j'y trouvai des renseignements auxquels je n'avais pas attaché d'importance lors de mes premières recherches : textes latins, dates, noms de religieuses donatrices. A l'aide de ces données, je fis de nouvelles tentatives qui, je l'espère, ont abouti. Mon travail est bien simple; mais comme il concerne l'histoire de l'art à Reims, il vous sera agréable, je l'espère.

Les tableaux sont au nombre de dix ; hauts, tous, de trois mètres, six ont deux mètres de largeur, quatre un mètre seulement ; tous ont le même encadrement ; ils semblent être de la même main et faire partie d'une même décoration.

Je décris d'abord les tableaux ; je dirai leur origine, les donatrices, et j'essaierai de désigner le peintre qui a dû les exécuter.

Digitized by Google

I. — Description des dix Tableaux.

Les tableaux qui ornent la chapelle des Frères sont au nombre de huit; deux ont dû être placés dans le réfectoire, faute de place.

Il y en a un de chaque côté de l'autel.

1° *Notre Seigneur dans le désert, servi par les anges.* — Notre Seigneur assis dans le désert; un ange lui offre des fruits entourés de fleurs, placés sur un plateau; trois autres anges, debout derrière le Sauveur, tiennent également des fruits et des fleurs.

« Après la tentation, dit le texte sacré, le démon laissa « Notre Seigneur, et les anges s'approchèrent et le ser- « virent. (*S. Math.*, 4, 14; *S. Luc*, 14.)

2° *Baptême de Notre Seigneur.* — Le Sauveur, incliné, reçoit le baptême des mains de saint Jean; la posture pleine d'humilité du Précurseur indique qu'il se défend de l'honneur qui lui est fait. Un ange présente une serviette. Le Saint-Esprit, sous forme de colombe, plane au-dessus de la scène. (*S. Math.*, 3.)

Une inscription latine, malheureusement sans date, mais en caractères semblables à ceux des textes signalés dans un instant, permettra de fixer l'époque du tableau:

Benedicendi ac vivicanti aquam in remissionem peccatorum.

Les trois tableaux qui suivent, deux larges séparés par un plus étroit, sont disposés du côté gauche de la chapelle.

3° *L'Aveugle né.* — Notre Seigneur fait une onction,

Digitized by Google

avec de la boue, sur les yeux d'un aveugle agenouillé devant lui et soutenu par un personnage à genoux. L'infirme lève la main droite, et marque par là son étonnement de jouir de la lumière. Quatre apôtres, trois assistants et une femme regardent étonnés. (*S. Jean*, 9, 7.)

Ce tableau porte une date, 1718, une inscription latine et le nom de la donatrice, *Catherine Roland*, religieuse :

Christo verè lumini
Illuminanti omnem
Hominem vovet et
Consecrat Catharina
Roland monialis
Hujus loci anno
1718

4° *Le Tribut dû à César.* — Le quatrième tableau est très remarquable, c'est un des plus beaux de la série. Notre Seigneur, la figure expressive, debout, magnifiquement posé et drapé, montre une pièce de monnaie aux personnes qui l'interrogent et élève la main, la droite, vers le ciel, semblant dire : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » (*S. Math.*, 22, 21.)

5° *Notre Seigneur chez le Pharisien; Madeleine à ses pieds.* — Invité à dîner par un Pharisien, Notre Seigneur est assis à table. Pendant le repas, Madeleine s'approche, par derrière, du Sauveur; elle tient le vase de parfum qu'elle doit verser sur les pieds de Jésus. (*S. Luc*, 7, 37.)

Le maître de la maison fait un geste de surprise. L'invité placé auprès de lui se renverse sur le lit qu'il occupe, et les autres convives regardent avec étonnement.

Auprès de Notre Seigneur, on voit un personnage qui

Digitized by Google

se penche pour voir Madeleine : il a les mains jointes, sa tête est remarquable ; on dirait un portrait, celui de l'artiste peut-être. La figure est pâle ; elle ressort d'autant plus qu'elle est encadrée de longs cheveux noirs. Est-ce saint Jean ? Cela se pourrait ; ce qui n'empêcherait pas que l'artiste ne se soit représenté lui-même.

Autour de la table sont sept autres convives, tous dans l'attitude de l'étonnement. Un ange plane au-dessus des convives.

Les détails du service sont variés. Sur le sol de la salle apparaissent de grands vases au cou allongé, surmontés de chimères style XVIIIe siècle.

Du côté opposé, faisant pendant, sont :

6° *La Multiplication des pains dans le désert.* — Le Sauveur, plein de grâce et de dignité, multiplie des pains qui lui sont présentés. Les Apôtres, parmi lesquels on remarque saint Jean, distribuent ce pain à la foule affamée, qui suivait depuis longtemps Notre Seigneur sans avoir songé à prendre des vivres. (*S. Math.*, 14, 20.)

La distribution terminée, sur l'observation de Notre Seigneur, les Apôtres recueillent dans des corbeilles les restes du pain, pour qu'ils ne soient pas perdus. (*S. Math.*, 14, 29.)

Au bas de la toile, on lit ce texte, sans date :

Deficienti pedisequos amantes suos.

7° *Denier de la Veuve.* — Notre Seigneur, debout, considère une veuve qui dépose un denier dans l'épargne du temple. (*S. Marc,* 10 ; *S. Luc,* 18.) Quatre personnages la contemplent.

Ce tableau est parallèlement placé à celui du Denier de César ; comme lui, il est très remarquable.

Digitized by Google

8° *Noces de Cana; l'eau changée en vin.* — Notre Seigneur est assis à table ; sa mère lui parle ; l'époux est couronné de lauriers; l'épouse cause à son intendant qui lui présente une coupe pleine du vin que le Sauveur vient de produire à la demande de sa mère. Six convives regardent; deux serviteurs font le service; un troisième verse de l'eau dans une grande urne placée dans l'angle du tableau, à côté de deux autres amphores.

Ce tableau rappelle le miracle que fit Notre Seigneur aux noces de Cana, quand, à la prière de sa mère, il changea de l'eau en vin, ce dernier venant à manquer. (*S. Jean,* 2, 1.)

La table est richement servie; elle est chargée de mets, de fleurs et de fruits. A côté, sur un dressoir, on aperçoit la vaisselle, aux formes variées et gracieuses.

La toile porte une date, malheureusement, le dernier chiffre est invisible; il sera facile de le deviner, grâce à un texte latin et au nom de la donatrice, *Izabelle de Seraucourt,* religieuse :

Congruenti aquam languoris
in vinum ferventis amoris
vovet et dicat Izabella
de Seraucourt monialis
hujus cœnobii anno 171 (8?)

Les deux derniers tableaux de la série n'ayant pas trouvé place dans la chapelle de la rue de Contray, ont été suspendus dans le réfectoire qui lui est contigu.

9° *La Chananéenne.* — Notre Seigneur, debout, regarde la Chananéenne à genoux à ses pieds, demandant la guérison de sa fille. Elle montre un petit chien placé dans le coin de la toile. Au Sauveur, qui lui avait dit : « On ne jette pas le pain des enfants aux chiens », elle

Digitized by Google

répond : « Les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table de leur maître. » *(S. Mathieu,* 15, 28.)

Ce tableau est très beau. La Chananéenne est remarquable d'expression, sa figure est fine ; en la voyant, on sent qu'elle prie avec confiance et que Notre Seigneur, qui l'éprouve, lui dit avec raison : « O femme, que ta foi est grande, qu'il soit fait selon ton désir. » *(S. Mathieu,* 15, 28.)

10° *La Samaritaine.* — Assis auprès du puits de Jacob, le Sauveur tend la main vers la Samaritaine, assise devant lui, et lui demande à boire. *(S. Jean,* 4, 8.) La Samaritaine incline fortement sa cruche pour montrer à Notre Seigneur que, n'ayant pas encore puisé de l'eau, elle ne peut lui en offrir.

La Samaritaine est belle, mais Notre Seigneur a dû être retouché.

Dans le même réfectoire, vis à vis la porte d'entrée, se trouve un grand tableau de trois mètres de large sur deux mètres de haut ; comme il a quelque valeur, je crois devoir en dire un mot :

11° *Évêque décapité.* — Le pontife est en aube et en chape rouge ornée de figurines ; il est à genoux ; sa mître est posée à terre, devant lui ; il penche la tête, car derrière lui son bourreau lève un glaive pour le frapper. Sur un tribunal élevé, un juge regarde la scène. Derrière, sont des femmes étonnées qui considèrent le martyr.

Digitized by Google

II. — Origine des Tableaux.

Les tableaux de la chapelle des Frères ont été achetés par le Frère Philippe, lorsqu'il était directeur à Reims, avant d'être supérieur de l'Institut.

Après de nombreuses recherches, il m'a été donné d'en découvrir la preuve dans un vieux registre de dépenses de la maison :

« Le Frère Philippe achète, en juin 1819, un tableau, « *Jésus chez le Pharisien,* pour la somme de 80 francs. »

« En juillet 1819, il fait l'acquisition de dix-huit ta- « bleaux, pour la somme de 370 francs. »

« Le 23 août, il remet 35 francs à M. Dupéry, pour « raccommodage et vernissage des tableaux. »

Quoique le livre de dépenses ne donne pas de détails, la dénomination d'un des tableaux, *Jésus chez le Pharisien,* suffit pour croire que cet achat concerne les toiles décrites plus haut.

D'où provenaient ces tableaux ? D'un couvent de Reims, sans doute ; d'un couvent de femmes, comme le prouvent les noms des donatrices mis au bas des sujets : *Hujus cœnobii monialis.*

Quel était ce couvent ? Ce devait être celui de Saint-Pierre-les-Dames, ou celui de Saint-Étienne-les-Dames. Les religieuses de ces maisons, seules à Reims, pouvaient se donner des tableaux aussi nombreux, de cette valeur, et pour une même décoration. Les textes ne disent pas, il est vrai, de quel couvent étaient Izabelle de Seraucourt et Catherine Roland; mais, de déduction en déduction, peut-être pourrons-nous arriver à prouver que c'était de celui de Saint-Pierre-les-Dames.

Les tableaux ont dû servir à orner le réfectoire du

Digitized by Google

monastère, à l'instar de ceux qui décoraient le réfectoire des Pères Jésuites, aujourd'hui l'Hôpital général. C'est la même disposition : les dix toiles cadrent parfaitement entre elles ; les sujets conviennent à l'endroit qu'ils devaient orner : six des scènes sur dix se rapportent à la manducation.

Un témoignage historique vient encore corroborer ce sentiment. En 1717, le 10 août, Madame Izabelle de Roye, nommée abbesse de Saint-Pierre, prend possession. Alors était prieure Anne Colbert de Terron, et prieure du cloître Claude *Roland,* parente vraisemblablement de Catherine *Roland,* donatrice d'un des tableaux. Cette abbesse, disent les chroniques, fit de nombreuses réparations, répara les bâtiments, l'infirmerie; transforma le *réfectoire* et l'embellit de peintures et des portraits des évangélistes. Les religieuses coopérèrent sans doute à ces embellissements : les dates concordent tellement, qu'il n'est pas téméraire de s'en tenir à ces suppositions. Madame l'Abbesse orne de peintures le réfectoire, et cela en 1717 et 1718 ; c'est en 1718 que Catherine Roland et Izabelle de Seraucourt donnent les toiles sur lesquelles on lit : *Hujus cœnobii monialis.*

III. — Quel peut être l'auteur de ces Tableaux ?

Les tableaux sont-ils de l'*École de Reims,* d'un artiste rémois ? Nous aimons à le croire.

Reims, observe M. Loriquet dans son travail sur *les Artistes rémois (Travaux de l'Académie),* Reims avait son école de peinture. Elle était célèbre ; elle avait ses types, sa manière de faire, son genre de coloris, toutes marques qui la distinguaient et qui aujourd'hui encore aident à reconnaître les œuvres qu'elle a produites.

Digitized by Google

Malheureusement, beaucoup ne sont pas signées : les artistes, dit M. L. Paris dans ses *Remensiana*, négligeaient de livrer leur nom à la postérité. C'est donc un devoir de rechercher le plus possible ces œuvres non signées, et de les signaler en tâchant d'indiquer le nom de leurs auteurs. Beaucoup de toiles, même de valeur, ont disparu ou sont ignorées : il est temps encore de les sauver de l'oubli et de compléter la liste des œuvres des peintres rémois.

Les dix tableaux de la chapelle des Frères sont de ceux qui ne sont pas signés ; mais comme plusieurs sont datés et portent le nom des donatrices, peut-être arriverons-nous à connaître le nom de l'artiste qui vivait à Reims au commencement du XVIIIe siècle. Les toiles ne peuvent être attribuées à des artistes antérieurs ou postérieurs à la date de 1717 et 1718.

Il faut donc éliminer *Jean Hellart,* mort à la fin du XVIIe siècle, ainsi que son frère *Jacques* et *Ph. Lallemant*, peintre du roi, qui naquit en 1629 et mourut en 1716, et les *Chappe* qui firent surtout le portrait, les fleurs et les fruits.

Il faut laisser de côté *Bonnette*, qui, ayant signé en 1781 les *Disciples d'Emmaüs* (Cathédrale), ne pouvait peindre en 1716, et *Perceval Nicolas,* de Chamery, qui naquit en 1745.

Les rangs s'éclaircissent. Restent *Tisserand, Marmotte, Jacques*, *Claude* et *Marie Hellart,* trois enfants du grand peintre de ce nom. *Tisserand* serait-il mort dans la misère, au dire de M. Sutaine, si dans les dernières années de sa vie (1738) il avait eu la confiance des religieuses de Saint-Pierre-les-Dames et leurs commandes ?... *Marmotte,* de Reims, mourant l'année 1770, pouvait-il peindre des toiles de valeur en 1716 ?

Digitized by Google

Il faut donc vraisemblablement attribuer le travail aux enfants de Jean Hellart, ou à l'un d'eux... Jacques s'étant fixé à Versailles n'a pas dû en être chargé. Les religieuses s'adressèrent sans doute à Marie Hellart, Mme Bona, qui avait déjà peint pour la communauté *la Prédication de saint Pierre ;* qui avait aidé son père dans les travaux exécutés par lui dans la chapelle, comme l'affirme le *Livret* du Musée de Reims. Jean Hellart était le peintre de Saint-Pierre-les-Dames, comme l'attestent MM. Tarbé, Sutaine, L. Paris et Loriquet. Quoi de plus naturel que ses enfants, qui avaient hérité de ses talents, aient continué ses travaux, auxquels ils avaient coopéré.

Ce qui nous porte à attribuer les tableaux des Frères à Marie Hellart, aidée peut-être par son frère Claude, qu'elle avait initié à l'art de peindre, au dire de M. Loriquet *(Livret du Musée),* c'est que les toiles ont des airs de famille avec celles authentiquement reconnues de Jean Hellart ou de ses enfants.

Ainsi, à la Cathédrale se trouve un tableau : *Laissez venir à moi les petits enfants ;* M. Loriquet l'attribue à Jacques, fils de Jean Hellart ; il porte la date de 1717, et une inscription latine, qui a une grande analogie avec celles mises au bas des tableaux de Saint-Pierre-les Dames :

Amandi et docendi mansuetudinem docet et consecrat
Joanna Maillefer, monasterii hujus monialis, anno 1717.

La donatrice n'était pas, il est vrai, de Saint-Pierre-les-Dames, mais de Saint-Étienne-les-Dames, comme en fait foi le livre de profession de cette abbaye, mais quelle ressemblance dans la manière de tourner les phrases et d'indiquer la donatrice, avec les textes cités

Digitized by Google

plus haut. Il y avait d'ailleurs à Saint-Pierre une Élizabeth Maillefer, qui fit profession en 1717.

Volontiers, je hasarderais une dernière preuve que les tableaux qui nous occupent ont été exécutés par Mlle Marie Hellart, Mme Bona. La tête signalée dans le tableau n° 5, *Notre Seigneur chez le Pharisien*, attire tellement l'attention par la manière dont elle est présentée, la figure en est si fine, pâle, encadrée de longs cheveux noirs, qu'il est difficile de ne pas y voir un portrait, celui peut-être de Marie Hellart.

Je demande pardon de la longueur de cette communication, le sujet semblait mériter quelques développements.

P. S. — La communication qui précède venait d'être imprimée, quand M. Duchénoy, attaché à la Bibliothèque de Reims, avec son obligeance ordinaire, me remit le renseignement suivant, qu'il fut assez heureux de retrouver dans les notes nombreuses, recueillies par lui dans les études des notaires de Reims :

« *Acte du 29 avril 1679 :* — Prise d'habit, à Saint-
« Pierre-les-Dames, de Claude-Catherine Roland, fille
« de J.-B. Roland, conseiller du roy, grand maistre des
« eaux et forêts de France, au département du Parlement
« de Metz, demeurant à Paris, rue du Puits, paroisse
« de Saint-Paul. Le père donne 300 livres de pension
« à prendre sur une maison sise à Reims, rue du Terra,
« et une autre rue des Écrevés. »

(*Étude de* DALLIER, *notaire à Reims.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

DOM GUILLAUME MARLOT

HISTORIEN DE REIMS

Digitized by Google

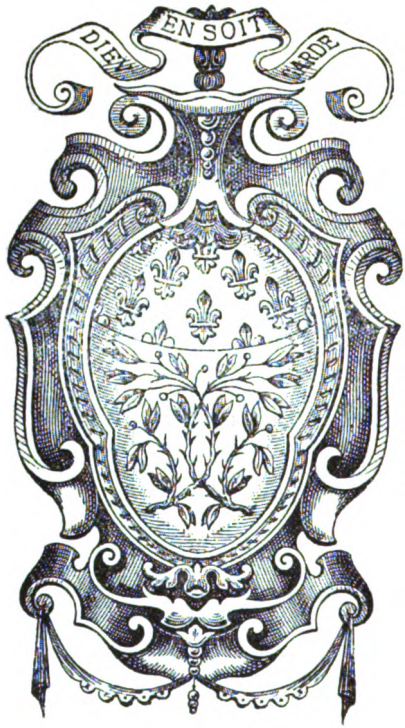

Digitized by Google

DOM
GUILLAUME MARLOT

HISTORIEN DE REIMS

(1596-1667)

SA FAMILLE, SA VIE ET SES ŒUVRES
SON MONUMENT A SAINT-REMI DE REIMS

PAR HENRI JADART

Secrétaire général de l'Académie de Reims
Conservateur adjoint de la Bibliothèque de la Ville

REIMS

F. MICHAUD, LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
ÉDITEUR DE L'ACADÉMIE
Rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M DCCC XCII

Digitized by Google

Digitized by Google

AU LECTEUR RÉMOIS

Un charme invincible nous ramène sans cesse vers l'étude de la vie et des travaux des Bénédictins champenois. Ces hommes simples et désintéressés, aimables dans leurs relations, dévoués à leur patrie non moins qu'à la religion et à la science, sont l'honneur de la France dans leur siècle comme dans le nôtre. Ils n'ont point vieilli, point changé, quand même la société se serait renouvelée après eux : leurs œuvres restent dignes des mêmes respects, leurs personnes de la même vénération.

En ce qui concerne la ville de Reims et son diocèse, les illustrations bénédictines s'y sont succédé sans interruption depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution, et pour nous borner aux deux

Digitized by Google

derniers siècles, saluons celles que l'on y voit éclore l'une après l'autre : D. Marlot, D. Mabillon et D. Ruinart. Le premier, grand prieur de Saint-Nicaise, spécialement voué aux antiquités de son pays natal, mourait en 1667, l'année même où paraissait le premier ouvrage du second, cet immortel élève de l'abbaye de Saint-Remi. Disciple de celui-ci et continuateur de sa vocation, D. Ruinart entrait à Saint-Germain des Prés quand les œuvres bénédictines éclairaient déjà l'érudition française de leur plus brillant éclat.

Après avoir naguère esquissé les grandes figures de Mabillon et de Thierry Ruinart, nous voici amené à rendre le même hommage à Guillaume Marlot, leur devancier, et à certains égards leur modèle dans l'étude du passé. Bien que l'historien rémois n'ait pas appartenu comme eux à la célèbre Congrégation de Saint-Maur, il eut comme eux et avant eux les qualités essentielles du savant, celles que Lacourt définissait ainsi : « Un grand fonds d'érudition, un goût formé pour les richesses historiques, et une patience à l'épreuve de l'attention sombre et triste que demande l'examen des titres et des

Digitized by Google

chartres. » Il mérita de son vivant la gratitude de ses compatriotes, et il leur légua ses écrits, héritage fécond qui s'est transmis jusqu'à nous de génération en génération.

En réunissant ici ce que nous avons pu découvrir sur la famille de Marlot, sur sa vie modeste et laborieuse, sur le sort de ses impérissables travaux, nous ne ferons que payer une dette de reconnaissance envers sa mémoire. Nous espérons aussi propager en sa personne l'exemple salutaire d'un homme vertueux et sage, qui n'eut d'autre ambition en ce monde que d'être utile autour de lui, en servant Dieu et sa patrie.

Reims, le 17 Janvier 1892.

Henri JADART.

Digitized by Google

« *Patres nostri annuntiaverunt nobis opus in diebus eorum et in diebus antiquis.* »

(Ps. XLIII, 2.)

Digitized by Google

DOM
GUILLAUME MARLOT

GRAND PRIEUR DE SAINT-NICAISE

HISTORIEN DE REIMS

(1596-1667)

SA FAMILLE, SA VIE ET SES ŒUVRES
SON MONUMENT A SAINT-REMI DE REIMS

CHAPITRE Ier.

Origine et Famille de D. Marlot.

Bien qu'il n'ait pas été poète, D. Marlot a voulu, peut-être à l'imitation de la fameuse épitaphe de Virgile :

Mantua me genuit ; Calabri rapuere ; tenet nunc
Parthenope ; cecini pascua, rura, duces

se composer une épitaphe en vers, mais cette pièce est loin d'offrir l'élégante concision du modèle : elle a, du moins, le mérite de résumer l'origine, la vie et les travaux de l'historien rémois. Nous la possédons inscrite à deux reprises par lui sur les titres de son texte français

Digitized by Google

de l'*Histoire de Reims,* et nous donnons le fac-similé de cet autographe, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Reims [1] :

Auctor è tumulo adstantibus
sic loquitur :

Ortus sum Remis, aluit χοινοβιον *almi*
Nicasii, cuius rector et ipse fui,
Cunctorum votis renovatur cum sacer ordo.
Scriptis perstrinxi [2] *Belgica, sacra, viros.*
Regnis pace data, Nervicam vindico cellam,
Meque senem tenui Fivia texit humo.
Ævi labentis memor esto (qui legis) atque
Venturæ sortis, mors cita, vita nihil.

En voici la traduction littérale :

L'auteur, du fond de son tombeau, s'adresse en ces termes aux assistants :

Je suis né à Reims, j'ai été élevé dans le monastère de Saint-Nicaise et j'en étais devenu le chef, lorsqu'un ordre sacré le réforma selon les vœux de tous. J'ai embrassé dans mes écrits l'histoire sacrée et profane de la Gaule-Belgique et la vie de ses grands hommes. Quand la paix fut rendue au royaume, je suis venu revendiquer notre domaine en Flandre, et ma vieillesse s'est écoulée à Fives où je repose sous un peu de terre. Souviens-toi de mon âge au déclin, ô toi qui lis mes écrits, souviens-toi aussi

[1] De la main de D. Marlot, sur le titre de l'*Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. Ier et III, mss. in-fo.

[2] Ce mot a été raturé sur le titre du tome III, pour être remplacé par le mot *compegi.*

Digitized by Google

Auctor e tumulo ad Lectorem
sic loquitur

Cretus huic Remis, alit xoivóbior alnis
Nicasij, cuius rector et ipse fui.
Cum locum sortis renonatus cum sacerdote,
Sviptis pertinuxi Belgica, sacra, viros.
Rhemis parta data, Nemiacum vindico locum,
Aequo sub tumulo, huic tyxit humo.
Qui labentis mihi (qui legis) atque
Victuram sortis, mors vita, vita Christus.

Cliché Rothier. Phototypie J. Royer, Nancy.

ÉPITAPHE DE D. MARLOT, RÉDIGÉE PAR LUI-MÊME.

Manuscrit autographe de la Bibliothèque de Reims

Digitized by Google

Digitized by Google

de mon sort éternel : la mort est prompte, la vie n'est rien.

Une traduction naïve de cette épitaphe eut cours à Reims et fut reproduite par D. Chastelain ; nous l'empruntons à un manuscrit du temps :

Reims m'a vû au berceau,
Un couvent m'a servi d'étude ;
Lisle a été ma solitude,
Et Fives me tient au tombeau.

Je suis françois de nation,
Je fus docteur pour la science,
Religieux d'obéissance,
Et grand prieur de ma maison.

A Dieu je laisse mon esprit,
Ma vie soit à mon monastère.
Que mon corps possède la terre,
Et Reims hérite de mes écrits[1].

Voilà en quels termes D. Marlot exprimait ses pensées à l'approche de la mort, en reportant sa vue sur le début et sur les phases diverses de sa pacifique existence. Nous allons les étudier plus à fond à l'aide de ses écrits et des témoignages contemporains retrouvés dans nos archives.

La famille des Marlot était ancienne à Reims dans la bourgeoisie marchande ; elle était alliée aux Ravineau, aux Fremyn, aux Cocquebert, aux Levesque, aux Frizon et aux La Barbe dont il est fait mention lors de la captivité du roi Jean[2]. Nous avons de cette lignée deux intéressantes généalogies, l'une formant un tableau sy-

[1] *Marlot* annoté par Lacourt, exempl. en 2 vol., t. Ier, p. 363.

[2] D. Marlot cite l'un de ses ancêtres comme ayant été envoyé en otage à Londres par les échevins de Reims, en 1359 : « Jacobus la Barbe ex meis majoribus in locum ejus missus es'. » (*Metrop. Remensis Historia*, t. II, p. 646.)

Digitized by Google

noptique écrit à l'époque [1], et l'autre donnant une liste très étendue par branches et par rameaux [2].

Sans qu'ils aient jamais eu de prétentions à la noblesse, les Marlot avaient des armoiries parlantes, of-

[1] La généalogie complète de la famille Marlot, document du commencement du XVIIe siècle, écrite sur une feuille oblongue, offrant les noms dans des cercles reliés entre eux par des traits perpendiculaires figurant les générations et les degrés, se trouve dans les cartons Deullin, au Cabinet de Reims de la Bibliothèque de Reims, portefeuille, pièces manuscrites, n° 19.

[2] Généalogie de la famille Marlot, du XVIe au XVIIIe siècle, se trouvant dans les portefeuilles de M. de Taizy. Biographie, pièces diverses, p. 219 à 225, à la Bibliothèque de Reims. Malheureu-

Digitized by Google

frant trois merlettes par allusion à leur nom [1]. Mais ce blason subissait des brisures et des variantes suivant les caprices ou les alliances de chacun. Ainsi, le père de l'historien avait joint aux oiseaux des tiges fleuronnées et un chevron, comme on le voit sur l'écusson de son épitaphe :

Un chanoine de Notre-Dame changeait le fond de l'écu [2] ; un conseiller de ville le chargeait d'un chevron d'azur [3] ; chez aucun nous n'avons rencontré de devise.

sement, cette généalogie n'a pas les dates en regard des noms, mais elle est très complète pour les personnes, sauf quelques erreurs. L'historien y figure ainsi que son père, le docteur Nicaise Marlot. (Voir pièces en appendice, I et II.)

[1] « Famille des Marlot de Reims : *d'argent à 3 merlettes de sable, 2 et une.* Les armes cy dessus qui sont d'argent à trois merlettes de sable font allusion au nom de Marlot. » Extrait du manuscrit original de Charles Drouin Regnault, chanoine de St-Symphorien de Reims, appartenant à M. Henri Sutaine.

[2] Nicolas Marlot, chanoine de Notre-Dame de Reims, porte : *d'or à 3 merlettes de sable,* d'après Adrien Vanier, procès-verbal de 1696.

[3] En 1722, M. Pierre Marlot, conseiller de ville, portait : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.* (*Archives de Reims,* Papiers des Sacres, Sacre de Louis XV.)

Digitized by Google

Quant aux professions exercées par les membres de cette patriarcale famille, elles furent aussi multiples que leur activité et leur développement. Les ancêtres du XVIe siècle, dont une branche s'implanta à Rouen, étaient, de père en fils, marchands potiers d'étain [1] ; ils habitaient la rue Cérès où ils étaient proches voisins des Colbert [2]. Une autre branche avait son domicile près de St-Jacques [3].

[1] *1566, 6 septembre.* « Guillaume Marlot le jeune, m^d potier d'estain, dem^t de présent à Rouen, fils de Guill. Marlot l'aîné, m^d à Reims, ledit Guill. Marlot le jeune assisté de Jacques Marlot et Françoys Marlot, aussy march^ds à Reims, ses frères, confesse avoir reçu tant en deniers contans que marchandise dudit Guill. Marlot, son père, 1200 livres, savoir 1000 livres en ce compris les habits nuptiaux et frais du festin de sa feste, et 200 livres tournois tant moins de la succession dudit Guill. Marlot et Marg^te Lorot, ses père et mère. » *(Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims*, 1566.)

[2] *1568, 20 juillet.* « Honor. homme Guillaume Marlot, march^d, et Marguerite Lorot, sa femme, dem^t à Reims, vendent à François Marlot, leur fils, aussi m^d à Reims, une grande maison, ouvroir ou boutique, arrière-boutique, cour, chambre, salles, rue de Porte Châcre, en laquelle pend pour enseigne le *Plat d'estain*, et où lesdits vendeurs et acheteurs sont à présent demeurant, ayant issue par derrière à une court appelée la court de Chaalons, tenans à Oudart Colbert, ensemble toute la menuiserie et une armoire de bois à huisselets coulants qui a autrefois servy à drapperie, deux monstres ou tables de bois et les rayons de bois et panneaux de cheminée estans en lad. boutique, et un petit jardin dépendant d'icelle grande maison sis rue de Haulte Cruppe..... moy^t 4800 livres tournois. » *(Min. de J. Rogier, not.)*

[3] « Près de Saint-Jacques encore, sur un point que nous ne pouvons préciser, s'élevait un édifice distingué par l'enseigne du *Morillon doré*. C'est là que demeurait, à la fin du XVIe siècle, Jean Marlot. D. Guillaume Marlot naquit en 1596. Peut-être là fut le berceau du grand prieur de Saint-Nicaise, peut-être là s'écoulèrent les premières années de notre savant historien. » (P. Tarbé, *Reims.....*, 1844, p. 68.) — Cette dernière supposition de M. Tarbé est toute gratuite, car rien ne nous a appris où demeurait le docteur Nicaise Marlot en 1596.

Digitized by Google

Tous travaillaient : les uns affermaient des terres [1], les autres louaient des censes [2], acquéraient des œuvres d'art [3], négociaient et même plaidaient [4]. A toutes les époques, on trouve parmi eux des chanoines, soit de Notre-Dame [5], soit de Saint-Symphorien [6]. Un contem-

[1] *1567, 18 janvier.* « Jacques Marlot, m^d^ à Reims, et Jacques de Housseau, lab^r^ à Sévigny, naguères fermiers, chacun par moitié du revenu de la terre et s^rie^ dud. Sévigny. » *(Min. de J. Rogier.)*

[2] *1595, 2 mai.* « Jacques Marlot, march^d^ bourgeois de Reims, baille à louage une cense sise à Vitry. » *(Min. de J. Rogier, not.)*

[3] *1584-85.* « Vente des meubles de la succession Moet..... Une petite image de Notre-Dame en bois, avec un petit tabernacle peint, vendu à Jacques Marlot, 6 sols..... Un mantelet de tapisserie fait à l'aiguille, à F^ois^ Marlot, 58^s^ 3^d^. » *(Min. de J. Rogier, not.)*

[4] Mémoire pour les prévost, chanoines et chapitre de N.-D. de Reims, contre d^elle^ Nicolle Marlot, veuve de Messire Jean Varlet, sa légataire universelle. *S. d. (Cabinet de Reims,* 1117, n° 7.)

[5] Capitulum remense. Præbenda 7. « Petrus Marlot, clericus remùs, receptus in propria auth. regia jure regaliæ, 22 nov. 1652, per resignationem Claudii Laugeois clerici in manibus Regis. Huic collata fuit capella S^ti^ Nicasii in ecclesia S^ti^ Juliani Remensis, 2 maii 1664. Obiit Remis can. Rem. 29 jun. 1693. » — Præbenda 66. « Nicolaus Marlot, presbiter remus, receptus in propria auth. ordinarii 7 aug. 1673, per dimissionem seu resign. causa permutationis cum Andrea Colbert, presbitero, ad episcopatum antissiodor. promoto, ad patronagium de Jandun et cum pensione 250^lib^. Fuit can. S^ti^ Timothei Rem. Obiit veteranus, sepultus in eccl. paroch. S^ti^ Hilarii Rem. coram altari SS. Sacramenti. — Joannes Marlot, pbr. remus et can. Sancti Timothei Remen. auth. ap. in propria 11 aug. 1702, per resign. Nicolai Marlot, pbri, ejus patrui. » (Bibl. de Reims. WEYEN, *Dignit. Eccl. metr. Rem.*, ms., præb. 7 et 66.)

[6] « Joannes Marlot, receptus 9 junii 1519, causa permutationis ad capellaniam S. Remigii in ecclesia S. Nicasii Remensis. — Joannes Baptista Marlot, doctor in utroque jure, presbyter Remus, receptus 18 sept. 1750, per obitum J.-B. Henrici Amé. » *(Liste des chanoines de Saint-Symphorien,* ms. de la Bibliothèque de Reims, f°s 28 et 31.)

Digitized by Google

porain du bénédictin était entré chez les carmes de Toulouse[1]. On verra dans la généalogie donnée en appendice que plusieurs membres se fixèrent à Paris, d'autres à Rouen, et qu'un Nicolas Marlot fut consul au Caire. Mais le plus grand nombre fit le commerce ou occupa des charges à Reims, tant au bailliage royal qu'à l'échevinage et dans les autres juridictions[2]. Les derniers descendants du nom paraissent avoir terminé leur carrière au berceau de la famille, dans les premières années de notre siècle[3].

Pour nous restreindre aux ascendants et aux proches parents de l'historien rémois, nous pouvons préciser, d'après les pièces reproduites à l'appendice, que son grand-père se nommait Jacques Marlot, mort en 1601, et que sa grand'mère était Marie Boucher, native de

[1] *1627, 11 nov.* « Jehan Marlot, m^d à Reims, héritier mobiliaire de Jehan Marlot, son fils, à présent religieux profes au couvent des Carmes Déchaussés à Thoulouze. » *(Minutes de Thomas Rogier, not.)*

[2] *Archives de Reims*, par P. Varin, Table générale, p. 513. — Marlot, procureur du roi au bailliage royal de Reims, signait le 6 décembre 1774 une lettre pour la tenue régulière des registres paroissiaux.

[3] Manuscrits de la Bibliothèque de Reims. — *Réfutation d'un ouvrage qui a paru, en 1795, sous le titre d'Annales sur la religion, rédigées par les Évêques constitutionnels*..... Recueil pet. in-4°, rel. v. pl., portant sur le plat : Mr de Taizy, 310 pages... On lit sur le feuillet B, en tête : « Nicolas Rigobert Marlot, chanoine régulier et ancien procureur de l'abbaye de Ste Geneviève, né à Reims en 1728, mort à Reims le 7 8bre 1811, âgé de 83 ans, est auteur de cet ouvrage. Le dernier rejeton de cette famille a été Pierre-Jean Marlot, chanoine régulier, mort à Reims, le 7 mars 1812. » -- *Famille Marlot*, voir les détails généalogiques donnés d'après les dossiers du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1882, t. XII, p. 263, et t. XIII, p. 483.

Digitized by Google

Rethel, morte en 1602 ; ils furent tous les deux inhumés à Saint-Pierre le Vieil [1]. Son père, Nicaise Marlot, mourut avant ses parents au cours d'une carrière médicale qui ne fut pas sans honneur, si l'on en croit son épitaphe qui le qualifie de « médecin célèbre ». Il est probable qu'il embrassa cette profession libérale, qui nécessitait de longues études, sous les auspices et peut-être en compagnie du fameux docteur de la Faculté rémoise, Nicolas Abraham de La Framboisière, médecin de Henri IV, né à Guise et mort à Reims. Ce dernier devint, en effet, son cousin germain par alliance, ayant épousé Charlotte Dambraine, fille de Claude Dambraine et de Simonne Marlot, sœur de Jacques Marlot, le père du docteur Nicaise Marlot [2].

Quoi qu'il en soit de ses relations avec La Framboisière, le père de D. Marlot avait eu, en 1574, pour professeur de physique, au Collège des Bons-Enfants, le rethélois Guillaume Camart, et, en disciple reconnaissant, il lui adressa ce témoignage de gratitude, qui figure à la fin d'un volume de ses œuvres :

[1] *1603, 1er Mars.* « Testamt de Guillaume Marlot, marchd rue de porte Cérès, époux de Jeanne Gallois... Désire être inhumé en l'église St-Pierre-le-Vieil, près de Jacques Marlot et Marie Boucher, ses père et mère. » *(Min. de Copillon, not.)*

[2] *Les Thèses de l'ancienne Faculté de Médecine de Reims,* par le Dr O. Guelliot, 1889, p. 116. — Cf. *Chronique de Champagne,* t. IV, 1838, p. 356 et 380, *Histoire de la Médecine à Reims,* par le Dr Dubourg-Maldan. — Il résulte de ces recherches que Claude Dambraine était un médecin estimé, docteur de Caen en 1557, recteur à Reims en 1597, à 70 ans. — Nicaise Marlot fut reçu docteur à Reims, le 6 avril 1582. — Nicolas Abraham de La Framboisière, docteur en 1586, fut reçu au grand ordinaire le 30 mai 1587, et, après une existence très laborieuse, mourut à Reims le 6 mai 1636. Un fragment de son épitaphe en marbre noir, retrouvé en 1860, sur l'emplacement de l'église Saint-Symphorien, est conservé au Musée de Reims.

Digitized by Google

D. GUILLELMO CAMART
summam in suos benevolentiam huius
Orationis consecratione declaranti,
mutuum in illum amorem
incredibilem
sui discipuli significant.
Ne dubites, quàm nos devincis munere grato,
Hoc carmen, nostri pignus amoris, habe.
Summo omnium condiscip. consensu
faciebat NICHASIUS MARLOT RHEMUS,
G. CAMART DISCIPULUS [1].

Après le cours de ses études suivies en l'Université de Reims, aussi bien pour la médecine que pour les arts, Nicaise Marlot alla d'abord exercer son talent à Mézières. Il y avait eu, au temps de la Ligue, de nombreuses relations entre cette ville et Reims, et il est vraisemblable que le jeune docteur y rencontra une clientèle qui l'y retint de 1591 à 1593, puis il revint dans sa patrie [2].

Là, bien des devoirs de famille le rappelaient et bien des motifs lui présageaient sans doute le succès : d'abord, son mariage avec Perette Bignicourt, fille de Simon Bignicourt et d'Agathe La Barbe; puis, l'alliance de sa cousine avec Abraham de La Framboisière, dont nous

[1] *Gulielmi Camart Rethelini ænigmatica explicatio, habita Rhemis, in Gymnasio Bonorum Puerorum, Superioribus Dialecticorum Figuris, II. Cal. Augusti 1574, ad suos Auditores Physicos, summam Philosophiæ expectationem sustinentes.* Rhemis, Io. Fognæus, 1574, pet. in-8°. (Bibl. de Reims.)

[2] *1591, 6 May.* « François Marlot, march^d à Reims, constitue 25 escus soleil de rente à Mre Nicaise Marlot, doct^r en médecine en l'Université de Reims, son frère, demeurant à Maisières, moyen^t 300 escus... Remboursement desd. 300 escus est fait par la veuve dud. François Marlot, le 20 mars 1593, audit Nicaise Marlot, qui demeure encore à Mézières. » *(Minutes de Rogier, not. à Reims.)* Renseignement dû, comme les suivants, aux obligeantes recherches de M. Duchénoy dans les études des notaires de Reims.

Digitized by Google

parlions plus haut ; enfin, la cessation des troubles civils dont le règne réparateur de Henri IV allait cicatriser les plaies : voilà autant d'heureuses perspectives pour Nicaise Marlot quand il revenait à Reims vers 1593. Mais la mort, trois ans plus tard, vint briser de si doux liens et anéantir tant de légitimes espérances. Il nous reste un précieux souvenir de ce médecin enlevé à ses clients et aux siens avant l'âge, c'est son épitaphe gravée sur une plaque de cuivre (largeur 0m28, — hauteur 0m18), qui fut recueillie avec sollicitude par le Docteur Maldan, vers 1845, et déposée par lui au Musée de Reims.

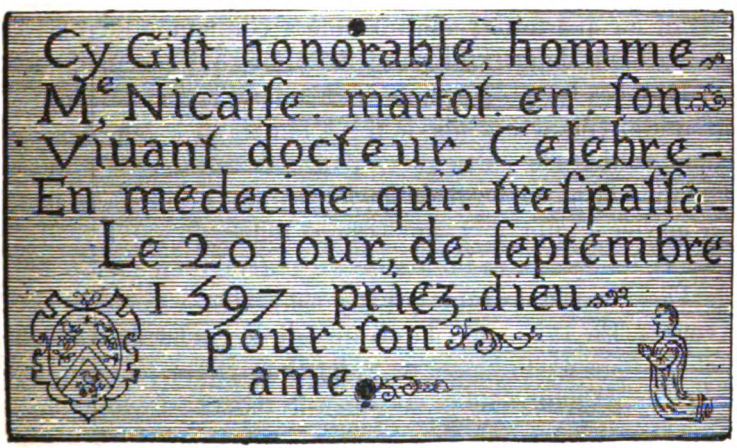

Nous en reproduisons l'image exacte où l'on voit, au-dessous du texte, d'un côté les armes du défunt, et de l'autre son portrait, naïve figure qui le représente en robe et à genoux, pieux monument de la piété et des regrets des siens.

Perette Bignicourt restait veuve avec quatre jeunes enfants, deux filles et deux fils, dont le dernier était

Digitized by Google

le futur bénédictin, né au mois de juillet 1596, quinze mois à peine avant la mort de son père. On juge de la peine qu'eut cette pauvre mère à pourvoir à l'éducation des garçons et à doter les filles, en lisant les testaments qu'elle fit, en 1618 et en 1624, et surtout en parcourant l'accord qui intervint, en 1619, entre elle et ses enfants à leur majorité [1]. Elle sut pourtant pourvoir à tout avec des ressources que les documents indiquent comme modestes : l'aînée des filles, Marie Marlot, épousa Jean Champenois, huissier sergent à cheval au Châtelet de Paris, exerçant son office à Reims [2] ; la cadette, Agathe Marlot, reçut en dot 2,400 livres, tandis que l'aînée n'en avait eu que mille; elle fut unie à Guillaume Regnart, marchand, demeurant aussi à Reims, qui suscita à sa belle-mère les plus grands ennuis dans leurs affaires de famille. Quant aux fils, la mère témoigne à leur égard une sollicitude particulière dans ses testaments : elle qualifie le premier, Jean Marlot, comme étant « son fils à marier », elle se loue des bons offices qu'elle a reçus de sa tendresse, et lui assure un avantage en raison de « l'accident et fortune qui luy est arrivé à cause de sa veue ». En 1624, elle le vit investi de l'office de coûtre et custode de l'abbaye de Saint-Remi, avec la caution de Jean Champenois, son beau-frère [3]. Cette fonction purement laïque n'empêcha pas son mariage avec Remiette Noël, qui lui donna plusieurs enfants, mariés eux-mêmes, et dont la descendance compta l'un des derniers curés de Saint-Sixte de Reims [4].

[1] Voir ces trois pièces en appendice II et III.

[2] Nous donnons plus loin une notice sur un descendant issu de cette union, qui fut bénédictin comme son grand-oncle.

[3] Voir l'acte de réception en appendice IV.

[4] Voici un acte qui le concerne probablement et qui lui servit

Digitized by Google

Le second des fils du docteur Nicaise Marlot, c'était Guillaume Marlot, et la courageuse veuve manifesta à son endroit non moins de sollicitude maternelle qu'envers son aîné.

Après la mort de son mari, Perette Bignicourt habita successivement la paroisse Saint-Hilaire [1], puis celle de la Madeleine, où elle dicta son premier testament, en 1618. A cette date, Guillaume, déjà novice et religieux en l'abbaye de Saint-Nicaise, devait recevoir en legs « un acoustrement complet selon sa qualité ». Mais il n'avait point encore achevé ses études, ni fait profession, et sa mère voulait que ses héritiers satisfissent à ces deux devoirs, en payant les frais de la profession et en habillant son fils d'habits neufs en cette circonstance. Poussant plus loin encore la prévoyance, elle lui léguait « la somme de deux cents livres pour avoir des meubles et garnir sa chambre ». Plus tard, en 1624, Guillaume Marlot était devenu, non seulement religieux profès, mais prieur de Saint-Nicaise; il n'était toutefois que bachelier en théologie, et sa mère lui assurait dans son second testament de quoi pourvoir aux « frais de son doctorat ».

de titre patrimonial : « *10 avril 1669*, devant les notaires Leleu et Tauxier, à Reims, Catherine Lefebvre, veuve d'honneste homme Jean Marlot, vivant bourgeois de Reims, donne à Jean-Baptiste Marlot, son fils, la somme de cent livres tournois de rente perpétuelle à prendre sur une maison assise audit Reims, rue de Sainct Sixte, au devant du cimetière de Sainct Timothée... » (*Archives de Reims*, f. de l'Archevêché, G, 203.) Voir plus loin, p. 98.

[1] *1613, 9 janvier.* « Philippes Mariaige, en partie Sr de la Loge Sauvaige, demt à Reims, paroisse Saint-Hilaire, baille à relocation à Perette Bignicourt, vefve de Nicaise Marlot, Doctr en médecine, deux chambres hautes..... d'une maison où pend pour enseigne le *Regnart Blanc*, louée audit bailleur par Nicolas Colbert, marchd à Reims. » (*Min. de Rogier, not.*, 1613)

Digitized by Google

La sage prévoyance de la mère se manifestait plus encore dans l'acte d'accord avec ses enfants arrivés tous à leur majorité en 1619. On y voit relatés les grands frais occasionnés par les études de Guillaume en l'Université de Reims, et l'on énumère ceux que nécessitera l'entrée en religion, puis l'installation à l'abbaye « comme pour avoir des livres, meubles et habitz ». Pour faire face à ces dépenses, le frère et les sœurs de D. Marlot avaient abandonné à leur mère l'usufruit de tous les biens échus en succession à ce dernier de son père et de ses grands-parents.

Le second testament de Perette Bignicourt, celui de 1624, paraît avoir été son dernier. Elle y manifestait son désir d'être inhumée en l'église Saint-Pierre le Vieil, près de ses père et mère. Ce fut sans doute dans cette église aujourd'hui anéantie qu'elle reposa, mais nous ignorons où se trouvait la tombe de son mari [1]. Leur fils Guillaume devait reposer bien loin d'eux, mais sa sépulture ne devait pas être mieux respectée au prieuré de Fives que celle de ses parents dans leur patrie.

Avant de clore ce qui concerne la famille des Marlot, il est à propos de lui rattacher un petit-neveu de l'historien rémois, continuateur de ses travaux, qui fit profession à Saint-Remi en 1662 et mourut à Saint-Nicaise en 1718. Nous voulons parler de D. Simon Champenois, petit-fils de Marie Marlot, sœur du grand prieur, et arrière-petit-fils de Nicaise Marlot [2]. Il est loin bien en-

[1] Dans le *Répertoire archéologique*, 2e fascicule, *Paroisses de Reims*, p. 191-93, nous avons fait figurer l'épitaphe de Nicaise Marlot avec la paroisse de la Madeleine où demeurait sa veuve en 1618, mais cette attribution n'est justifiée par aucun témoignage contemporain de la mort du défunt.

[2] *1605, 29 avril 1604.* « Contrat de mariage entre Jehan Cham-

Digitized by Google

tendu d'avoir acquis dans le cloître la valeur et la renommée de son oncle, mais son nom ne peut être indifférent aux Rémois. Une circonstance particulière vient de réveiller son souvenir : c'est l'achat par la Bibliothèque de Reims du manuscrit original d'un *Abrégé de l'Histoire de Saint-Nicaise*, qu'il écrivait en cette abbaye au commencement du XVIIIe siècle [1].

Bien qu'il ne figure pas dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur,* D. Champenois est signalé par D. Chastelain dans ses notes sur les auteurs rémois, et M. Ulysse Robert a comblé, à son sujet, la lacune laissée par l'historiographe des bénédictins. Nous savons, grâce à lui, qu'il a travaillé sur un manuscrit de Tournai, en vue d'une édition des œuvres de

penois, — et Marie Marlot, fille de feu Nicaise Marlot, doct^r en méd., assistée de Guill. Marlot, son oncle paternel. La future aura 1000 livres. » *(Min. de Brisset, notaire.)*

[1] Voici en quels termes il se déclarait l'auteur de cet ouvrage : « Fr. Simon C., né à Reims, le 25 mars 1644, jour de vendredi saint, a fait profession à St Remy, le 29 7bre 1662. A pareil jour, 50 ans après, en 1712, il a chanté la grande messe au mesme grand autel où il avoit fait profession. Et aujourd'huy, 25 mars 1718, entrant dans sa 75e année, il a achevé ceste histoire de St Nicaise où il demeure en attendant son dernier jour. » (Mention écrite à la p. 65 de son *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de St Nicaise de Reims* par D. Simon CHAMPENOIS.) Ms. in-4° de 65 ff., plus 3 feuillets de table, 1 d'avertissement, acquis en 1891 par la Bibliothèque de Reims, d'un libraire de Dijon, sur l'indication de M. P. Louis-Lucas. On voit en tête une gravure représentant le portail de l'église Saint-Nicaise; le volume est relié en veau plein, le texte est d'une belle écriture et très lisible, il porte sur la garde, au crayon, ces mentions précises de son ancien possesseur : « Ch. J. Fr. Beaucousin, in curia patronus. — Ecrite par le Frère Simon C... Relig. Bénédictin de St Nicaise, en 1718. (Voy. page 65.) — J'ai fait indiquer ce manuscrit en la nouv. Edit. de la *Bibliothèque hist. de France*, t. IV, p. 346, col. 2, au supplément, sous le n°12693^**. » **Proposé pour achat, 50 fr.; acquis pour 35 fr.**

Digitized by Google

saint Anselme[1], et nous avons appris d'ailleurs, grâce à la publication de l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais* par M. Etienne Héron de Villefosse, que le neveu de D. Marlot fut procureur de ce monastère en 1696 [2]. Il avait été novice et profès à Saint-Remi en 1662, puis il avait eu D. Marc Bastide comme supérieur à Saint-Nicaise.

Nous aurons encore lieu de citer son nom à propos du prieuré de Fives où il séjourna de 1673 à 1675, et où il recueillit fidèlement les souvenirs de l'administration de D. Marlot. Au surplus, sa notice se retrouve dans les matricules des religieux de Saint-Maur, et elle fixe, d'une façon authentique, les principales étapes de sa vie commencée et finie à Reims [3].

[1] Voici l'article qu'il lui a consacré : « D. Simon Champenois, né à Reims, fit profession dans l'abbaye de Saint-Remi, de sa ville natale, le 29 septembre 1662, à l'âge de 18 ans, et mourut le 20 octobre 1718 à Saint-Nicaise de Reims. Il a collaboré aux travaux entrepris en vue d'une édition des œuvres de S. Anselme, en transcrivant le ms. de Saint-Martin de Tournai qui contenait les œuvres de ce Père. Le résultat de ses recherches est consigné dans le ms. lat. 11689, fol. 15. » (Matricule, n° 2095 ; — Ms. lat. 11689, fol. 15. *Supplément à l'Histoire litt. de la Congr. de St Maur*, 1881, p. 28.)

[2] D. Simon Champenois, procureur de l'abbaye d'Orbais ; sa signature à un acte du 19 décembre 1696, en fac-similé dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1886, t. XX, p. 472.

[3] Voir dans la *Matricula monachorum professorum congregationis S. Mauri*, Parisiis, 1669, p. 210-211, sous le numéro 2095 : « Simon Champenois, Remus, diœcesis Remensis, professus ætat. 18, in cœnobio S. Remigii, 29 septemb. 1662 ; — obitus, 19 octob. 1718, in monasterio S. Nicasii Remensis, sacerdos. »

Digitized by Google

CHAPITRE II.

D. Marlot grand prieur de Saint-Nicaise ; services rendus à sa patrie (1620-1660).

La majeure partie de la vie de D. Marlot s'écoula dans sa ville natale ; il ne la quitta que vers 1660, à l'âge de soixante-quatre ans, et malheureusement son départ fut définitif. Mais il avait tellement bien employé ses instants dès sa jeunesse au service de sa patrie, que le monument qu'il projetait d'élever à son histoire ne pouvait disparaître avec lui, et ses compatriotes ont recueilli tout le fruit de ses veilles. A considérer l'œuvre, on a ensuite oublié l'écrivain dont le souvenir s'est peu à peu effacé dans la mémoire du public et même des érudits rémois qui le consultaient [1]. Aussi croyons-nous lui rendre en ce moment, près de trois siècles après sa naissance, un légitime hommage de gratitude en retra-

[1] On trouve une notice sur D. Marlot dans la préface de l'édition française de son *Histoire de Reims*, in-4°, quatre volumes, Reims, Jacquet, 1843, p. II à VI, mais cette notice sur sa vie et ses ouvrages est très sommaire, à peine suffisante au point de vue biographique. Elle a dû être écrite par M. l'abbé Bandeville, aidé des notes de Louis Paris. Les termes sont semblables à la notice de D. Chastelain, conservée par Havé, portefeuille R L, à la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

çant les particularités de sa vie qu'il nous a été possible de découvrir.

Il naquit en 1596, dans le milieu favorable d'une famille telle que nous venons de la décrire. Privé de son père qu'il perdit au berceau, nous avons vu comment sa mère veilla sur lui. Il est probable qu'il passa sans transition des bancs du collège au cloître de Saint-Nicaise, où l'on admettait les novices dans la fleur de la jeunesse et du dévouement. Il y étudiait déjà vers 1610 [1]; toutefois, il ne fit profession que dix ans plus tard, en 1619 ou 1620, dans la pleine possession de sa volonté. Il fut sans doute admis aux ordres sacrés dans le même temps. Quant à ses grades universitaires, il avait celui de bachelier en théologie dès l'année 1619, mais il ne fut promu docteur qu'en 1624 ou 1625, alors qu'il allait entrer dans sa trentième année. Il avait ainsi acquis la maturité de l'âge et de l'intelligence, lorsqu'il se trouva, presqu'à la même date, investi des fonctions de grand prieur, en remplacement de D. Guillaume Le Roux.

Dès lors, sa vie s'identifia avec celle du célèbre monastère bénédictin de Saint-Nicaise, qui était l'une des forces vives de Reims par ses riches possessions au dehors, et l'un de ses plus beaux ornements par ses

[1] Voici ce que rapporte à ce sujet D. Chastelain, dans sa notice conservée à la Bibliothèque de Reims : « En 1610, Marlot était novice comme il le dit lui-même dans un de ses manuscrits, car parlant des manuscrits qui étaient alors à St Nicaise, il s'exprime ainsi : « Le R. P. Sirmon en prit un bon nombre et des meilleurs l'an 1610, en ma présence, étant jeune novice. » Que devinrent ces manuscrits enlevés de Saint-Nicaise par le savant et peu scrupuleux jésuite? Nous l'ignorons, mais il nous semble que le jeune Marlot dut être indigné de voir ainsi piller les trésors de l'abbaye. (Biblioth. de Reims ms. 193-196, note marg. f° 99.)

Digitized by Google

édifices et surtout par son incomparable église. Là, studieux par goût, investigateur du passé par tradition de famille autant que par devoir d'administrateur, D. Marlot s'initia dans le calme et la réflexion au soin des archives, à la transcription des pièces anciennes et à la connaissance exacte des affaires contemporaines de l'abbaye. Il écrivit un excellent abrégé de son histoire [1]. Obligé de scruter les documents en eux-mêmes, il apprécia leur valeur historique ; il médita sur les textes de Flodoard et des autres chroniqueurs, dont il s'appropria la substance par des notes et des commentaires [2]. Il ne négligea pas les auteurs plus récents, fréquenta les antiquaires, au premier rang desquels brillait alors Nicolas Bergier, et s'assura la possession de leurs œu-

[1] Epitome chronicon Celebris Monasterii S. Nicasii Rem. ordinis S. Benedicti, initia, dignitatem, successus ac restaurationes ad nostrum hoc sæculum continens, à la fin du tome Ier du *Metrop. Rem. Hist.*, p. 612 à 662.

[2] M. le Dr O. Guelliot, 9, rue du Marc, à Reims, possède un exemplaire du *Historiæ Remensis Ecclesiæ Libri IIII, auctore Flodoardo, editi opera Georgii Colvenerii..... Duaci, 1617*, ayant appartenu à D. Marlot, puis à la bibliothèque de Saint-Nicaise. Il fut ensuite vendu, après la Révolution, à M. Moignon, conseiller à la Cour de Cassation, né à Reims en 1812, mort à Signy-l'Abbaye en 1876. La vente de sa bibliothèque eut lieu en 1877, à Paris. Cet ouvrage, portant le n° 112, a été acquis 11 fr. par un libraire de Paris, qui l'a revendu à M. le Dr Guelliot. On lit sur le titre, au bas, près de la marque du libraire : *Sumptibus domni Guilelmi Marlot, D. Theo. et S. Nicasii M. Prioris. an. 1657.* On voit au-dessous le cachet aux armes de Saint-Nicaise. — Au sommet du titre, on lit : *Ex libris monasterii Sti Nicasii Rhem., congregationis Sti Mauri ordinis sancti Benedicti, catalogo inscriptus 1667.* Les deux tomes sont reliés en un seul volume, reliure moderne. Les notes marginales se trouvent à la page 162 du tome II, et elles se continuent jusqu'à la page 166 ; elles sont en latin et relatives au texte.

Digitized by Google

vres dont il enrichit plus tard la Bibliothèque de Saint-Nicaise [1].

La sagacité de l'érudit était, en D. Marlot, inséparable de la clairvoyance de l'administrateur, et il eut à l'utiliser largement dans l'exercice d'une charge élective si difficile à remplir, au spirituel comme au temporel, sous le régime des commendes. Nous insisterons sur ce sujet plus loin, en relatant les bienfaits de la réforme que le sage prieur introduisit à Saint-Nicaise. Ajoutons toutefois ici, qu'en homme de son temps et en homme d'affaires, D. Marlot admit en sa faveur la pluralité et le cumul des bénéfices : nous le voyons, en effet, occuper ou revendiquer quelques charges hors de son abbaye et en percevoir les revenus sans accomplir le devoir de la résidence, soit au prieuré de Tours-sur-Marne [2], soit à l'abbaye de Saint-Thierry [3], soit à l'abbaye d'Hautvillers [4], soit encore aux prieurés de Nervis Chastel et de Saint-Thomas d'Argonne.

[1] La Bibliothèque de Reims possède un exemplaire de l'*Histoire des grands Chemins de l'Empire romain*, par N. Bergier, Paris, 1622, première édition de l'ouvrage, qui provient de la Bibliothèque de l'abbaye de Saint-Nicaise, et porte sur le titre ces mentions manuscrites du XVIIe siècle : *Ex libris S. Nicasii ord. S. Benedicti, Congr. S. Mauri, Catalogo Inscriptus. Ex dono Domini Guilelmi Marlot, doctoris theologi et prioris S. Nicasii.*

[2] D. Marlot a été sacristain titulaire du prieuré de Tours-sur-Marne. — Voir la notice sur Tours-sur-Marne, dans les notices recueillies par l'abbé Hillet, en 1783. (*Archives de Reims*, papiers non classés.) — Voir les pièces données en appendice V.

[3] *Inventaire de S. Thierry*, Prévôté de S^t. Thierry, *1653*. Provision à dom Gérard d'Espy de la prevosté de S^t. Thierry, vacante par la démission de dom Guillaume Marlot. (*Arch. de Reims.*)

[4] « En 1648, la possession de l'aumônerie de l'abbaye d'Hautvillers fut contestée à D. Grégoire Bailly par D. Guillaume Marlot, prêtre et prieur claustral de St-Nicaise de Reims. On ne sait pas en vertu de quelle raison D. Marlot prétendait succéder à D. Bourgeois dans ce bénéfice; après avoir longtemps disputé, il

Digitized by Google

Nous verrons plus loin quel fut en cette circonstance son mobile ou, si l'on veut, son excuse, et pour cela nous relatons simplement ici le fait.

Depuis l'année 1521, les abbés commandataires s'étaient succédé à Saint-Nicaise au grand détriment de la régularité monastique ; ajoutons toutefois que celui qui possédait ce titre, à l'époque où D. Marlot reçut la charge de grand prieur, était Daniel de Hottemant, dont notre historien fait l'éloge et loue l'esprit de retraite et de prudence[1]. Son successeur fut le prince Henri de Lorraine, investi dès l'enfance du titre d'archevêque de Reims en même temps que d'abbé de Saint-Nicaise, et dont la vie fut un roman qui se termina tragiquement. Dépossédé par le roi en 1641, il n'eut pas de successeur, et la Sainte-Chapelle de Paris reçut à perpétuité le bénéfice de la mense abbatiale.

Le seul mérite du dernier abbé commandataire fut de ne pas s'être opposé à l'introduction de la réforme de la Congrégation de Saint-Maur, et d'avoir fourni aux nouveaux religieux des locaux qui favorisèrent leur installation. Il participa ainsi indirectement à l'œuvre de rénovation et de désintéressement personnel accompli par D. Marlot, au cours de la dixième année de son administration priorale[2].

finit par abdiquer toute prétention à ce sujet, le 20 novembre 1635. » (*Hist. de l'Abb. d'Hautvillers*, par M. l'abbé Manceaux, 1880, t. II, p. 151.)

[1] « Daniel de Hottemant, vitæ merito et prudentia venerabilis, possessionem adeptus mense aprili 1616, resignat in favorem Henrici a Lotharingia 1625. Tum pacatioris tranquilliorisque vitæ amans sese Patrum Oratorii sodalitio addixit, ubi et mortuus est anno 1634. » (*Metrop. Remen. historia*, t. Ier, p. 657.)

[2] *Abbatum S. Nicasii series. 1625.* — Henricus a Lotharingia possessionem iniit personaliter in capitulo mense Maio 1626;

Digitized by Google

Joignant une grande sincérité dans ses plaintes à des vœux sincères pour le salut de l'ordre monastique, le grand prieur de Saint-Nicaise écrivit sur ce sujet quelques pages restées inédites et fort attrayantes pour le moraliste, sous ce titre : *Des causes du déchet de la Régularité* [1]. Il y explique l'état de déchéance des anciennes mœurs bénédictines au temps de sa jeunesse. Pour le surplus, à quoi bon nous attarder à gémir sur les désordres qu'il s'agissait de guérir? Il vaut mieux nous borner à renvoyer aux réflexions qu'ils ont suggérées à l'érudit réformateur et à signaler les remèdes qu'il apportait au mal. Ces remèdes furent efficaces, car ils produisirent de suite leurs effets salutaires pour deux siècles. La Congrégation de Saint-Maur avait fait ses preuves bien avant de pénétrer en 1634 à Saint-Nicaise : elle avait déjà réformé Saint-Remi en 1627 ; puis elle s'implanta à Saint-Thierry, à Corbeny, à Rethel, à Orbais, tandis que les religieux de Saint-Vanne, devanciers et émules de ceux de Saint-Maur, s'installaient à Novy, à Hautvillers et à Mouzon. C'était un concours universel pour le retour à une

anno 1634, eo probante, seniores Monachi veteris disciplinæ aliquatenus lapsæ renovandæ gratia, è Congregatione S. Mauri Patres duodecim liberè vocatos, et à R. Patre Superiore generali per D. Columbanum Provinciæ Parisiensis missos intra septa Monasterii humanissime ac liberaliter exceperunt, cui rei per totam Galliam seriò incumbunt, ac ædificiorum restaurationi, quæ passim imbribus, vetustate, seu etiam Commendatoriorum incuria deformata jacebant. (*Metrop. Remensis Historia*, t. Ier, p. 657.)

[1] On les trouvera en appendice VI, extraites d'un recueil intitulé : *Coustumes et ordonnances tant en sonnaige co^e en aultres choses de l'eglise St Nicaise.* (Biblioth. de Reims, ms. in-4°, lettre C, n°s 196-193, où l'on trouve, à la fin, des notes autographes de Marlot sur Saint-Nicaise.)

Digitized by Google

stricte observance, en même temps qu'un stimulant rappel à une vie d'étude profitable au bien public [1].

Ces avantages ne s'acquéraient pas sans de longs pourparlers, sans débats et parfois sans luttes. En ce qui concerne Saint-Nicaise, il fallut au moins cinq ans pour voir aboutir un projet qui nous paraît si simple et si naturel. On devait tenir compte de la vive susceptibilité des anciens religieux pour garder leur genre de vie, et de la nécessité où l'on était de leur assurer des pensions viagères et de leur conserver une portion des bâtiments formant leur habitation personnelle [2]. Il y avait dans ces stipulations une part de légitime prévoyance dont le grand prieur se fit lui-même le légitime interprète, en négociant avec les religieux de Saint-Maur le concordat du 11 janvier 1634. Cet acte fut signé par lui à Paris au nom des dix-sept religieux de Saint-Nicaise, et par D. Colombain Regnier, prieur de Saint-Remi, et D. André Bétolaud, prieur des Blancs-Manteaux, au nom des bénédictins réformés. L'abandon qu'il réglait au profit de ces derniers devait avoir son exécution le 22 juillet de la même année pour l'entrée en jouissance des biens, et à Pâques de l'année suivante

[1] La sollicitude de Marlot pour la régularité monastique, son zèle pour introduire une réforme dans les abbayes de Reims, son éloge de la Congrégation de Saint-Maur, sont vivement exprimés au tome II de son *Histoire de Reims*, p. 623 à 630, où il traite du rétablissement de la discipline régulière dans l'abbaye de Saint-Remi, en 1627. Il raconte l'introduction de la même réforme à Saint-Nicaise, en 1634, au tome III, p. 372.

[2] On avait d'abord tenté des négociations avec la Congrégation de Saint-Vanne, de Verdun; il était même venu plusieurs religieux de cette maison à Saint-Nicaise, mais « leur humeur, dit D. Marlot, ne symbolisa pas avec la nôtre ». *(Hist. de Reims*, t. II, p. 625.)

Digitized by Google

pour la prise de possession du monastère. En réalité, l'installation des huit Pères de la nouvelle observance fut reculée jusqu'au 12 mai 1635, et leur réception solennelle eut lieu par les soins de D. Marlot qui la présida en personne [1].

Désormais, c'en était fait : la supériorité véritable et l'administration passaient entre les mains de D. Thomas Masson, et le grand prieur des anciens religieux n'avait plus qu'une autorité restreinte, une charge honoraire avec une pension de quatre cents livres. Ce modique subside explique suffisamment la possession que nous constations plus haut, d'autres petits bénéfices obtenus ou revendiqués par lui à Saint-Thierry et à Hautvillers. Du moins, D. Marlot gardait son indépendance, sa liberté de travail et de résidence, car il ne s'affilia pas à la réforme, bien qu'il s'en fût réservé le droit pour lui comme pour ses confrères. Il préféra sans doute, à l'âge où il était parvenu, se vouer tout entier aux occupations qui lui étaient chères, et ne point rompre des habitudes qui faisaient encore temporairement revivre les plus respectables traditions. En effet, le bienfait immense de la réforme n'empêchait pas une rupture absolue avec les usages séculaires de la maison : il y avait eu changement dans le costume, dans le régime matériel et spirituel, et aussi, ce qui n'était pas le moins sensible, dans la récitation de l'office, le bréviaire et le missel rémois ayant été remplacés par les livres romains béné-

[1] Toutes les pièces essentielles relatives à cette affaire sont reproduites à l'appendice, d'après les originaux transcrits sur un petit registre, sorte de cartulaire conservé aux Archives de Reims, Fonds de Saint-Nicaise. On y trouvera les noms des anciens religieux, ceux des nouveaux, des renseignements sur leur genre de vie, leurs droits respectifs, etc. ; pièces VII, VIII et IX.

Digitized by Google

dictins [1]. On conçoit que D. Marlot n'ait pu se résoudre à une abdication de son passé et au sacrifice de ses plus intimes souvenirs. Personne ne le lui aura demandé, et la postérité n'a aucun reproche à lui adresser de ce chef, puisque le bien qui s'opéra était quand même son œuvre.

Ce bien fut à n'en pas douter considérable : les plus édifiantes vertus de l'abnégation, du renoncement et du travail vinrent refleurir à Saint-Nicaise, sous la direction d'hommes d'une haute valeur intellectuelle et morale : D. Bastide, D. Marsolles, D. Geoffroy et D. Rainssant [2]. Mieux que personne, D. Marlot a jugé le mérite de ses successeurs, et l'hommage qu'il leur rendit est trop touchant et trop curieux en lui-même pour être omis ici : « Il y a vingt-six ans, écrivait-il en 1660, que l'ancienne discipline a été rétablie à Saint-Nicaise, et depuis l'on a vu les nouveaux religieux reprendre avec un courage au-dessus de leurs forces, et une vigueur que personne n'osait espérer, des œuvres interrompues depuis trois siècles entiers. Ils ont réédifié les murs de clôture vers les remparts de la ville et rétabli avec goût et élégance les lieux claustraux et leurs dépendances

[1] Voir la relation de D. Simon Champenois sur les effets de la réforme à Saint-Nicaise, en appendice IX.

[2] Voici comment le neveu de Marlot rend témoignage aux premiers religieux de Saint-Maur implantés à Reims : « J'ay entendu dire à l'un de nos Médecins de ce tems-là, Mr Lefrique, parlant des supérieurs de St Remy et de St Nicaise : « Quand je les voyois, je croyois voir des saint Benoît ; quand je les entendois parler, il me sembloit entendre les paroles de St Benoît. » M. Lefrique parloit particulièrement de quatre supérieurs, savoir Dom Marc Bastide, D. Vincent Marsolles, D. Mommole Geoffroy et D. Firmin Rainssant. » (*Abrégé de l'Histoire de Saint-Nicaise*, par D. Simon Champenois, ms. cité, p. 49-51.)

Digitized by Google

qui tombaient en ruines. Ils ont pu sans doute trouver pour cela des ressources dans les coupes des bois de Montrieul, mises sagement en réserve par les anciens religieux; mais ce qui est bien plus louable de la part des religieux réformés, c'est qu'ils ont accru et décuplé ces ressources par leur genre de vie sobre et leur économie, immense avantage qui ne nuit à personne. Maintenant ils travaillent activement à l'achèvement du cloître dans un style presque semblable à celui de l'aile tournée vers le midi et contiguë à l'église. Ils souhaitent plus tard, si Dieu le leur permet, terminer dans l'église les bras du transept qui manquent de voûtes, construire la rose septentrionale, achever enfin le couronnement du vaste ensemble de l'édifice. Louange et honneur soit à eux pour ces bienfaits, et qu'ils en aient la récompense dans un monde meilleur[1] ! » La paix était déjà leur devise et leur suprême désir ici-bas :

[1] Cæterum à restitutæ in pristinum vigorem apud Nicasianos regulæ an. 26 intermissum fabricæ opus per tria fermè sæcula, Ascetæ supra vires, et omnem hominum expectationem strenuè aggressi sunt, illudque incredibili studio promovent : inchoatum à septis Monasterii versus Civitatis mœnia, tum, à Claustralibus locis, et Officinis senio labentibus structura sat eleganti, et ab ea quam seniores Monachi intenderant, parum discrepante, ad quod suc-

Digitized by Google

On le voit, D. Marlot éprouvait un profond sentiment de gratitude envers ses successeurs, et surtout il applau-

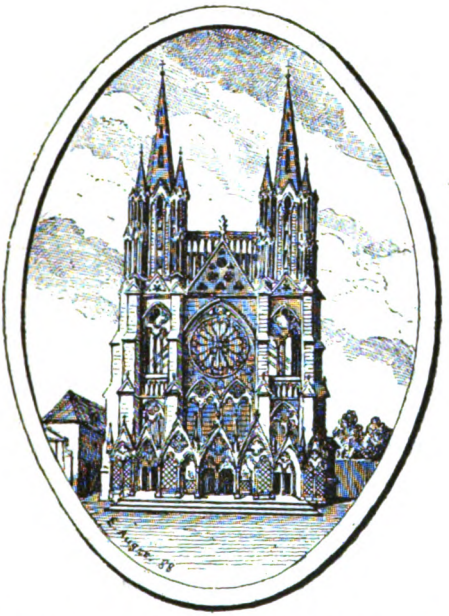

dissait à leur triomphe dans le maintien et l'embellissement du chef-d'œuvre de Libergier. Au surplus, était-il

cisæ Arbores in nemore de Monte Reguli Seniorum cura et magnis impensis servatæ, vel pecunia inde conflata, pro parte quæ Conventui competebat, sumptus quidem suppeditarunt, at ea multo magis quæ ex laudabili Ascetarum recentium parcitate et œconomia provenit, quæ magnum procul dubio vectigal est et nulli noxium. Sedulò nunc ferventerque Claustro perficiendo incumbitur, pene simili Architecturâ cum Ala meridionali quæ pilis Ecclesiæ adheret. Spondentque se post aliquot annos, si Deus dederit, latera seu brachia ut vocant Ecclesiæ hactenus sine testitudine relicta, Rosam que septentrionalem quæ deest perfecturos, totique fabricæ, quod magnum est, coronidem impositurros. Laus sit his et honor, ac præmium melioribus in locis esto. (*Metrop. Rem. Hist.*, t. Ier, p. 662.)

Digitized by Google

possible que l'historien de Reims restât insensible au sort d'un monument qui était comme le diadème de la cité ? Comment eût-il prévu qu'un siècle et demi après lui ce merveilleux édifice serait abattu et qu'il n'en resterait pas pierre sur pierre ! Nous avons un autre témoignage de son goût éclairé pour les arts et de sa sollicitude pour la décoration de l'église à l'ombre de laquelle il vécut.

D. Grégoire Le Grand, religieux de Saint-Nicaise, dans sa description en vers de l'église de cette abbaye, mentionne en effet le soin qu'apporta D. Marlot à la description, incomplète jusqu'à lui, du Tombeau de Jovin[1] :

Marlotus hanc ni
Metropolites,
Oedipus atque,
Semper Avorum
Tempora Doctus,
Sic reserasset,
Urna ut ab Illô
Major abiret;
Quin quoque Templum.

Puis il loue le zèle qu'il mit à enrichir l'édifice de deux beaux tableaux : l'un, *Une Vierge* de Van Eyck, l'autre, *Le Denier de César* de Paul Poter, acquis par lui en Belgique en 1665 :

Namque Tabellas[2]
Ipse recenter
Intulit Ædi ;
Fecit Apelles.

[1] Les dissertations de D. Marlot sur le Tombeau de Jovin se trouvent au tome Ier de l'*Histoire latine*, pages 96-103, et au tome Ier de l'*Histoire française*, pages 531-36.

[2] In Belgio feliciter à se coëmptas anno 1665. (Note de D. Le Grand.)

Digitized by Google

Prima VANEKI [1]
(Gandavus Heros,
Quique Oleorum
Pinguia, primus
Fusa Colori
Miscuit) Aram
VIRGINIS, *Ipsa*
VIRGO - *met ornat.*

Altera CHRISTUS,
Cæsaris Æra
Reddere dictans :
Ars miserandi
Rara POTERI [2]
Bruxela quem flet,
Mænibus ipsis,
Flumine mersi. [3]

Nous devons savoir gré à D. Le Grand de cette indication fort intéressante sur le goût artistique de D. Marlot, mais elle nous laisse dans la plus complète incertitude en ce qui concerne le sort de ces précieuses peintures. Que sont-elles devenues après la mort du dernier grand prieur ? Aucun historien de Reims ne les signale, et il est probable qu'elles furent enlevées de l'église Saint-Nicaise bien avant la Révolution.

Depuis l'introduction des religieux de Saint-Maur jusqu'à son départ de Reims, c'est à dire pendant vingt-cinq ans, D. Marlot vécut donc en bonne intelligence avec eux, réservant d'ailleurs son temps et son activité

[1] Qui duorum Gandavensium fratrum unus est, qui Pingendi methodum, coloribus Oleo dilutis, primi invenerunt. (Note de D. LE GRAND.)

[2] Bruxellensis Pictoris, qui ex Italia recens reversus post unam aut alteram Tabellam editam, noctu lapsus in Fluvium interiit ; hinc Rara ejus opera, quæ et præstantissima. (Id.)

[3] Extrait de la pièce intitulée *Perelegantis Basilicæ Nicasianæ apud Remos extructæ encomium adonicum*, publiée au tome Ier de la *Metropolis Remensis Historia*, p. 663 à 668.

Digitized by Google

pour le service de sa patrie. Il ne s'éloigna pas cependant avant l'année 1660, comme tout l'indique, du centre où il s'était fixé dès sa jeunesse. S'il quitta l'enclos du monastère, ce fut pour habiter, en dernier lieu probablement, une maison portant pour enseigne *La Rose,* sise dans la rue du Barbâtre et néanmoins tenant à l'abbaye : il avait trouvé là une demeure simple et commode, où s'écoula son existence paisible et studieuse [1].

En outre des fonctions de sa charge et de ses études personnelles, le grand prieur se dépensa principalement au dehors dans le sein du Conseil de Ville, auquel il appartenait de droit aux lieu et place de l'abbé de Saint-Nicaise. Il y siégea, avec les autres membres élus, dans une pleine communauté de bon vouloir et de travail en vue des intérêts communs de la cité. Lors d'une épidémie, en 1636, nous le voyons demander une autorisation de laisser sortir ceux qui avaient assisté un mourant [2]. En 1643, le Conseil expédia à Paris plusieurs exemplaires de son *Théâtre d'Honneur,* en vue de faciliter

[1] *16 Mars 1686.* — Bail d'une maison appartenant à l'abbaye de St Nicaise, rue du Barbâtre, appelée *la Rose*, en laquelle demeuroit ci-devant Mr Marlot, grand prieur de ladite abbaye, contenant cuisine, salette basse, galerie, chambres hautes, étude, grenier, cour, jardin, écurie, tenant audit couvent d'une part, pour 9 ans, moyennant 100^l^ par an... Led. bail fait à Mre Jean Culotin, chanoine de Ste Balzamie. *(Minutes de Tauxier, notaire à Reims,* 1686.*)*

[2] *1636, 26 may.* — Sur la permission demandée par Mr Marlot, prieur de St Nicaise, que ceulx qui ont assisté domp... Regnart, relig^x^ de lad. abbaye, mort le jour de feste du St Sacrement dernier, puissent fréquenter nonobstant l'injonction à eulx faicte de demeurer en la chambre sans avoir spécifié le temps, conclud qu'ils demeureront en lad. chambre sans fréquenter jusques à jeudy prochain. *(Conclusions du Conseil de Ville,* 1636.*)*

Digitized by Google

sans doute quelques démarches à la Cour faites dans l'intérêt de la ville [1]. A partir de 1650, il prend une grande part aux délibérations et fait partie de nombreuses commissions dans des affaires diverses [2]. Il put surtout faire bénéficier l'administration de la cité de son expérience et de son habilité dans les questions litigieuses, surtout pour l'examen des chartes et des anciens titres. Il semble qu'il continua au sein du Conseil la tradition des Bergier et des Rogier, et ce ne fut pas le moindre des services qu'il rendit à sa ville natale.

Sa signature apparaît de plus en plus fréquemment, dans les années 1653 à 1660, au bas de conclusions relatives à toutes sortes d'objets [3]. Il était apte, soit à vider

[1] *1643, 31 may.* — Sur ce que le s^r Lieutenant a dit que Mrs Souin et Thierry demandent qu'on leur envoye deux livres des Sacres, composé par M. Marlot, prieur de St Nicaise, pour donner à aulcun de Mrs du Conseil qui leur en ont demandé, conclud que lesd. livres seront envoyés auxd. s^rs Souin et Thierry. (*Registres des conclusions du Conseil de Ville*, 1643, aux Archives de Reims.)

[2] *Dimanche 12 mars 1651.* — Distribution des charges entre MM^rs du Conseil..... Mr Marlot, prieur de St Nicaise, les sieurs Fremin et Josseteau avec Mrs Bourgeois, Ballet et Leclerc [sont élus] pour les procès et dresser les mémoires nécessaires pour sur iceulx deffendre ou agir pour les affaires communes de ladite ville, tant en demandant qu'en deffendant, soit à Reims, Paris ou ailleurs..... Ledit s^r Marlot, prieur de St Nicaise, H. Josseteau, J. Marlot et Bachelier, pour les ouvrages de couverture et serrurerie qui se trouveront estre à faire ès bastimens et fortifications..... (*Registres des Conclusions*, t. XLIV, p. 21.) — On voit D. Marlot apparaître constamment dans les réunions suivantes parmi les membres présents au Conseil.

[3] *Registre des conclusions du Conseil de Ville de Reims*, 1er janvier 1653, t. 45, p. 366, se trouve la signature *Marlot* avec paraphe au-dessous de celle de D. Wilquin, grand prieur de Saint-Remi, d'une écriture très nette, semblable à celle du titre de son *Histoire de Reims*.

Digitized by Google

des questions de procédure, comme on l'a vu plus haut, soit à apprécier des points de viabilité [1], soit même à partager le fardeau commun dans les préparatifs du banquet royal, au sacre de Louis XIV [2]. Tandis qu'il participait aux moindres détails d'exécution dans les cérémonies de ce genre, il en consignait les grandes lignes et les plus importantes conséquences dans ses manuscrits [3]. Il ne ralentit rien de son activité en vue du bien public jusqu'à son départ de Reims, que l'on peut fixer au milieu de l'année 1660 [4].

Le souvenir de D. Marlot ne souffrit point de son absence prolongée : nous verrons plus loin qu'à la nouvelle de sa mort, en 1667, ses collègues du Conseil de Ville partagèrent le deuil et les regrets des bénédictins de Saint-Nicaise.

[1] *17 May 1653.* — Sur ce que le Lieutenant a représenté que Jehan Allart, qui a entrepris de remplir les creux qui sont au chemin de St Brice au dessoubz de la place du cimetière de St Hillaire, désire les faire veoir à la compagnie afin d'avoir permission de semer quelque orge en cas qu'ilz soient trouvez de hauteur suffisante : Conclud a esté que led. Sr Lieutenant et Mrs Marlot, prieur de St Nicaise, Fremin, Josseteau, advocats, se transporteront sur le lieu pour revoir sy lesd. creux sont comblez de terre et de haulteur suffisante pour en ce cas bailler ladite permission. (*Conclusions du Conseil de Ville*, 1653.)

[2] *2 mars 1654.* — Distribution des charges pour préparer le banquet le jour du sacre, tirée au sort,..... celle des ustansilles de cuisine échue à Mrs Marlot, prieur de St Nicaise, et Caillambault. (Ibid., 1654.)

[3] Détails sur le sacre de Louis XIV, le festin, la cavalcade, etc., dans l'*Hist. de Reims*, t. IV, 1846, p. 599 et suiv.

[4] D. Marlot figure encore parmi les députés chargés d'élire les conseillers et échevins de Reims le dimanche 29 février 1660. On ne le voit plus prendre part aux élections des années suivantes. (*Registre des conclusions*, note de M. Demaison, archiviste.)

Digitized by Google

CHAPITRE III.

D. Marlot administrateur du prieuré de Fives ; sa mort ; son épitaphe.

Les six dernières années de la vie de D. Marlot s'écoulèrent loin de sa ville natale, qu'il dut quitter, non sans regret, pour accomplir une mission capitale au point de vue de la sauvegarde d'un domaine important de l'abbaye de Saint-Nicaise. Il s'agissait de revendiquer et ensuite d'administrer l'un de ses plus anciens prieurés, celui de Fives, tout voisin de Lille et lié comme cette grande ville aux convoitises des puissances qui se disputaient la possession des Flandres [1]. Des conflits avaient été soulevés de longue date au sujet de cette possession devenue de plus en plus précaire pour Saint-Nicaise, depuis que le baron de Mercy, frère du général de ce nom, en avait obtenu le bénéfice en vertu de bulles du Pape, et par la protection du roi d'Espagne. Tant que dura la guerre, il était impossible de tenter le moindre effort pour récupérer des droits que la force méconnais-

[1] 7 *novembre 1659. -- Paix des Pyrénées.* — Par ce traité, la ville de Lille ne fut pas abandonnée à la France; elle y fut seulement annexée en 1667, après un siège mémorable, et définitivement acquise par le traité d'Utrecht, en 1713.

Digitized by Google

sait ouvertement : la paix des Pyrénées ouvrit des perspectives plus clémentes, en stipulant le retour des biens à l'ancien état de choses [1]. Mais il ne suffisait pas de paraître à la face du ravisseur pour obtenir gain de cause, il fallut plaider contre lui au Grand Conseil de Brabant : « La résistance que le baron fit avant que lascher prise, continue D. Marlot, m'obligea de demeurer un an entier à Bruxelles, où j'obtins premièrement sentence de sequestre en septembre 1660, puis arrest de restablissement en avril 1661 [2]. » Grâce au talent du grand prieur qui se déploya à l'aise dans un procès si difficile à soutenir devant un tribunal étranger, l'affaire principale eut une heureuse issue sans plus tarder, non toutefois sans avoir nécessité la rédaction de nombreux mémoires, réponses et autres factums de procédure [3]. Il fallait ensuite rétablir le prieuré dans un état satisfaisant, y faire revivre l'observance régulière, administrer ses dépendances [4] et préserver pour l'avenir

[1] Voici ce qu'en dit D. Marlot : « Les articles du traité de paix 28, 29, 30, portent que les sujets des deux Roys seront rétablis dans leurs biens... Je fus à l'instant député par les abbé et religieux de Saint-Nicaise dans la Flandre, pour demander la restitution du prieuré de Fives. » (*Hist. de Reims*, 1846, t. IV, p. 607.)

[2] Ibidem, p. 607.

[3] Bibliothèque de Reims, M. 4444-1-26 (Cabinet de Reims). Saint-Nicaise, Mémoires, Factums, Arrêts. — Cette liasse de pièces imprimées du XVIIe siècle relate toutes les phases de la revendication du prieuré de Fives, soutenue par D. Marlot en 1660. Elle est analysée dans le *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. Ier, 1890, n°s 690, 691 et 1147.

[4] Il est question de l'administration de D. Marlot au prieuré de Fives, dans deux Factums relatifs aux procès entre la Sainte-Chapelle et le Procureur général du Parlement de Tournay. Les *Défenses*..... (p. 13) énoncent que D. Marlot avait avec lui quelques religieux de diverses observances, et que lui-même était vêtu en ancien Religieux non réformé..... Les *Réponses*..... (p. 26) nous

Digitized by Google

ses droits qui restèrent toujours litigieux[1]. Ces soins nécessitaient beaucoup d'esprit de suite et de persévérance.

Au milieu de ces incessantes préoccupations, on comprend que le séjour de D. Marlot en Flandre se soit prolongé indéfiniment. Malgré l'attrait naturel qui devait sans cesse le ramener en esprit au seuil de sa patrie, il ne paraît pas y être revenu même temporairement, et il se contenta de travailler à son texte français de l'*Histoire de Reims,* en y insérant la mention des évènements survenus en son absence[2]. Mieux encore, il ne se laissa pas absorber par les mille détails de son administration, il mit à profit ces longs retards au cours desquels il espérait échanger Fives contre un domaine en France, et il trouva le temps de composer à Fives et de faire

apprennent que D. Marlot écrivit, le 20 avril 1634, à D. Guill. Rogier et à D. Nicolas Le Poivre, demeurant au Prieuré de Fives, disant « qu'il leur envoye une copie du traité commencé avec les Pères de la Congrégation de St Maur, lequel encore qu'il soit arrêté quant à l'établissement de la Réforme et les pensions des Religieux, il n'est pas encore accomply dans toutes ses parties, d'autant qu'il dépende d'un contract plus ample qui doit être fait avec Monseigneur l'Abbé ». — Même recueil, *Exposé des faits*, C R 690, 24: on y trouve des détails sur les reconstructions à l'église de St Nicaise en 1750-1761, par Rousseau et Lefebvre, architectes à Reims. *(Cabinet de Reims,* recueil 690.)

[1] Défence des droits du Prieuré de Fives en la Chastellenie de Lille, contre un factum donné au public par Messieurs de la Sainte Chapelle à Paris, et de Saint-Nicaise de Reims. S. l. n. d., vers la fin du XVIIe siècle. (Bibl. de Reims.)

[2] Il termina en ces termes le livre XII de son *Histoire française* écrite à Fives tout entière : « L'éminentissime cardinal Anthoine, éleu archevesque de Reims, de retour de Rome en septembre 1663....., fut complimenté par les députés du clergé et du magistrat, dont les particularités m'estant inconnues pour mon changement et le séjour que je fais en Flandre, je briseray ici sans continuer davantage cette histoire. » *(Hist. de Reims*, par D. Marlot, t. IV, p. 608.)

Digitized by Google

imprimer à Lille le premier tome de son œuvre latine, mûrie et menée à terme par un labeur au moins trentenaire [1]. Il s'adonna, écrivit-il alors, avec d'autant plus de soin dans sa solitude à la révision et à la correction de son texte [2]. Mais les années de sa vie active commençaient à peser sur lui de tout leur poids, et bien qu'il atteignît seulement, en 1666, ses soixante-neuf ans, il sentait la mort approcher. Il écrivait en tête de sa version française cette épitaphe citée plus haut, qu'il terminait mélancoliquement en ces termes : *Mors cita, vita nihil;* et de même, dans la dédicace de son Histoire latine, il disait à Nicolas Colbert, évêque de Luçon, son compatriote et son ami, que son âge arrivait au terme : *Ætas ad occasum properet.* Il avait en effet atteint la réalisation de ses vœux, sinon accompli toute sa tâche, et il mourait l'année suivante, loin des siens, au milieu des troubles et des guerres sans cesse renaissantes.

Son séjour en Flandre n'avait pas été inutile à sa patrie : le domaine de Saint-Nicaise, que D. Marlot géra en personne, ne lui fut plus contesté [3].

[1] Marlot écrivit son *Histoire latine* en 1664-65, voir t. Ier, « ab anno 513. ad hunc usque 1664. expirantem... » p. 178. (Ibid., p. 290.) « Sane ipse ego, qui adhuc Dei gratiâ superstes sum, et hoc anno 1665 scribo..... » (Ibid., p. 362...) « Sedes iterum vacat hoc anno 1665... »

[2] Pace sancita inter Reges et promulgatâ ann. 1660, in Flandriam missus sum, ut prædam ab eo (Barone de Merci)...excuterem, his in sanctiori Consilio Bruxellæ intentata fortunatò successit, Prioratumque post decem menses, vi fœderis vindicavi, cumque ibi moram trahere opus mihi fuerit, ut collapsa resarcirem, captaremque occasionem Prioratum permutandi cum aliis reditibus seu prædiis in Gallia sitis, optime ea usus præsentem historiam Insulis edendam curavi, quò præsens correctioni facilius incumberem. *(Metrop. Rem. Hist.*, t. Ier, 659.)

[3] *29 janvier 1661.* — Procuration des chanoines de la Sainte-

Digitized by Google

L'histoire de ce prieuré n'a pas encore été écrite : ses archives sont éparses entre les fonds de Saint-Nicaise à Reims, de la Sainte-Chapelle à Paris, et de Fives à Lille [1]. On ne s'attend pas à la trouver ici, même par un simple aperçu ; toutefois on lira volontiers, pensons-nous, la notice descriptive que traçait quelques années plus tard D. Simon Champenois, fidèle gardien de la mémoire de son oncle et témoin de la durée de ses services en Flandre [2]. Quel contraste entre la peinture qu'il donne du site de Fives en 1673 et celle que nos contemporains ont à en faire! Le vallon s'est rempli de constructions industrielles qui sont l'annexe d'une populeuse cité, la solitude du prieuré a fait place à l'animation d'un faubourg, la petite rivière aux bords verdoyants est devenue un ruisseau bouillant du trop-plein des usines, tout fumant de vapeur et nommé à bon droit la *Chaude rivière* [3]. Les bâtiments qui ont abrité la vieillesse

Chapelle pour passer bail à Mr Marlot. — *15 novembre 1662.* — Bail des revenus du prieuré de Fives fait à Mr Marlot. (Pièces indiquées dans le Cartulaire de Fives (fol. 4 vo). *Arch. de Reims*, fs. de Saint-Nicaise, note de M. Demaison.)

[1] Nous devons à la très obligeante et aimable entremise de Mgr Dehaisnes, ancien archiviste du Nord, une suite de documents sur l'administration de D. Marlot à Fives, et nous les donnons en appendice XI, avec la description de l'ancien prieuré due à la même communication.

[2] Voir en appendice XII.

[3] *Souvenirs religieux de Lille et de la région*, revue mensuelle, octobre 1890, Prieuré de Fives, p. 145-50. Cette notice, signée N. (de Norguet), précise d'abord l'emplacement du prieuré de Fives, dont il ne reste plus que le nom donné à une rue et à une place d'un faubourg de Lille. Elle offre en outre une traduction plus ou moins exacte du chapitre de D. Marlot sur Fives, au tome Ier du *Metrop. Rem. Historia*, p. 658. Elle entre ensuite dans quelques détails sur les incidents du siège de Lille, en 1641, et sur l'incarcération des moines que l'on accusait d'être des espions de la

Digitized by Google

de D. Marlot sont anéantis; l'église elle-même a été démolie; il ne reste que l'habitation du prieur, reconstruite au XVIIIe siècle [1]. Heureusement, il subsiste quelques vues d'ensemble de l'ancien Fives, et en les interprétant à l'aide des pièces d'archives, on reconstitue ce modeste asile qui remplaçait, pour l'historien de Reims, les splendeurs de Saint-Nicaise [2].

Aucune relation ne nous apprend comment s'écoulèrent les derniers jours de D. Marlot, ni dans quelles circonstances il mourut. Sa pleine activité de travail est attestée, pour l'année 1666, par l'achèvement de l'impression du bel in-folio orné de planches qui sortit des presses de Nicolas de Rache. Le permis d'imprimer lui en avait été donné à Reims et à Lille au mois de mai, et il en datait la dédicace de Fives, aux ides de juillet de la même année. Il jouit sans doute jusqu'à la fin de la plénitude de ses facultés; en tout cas, il resta en possession de son titre d'administrateur et mourut le 7 octobre 1667, au milieu de ses confrères bénédictins. Ses épitaphes en font foi, ainsi que la note de D. Simon Cham-

France; puis elle relate les troubles occasionnés par les querelles jansénistes dans le service de la paroisse de Fives en 1724. Enfin, on y trouve la mention du charme que le séjour de Fives offrait alors aux bourgeois de Lille qui y avaient des jardins et des maisons de campagne au bord de la rivière de la Falecque, que l'on appelle aujourd'hui la *Chaude rivière* à cause des fumées dont elle est couverte pendant l'hiver.

[1] Renseignement fourni à Reims, le 2 mai 1888, par M. Henri Fremaux, de Lille.

[2] Il reste plusieurs vues du prieuré de Fives; elles nous représentent des bâtiments irréguliers et peu considérables, entourant une cour carrée, fermée à droite par l'église. Celle-ci est en forme de croix latine, à fenêtres cintrées, avec une flèche carrée. Vers la gauche, se trouvent les dépendances et les bâtiments d'exploitation.

Digitized by Google

penois qui relate également l'impression causée à Fives et à Reims par cette perte irréparable [1].

A Fives, le zèle des religieux à honorer sa mémoire se manifesta dans la rédaction d'une épitaphe d'une forme classique et bien digne du caractère de D. Marlot. Elle se lisait gravée sur une tombe de marbre blanc, au pied du grand autel. Il n'en subsiste aucun fragment et son texte ne nous est connu que par la copie qu'en donne D. Chastelain : une autre copie se retrouve à Lille dans un manuscrit, et la Bibliothèque de Reims en possède une reproduction imprimée sur placard in-4°, dont nous donnons le fac-similé ci-contre. L'ancien style lapidaire offre un charme poétique et une gravité de langage dont il semble que le secret soit perdu de nos jours. Il y règne une précision, une sobriété telles que les faits parlent d'eux-mêmes, et que l'éloge du défunt est discret, toute emphase étant bannie. C'était bien le cas pour D. Marlot, que ses titres et ses œuvres suffisaient à louer.

[1] « Monsr Marlot, grand Prieur de St Nicaise, Docteur en Théologie, et dernier Prieur des anciens Religieux du Prioré de Fives, y est mort et enterré au pied du grand autel sous une tombe de marbre blanc en l'année 1667, après avoir fait imprimer à Lille le Ier tome de sa Métropole de Reims et le second à Reims, in-folio. La plus grosse cloche de St Nicaise, pesant dix mille, a esté quassée en la sonnant pour le service de son decez. Elle estoit beaucoup plus harmonieuse qu'elle n'a esté depuis, à cause que les fondeurs y ont meslez trop de métal étranger. Actuellement elle est encore quassée du jour de la Toussaint 1717. » (*Abbrégé de l'Histoire de l'abbaye de St Nicaise de Reims*, par dom Simon Champenois, religieux de cette abbaye, Ms in-4° (1718), provenant de la Bibl. de Ch. J. Fr. Beaucousin et envoyé à la Bibl. de Reims par un libraire de Dijon, le 28 décembre 1890, p. 65.) — Cette composition inédite figure en la nouvelle édition de la *Biblioth. hist. de la France*, par le P. J. Le Long, t. IV, p. 346, colonne 2, au supplément sous le n° 12693bis.

Digitized by Google

D. O. M.

HIC RESURRECTIONEM EXPECTAT
DOMNUS GUILLELMUS MARLOT,
REMUS,
SACRÆ THEOLOGIÆ DOCTOR,
REMENSIS ABBATIÆ S. NICASII
MAGNUS PRIOR,
HUJUSQUE FIVIENSIS PRIORATUS
POST BELLA VINDEX ET ADMINISTRATOR.
RELIGIONE, DOCTRINA, PROBITATE
CONSPICUUS;
MENTE DEUM, STYLO REGEM AC PATRIAM,
BENEFICIIS SUOS
COLUIT, EXTULIT, DEMERUIT.
SACRAM REGUM INAUGURATIONEM,
METROPOLIS REMENSIS DIGNITATEM,
THEOLOGICORUM DOGMATUM VERITATEM,
EDITIS LIBRIS ASSERUIT.
VIXIT ANNOS LXX, MENSES VI.
DENATUS ANNO SALUTIS 1667 DIE 7 OCTOB.
OPTIMO PATRI, ACCEPTORUM BENEFICIORUM
MEMORES
FIVIENSES MONACHI POSUERE.

Requiescat in pace.

Épitaphe de D. Marlot, dans l'église du prieuré de Fives.

Digitized by Google

Nous ajoutons ici une seconde inscription dont le texte paraît avoir été composé à Reims par les bénédictins de Saint-Maur et ne fut sans doute pas gravé [1]. On y trouve quelques traits, omis ailleurs, qui complètent le portrait physique et moral du grand prieur :

DOM. GUILLELMUS MARLOT
NATIONE GALLUS, PATRIA REMUS,
PROFESSIONE MONACHUS, SCIENTIA DOCTOR THEOLOGUS,
DIGNITATE
SANCTI NICASII APUD REMOS ARCHIPRIOR,
NEC NON
FIVIENSIS CELLÆ ADMINISTRATOR PERPETUUS :
CORPORIS MAJESTATE GRAVIS,
INGENII ACUMINE SUBLIMIS,
MORIBUS INSIGNIS,
VITA TOTUS PERILLUSTRIS :
POST EXANTLATOS THEOLOGICÆ PALESTRÆ LABORES,
SUSTENTA MONASTICÆ DISCIPLINÆ MUNIA,
ABSOLUTAMQUE SUMMA CUM LAUDE
METROPOLIS REMENSIS HISTORIAM,
INSULIS VIXDUM GALLICANIS MORITUR,
FIVIISQUE SEPELITUR,
ANNO REPARATÆ SALUTIS M.DC.LXVII°
ÆTATIS LXX°
Sibi satis vixit, non Remis.

[1] Page manuscrite en tête d'un exemplaire que nous possédons du *Metropolis Remensis Historia*, provenant de l'abbaye de Saint-Basle de Verzy : *Ex libris monasterii S^i Basoli, Congr. S. Mauri...*

Digitized by Google

A Reims, le deuil ne fut pas moins sincère et spontané qu'à Fives. Les religieux de Saint-Nicaise, les anciens aussi bien que les réformés, prirent l'initiative d'un service pour le repos de l'âme de D. Marlot, et ils y donnèrent la plus grande solennité. Le Conseil de Ville fut prié d'y assister tout entier, à raison des liens et de la communauté qui l'unissaient au serviable bénédictin, et ses membres s'y rendirent en corps [1]. Les termes dans lesquels les docteurs de l'Université, les représentants du Reims savant, R. Le Large, P. Dozet, N. Colin, P. Oudinet, approuvèrent l'œuvre latine de l'historien, font assez comprendre la part que les hommes studieux de tous les rangs prirent à une perte que devait ressentir chacun des Rémois. Tous ne comprenaient-ils pas que l'œuvre de leur compatriote restait inachevée et que sa perte était un malheur public?

Le dernier mot de la seconde épitaphe citée plus haut était bien l'expression de la vérité : D. Marlot avait assez vécu pour sa gloire, il était trop prématurément enlevé à sa patrie : *Sibi satis vixit, non Remis.*

[1] *Conclusions du Conseil de Ville de Reims*, t. LI, p. 117. — Du vendredi xxvii octobre 1667, sur ce que Monsr le Lieutenant a représenté que sur l'advis des religieux réformés de St Nicaise que Monsieur Marlot, leur Grand prieur des antiens, estoit deceddé, et d'autant qu'il avoit l'honneur d'estre du corps de la compagnie, ils désirent que la compagnie veuille assister aux prières qu'ils ont intention de faire pour le repos de son âme en corps et sont ici presens pour inviter la compagnie, à cest effect; l'affaire mise en délibération, conclud a esté que lesd^t sieurs religieux pourront entrer en la chambre pour estre entendus. Ce faict sont entrés et a esté la compagnie [invitée] par les religieux dud. St Nicaise. Ensuite de quoy a esté conclud que la compagnie se transporteroit en corps pour assister aux dites prières. *(Archives de Reims.)*

Digitized by Google

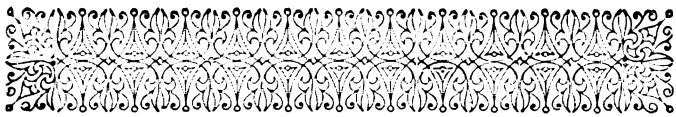

CHAPITRE IV.

D. Marlot historien de Reims; ses œuvres manuscrites et imprimées.

Le titre d'historien de Reims est donné à bon droit à D. Marlot, en tant que continuateur de Flodoard et auteur personnel du corps d'histoire le plus vaste publié sur le passé de la ville et de la province de Reims. Il est le seul, en effet, de nos vieux et patients chroniqueurs, qui ait son œuvre entièrement mise au jour. Ni Foulquart, ni Bergier, ni Rogier, ni Dallier, ni Bidet, les historiens de l'échevinage et de la bourgeoisie; ni Pierre Coquault, l'annaliste du Chapitre; ni Lacourt, ni Le Féron, n'ont trouvé comme lui des éditeurs [1]. Anquetil lui-même, le vulgarisateur des données de ses devanciers, n'a pu voir éclore le dernier volume de son *Histoire civile et politique* [2]. Le mérite de l'Histoire de Marlot, c'est précisé-

[1] Voici comment P. Varin classe les historiens de Reims : « L'Échevinage et le Conseil de Ville ont été curieusement étudiés par Rogier; le Clergé séculier, et particulièrement le Chapitre, ont eu Cocquault pour interprète; puis est venu Marlot, l'historien du Clergé régulier et de ses plus puissants monastères; enfin, Lacourt a recherché d'une manière toute particulière, quoique peu bienveillante au fond, ce qui peut servir à éclairer l'histoire de l'Archiépiscopat. » (*Arch. admin. de Reims*, t. Ier, p. 121.)

[2] Voici sur Anquetil comparé à Marlot un jugement rempli de finesse et de vérité : « Malgré les défauts que nous avons signa-

Digitized by Google

ment d'être un répertoire, d'avoir groupé d'innombrables documents, de les avoir mêlés à la trame de ses récits, et d'avoir ainsi fourni des éléments sur la plupart des problèmes historiques et des évènements importants dans leurs rapports avec les grands personnages et les divers corps constitutifs de la cité. Voilà, selon nous, la cause du succès de l'œuvre du grand prieur de Saint-Nicaise, l'explication de la faveur publique qui a permis d'achever l'édition de son Histoire latine treize ans après la publication du premier volume, et de mettre au jour son Histoire française près de deux siècles après sa mort[1].

Pour atteindre cette renommée, D. Marlot n'avait eu d'autres ressources, ni d'autre stimulant que son zèle et sa bonne volonté. Il ne reçut pas l'instruction préliminaire aux travaux de ce genre, mais il était certainement doué du sens qui mène à l'érudition, et c'est ainsi qu'elle devint pour lui comme une faculté naturelle. Homme d'affaires consommé, il fouilla les archives, déchiffra les diplômes et les chartes avec une ardeur incessante et probablement d'abord dans un but de bonne administration, mais son esprit élevé et sagace y découvrit bientôt les sources de l'histoire civile et ecclésiastique de la contrée. Il compila dès lors dans ce but les docu-

lés, l'ouvrage d'Anquetil *(Histoire de Reims)* est précieux pour le pays; c'est le premier livre sur l'histoire locale écrit en style à la moderne; aux yeux de bien des lecteurs, c'est un grand mérite. Pour les travailleurs, pour ceux qui veulent approfondir les choses, c'est une autre affaire : Marlot sera toujours infiniment préférable. » (Louis Paris, *Remensiana*, 1845, p. 314.)

[1] « Le second tome de l'*Histoire de la Métropole de Reims*, par D. Marlot, a été donné au public par le zèle et les soins du R. P. Dom Jérôme Huret, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Nicaise. » *(Histoire de l'abbaye d'Orbais*, par D. du Bout, publiée par Et. Héron de Villefosse, Paris, 1890, p. 23, note.)

Digitized by Google

ments historiques, comme le firent peu après les religieux de Saint-Maur avec tant de clarté et de méthode [1]. Il fit mieux encore, il les classa par ordre d'archevèques pour éclaircir l'époque de chacun, comme on le faisait par ordre de rois pour l'Histoire de France, et de là sortit un corps d'histoire lumineux, un ensemble de pièces irrécusables comme tableau du passé de sa patrie. Non pas que D. Marlot ait pu atteindre la profondeur de la critique et du discernement des Mabillon et des Montfaucon, mais il se montra comme eux investigateur, soucieux de fournir des preuves, sincère dans la discussion et dans l'exposé des opinions contraires à la sienne; il eut la sagesse de ne pas conclure toujours et se tint par conséquent en général à égale distance de la crédulité et de la témérité. En bien des endroits, la science contemporaine le trouvera en défaut, réformera ses conclusions, rectifiera ses copies, mais nulle part elle n'arguera contre lui de mauvaise foi ni de légèreté.

Sans doute, D. Marlot accueillit la plupart des récits qui trouvaient créance de son temps, surtout les traditions rémoises sur le miracle de la Sainte Ampoule et le sacre de Clovis, et il les défendit contre Chifflet qui niait leur valeur. En cela, il était dans le rôle de tous les anciens historiens français, pour le patriotisme desquels ces sujets étaient des questions nationales. Libre

[1] Ce fut un religieux de Saint-Maur, D. Jérôme Huret, qui continua la publication de l'œuvre latine de D. Marlot, et, par conséquent, il en approuva le plan. Voici la notice qui le concerne dans la *Matricula monachorum professorum Congregationis S. Mauri, ab initio usque ad ann. 1669*, n° 1975 : Hieronymus Huret; patria Remi; diocesis Remensis; ætas 20; locus professionis, S. Remigii, dies 18 januarii 1661; obitus, die 6 januarii 1730, in monasterio S. Fiacri. Sacerdos. (Edit. in-f°, Paris, 1669, p. 196. Biblioth. de Reims.)

Digitized by Google

à nous de ne pas les comprendre de même, sans décrier pour cela la sincérité de leurs convictions.

On peut donc louer les œuvres de D. Marlot, surtout son Histoire latine de la Métropole de Reims, qui se trouve entre les mains de tous les érudits et a acquis un rang estimé parmi les grands ouvrages sur l'Histoire de France. C'est là que revit Flodoard et que la suite la plus naturelle lui a été donnée; c'est là que sont les sources les plus abondantes pour l'histoire des archevêques, du chapitre, des abbayes et de la cité elle-même dont les annales sont liées intimement à ses grands feudataires. Marlot se présente à nous bien supérieur à P. Coquault, à Lacourt et à Jean Rogier pour la méthode et la clarté, bien plus profond qu' Anquetil, bien plus utile que les abréviateurs et les vulgarisateurs [1]. Son latin n'a pas la limpidité des grands auteurs, mais il est toujours compréhensible, d'une suite assez régulière, et s'il nous rebute parfois, c'est que nous n'avons plus l'habitude de la lecture courante dans une langue qui fut la langue universelle de l'érudition jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Néanmoins, l'œuvre latine de Marlot est généralement regardée comme supérieure à son œuvre française, quoique cette dernière soit plus étendue et plus complète [2].

[1] C'est pour cela que Marlot fut annoté en français, traduit et abrégé par un grand nombre d'auteurs rémois: Lacourt, Coquebert, Pinchart, Joseph Maillefer, etc. (Cfr. ANQUETIL, *Hist. de Reims*, t. Ier, p. 229, note.) — Voir sur le manuscrit de ce genre, offert au Conseil de Ville en 1754 et conservé à la Bibliothèque de Reims, l'appendice XIII.

[2] Voici le jugement que portait P. Varin sur l'œuvre française de Marlot : « Le texte français de Marlot, dont nous ne défendrons pas le style, est bien autrement intéressant à nos yeux, comme histoire, que le texte latin. Et d'abord, le premier contient cer-

Digitized by Google

Le style en est expressif, mais lourd, parfois diffus et un peu prolixe. Les défauts de critique y apparaissent davantage dans les récits préliminaires sur les origines des peuples, la fondation des villes et des évêchés [1]. Il y a des redites, des dissertations intercalées qui nuisent à l'enchaînement du récit, tandis qu'ailleurs ce sont des lacunes, des omissions que rien ne peut combler [2]. Il n'en faut pas moins rendre hommage au bénédictin qui nous légua le fruit de ses dernières veilles, et à la Société qui édita son texte français, en l'annotant et en l'illustrant avec un soin jaloux. Est-il maintenant un érudit qui tenterait une semblable entreprise et élèverait un pareil monument à sa patrie? De nos jours, avouons-le, les œuvres des particuliers gagnent en pénétration : elles perdent en étendue.

tains documents dont l'absence est complète dans le second; puis, sur chaque sujet dont traite même le texte latin, le texte français offre des renseignements bien plus abondants, et presque toujours judicieusement présentés. Aussi nous faisons à l'histoire inédite de Marlot de fréquents emprunts qui permettront à la critique de se prononcer. » (*Archives admin. de Reims*, t. Ier, p. 130.)

[1] D. Marlot, suivant les données de Flodoard, admet l'arrivée de saint Sixte à Reims au Ier siècle, mais il formule avec réserve son opinion. Néanmoins, les éditeurs du texte français ajoutèrent à sa dissertation une longue note (t. Ier, p. 419-425), dans laquelle ils se rangent parmi les adversaires de l'apostolicité des églises des Gaules. D'innombrables mémoires ont paru depuis sur cette question sans la résoudre. Mais un récent travail, net et concis, dû à l'érudition de M. l'abbé Duchesne, membre de l'Institut, semble définitivement ramener au IIIe siècle la mission de saint Sixte. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1889, 5e série, t. X, p. 337 à 353.)

[2] D. Marlot ne songeait pas à mettre au jour son texte français de l'*Histoire de Reims*. Il dit, en effet, dans l'Advis au lecteur, où il rend compte des motifs qui l'ont porté à détacher l'histoire de

Digitized by Google

Le jugement que nous émettons sur D. Marlot et son œuvre nous est suggéré par les appréciations successives de ses émules et des biographes modernes [1].

Si D. Tassin ne l'a pas compris dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur,* il figure cependant au Supplément ajouté de nos jours à cette galerie d'érudits. D. Mabillon et D. Martène ne lui ont pas ménagé leurs éloges, et il est cité dans la plupart des recueils généraux consacrés à la vie et aux œuvres des religieux appartenant à l'ordre de Saint-Benoît [2].

Parmi les historiens rémois, c'est le chanoine Lacourt qui a le mieux rendu justice à l'immense labeur de son devancier. En l'annotant, c'est à dire en le revisant, il devenait son héritier; il travaillait sur son fonds et il l'exaltait d'abord comme continuateur de Flodoard. Voici ses propres expressions :

Saint-Remi du corps de son histoire générale : « J'ay véritablement excédé les bornes d'un bon historien et méprisé l'addresse qui consiste à retrancher le superflu. Mais mon dessein n'estant pas de mettre au jour cette histoire françoise, je l'ay volontiers étendu de la sorte, tant pour les curieux que pour moy mesme... J'ay mesme permis aux RR. PP. réformés de Saint Remy d'en prendre copie pour en dresser une plus succincte... Je me suis appliqué à feuilleter les anciens registres à assez grand travail, que le lecteur recevra, s'il lui plait, avec une pareille affection, sans requérir autre chose de luy que ses prières. » (*Hist. de Reims*, 1845, t. II, p. 492.)

[1] Voir à la fin de l'appendice la Bibliographie des travaux concernant Marlot.

[2] Ces grands bénédictins ont cité D. Marlot au cours d'une notice sur l'abbaye de Saint-Nicaise : « Bona (Fiviensis prioratus), sancita pace, recuperata sunt, opera et labore domni Guillelmi Marlot, sancti Nicasii archiprioris et doctoris theologi, qui ibidem senio fessus decessit et sepultus est, multis doctrinæ et eruditionis suæ relictis monumentis, in primis Historia Metropolis Remensis, quæ duobus tomis vulgata est. » (*Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, 1739, p. 310.)

Digitized by Google

« Si l'on est redevable à Flodoard de la connoissance de nos premiers évêques, dom Marlot a fait revivre ceux des siècles suivants, et si le titre de Père de l'histoire de Reims appartient au premier, dom Marlot en est le restaurateur et le propagateur. »

Puis il reconnaissait que personne n'avait tenté avant lui pareille suite au Père de l'histoire rémoise et ne l'exécuta depuis; il ajoutait avec grande vérité que « Marlot manqua de secours plutôt que de génie », ce qui expliquait, à ses yeux comme aux nôtres, le caractère imparfait de bien des détails d'un si vaste ensemble. L'avoir conçu et réalisé, c'était déjà avoir rendu un immense service :

« On ne peut assez reconnaître, dit-il, le service que Mr Marlot a rendu à sa patrie en consacrant ses travaux littéraires à un corps de l'histoire de Reims, ce que personne n'avoit tenté avant luy. Il a manqué de secours plutost que de génie pour rendre son ouvrage plus exact : sa critique ne remonte guère au delà de Baronius; son style n'a point d'uniformité; les fragments des autheurs qu'il raporte dans leurs propres termes, forment plutost une chaîne qu'une narration historique, et cette diversité d'expressions ôte une des principales beautés à son histoire; le deuxième tome de l'histoire latine est rempli de pièces et de chartes qu'il avoit tirées des archives, il cite plusieurs morceaux que nous n'avons plus. Dans son histoire françoise, il fait mention d'un recueil de pièces pour servir de preuves aux faits qu'il avoit avancés [1]. »

[1] *Des Historiens de Reims*, par J. Lacourt, page 7, ms. de la Bibl. de Reims. — Cf. P. Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. Ier, page 128.

Digitized by Google

Après Jean Lacourt, Anquetil ne pouvait refuser un témoignage de gratitude à celui qui lui fournissait ses matériaux en lui traçant la voie[1]. Les biographes rémois ont répété le même langage et se sont recopiés les uns les autres dans des termes presque identiques. Les autres citations pourraient se multiplier sans intérêt ; bornons-nous à renvoyer aux notices qui ont le plus répandu la connaissance de notre auteur dans les grands recueils contemporains, édités l'un par Michaud, et l'autre par la maison Didot. En publiant l'œuvre française de Marlot, l'Académie de Reims a mis en plein relief ses qualités d'historien et d'érudit par la plume de M. Louis Paris, bibliothécaire de la Ville, qui écrivit le prospectus de la publication, et par celle de M. Belin-Delaunay, qui en composa la préface.

A ces appréciations générales sur l'œuvre de l'historien de Reims, nous devons joindre l'énoncé particulier de chacune de ses publications, afin d'en bien déterminer les titres, le caractère et les dates d'éditions. La liste en sera assez courte, car, en dehors de son double ouvrage sur Reims, D. Marlot n'a écrit que sept discours ou traités. Sur ces neuf ouvrages, six sont publiés,

[1] Voici le jugement que portait Anquetil sur notre bénédictin : « Marlot, écrit-il, a sçu en profiter (des écrits de P. Coquault) dans son Histoire de la Métropole de Reims, imprimée à Lille, les deux premiers livres sous sa direction en 1616 (pour 1666) et les deux derniers après sa mort en 1679. Cet Ouvrage, trop peu lu aujourd'hui, est très estimé des Sçavans, qui lui souhaiteroient néanmoins plus d'ordre, un latin moins dur et une meilleure distribution. La profession de Marlot le mettoit en état de fouiller dans les Archives de tous les Monastères, d'où il a tiré les Chartres qui sont la partie précieuse de son *Histoire*. » *(Discours préliminaire de l'Histoire civile et politique de la ville de Reims*, 1756, t. I, page 41.)

Digitized by Google

trois restent inédits en tout ou en partie. Les *Mémoires sur l'abbaye de Saint-Remi* ont été d'une façon sommaire mis au jour dans les deux versions de l'Histoire de Reims. Il en est de même pour la notice sur l'*Abbaye de Saint-Nicaise*, écrite en français et incomplétement publiée en latin, mais dont tous les éléments peuvent être utilisés[1]. Quant à l'*Apologie pour Hincmar*, nous n'en connaissons pas le sort.

La première publication du bénédictin rémois a été l'*Oraison funèbre d'un archevêque de Reims*, le bienfaisant et zélé Guillaume Gifford, laquelle fut éditée à Reims en 1629. — La seconde fut le *Théâtre d'honneur*, ou Traité du sacre des rois, volume important qui parut en 1643. — La troisième, en 1651, fut un ouvrage non moins étendu, *Le Tombeau de Saint Remy*, qui relate bien des faits relatifs au culte et aux translations des reliques de l'Apôtre des Francs. — La quatrième fut une dissertation sur les titres de Tournai et de Bavay à se dire la capitale des Nerviens, publiée à Lille en 1662. — Vient enfin le dernier ouvrage imprimé du vivant de l'auteur et par ses soins : il forme le premier tome du *Metropolis Remensis Historia*, qui parut aussi à Lille, en 1666; le tome II fut, en 1679, la première œuvre posthume de l'historien rémois, grâce aux soins de D. Jérôme Huret, bibliothécaire de Saint-Nicaise, et la seconde

[1] « Dom Guillaume Marlot, dit D. Chastelain, outre son Histoire de Reims en deux tomes latins et la même en trois tomes françois, a laissé un espèce de journal de ce qui se pratiquoit à Saint-Nicaise de son temps et avant la réforme de Saint-Maur. Ce journal s'y conserve en original et mérite d'être lu. L'autheur est décédé en 1667, au prieuré de Fives, proche Lille, en Flandre, et y est inhumé dans le chœur. » (*Journal de D. Pierre Chastelain, relig. bénédict. de la Congr. de Saint-Maur*. Ms. in-4° de la Bibl. de Reims, f° 25 verso.)

Digitized by Google

fut, de 1843 à 1846, la suite des quatre volumes de l'*Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*. Voilà l'ensemble de travaux que nous allons passer en revue, par ordre chronologique de publication :

I

Discours funèbre sur la mort de feu Monseigneur le Révérendissime Gabriel de Saincte Marie, Archevesque Duc de Reims, premier Pair de France, et Légat né du Sainct Siege Apostolique. Auquel est monstré comme par deux mouvevemens, apparemment contraires, on se peut disposer à la mort. Dedié à Monseigneur l'Illustrissime Prince Henry de Lorraine, Abbé des Abbayes de S. Denys en France, S. Nicaise de Reims, etc. et esleu audit Archevesché. Par Dom Guillaume Marlot, Docteur en Théologie, et Prieur de ladite Abbaye de S. Nicaise. *A Reims, chez François Bernard, Imprimeur et Libraire, près le Collège des Bons Enfans.* M.DC.XXIX. 1 vol. pet. in-4° de 40 p., plus le titre et un feuillet préliminaire pour la dédicace. (Bibl. de Reims, V. 1040.) — D'après le P. Le Long, une seconde édition parut en 1630, in-12. (Voir la *Bibl. hist. de la France*, t. Ier, p. 628.)

Rien n'indique, dans le préambule ou dans le texte, si le discours, selon son titre, a été réellement prononcé comme oraison funèbre du prélat. C'est bien plutôt une dissertation morale et religieuse, traitant d'abord de la mort en général, du désir et de la crainte que nous devons en avoir, puis du mérite qu'a eu l'archevêque défunt de s'être bien préparé au trépas par ce *désir* et cette *crainte* qu'il en avait tout ensemble. D. Marlot rappelle à ce sujet qu'à la suite d'une prédication du Carême dans sa cathédrale, il avait annoncé à ses auditeurs qu'il allait leur présenter une des plus belles fleurs de la nature, et qu'il découvrit devant eux une tête de mort pour leur en inspirer la mémoire et la crainte (p. 14).

Après ce long préambule, l'auteur traite plus directement de la

Digitized by Google

vie de Guillaume Gifford, dit Gabriel de Sainte-Marie dans l'ordre de saint Benoît, né en 1554 en Écosse, venu à Louvain, à Paris, à Reims, puis à Rome, pour étudier et s'instruire. Recteur de l'Université de Reims, puis moine dans l'abbaye de Saint-Remi, enfin archevêque de Reims, il fut digne de tout éloge par son humilité, sa charité et son zèle pastoral. D. Marlot termine en donnant le récit de sa mort et en lui appliquant cette parole de Clément d'Alexandrie : *Corona ci reposita, qui se recte gesserit.*

II

Le Théatre d'honneur et de magnificence, préparé au Sacre des Roys, auquel est traité de l'Inauguration des Souverains ; du lieu où elle se fait, et par qui ; de la Vérité de la Sainte Ampoule ; des Roys qui en ont été Sacrez ; du Couronnement des Reynes ; des Entrées Royales, et Cérémonies du Sacre ; et de la Dignité de nos Roys. *A Reims, chez François Bernard... au Grifon d'or.* M.DC.XLIII. Pet. In-4° de 760 p., plus les préliminaires comprenant le titre, la dédicace à Léonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, l'avis au lecteur, le privilège, les approbations et le sommaire, en tout 12 ff. non numérotés. Une seconde édition, ou plutôt une simple addition à la première, parut en 1654.

Sur l'un des exemplaires de la Bibliothèque de Reims, FF 2888, au verso de la couverture, on lit l'annotation suivante : « La 2e édition de cet ouvrage 4°, *Reims, 1654*, n'est différente de celle ci qu'en ce que l'auteur y a ajouté 4 pages en faveur de l'Evesque de Soissons, qui est le chap. 14e, et a mis un Avis au commencement. Il traite dans ce chapitre des prérogatives de cet Evesque, c'est à dire du droit de sacrer les Rois quand le siège de Reims est vacant. L'avis est composé contre la réponse de Jacq.-Alexandre Le Tenneur à Jean-Jacq. Chifflet, dans laquelle il avoit attaqué D. Marlot. » M. Ch. Loriquet, bibliothécaire, a ajouté : « Il y a eu des exemplaires sur grand papier, notamment l'exemplaire de dédicace offert à l'archevêque Léonor d'Estampes. Vente Ruggieri, en 1873, n° 173. » Ajoutons que cet exemplaire de la Bibliothèque

Digitized by Google

de Reims, provenant de l'abbaye de Saint-Nicaise, a reçu des notes marginales et des additions, notamment de la page 324 à la page 350, ainsi qu'à la fin du volume, lesquelles passent vraisemblablement pour être de la main de l'auteur, qui préparait ainsi une seconde édition de son ouvrage. La signature *D. G. Marlot* se trouve sur le titre. A la fin, l'*Avis*, cité plus haut, est transcrit sur un cahier de la main de Povillon-Piérard.

Un autre exemplaire provenant de M. Havé, appartenant aussi à la Bibliothèque de Reims, FF 2887, porte à la fin, page 760, cette mention manuscrite : *A Gérard Quatresolz, Advocat en parlement, du don de l'Autheur, le 9e avril 1643.* Cet exemplaire contient des notes marginales du chanoine Lacourt.

Enfin, un troisième exemplaire du même dépôt se trouve parmi les manuscrits, à raison des nombreuses notes marginales qu'il contient et des pages intercalées en écriture des XVIIe et XVIIIe siècles, d'une main inconnue. Le volume porte au dedans l'*ex libris* de l'abbé Hillet, et sur le plat, en or, le nom : *M. Havé.*

Voici le titre de la réplique ajoutée par D. Marlot au volume publié en 1653, et qui forma, en 1654, la seule différence avec l'édition de l'année précédente : *Réponse à la censure de Jacques Le Tenneur, touchant la dignité de l'onction et l'origine de quelques prérogatives des Rois de France.* Reims, 1654, in-4°. Cet ouvrage est fort rare. A l'époque du sacre de Charles X, il fut demandé en province, parce qu'il n'existait pas à la Bibliothèque royale. Cité dans les *Recherches bibliographiques...* ou *Essai d'un Manuel du Bibliophile champenois*, par Aug. Denis, 1870. Sur les ouvrages de D. Marlot, voir même ouvrage, col. 127-28.

Nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver le texte du traité passé devant notaire, le 18 août 1642, entre D. Marlot et François Bernard, imprimeur à Reims, allié à la famille Marlot, pour l'impression du *Théâtre d'Honneur*, et nous donnons cette pièce en appendice X.

III

Le Tombeau du grand Saint Remy, apotre tutélaire des François, ses translations miraculeuses et les respects que nos Roys luy ont rendu en divers temps, avec la cinquième Translation désignée pour la présente année 1647, par Dom Guil

Digitized by Google

laume Marlot, Docteur en Theologie, Grand Prieur de St Nicaise de Reims, Ordre de Saint Benoît. *A Reims, chez François Bernard, rue Saint Etienne, au Grifon d'or*, 1647. In-8° de 232 pages, plus les pièces préliminaires et finales non paginées.

La Bibliothèque de Reims en possède un exemplaire sur parchemin, provenant du Chapitre, legs de Guillaume Parent. — L'ouvrage est précédé d'une épître de Dom Marlot à la Reine régente, Anne d'Autriche, de deux sonnets, l'un par le P. Paulin de Beauvais, capucin, et l'autre par Gérard Quatresolz, avocat, ainsi que d'une préface ; il est suivi de l'approbation donnée par H. Melot et N. Colin, et du procès-verbal de visite des reliques par Léonor d'Estampes, archevêque de Reims, en date du 20 septembre 1646.

En tête du *Tombeau de Saint Remy*, par D. Marlot, se trouve une « Reconnaissance de l'imprimeur (Fr. Bernard) pour les faveurs qu'il a receu de Dieu par les mérites du grand saint Remy. » Dans cette page, ce pieux typographe remercie l'apôtre des Francs de l'avoir préservé, lui et sa famille, d'une contagion furieuse, et se félicite d'avoir pu imprimer en reconnaissance l'Histoire de sa vie (par le P. de Ceriziers) et celle de son Tombeau miraculeux.

IV

Monasterii Sancti Nicasii Remensis, Ordinis Sancti Benedicti, Initia et Progressus, 1651.

Cette notice se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Venerabilis Guiberti, abbatis B. Mariæ de Novigento, opera omnia...* Paris, J. Billaine, 1651, in-f°, parmi les notes et observations ajoutées par D. Luc d'Achéry aux œuvres de Guibert de Nogent, p. 636 à 642.

En regard de cet endroit, sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Reims, est fixée une note de L. Paris : « Cette notice sur St Nicaise est traduite du françois sur le manuscrit autographe de D. Marlot, qui se trouve dans le Cabinet des man. de cette bibliothèque, à la fin d'un autre man. du XVIe siècle, intitulé : *Cous-*

Digitized by Google

tumes et Ordonnances tant en sonnaiges co^e en aultres choses de l'église St *Nicaise*. Mns. in-4°, lettre C, n°s 196-193. »

Voici l'analyse du travail français autographe de D. Marlot, dont parle M. Louis Paris, et le titre du manuscrit qui le contient:

Cy s'ensuivent les coustumes et ordonnances tant en sonnaiges, comme en aultres choses ordonnés en cest Église.

Manuscrit in-4° en lettres rouges et noires, d'une écriture de la fin du XVIe siècle. Le scribe a écrit à la fin du recueil (f° 87 recto): *Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit.* IACOBUS DE BONNAIRE. Au f° 87 verso, commence un travail autographe de Dom Marlot sur l'abbaye de St Nicaise. Voici les titres des divisions :

Advis au Lecteur, f° 87 verso.

Le principe, rétablissement et suittes de la célèbre Abbaye de St Nicaise de Reims, f° 88 recto.

Réparation de l'église par l'archevesque Gervais avec l'établissement des Religieux, f° 89 recto.

Véritable établissement de la régularité au monastère de Saint Nicaise, avec les vrais noms des premiers Abbez, f° 90 recto.

Les dépendances du Monastère, f° 92 recto.

La dignité et préséance ou prérogative de l'abbaye de Saint Nicaise, f° 92 verso.

Des privileges des Souverains Pontifes, Archevesques, Rois et personnes de haute qualité (ici manque un feuillet, entre les n°s 93 et 94).

Sommaire du regime et ancienne façons de vivre du célèbre monastère de Saint Nicaise, f° 94 recto.

Du régime et commencement de l'abbaye, f° 94 recto.

Des officiers tant annuelz que perpetuelz, f° 95 recto.

De l'abstinence et du jeûne, f° 94 verso.

La pauvreté en l'ameublement et en l'habit, f° 96 recto.

La solitude et le silence, f° 96 verso.

Le service de l'église, f° 97 recto.

Les punitions qu'on imposoit, f° 98 recto.

L'ancien exercice des Religieux, f° 98 verso.

La reception des Novices et la profession, f° 99 recto.

La sépulture après la mort, f° 99 verso.

Des sociétés que les abbés et les religieux de Saint Nicaise contractèrent tant avec le vénérable Chapitre qu'avec plusieurs abbayes de la province et du diocèse, f° 100 recto.

Digitized by Google

De la société entre les monastères de St Remy et de St Nicaise, f° 101 verso.

Des religieux qu'on envoyoit pour assister en la feste des patrons de chacun monastère qui ont esté cause de la division, f° 102 verso.

Sommaire des raisons fondamentales dont on se servoient pour prétendre ces prérogatives, f° 103 recto.

Responce — Arrest — Voye d'accomodement, f° 103 recto.

Les causes du déchet de la régularité, f° 107 recto.

Des anniversaires et grands obitz qu'on est obligé de célébrer tous les ans pour les fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye, f° 108 recto. Fin.

Un autre manuscrit de la Bibliothèque de Reims, du xve siècle, coté 195/192, intitulé aussi : *Coustumes et Ordonnances en l'église de St Nicaise*, est pareillement annoté par D. Marlot, au commencement, sur les marges, et à la fin. Ces annotations ont trait au genre de vie des moines, aux usages liturgiques anciens et actuels, parmi lesquels il en est de très curieux.

V

Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Abbaie de Sainct-Remy de Reims, 1658.

Manuscrit français autographe de Dom Marlot, se trouvant à la Bibliothèque nationale, collection de Champagne, 27. Topographie Reims, 1. Histoire ecclésiastique, folio 232. La Bibliothèque de Reims en possède une copie certifiée sur l'original le 25 mars 1857, par M. l'abbé Dardenne, prêtre du diocèse de Reims, formant un cahier in-f° relié, de 165 feuillets écrits sur les deux côtés. *(Legs Saubinet.)*

Voir l'*Histoire du célèbre archimonastère de Saint-Remi*, comprise dans le tome II de l'*Histoire de la ville, cité et université de Reims*, 1845, page 492 à 623. — Ce travail diffère complètement, comme divisions et comme texte, des *Mémoires pour l'histoire de l'Abbaye de Saint-Remy*, dont voici la substance d'après la copie de la Bibliothèque de Reims :

Digitized by Google

Chapitre Ier. — De l'église de Saint-Christophle..., f° 1 recto.

Chapitre II. — Des chanoines établis en l'église de Saint-Christophle, qui perd son nom pour porter celui de Saint-Remy..., f° 6 verso.

Chapitre III. — De la première translation du corps de saint Remy par Sonnace, archevêque..., f° 13 recto.

Chapitre IV. — De saint Rigobert, archevesque de Reims..., f° 18 recto.

Chapitre V. — Établissement des Bénédictins, par Tilpin, archevesque..., f° 24 recto.

Chapitre VI. — De l'archevesque Ebon..., f° 29 recto.

Chapitre VII. — De l'archevesque Hincmar..., f° 34 verso.

Chapitre VIII. — De l'archevesque Foulques..., f° 46 recto.

Chapitre IX. — De l'archevesque Hervée..., f° 52 verso.

Chapitre X. — De l'archevesque Seulphe..., f° 61 verso.

Chapitre XI. — De ce qui s'est passé du temps du gouvernement d'Hincmar, abbé régulier..., f° 67 verso.

Chapitre XII. — Des abbés Hugues et Rodolphe..., f° 77 verso.

Chapitre XIII. — Des abbés Lethard et Arbodus..., f° 85 verso.

Chapitre XIV. — Des abbés Airard et Thierry..., f° 91 verso.

Chapitre XV. — Le pape Léon vient en la ville de Reims..., f° 98 recto.

Chapitre XVI. — Le pape Léon tient un concile..., f° 105 recto.

Chapitre XVII. — Continuation de ce qui arriva du temps de l'abbé Hérimar..., f° 111 verso.

Chapitre XVIII. — Comment le service divin fut restabli en l'église des saints martyrs Oricle et ses compagnons..., f° 117 recto.

Chapitre XIX. — La vie et martyre de saint Oricle et de ses deux sœurs..., f° 127 recto.

Chapitre XX. — Contention entre l'archevesque Manassés et les religieux..., f° 134 verso.

Chapitre XXI. — Azenaire est esleu abbé..., f° 145 verso.

Chapitre XXII. — Des différens entre les abbés de Saint-Remy et de Saint-Nicaise..., f° 154 recto.

Ce mémoire de D. Marlot est cité également comme autographe dans la *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1891, p. 929. — En outre, M. L. Demaison a bien voulu se reporter au manuscrit et en compléter la description pour la partie dont nous n'avons

Digitized by Google

pas la copie à Reims. Voici la note qu'il a prise sur le texte original : « Ce mémoire est bien de l'écriture de D. Marlot. Il contient deux parties : la première, rédigée en français, s'étend du fol. 232 au fol. 287, et finit avec l'épitaphe d'Azenaire. C'est celle dont on a copie à la Bibl. de Reims. — La seconde est en latin ; elle va du fol. 288 au fol. 309, et comprend les chapitres 23 à 27. Elle est aussi de la main de D. Marlot. Voici ce qu'on lit en tête :

« Continuation des mémoires de l'histoire de St Remy qu'on a faict en latin par ce qu'on a trouvé un ordre des supérieurs en ce temps. 1659. »

Titres des chapitres de la seconde partie des mémoires de D. Marlot sur l'abbaye de Saint-Remi :

Caput 23um. De Odone, abbate Ste Remigii, qui fundavit monasterium quod dicitur Mons Dei, pro habitatione Carthusianorum in diocesi Remensi.

Caput (24um). De translatione reliquiarum et miraculis S^ti Gibriani et aliis usque ad diem obitus Odonis abbatis.

Caput 25um. De Petro qui primum fuit Cellensis abbas, postea S^ti Remigii, deinde episcopus Carnotensis.

Caput 26um. De Simone abbate et his quæ acciderunt suo tempore.

Caput 27um De Petro, Ingone, Milone et Guidone, abbatibus S^ti Remigii.

Fin du mémoire :

« ... Medietatem vice comitatus de Mailly, quam Balduinus de Mailleio ab ecclesia dicta S^ti Remigii tenebat in feodum. »

VI

Guilielmi Marlot, Doctoris Rem., Ordinis S. Benedicti, Brevis, et Ingenua discussio an Tornacensis civitas, vel Bavacum in Hannonia Nerviorum caput sit, ac primaria sedes episcopalis. Ad clarissimum, et eruditissimum virum D. D. Andræam Catulle, Tornacensis Ecclesiæ Archidiaconum, Illustrissimi, ac R. D. Tor. Ep. Vicarium Generalem. *Insulis, Ex Officinâ*

Digitized by Google

Nicolai de Rache, sub Bibliis aureis. M.D.C.LXII. In-4° de 23 pages numérotées. (Bibliothèque de Reims, CC. 531 ter.)

On lit au bas de la dernière page : *Ex cellâ Fiviensi prope Insulas, loco apud Nervios celebri ob placita sæpius ibidem à Principibus olim convocata, 4. Mensis Aprilis* 1662. Au verso se trouve la permission d'imprimer, sous le titre *Censura*, donnée à Lille, le 4 mars 1662, et signée : *L. Roussel*, S. S. P. D'après cette permission, la dissertation de Marlot tend à prouver et établit clairement que Tournay est la capitale des Nerviens, le siège épiscopal primitif de la cité, détruisant ainsi les prétentions rivales élevées en faveur de l'ancienne ville de Bavay en Hainaut.

VII

Apologie pour l'archevêque Hincmar contre les calomnies d'un janséniste, 1664.

Ce traité, composé vers 1664, est ainsi désigné par D. Chastelain comme ayant vu le jour : « Item un écrit contre le jansénisme, qui a été imprimé et débité en Flandre : C'est une apologie pour l'archevêque Hincmar contre les calomnies d'un janséniste. » (Manuscrit de D. Chastelain, intitulé : *Hommes célèbres tant parmi les religieux de Saint-Remi, que ceux de Saint-Nicaise*, page 211 de son recueil à la Bibliothèque de Reims.)

Une confirmation de cette assertion de D. Chastelain pourrait se voir dans ce passage de l'épitaphe de D. Marlot à Fives : *Theologicorum dogmatum veritatem editis libris asseruit.*

Lacourt, au contraire, dans ses notes sur les historiens de Reims, donne cet ouvrage de Marlot comme inédit : « Dans son histoire française, dit-il, il fait mention d'un recueil de pièces pour servir de preuves aux faits qu'il avoit avancez et il avoit écrit l'Apologie d'Hincmar, qui n'a point été imprimée : il est parlé, au chapitre XVI, de la vie de cet archevêque. Il le justifie contre les reproches de ceux qui blament sa conduite dans l'affaire de Gotescalk et d'Hincmar de Laon. » (*Historiens de Reims*, mss. de Lacourt, f° 7. Bibl. de Reims.)

Lequel croire, de Chastelain ou de Lacourt ? Comment se rendre

Digitized by Google

compte du sort de ce traité, en présence d'une telle contradiction et en l'absence d'un exemplaire imprimé ou du manuscrit lui-même ? Il est certain que Marlot se trouva mêlé à cette grande lutte théologique qui éclata de son vivant au sujet de la grâce ou de la prédestination. Le président Mauguin, qui tentait une défense des erreurs de Gothescalc, moine d'Orbais, condamné par Hincmar, pourrait bien être le janséniste contre lequel s'éleva l'historien rémois en défendant à son tour l'archevêque Hincmar. (Voir les pièces de ce débat dans l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, par D. Du Bout, publiée par M. Ét. de Villefosse, en 1890, avec des notes qui sont un véritable commentaire du texte, p. 198, 205 et suiv.)

Les bibliothèques de Lille et de la Flandre, d'après les renseignements qu'a bien voulu prendre Mgr Dehaisnes, ne contiennent pas ce traité de Marlot, qu'il y a tout lieu de croire inédit et perdu. On ne le trouve pas davantage dans la Bibliothèque de l'Université de Louvain, si riche en ouvrages sur le Jansénisme, et les recherches tentées à cet effet par M. le chanoine Reusens ont été infructueuses. Nous n'en remercions pas moins ce savant bibliothécaire de son obligeante collaboration.

Voici, au surplus, l'indication que nous donne Marlot sur ce recueil dont il indique la raison d'être et l'origine, sans nous renseigner sur l'usage qu'il en fit plus tard : « Les jansénistes qui canonisent cet apostat (Gothescalc), s'estant efforcés de l'excuser en accusant Hincmar d'ignorance et de cruauté, j'ay esté obligé, écrivait-il, de dresser son apologie à part, où, pour confondre ses calomniateurs, qui l'attaquent en plusieurs chefs, il m'a fallu traitter encore de l'interdit des clercs de l'église de Reims... Ainsi, ayant détaché ces particularités de l'histoire, pour les insérer en mon recueil, je me contenterai de les rapporter en gros dans la suite, laissant à part ce qui s'est fait en plusieurs assemblées touchant l'examen de la doctrine controversée en la personne de Gothescalc. » (*Histoire de Reims*, t. II, p. 411.)

VIII

Metropolis Remensis Historia, a Frodoardo primum arctius digesta, nunc demum aliunde accersitis plurimum aucta, et illustrata, et ad nostrum hoc sæculum fideliter deducta. Tomus I. In quo Remorum gentis origo, vetus dominium,

Digitized by Google

Christianæ religionis per Provinciam Belgicam initia et incrementa, Archiepiscoporum vera succcessio, Basilicarum natales, et in iis sacra lipsana, publici Conventus, incolis aspersi favores, et alia id genus quatuor libris distincte referuntur. Studio et labore Dom. Guilelmi Marlot, doctoris Theologi, S. Nicasii Remensis M. Prioris, et Fiviensis Cellæ prope Insulas administratoris. — *Insulis, ex Officinâ Nicolai de Rache, sub Bibliis aureis.* M.DC.LXVI. In-folio de 668 pages, plus les pièces préliminaires et l'Index.

Metropolis Remensis Historia. Sive supplementum Frodoardi, ab anno CM.LXX. ad nostram ætatem fideliter et accuratè productum. Tomus II. In quo præter seriem Historicam Præsulum, bullæ pontificiæ, Regum diplomata, tituli fundationum, à quinque summis Pontificibus Remis coacta Concilia, Ecclesiarum origines, ac in eis sacra lipsana distinctè et ordinatè referuntur. Studio et labore Dom. Guilelmi Marlot, Doctoris Theologi, S. Nicasii Remensis M. Prioris, et Fiviensis cellæ prope Insulas administratoris. Opus Posthumum. — *Remis, Ex officina Protasii Lelorain, Typographi, via S. Stephani, sub signo nominis Iesu.* M.DC.LXXIX. *Cum Approbatione et Permissu.* In-folio de 886 pages, plus le titre et l'Index.

D. Marlot dédia son Histoire de la Métropole de Reims à Nicolas Colbert, évêque de Luçon. La dédicace, qui se trouve en tête du tome Ier, débute ainsi : *Illustrissimo ac reverendissimo Ecclesiæ principi, Domino Nicolao Colbert, Luciomensium Episcopo et Baroni, Regi ab omnibus consiliis, etc...* Le bénédictin rappelle au prélat le souvenir de son enfance et de ses études à Reims, il loue sa famille qui est l'une des gloires de la Champagne, et lui offre son ouvrage avec confiance, datant sa lettre : *Fivis prope Insulas idibus Julii An.* CIↃ. IↃCLXVI.

A la fin du tome Ier du *Metropolis Remensis Historia*, se trouvent deux approbations, la première émanant de cinq docteurs de l'Université de Reims, R. Le Large, P. Dozet, N. Oudinet, N. Colin, P. Oudinet, datée à Reims le 7 des ides de mai 1666 ; la seconde signée de François Requillart, bachelier en théologie, curé de Ste Catherine et censeur des Livres, donnée à Lille le 19 mai 1666. — Ces deux approbations sont très louangeuses de l'œuvre,

Digitized by Google

celle de Reims demande la prompte mise au jour d'un recueil qui sera le flambeau de l'histoire : « Opus diu expectatum, prælo ocyus ut mandetur exoptamus, quo... in obscuris veteris istius ætatis sæculorum tenebris, aliquando cæspitantibus, fax nova collucescat. »

Figures du tome Ier du Marlot latin : page 19, *Monnaie* à la légende REMO ; — page 75, *Via Cæsarea, nunc Barbastri vicus ;* — page 81, *Serment des Suffragants de Reims ;* — page 101, *Tombeau de Jovin ;* — page 115, *Tombeau de St Nicaise ;* — pages 561 et 562, *Monnaies rémoises ;* — page 612, *Portail de St Nicaise, planche.* — Le tome II ne contient aucune planche, ni figure.

Voici quelques renseignements sur la publication du tome II du *Metropolis Remensis Historia, opus posthumum, Remis*, 1679, d'après les pièces finales. Le promoteur de cette édition fut D. Jérôme Huret, Rémois, bibliothécaire de Saint-Nicaise. Il jugea cette suite indispensable à la valeur du tome Ier, publié à Lille en 1666, et indispensable aussi à la renommée de l'auteur, mort en 1667. Ce fut un imprimeur de Reims, Protais Lelorain, demeurant rue Saint-Étienne, à l'enseigne du Nom-de-Jésus, qui paraît en avoir tenté l'entreprise à ses risques et périls, sous la direction de D. Huret, qui utilisa les papiers de D. Marlot. La permission d'imprimer, qui lui fut donnée à Reims, le 1er avril 1679, par Jean Béguin, Lieutenant général au Bailliage, indique « les grands frais et avances pour parvenir à ladite impression », dont Lelorain avait pris la charge. Les approbations les plus flatteuses pour D. Marlot précèdent d'ailleurs le permis d'imprimer, indices et sûrs garants du succès que dut rencontrer la publication. On y trouve d'abord celle de H. Melot, Doyen de la Faculté de Théologie et curé de Saint-Hilaire, qui considère l'œuvre comme une perle précieuse : « Testor et affirmo has D. Guillelmi Marlot lucubrationes, tanquam gemmas, ex felici felicioris ingenii studio erumpentes, debito cum honore excipiendas et in veneratione habendas. » D. Egan, syndic de la même Faculté, grand-maître du Collège de l'Université, loue également un travail où revit la piété et la science de son auteur, « authoris pietatem redolens et eruditionem ». Enfin, Michel de Blanzy, docteur et professeur de l'Université, chanoine de Saint-Timothée, ajoute encore à ces éloges en appréciant le style de D. Marlot : « Pompam abhorret stylus ejus, calamistros, fucum, cincinnos, sed tersus est, facilis, candidus,

Digitized by Google

ut decet Historicum, Religiosum virum, et antiquum Doctorem... » On le voit, l'opinion tenait à Reims D. Marlot en profonde vénération et son œuvre en haute estime.

Enfin, voici quelques indications bibliographiques empruntées au *Manuel du Libraire*, par Brunet, 1843, t. III, p. 284 :

« Marlot. *Metropolis Remensis historia a Flodoardo primum auctius digesta, nunc demum..... Insulis, de Rache*, 1666; *Remis, Le Lorain*, 1679. 2 vol. in-fol., 20 à 24 fr. — Ouvrage peu commun et qui renferme des documents curieux (voy. Flodoard). — Dans l'exemplaire annoncé sous le n° 392 du catal. de Lancelot, il se trouvait aux pages 754 et 859 du tome II des additions jusqu'à l'année 1714. — Vendu 28 fr. 50. Bibliophile Jacob.

« Flodoar seu Fodoar. *Historia Remensis ecclesiæ libri IIII auctore Flodoardo, presbytero et canonico ejusdem ecclesiæ; studio et cum scholiis Geor. Colvenerii. Duaci, Jo. Bogard, 1617, in-8°*. — Écrivain du xe siècle qui a été impr. dans la *Biblioth. Patrum*, et dans le VIIIe vol. du recueil de D. Bouquet. L'édition de 1617 est préférable à celle qu'avait déjà donnée Jac. Sirmond, à Paris, en 1611, in-8°; mais elle devient inutile quand on a le grand ouvrage de Guill. Marlot où elle est reproduite. La traduction française sous le titre d'Histoire de l'église de Reims par Flodoard, traduite par Nic. Chesneau, Reims, de Foigny, 1581, in-4°, a été faite sur un mauvais manuscrit et n'est pas fidèle. »

IX

Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims, Métropolitaine de la Gaule Belgique, divisée en douze livres contenant l'estat ecclésiastique et civil du païs, par le R. P. Dom Guillaume Marlot, Docteur en Théologie, Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, publiée par les soins et aux frais de l'Académie de Reims. *A Reims, chez L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie, et Brissart-Binet, Libraire de l'Académie*, M.DCC.XLIII. - M.DCC.XLVI. L'ouvrage a paru en 15 livr. formant 4 vol. in-4°, ornés de 17 planches.

Sur le mode de publication, d'illustration et d'annotation de cet important ouvrage, tiré à 600 exemplaires, qui vit le jour de

Digitized by Google

1843 à 1846, consulter la *Table des Travaux de l'Académie de Reims*, au tome LXXII des *Travaux*, 2e partie, p. 28. — Disons seulement ici que les principaux collaborateurs de l'édition furent : MM. Louis Paris, Belin, l'abbé Bandeville et l'abbé Nanquette. Ces sagaces éditeurs joignirent au texte de D. Marlot des notes empruntées à divers historiens rémois : Lacourt, F. de la Salle, Bidet, etc., ou soigneusement composées par eux-mêmes, et l'ornèrent de lithographies exécutées avec goût d'après les dessins de M. J.-J. Maquart, membre de l'Académie. Ils ajoutèrent en appendice de nombreuses pièces justificatives, mais ils eurent le tort de ne pas en indiquer la provenance. La table générale et analytique, qui termine le tome IV, est loin d'être aussi complète que le demandait un tel travail d'érudition.

Le manuscrit autographe de l'*Histoire de Reims* en français par D. Marlot, provenant de l'abbaye de Saint-Nicaise, est conservé à la Bibliothèque de Reims, en trois volumes, petit in-fo, recouverts d'une reliure moderne, contenant 784 pages, 328 fos et 584 pages.

Au feuillet A, en tête du premier volume, on lit l'épigraphe choisie par l'auteur :

Intemperantis esse arbitror scribere quod occultari velis. M. Varro, apud. Ciceron, lib. 1, de Finib.

Suit l'épitaphe qu'il se composa et que nous avons donnée plus haut en fac-similé.

Au revers de ce feuillet, on lit encore :

R. P. D. Guilelmi Marlot, m. prioris
sancti Nicasii ac doctoris Theologi Encomium.
Pro digesta Remorum historia.
Relligionis opes rerum et cunabula Remis
Sunt modo Marloti splendida facta face.
(Variante en marge : *Marloti fiunt irradiata face.*)
Non potuit priscis dextra jubar indere sæclis
Quin quoque venturis proderet inde caput.
Restat ut admotâ quibus it de lampade clarus,
His quoque pro claro munere, clarus eat.

Cecinit R. P. Gregorius le Grand,
Benedictin. congregat. Sti Mauri.

Digitized by Google

Au feuillet B, se trouve le titre ainsi conçu : « Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims, Métropolitaine de la seconde Belgique, contenant lestat civil et ecclesiastique du païs, divisée en douze livres, dont le premier traitte de l'origine, différence, valeur, conqueste et religion des antiens Belges, et le second des Eveschés de la province, par le R. P. Dom Guillaume Marlot, Docteur en Théologie, g^d prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, et administrateur perpétuel du prieuré de Fives près L'Ille en Flandres. »

Le feuillet C, recto, est occupé par des « Témoignages de la situation valeur des anciens Belges tirés des autheurs qui en ont escrit, » et verso par : « Austres temoignages en faveur des Rémois. »

Le feuillet D commence la préface générale de l'auteur, endroit à partir duquel le texte a été publié *in extenso* dans l'édition donnée par l'Académie de Reims.

Le manuscrit original de D. Marlot offre un certain nombre de dessins à la plume intercalés dans le texte : médailles, monnaies, tombeaux, armoiries des archevêques, qui, s'ils témoignent de l'érudition de l'auteur et de sa connaissance du blason, n'indiquent nullement la main d'un artiste. Toutefois, quelques-uns de ces dessins ont tenté la cupidité des amateurs et ont été lacérés à une date inconnue. Le plus grand dessin (t. Ier, p. 107) est la copie d'une page d'un manuscrit aujourd'hui perdu, qui représente la prestation du serment, en 1308, à l'archevêque de Reims, par les évêques suffragants et les abbés du diocèse, — au-dessous sont dessinées, dans leur ordre hiérarchique, les armoiries des douze sièges épiscopaux de la province de Reims. — Ce dessin a été gravé par Dassonneville pour le *Metropolis Remensis Historia* (t. Ier, p. 81) et reproduit dans l'édition du texte français (t. Ier, p. 302). On y a joint, en outre, une planche avec les écussons à part que nous donnons ici de nouveau, en signalant la faute qui a été commise dans l'énumération des évêques : il faut lire l'*Évêque de Laon* au lieu de l'*Évêque de Lyon*.

Ainsi la revue des travaux de D. Marlot se termine par celui qui est le mieux connu du public et le plus accessible. Mais les véritables travailleurs ne doivent

Digitized by Google

pas hésiter à recourir aux autres, et nous serions heureux d'avoir contribué à les mettre tous à leur disposition, comme autant de guides sûrs pour l'étude de l'ancienne France et spécialement de la province de Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

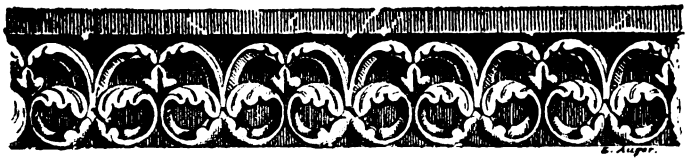

CHAPITRE V

Monument commémoratif de D. Marlot dans l'église Saint-Remi de Reims.

Être natif de Reims, y avoir vécu et exercé de hautes fonctions, en avoir écrit l'histoire : voilà des souvenirs inoubliables pour la cité reconnaissante, et les plus justes titres à posséder dans son sein un monument commémoratif. Cet hommage était d'autant plus nécessaire pour rappeler de nos jours la mémoire de D. Marlot à l'attention de ses compatriotes, que sa tombe, située loin d'eux, n'a pas laissé de trace à Fives, et que le temps a détruit dans nos murs bien des témoins de son époque : l'église de Saint-Nicaise est anéantie, les bénédictins ont disparu du milieu de nous, chaque jour voit modifier nos rues, nos places, nos maisons. Pour notre honneur et notre instruction, l'âme du passé doit cependant survivre au cœur de la ville moderne, et s'incarner en quelque sorte dans les murailles de ces deux monuments augustes qui restent seuls intacts et debout quand tout se renouvelle autour d'eux : Notre-Dame et Saint-Remi. C'est dans ce dernier édifice, vraie basilique bénédictine, que le nom de Marlot, comme ceux de Mabillon et de Ruinart, revit et s'impose naturellement au respect de la postérité.

Digitized by Google

Signalons cependant tout d'abord cette marque vivante du souvenir populaire que consacra l'Administration municipale vers 1840 : elle donna le nom de Marlot à la rue nouvelle qui conduit aujourd'hui de la rue si ancienne du Jard à la rue plus récente qui a reçu le nom d'une autre illustration rémoise, le général d'artillerie Boulart. L'historien rémois avait repris droit de cité dans sa patrie. La reconnaissance publique accueillit cette décision si conforme aux meilleures traditions [1]. Elle préludait pour ainsi dire à l'érection de ce monument littéraire décrit plus haut : l'édition du texte français de Marlot par les soins et aux frais de l'Académie de Reims [2].

Ce n'était pas assez pour l'avenir, car les livres ne sont pas dans toutes les mains, et l'étranger ne visite pas toutes nos rues. A défaut d'une statue ou d'un buste dont l'exécution était impossible en l'absence de tout portrait du modeste bénédictin, il fallait se contenter

[1] Voici comment s'exprimait à ce sujet l'un des écrivains les plus dévoués aux glorieux souvenirs de Reims : « Dans le haut de la rue du Jard vient aboutir la rue Marlot. Sous cette nouvelle dénomination, choisie en l'honneur du savant bénédictin dont Reims fut la patrie, on a compris deux anciennes voies formant coude et donnant de l'autre extrémité dans la rue Brûlée ; nous voulons parler des rues des Treize-Maisons et de Robin-le-Vacher... » (Pr. Tarbé, *Reims, Essais historiques sur ses rues*, 1844, in-4°, p. 35.)

[2] Fondée le 6 décembre 1841, l'Académie de Reims projetait, dans sa séance du 22 janvier 1842, la publication de l'œuvre française de Marlot, et la décidait dans celle du 22 août suivant. M. Louis Paris lisait, à la séance publique du 4 mai 1843, une remarquable notice sur cette entreprise (*Annales*, t. Ier, p. 394), qui débutait l'année même, se poursuivait et s'achevait en 1847 au prix des plus grands sacrifices, notamment d'un emprunt de 7,500 fr. consenti par voie de souscription entre les membres de l'Académie, dans la séance du 2 juillet 1847. (*Registres des procès-verbaux de l'Académie*, 1843-47.)

Digitized by Google

d'un monument plus simple qui parlât par lui-même et suffît à exprimer une gratitude vieille de deux siècles. Les édifices publics en général, particulièrement les églises, ont toujours abrité des monuments de ce genre : marbres commémoratifs, épitaphes, inscriptions diverses retraçant les bienfaits et les actes des hommes vertueux ou des savants [1].

Une circonstance très favorable se présenta d'elle-même : l'Académie de Reims devait fêter en 1891 le cinquantième anniversaire de sa fondation, et il était naturel qu'en reportant ses regards en arrière, elle considérât comme un devoir de se charger du soin pieux qu'attendait depuis longtemps la mémoire de Marlot. Déjà, en 1886, une inscription avait été placée sur son initiative dans l'église Saint-Remi à la mémoire de D. Thierry Ruinart, et il fallait compléter l'œuvre de résurrection de nos grandes figures bénédictines [2].

L'éloge de Marlot avait été inscrit au programme de ses concours en 1889, 1890 et 1891, sans qu'une plume compétente ait tenté de payer la dette de gratitude des travailleurs modernes. Il appartenait à la Compagnie elle-même de graver les titres de gloire de l'historien rémois sur un marbre commémoratif, et de faire prononcer son éloge par l'un des siens dans la cérémonie d'inauguration du monument.

Ce désir se trouva heureusement accompli en 1891 dans toute son étendue, grâce au plus favorable concours de circonstances. L'Académie prit à sa charge la dépense tout entière par un vote émis dans la séance

[1] Sur la convenance historique des plaques commémoratives dans les églises, voir la *Revue de l'Art chrétien*, janvier-mars 1881, t. XXXI, p. 233.

[2] *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVII, 2e partie.

Digitized by Google

du 15 mai, et les diligences nécessaires pour obtenir l'autorisation de poser l'inscription dans l'église Saint-Remi furent immédiatement tentées. Il fallait obtenir l'adhésion de l'autorité diocésaine et la permission du ministre des Cultes [1]. S. Ém. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, agréa la demande avec la plus encourageante faveur. En outre, le projet devait recevoir un avis favorable du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Remi et du Conseil municipal de Reims [2]: l'un et l'autre prêtèrent le plus gracieux appui, et la décision ministérielle ne se fit pas attendre davantage [3].

Le texte de l'inscription proposée par le bureau de l'Académie avait reçu dès lors la sanction nécessaire et il fut incontinent gravé par la maison Flajollet-Bulteau, de Reims, sur une grande plaque de marbre noir, en

[1] Le décret concernant les fabriques des églises, du 30 décembre 1809, porte dans son article 73 : « Nul cénotaphe, nulles inscriptions, nuls monumens funèbres ou autres, de quelque genre que ce soit, ne pourront être placés dans les églises que sur la proposition de l'évêque diocésain et la permission de notre ministre des cultes. » *(Bulletin des Lois*, 1809.)

[2] Le Conseil municipal de Reims exprima un avis favorable au projet dans sa séance du 25 avril 1891, sur le rapport motivé en termes élogieux de M. le Dr H. Henrot, maire de Reims, membre titulaire de l'Académie. — La décision prise dans le même sens par le Conseil de Fabrique de Saint-Remi fut notifiée à l'Académie par une lettre très bienveillante de M. l'abbé Baye, curé-doyen, en date du 7 mai 1891. Il était formellement entendu que l'inscription serait à perpétuité sauvegardée à la même place et rendue en tout temps accessible aux visiteurs.

[3] Par arrêté, en date du 6 juin 1891, M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, a autorisé la pose de l'inscription commémorative de D. Marlot, telle qu'elle avait été proposée par l'Académie. Ampliation de cet arrêté lui a été communiquée, le 9 juin suivant, par S. Ém. le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims.

Digitized by Google

A LA MÉMOIRE DE

DOM GUILLAUME MARLOT

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN,

GRAND PRIEUR DE L'ABBAYE DE SAINT-NICAISE,

NÉ A REIMS EN 1596, DE NICAISE MARLOT ET DE PERETTE BIGNICOURT,

MORT AU PRIEURÉ DE FIVES, PRÈS LILLE, LE 7 OCTOBRE 1667.

PLEIN DE FERVEUR POUR LA RÉGULARITÉ MONASTIQUE,

IL FAVORISA LA RÉFORME DE LA CONGRÉG^ON DE SAINT-MAUR;

NON MOINS ZÉLÉ POUR LES ANTIQUITÉS DE SA PATRIE,

DOUÉ D'UNE VASTE ÉRUDITION,

IL COMPOSA UNE ŒUVRE IMPÉRISSABLE:

L'Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims,

ET PUBLIA ENTRE AUTRES TRAITÉS :

Le Tombeau du grand St Remy, apôtre tutélaire des François;

DÉJA RECOMMANDABLE PAR SES VERTUS,

IL DEVINT PAR SES TRAVAUX LE CONTINUATEUR DE FLODOARD

ET L'HISTORIEN DE REIMS.

Filii, æmulatores estote et mementote operum patrum, quæ fecerunt in generationibus suis. (MACHAB., II, 50, 51.)

L'ACADÉMIE DE REIMS LUI A ÉLEVÉ CE MONUMENT L'AN 1891.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE DE D. MARLOT DANS L'ÉGLISE SAINT-REMI DE REIMS

Digitized by Google

lettres majuscules dorées, portant au sommet un cartouche offrant l'écusson des Marlot, *trois merlettes sur fond d'argent*, avec le bâton de prieur placé en pal au-dessous [1]. La pose s'en fit dans les premiers jours de décembre, à l'endroit désigné par M. l'abbé Baye, curé-doyen de Saint-Remi, contre la muraille pleine qui forme l'angle du bas-côté avec le bras sud du transept, près de la chapelle des fonts baptismaux. Elle se trouve en pleine vue pour le visiteur qui circule autour de l'édifice, et fait pendant à l'inscription de D. Ruinart, appliquée, du côté opposé, au mur de l'abside contigu au même bras du transept.

Aucune cérémonie d'inauguration n'avait eu lieu en l'honneur de D. Ruinart, lors de la pose de son inscription commémorative en 1886 ; il était naturel que son souvenir se trouvât réuni à celui de D. Marlot dans la fête du 6 décembre 1891, qui résumait toutes les œuvres accomplies par l'Académie en célébrant le cinquantième anniversaire de sa fondation.

L'éloge de D. Marlot s'imposait et répondait à l'attente générale. L'Académie en chargea un de ses membres les plus justement estimés pour sa science historique et son talent d'orateur, Mgr P.-L. Péchenard, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse, docteur ès-lettres et en droit canonique, qui venait de se trouver récemment élu vice-président de la Compagnie. Il fut décidé que le discours d'inauguration

[1] Cette plaque, dont le fac-similé est ci-contre, fixée à 1m70 au-dessus du sol, mesure 2m20 de hauteur, sur 1m10 de largeur et 0m02 d'épaisseur ; elle contient, outre les filets d'encadrement et le cartouche du sommet, 707 lettres gravées à biseau profond. Elle a coûté, tous frais compris, la somme de 380 fr., soldée par l'Académie de Reims.

Digitized by Google

serait prononcé, en présence de l'Académie, dans l'église Saint-Remi, et le jour même du cinquantenaire, comme pour lui donner son véritable caractère aux yeux du public rémois convié à cette fête littéraire. Sans faire de cette réunion une cérémonie officielle comme les séances publiques, ni étendre ses invitations au delà de la localité, le Bureau adressa aux journaux de Reims et aux amis de l'histoire locale un billet ainsi conçu :

A l'occasion du 50e anniversaire de sa fondation, l'Académie vient de faire placer dans l'église Saint-Remi une inscription à la mémoire de D. Marlot, *historien de Reims.*

L'éloge du savant bénédictin sera prononcé dans cette église le Dimanche 6 Décembre prochain, *à trois heures, par* Mgr Péchenard, *docteur ès-lettres, vice-président de l'Académie.*

Le Bureau invite les membres de la Compagnie à cette cérémonie, et se fait un devoir d'y inviter en même temps toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de Reims et au culte de ses glorieux souvenirs.

Reims, le 28 Novembre 1891.

Le public répondit nombreux et empressé à la de-

Digitized by Google

mande de l'Académie, et le discours de l'orateur fut accueilli avec une satisfaction unanime à tous les rangs de l'auditoire. Ce discours fait partie intégrante d'une biographie de D. Marlot, et se trouve tout naturellement reproduit ici, dans les termes mêmes où il fut prononcé :

Fons vitæ eruditio possidentis.
L'érudition du vrai savant est une fontaine de vie. *(Prov.,* XVI, 22.)

« ÉMINENCE,
« MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES [1],

« L'Académie de Reims accomplit aujourd'hui sa cinquantième année d'existence [2]. Cinquante ans ! ce serait déjà une longue vie en tout autre temps : *Longum ævi spatium,* pourrions-nous dire avec l'historien romain ; mais ce l'est surtout à notre époque de bouleversement et d'instabilité.

« Durant ce demi-siècle, non seulement l'Académie de Reims a vécu, mais ce qui est mieux encore, elle n'a ni

[1] Étaient présents : S. Ém. le Cardinal Langénieux, président d'honneur ; MM. Piéton, président ; H. Jadart, secrétaire général ; L. Demaison, secrétaire archiviste ; H. Paris, Pr. Soullié, Ch. Givelet, O. Doyen, V. Duchâtaux, A. Gosset, V. Diancourt, Brissart, Maldan, Lamy, Michaut, H. Givelet, l'abbé Cauly, Colleville, Plançon, E. Brunette, Ad. Dauphinot, l'abbé Compant, E. Bagneris, membres titulaires ; Ponsinet, Ch. Remy, L. Mennesson, membres correspondants.

[2] La fête du Cinquantenaire a été résumée dans un procès-verbal qui figure au tome LXXXIX des *Travaux de l'Académie de Reims*, et nous y renvoyons pour les détails accessoires.

Digitized by Google

vieilli, ni changé ; elle est restée elle-même, fidèle à la pensée qui la fit naître. Je ne crois pas qu'on lui puisse adresser de plus bel éloge.

« Oui, Messieurs et chers Confrères, l'esprit qui animait vos vénérables fondateurs n'a cessé de vous animer vous-mêmes. Vous professez toujours le même respect des traditions du passé ; toujours vous ressentez la même ardeur pour les progrès de la science, et surtout vous pratiquez toujours la même urbanité, la même cordialité dans vos rapports mutuels. Aussi bien, s'il était donné à vos devanciers de revivre au milieu de vous, ils y penseraient, n'en doutez pas, et y parleraient à l'aise ; ils s'applaudiraient et du chemin parcouru et des résultats acquis, et, pour tout dire d'un seul mot, ils se retrouveraient chez eux.

« Vous avez adopté pour devise deux mots qui sont tout un programme : *Servare et Augere*, garder les trésors du passé et les accroître chaque jour de richesses nouvelles. Ce programme, vous l'avez jusqu'ici rempli aussi fidèlement que le comporte l'action limitée des académies de province, tant par les œuvres sorties de vos mains dans les divers genres du savoir, que par les travaux que vous avez suscités dans vos concours annuels. Vous avez remis en lumière et entouré d'un culte d'honneur les grands noms de notre histoire locale, soit en publiant leurs œuvres inédites, soit en faisant revivre leurs traits sur le bronze et le marbre.

« C'est à vous, en effet, que revient l'initiative de la statue du grand Colbert, l'orgueil de cette cité, qui sut conquérir par son mérite un rang si élevé ; c'est à vous qu'est due l'érection, en divers lieux du diocèse, de monuments commémoratifs de nos plus pures gloires littéraires et historiques, des Robert de Sorbon, des Jean

Digitized by Google

Gerson, des Jean Mabillon, des Thierry Ruinart; c'est à vous qu'appartiendra bientôt l'honneur de décorer le parvis de Notre-Dame de cette statue de Jeanne d'Arc que l'étranger s'étonne de n'y pas voir encore, et que tous nos concitoyens réclament avec une si légitime impatience.

« Et voici qu'aujourd'hui vous avez voulu fêter la cinquantième année de votre fondation, en érigeant dans cette église bénédictine une inscription commémorative à la mémoire de l'un de nos concitoyens qui ont le plus mérité de la cité, dom Guillaume Marlot, grand prieur de l'abbaye de Saint-Nicaise, auteur de l'*Histoire de Reims*.

« Par ces honneurs publics payés à la vertu et au talent, en même temps que vous rendez service à l'histoire, vous donnez au peuple une leçon salutaire. Il ne serait, en effet, ni juste, ni sûr pour une société, dirons-nous avec saint Grégoire de Nazianze, de laisser tomber dans l'oubli les hommes vertueux, alors que tant d'hommes néfastes reçoivent des apothéoses : *Neque pium, neque tutum, cum impiorum hominum vita memoriæ prodatur, eximios pietate viros silentio prætermittere*.

« Pour répondre à l'honneur que vous m'avez fait, Messieurs et chers Confrères, en m'invitant à être votre interprète en cette solennité, et pour satisfaire à l'attente de cet auditoire distingué qui vous entoure, je voudrais essayer de retracer devant vous les mérites de ce savant religieux. Sa vie pourrait paraître à quelques-uns bien humble, sans doute, et bien peu mouvementée; mais sa science, solide et de bon aloi, offrira toujours à ses concitoyens, suivant la parole de l'Esprit-Saint, une fontaine de vie intellectuelle : *Fons vitæ eruditio possidentis*.

Digitized by Google

I

« Le musée de notre ville conserve encore l'épitaphe d'un médecin rémois, d'une famille ancienne, Nicaise Marlot, qui était en grand renom de savoir sur la fin du XVIe siècle. Aussi ferme dans ses principes religieux que versé dans les connaissances de son art, il prit rang dans la Ligue pour la défense de la foi catholique. Les trois merlettes sur fond d'argent qui formaient son écusson traduisaient en leur muet langage son nom patronymique. De son mariage avec Perette Bignicourt, issue, elle aussi, d'une lignée bien connue dans les annales de la bourgeoisie rémoise, naquirent trois enfants, une fille et deux fils. La fille donna naissance au bénédictin dom Simon Champenois, qui écrivit l'histoire de Saint-Nicaise ; l'un des fils perpétua la race paternelle, qui paraît n'être pas encore éteinte ; l'autre fut Guillaume Marlot, celui dont la mémoire nous rassemble aujourd'hui.

« Guillaume Marlot naquit en 1596. Sur ses premières années, écoulées au foyer domestique, l'histoire est restée muette. Elle nous apprend seulement que, dès l'âge de treize ans, déjà sollicité par l'amour de la retraite et du silence, il alla frapper à la porte de l'abbaye de Saint-Nicaise, qu'elle s'ouvrit et qu'il y fut admis comme novice.

« L'abbaye de Saint-Nicaise, dont on chercherait vainement les ruines, qui, hélas ! ne sont plus : *Etiam periêre ruinæ ;* Saint-Nicaise, dont le seul souvenir nous émeut, et dont le sort lamentable, comme dit le poète, ferait

Digitized by Google

verser des larmes : *Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt* [1]; Saint-Nicaise était, à cette époque, l'un des premiers ornements de la cité rémoise. Remontant par une série de transformations jusqu'au célèbre préfet Jovin, qui avait consacré ce lieu à la religion, et dont on y conservait pieusement la tombe, elle était aux mains des fils de saint Benoît depuis près de sept siècles. Ses abbés occupaient dans la ville un rang d'honneur; par ses propriétés et ses droits ecclésiastiques et civils, elle exerçait au loin son influence, et surtout elle possédait dans son enceinte cette basilique incomparable, chef-d'œuvre des Libergier et des Robert de Coucy; cette basilique, à laquelle nulle autre ne disputa jamais le prix de l'élégance, qui étalait dans les airs ses formes si gracieuses, qui resplendissait sous une parure de vitraux dus à la munificence de nos plus grands rois, qui couronnait comme un diadème les neuf églises de cette colline sacrée, qui dominait, semblable à une reine, tous les monuments de la ville placés à ses pieds; cette basilique, enfin, dont la religion et les arts ne cesseront de déplorer la perte.

« Dans le calme de cette retraite enchanteresse, le jeune Marlot livra son cœur à la piété et son intelligence à l'étude. L'Université de Reims était alors en pleine floraison. Il en suivit les cours et s'y distingua par de brillants succès qui lui valurent, de la part de ses maîtres, les suffrages les plus flatteurs, et, comme couronnement, le laurier de docteur en théologie.

« Admis, dès qu'il eut l'âge requis par les saints canons, à la profession des vœux solennels, il s'enfonça plus avant dans la solitude du monastère et s'adonna avec

[1] TÉRENCE.

Digitized by Google

une ardeur croissante au recueillement de l'âme et au genre d'études qui lui souriait davantage.

« Laissez-moi vous faire remarquer ici, Mes chers Frères, car la sainteté du lieu où je parle et le caractère de mon héros m'en font un devoir, à quel point de vue Marlot envisageait la science. Nous sommes en face d'un religieux, c'est à dire d'un homme séparé du monde, vivant dans une sphère d'idées supérieure, et pour qui les maximes évangéliques sont l'unique règle de sa vie morale. Ce religieux s'adonne à la poursuite de la science, par attrait naturel sans doute, car l'attrait est déjà une disposition qui vient de Dieu, mais surtout par devoir de conscience et pour obéir à cette parole de l'Esprit-Saint : « Les lèvres du prêtre seront les gardiennes de la science et c'est de sa bouche que le peuple viendra apprendre la loi [1]. » La science qu'il poursuit dans ses labeurs quotidiens n'est donc pas cette science tout humaine, qui devient souvent un danger pour qui la possède, qui enfle l'esprit, dessèche le cœur, ferme l'âme à la douce onction de l'oraison mentale et fait dédaigner la mortification des passions ; la science qu'il ambitionne est celle que nos Saints Livres recommandent sans cesse, et qu'ils nomment ici la science de l'esprit et la science de l'âme [2], là, la science du salut et la science des saints [3], ailleurs, la science du Seigneur et la science de Jésus-Christ [4], la science, en un mot, dont Dieu est tout ensemble le principe, l'objet et la fin.

« Plein de ces pensées toutes chrétiennes, dom Marlot

[1] *Labia sacerdotis custodient scientiam et legem requirent de ore ejus.* (Malach., ii, 7.)

[2] *Eccles.*, xvii, 6 ; *Proverb.*, xix, 2.

[3] Luc, i, 77 ; *Proverb.*, xxx, 1.

[4] *Philip.*, iii, 8 ; Isaïe, i, 19 ; *Col.*, i, 10.

Digitized by Google

se plongea dans l'étude de l'histoire. Chargé du soin de la bibliothèque de l'abbaye, il se mit à fouiller les archives, à déchiffrer les chartes et les diplômes, et à compiler avec méthode et clarté tous les documents historiques qui se rencontraient sous sa main. Peu à peu, son esprit aussi élevé que sagace, devenu familier avec les sources de l'histoire civile et ecclésiastique de nos contrées, entrevit la possibilité d'en tirer un ensemble complet et solide, qui pût offrir au public un tableau irrécusable et lumineux des âges passés. Dès lors, son plan était formé.

« Dom Marlot venait bien à son heure. Une grande place était à prendre, il allait l'occuper.

« A mesure, en effet, que la France reculait ses frontières, Reims échappait peu à peu aux agitations de la vie militaire, et concentrait son activité sur le développement de son industrie et sur ses embellissements intérieurs. Une pléiade d'esprits distingués commençaient, dès lors, à attirer par leurs travaux l'attention de leurs contemporains et à se rendre dignes de la reconnaissance de la postérité. Les deux Coquault écrivaient leurs volumineux mémoires ; Maucroix, le célèbre ami de La Fontaine, se faisait un nom dans la poésie ; P. Rainssant honorait l'art de la médecine ; Colin, Regnesson, Nanteuil excellaient dans la gravure ; Philippe Lallement, Tisserand, Hellart peignaient des toiles de valeur ; bientôt, dom Mabillon et son élève, dom Thierry Ruinart, allaient illustrer par leur profond savoir l'antique abbaye de Saint-Remi. Un historien nous manquait encore : dom Marlot était prêt pour le devenir.

« C'est en effet dans l'histoire que dom Marlot s'est fait un nom. Ses productions historiques forment un ensemble imposant, dont quelques parties sont devenues fort

Digitized by Google

rares, et que la Bibliothèque de la ville de Reims a le bonheur de posséder tout entier.

« Il a abordé bien des sujets divers, sur lesquels il nous serait impossible de le suivre ici ; mais soit qu'il revendique les droits de Reims à être la ville des sacres [1], soit qu'il disserte sur les reliques et le tombeau de saint Remi [2], soit qu'il retrace les annales des abbayes de Saint-Remi et de Saint-Nicaise [3], partout, dans ces études d'une si haute valeur pour l'histoire locale, le savant bénédictin met en jeu les qualités maîtresses de l'historien : l'exactitude, l'ordre, la clarté, la solidité.

« Mais son vrai titre de gloire devant la postérité, c'est sans contredit son *Histoire de Reims* [4], à laquelle il travailla jusqu'à sa dernière heure. Cette œuvre de longue haleine occupe un rang distingué dans l'histoire générale de France, et le premier sans conteste parmi les travaux historiques sur le pays rémois. Elle est devenue aujourd'hui l'indispensable répertoire des érudits. Par la vaste étendue de son sujet, l'abondance de ses recherches et l'élévation de ses vues, dom Marlot laisse loin derrière lui tous ceux qui l'ont précédé ou suivi dans cette voie.

« Dirons-nous qu'il ait égalé la profondeur de la critique et du discernement des Mabillon et des Montfaucon ? Non, sans doute ; ce sera toujours le don du petit nombre de voir et si loin et si clair. Mais ce qu'on ne lui contestera

[1] *Le Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois.*

[2] *Le Tombeau du grand saint Remy et l'histoire de ses translations.*

[3] *Monasterii sancti Nicasii remensis initia et ortus.* — *Histoire de l'abbaye de Saint-Remy*, ms.

[4] *Metropolis Remensis Historia.*

Digitized by Google

pas, c'est le mérite d'être remonté courageusement aux sources, de s'être appuyé sur les textes originaux, et d'avoir ainsi contribué à renouveler l'étude de l'histoire, en la faisant sortir des considérations banales et des lieux communs. La valeur du monument qu'il sut élever, grâce à sa patience dans les investigations, à son souci consciencieux des preuves, à sa discrétion dans ses conclusions, suffit pour démontrer l'excellence de ses principes et la sûreté de ses procédés. Si sa méthode de synchronisme semble un peu terre à terre, combien cette imperfection n'est-elle pas rachetée par la netteté et la précision des idées qu'il donne sur chaque époque.

« Ai-je besoin d'ailleurs, Messieurs et chers Collègues, de faire appel à une autre appréciation que la vôtre? Ne vous êtes-vous pas prononcés depuis longtemps sur le haut mérite de son œuvre, quand vous avez résolu, pour la mieux faire connaître, de publier l'édition française préparée de sa propre main? Vous avez ainsi ratifié le jugement d'un autre de nos historiens, que, « si le titre de Père de l'Histoire de Reims appartient à Flodoard, dom Marlot en est le restaurateur et le propagateur [1] ».

II

« Depuis le jour où, humble novice, il avait été reçu au rang des Frères de Saint-Nicaise, dom Marlot avait passé avec honneur par les différentes charges de l'abbaye et il en était enfin devenu grand prieur.

[1] LACOURT.

Digitized by Google

« Lourde charge, Mes chers Frères, que celle de grand prieur d'une abbaye au XVIIe siècle ! charge toute hérissée de difficultés, exigeant du titulaire autant de délicatesse et de tact que de fermeté, et ne lui rapportant le plus souvent en échange que traverses et que luttes. Car le grand prieur était à cette époque l'intermédiaire et comme le trait d'union entre les religieux qui résidaient dans le monastère et l'abbé commendataire qui vivait au dehors ; et, trop souvent, il se voyait dans l'impossibilité de trouver une conciliation entre des intérêts opposés.

« Savez-vous, Mes chers Frères, quel était le mal, le mal profond qui rongeait les abbayes et devait fatalement en amener la décadence et la disparition ? Ce mal, c'était la *commende*, c'est à dire un système d'administration qui consistait à donner le titre d'abbé, avec les honneurs qui y étaient attachés et les deux tiers des revenus de l'abbaye, à un personnage étranger au monastère, qui n'y résidait point, sinon en passant, et qui, vivant souvent au loin, était plus ou moins soucieux de remplir les charges que lui imposait son titre à l'égard de l'abbaye et de ses habitants. De là, chez les religieux, une désaffection profonde envers un chef qu'ils ne voyaient plus à leur tête pour leur donner l'exemple du renoncement ; de là, le découragement, le relâchement des observances régulières et le dépeuplement des maisons conventuelles.

« On a tout dit sur la *commende* et ses effets désastreux. Mais ce que l'on ne saurait trop rappeler, c'est que ce système avait été imposé à l'Église par le pouvoir séculier. Moins préoccupé de protéger que d'asservir, celui-ci se faisait des dignités ecclésiastiques un moyen d'influence profane, et se servait des revenus

Digitized by Google

créés par la charité des fidèles et par le labeur des moines pour payer des services où la religion n'entrait pour rien, et même pour enrichir des courtisans.

« A ce funeste régime, si vous ajoutez les autres causes de décadence tirées des guerres et des troubles civils, vous comprendrez sans peine que les monastères fussent déchus de leur première ferveur.

« L'abbaye de Saint-Nicaise n'avait pas échappé plus que les autres à ce fatal dépérissement. Après avoir vécu cinq siècles entiers sous la conduite de ses abbés réguliers, elle était tombée en *commende* en 1530, et, un siècle plus tard, quand dom Marlot prit en mains les fonctions de grand prieur, il avait depuis longtemps constaté et consigné par écrit l'affaiblissement de la régularité primitive [1].

« Toutefois, Mes chers Frères, que la sincérité historique dont je me fais un devoir n'aille point vous faire tomber dans un piège, et créer un scandale pour vos âmes. Ah ! ces mots de déchéance, de relâchement, de décadence, on en a trop abusé pour tromper les esprits ignorants. Sans doute ces religieux, victimes d'un système qu'ils n'avaient pas créé, et dont il serait injuste de les rendre responsables, étaient loin de cette parfaite régularité, de cette vie idéale, de cette austérité primitive que leur avaient léguées leurs fondateurs ; mais ils n'en étaient pas moins restés d'une honnêteté de vie, d'une piété, et même d'une austérité telles que les chrétiens de nos jours, ceux même qui posent pour la vertu, regarderaient leur genre de vie comme impraticable pour eux-mêmes.

[1] Voir son *Journal* manuscrit sur ce qui se pratiquait à Saint-Nicaise avant la réforme.

Digitized by Google

« Grâce à son amour de l'étude, qui avait absorbé tous ses instants, dom Marlot, qui s'était laissé entraîner lui-même par le cumul si fréquent à cette époque, puisqu'il possédait plusieurs bénéfices à la campagne [1], s'était cependant maintenu dans une grande régularité monastique. Esprit droit et réfléchi, il comprit vers quelle issue glissaient les monastères, et, pour arrêter, autant qu'il dépendait de lui, ce mouvement de décadence, il forma le projet d'introduire la réforme à Saint-Nicaise.

« La réforme coulait à pleins bords dans l'Église. Depuis le saint Concile de Trente, qui en avait été le promoteur, il s'était produit partout et particulièrement en France une sorte de rajeunissement des institutions monastiques. Non seulement des saints et des personnages éminents, tels que les Pierre Fourier, les François de Sales, les Bérulle, les Olier, les Vincent de Paul, les Sainte-Beuve, avaient formé de nouvelles phalanges pour répondre aux besoins nouveaux, mais un souffle bienfaisant de rénovation passait sur tous les ordres anciens. Bénédictins, Cisterciens, Chanoines réguliers, Prémontrés, Franciscains, tous reprenaient à l'envi leurs primitives observances.

« Un prieur de Saint-Vannes, à Verdun, dom Didier de Lacour, s'associant à l'entraînement général, avait introduit dans l'ordre bénédictin la réforme si connue depuis sous le nom de Saint-Vannes en Lorraine et de Saint-Maur en France, et le Siège apostolique l'avait confirmée du poids de son autorité [2].

« Dom Marlot suivait d'un œil attentif les progrès de

[1] L'aumônerie d'Hautvillers, la prévôté de Saint-Thierry, la sacristie du prieuré de Tours-sur-Marne.

[2] Sous Grégoire XV, en 1621.

Digitized by Google

cette réforme, qui pénétrait peu à peu dans les abbayes bénédictines et qui venait d'être introduite dans celle de Saint-Remi, dont la splendide église nous abrite en ce moment. Il se sentait d'ailleurs appuyé par les religieux placés sous sa conduite, qui l'appelaient de tous leurs vœux. Plus d'une fois, ils en avaient conféré en chapitre ; plus d'une fois, ils avaient adressé de pressantes requêtes à leur abbé commendataire, Henry de Lorraine, qui occupait alors le siège archiépiscopal de Reims, et qui avait lui-même encouragé leur pieux dessein.

« Enfin, quand il crut l'heure venue, dom Marlot, par un acte de haute vertu et surtout d'abnégation personnelle, ouvrit à la réforme les deux portes de l'abbaye, et, en 1634, le prieur de Saint-Remi, dom Columban Regnier, visiteur de la province de Champagne, y entrait avec douze religieux réformés et leur en confiait toutes les charges spirituelles et temporelles [1].

« Par une raison qui nous échappe, ou peut-être simplement entraîné par le goût de ses études, dom Marlot se borna à rester prieur des anciens religieux, sans s'affilier à la branche nouvelle, et continua son genre de vie laborieux et recueilli, jouissant en paix du bonheur d'avoir ramené dans son abbaye le premier esprit des fils de saint Benoît [2].

[1] Bien que le traité pour l'introduction de la réforme ait été conclu en 1634, ce n'est qu'en 1635 qu'il eut son exécution. — Voir la notice et les documents sur D. Marlot publiés dans le tome LXXXXI des *Travaux de l'Académie de Reims*.

[2] Parmi les manuscrits de D. Marlot relatifs aux anciennes règles bénédictines, il en est un très rare de Louis de Blois, conservé à Reims et intitulé : *Statuta Dni Lud. Blosii, monast. Lætiens, abbis*, n° 598/594 des manuscrits de la Bibliothèque de Reims, vol. in-4°, d'une écriture de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe siècle. Sur le feuillet 1, on lit :

Ex libris [*D. Marlot prioris*]
S. Nicasii Remensis, 1670.

Digitized by Google

III

« Après avoir relevé la règle et raffermi les antiques traditions de Saint-Nicaise, dom Marlot sut encore en défendre les intérêts temporels avec une intelligence, une suite, un succès qui lui valurent le renom d'un très habile administrateur.

« Il classa dans un bel ordre les archives du couvent, il embellit l'église, déjà si brillante, de deux tableaux de prix achetés en Flandre, d'un Van Eyck et d'un Poter, et ne cessa d'enrichir cette bibliothèque qui, depuis, a formé l'un des meilleurs fonds de notre bibliothèque municipale.

« Il était tout entier à ces paisibles travaux, et déjà il sentait approcher la vieillesse, lorsqu'un évènement imprévu vint changer son existence et l'appeler au dehors.

« Il est à Lille un populeux faubourg, qui retentit jour et nuit du bruit des machines, et qui emprunte à la fumée du charbon un aspect sombre et triste. C'est le quartier de Fives, si connu du monde de l'industrie moderne. Au temps de dom Marlot, Fives était encore séparé de la grande ville et était aussi calme qu'il est maintenant agité. On y voyait encore couler ce gracieux cours d'eau, connu sous le nom de *Rivière chaude,* qui n'est plus aujourd'hui qu'un fossé boueux d'où s'échappe à peine une légère vapeur. Près de ses bords s'élevait le beau prieuré de Saint-Martin, l'un des huit qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Nicaise.

« Ce prieuré, dû à la libéralité d'un chanoine de Lille,

Digitized by Google

remontait aux premières années du douzième siècle [1], et, depuis lors, Saint-Nicaise y avait entretenu une colonie de religieux. Uni plus tard [2] à la mense abbatiale et conventuelle, pour échapper à l'abus de la *commende*, il avait fini, à la faveur des guerres dont la Flandre fut souvent le théâtre, par être occupé et disputé par des possesseurs étrangers et hostiles à la France.

« Il s'agissait donc de le sauver, et de le rendre à ses légitimes propriétaires. L'intérêt était grand, mais la tâche difficile. Quel serait, en effet, le feudiste assez patient pour remonter aux sources premières, et interpréter les titres anciens ? Quel serait l'avocat assez habile pour dissiper les subtilités de la chicane et faire la lumière devant les juges? Les Bénédictins de Saint-Nicaise, anciens et nouveaux, crurent avoir trouvé l'un et l'autre dans dom Marlot, et ils ne se trompèrent pas.

« Ils le choisirent donc pour protecteur de leur temporel, et lui confièrent la mission d'aller en Flandre soutenir leurs droits, avec le titre de prieur administrateur de Fives.

« Malgré le poids des ans, dom Marlot, fidèle à l'abnégation religieuse, consentit à accomplir ce dur sacrifice. Il quitta cette noble abbaye si pleine de souvenirs et dont il était l'honneur, cette église dont la splendeur donnait tant de charme aux divins offices, cette bibliothèque au sein de laquelle il avait coulé ses jours et dont il avait pénétré tous les secrets, ce cloître enchanteur où il avait sans doute espéré reposer un jour, et il s'exila dans la modeste retraite de Fives, afin de pouvoir

[1] A l'an 1104.
[2] En 1420.

Digitized by Google

défendre les droits de l'abbaye devant les juridictions qui se trouvaient en dehors des frontières françaises.

« Il se mit donc à l'étude, compulsa tous les documents avec une infatigable patience, écarta toutes les difficultés, et, après de longs et rudes labeurs, parvint à faire triompher devant la cour de Bruxelles le droit de l'abbaye, qui fut remise en possession désormais incontestée du prieuré de Fives.

« Ce fut le dernier service que dom Marlot rendit aux siens. Le soin qu'il avait pris pendant ses rares loisirs de donner au public la première partie de son *Histoire de Reims* avait épuisé le reste de ses forces, et, parvenu à l'âge de soixante et onze ans, le 7 octobre 1667, il mourut en paix, loin de son berceau, dans son prieuré de Fives, laissant la mémoire d'un saint religieux, d'un homme d'affaires consommé et d'un savant historien.

« Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église du prieuré, au pied du maître-autel, sous une dalle de marbre blanc. Ses confrères, dont il avait gagné l'affection, consignèrent dans une élégante épitaphe ses titres à la reconnaissance publique et les belles qualités qui avaient fait l'ornement de toute sa vie, l'esprit de religion, le culte de la science et l'intégrité dans les affaires : *Religione, doctrina, probitate conspicuus.*

« La faux du temps, hélas ! et le marteau des démolisseurs ont passé par là. Aujourd'hui, l'église de Fives n'est plus, et de cette épitaphe si vraie il ne reste d'autre trace que la copie qu'en ont levée de pieux amateurs du passé.

« Quand parvint à Reims la nouvelle de la mort du grand prieur, l'abbaye de Saint-Nicaise s'apprêta à lui payer sa dette de reconnaissance et fit annoncer par la ville un service solennel pour le repos de son âme.

Digitized by Google

Admirable dogme de notre foi, qui, protestant contre le triomphe apparent de la mort et refusant de le croire définitif, nous invite à suivre nos amis au delà du tombeau, et nous permet de leur être utiles encore en payant près de Dieu la rançon de leurs défaillances ! Le Conseil de ville, auquel appartenait dom Marlot en qualité de grand prieur de Saint-Nicaise, et au sein duquel il avait joué un rôle considérable, tint à honneur de s'associer aux regrets des religieux, et assista en corps aux prières faites pour lui dans l'église de l'abbaye.

« Ne vous semble-t-il pas, Mes chers Confrères, que dom Marlot vous appartienne, à vous aussi, et même à plus d'un titre? S'il ne fut pas un de vos membres, puisque votre Compagnie n'existait pas alors, il fut vraiment un de vos ancêtres. Oui, les éminentes qualités qui le distinguèrent se retrouvent vivantes au milieu de vous. Il n'est pas jusqu'au genre particulier de ses études qui ne soit comme un trait d'union entre vous et lui; car, tandis que les études plus directement scientifiques cherchent à élire domicile à côté de vous, et à se créer des centres plus spéciaux, vous avez incontestablement retenu dans nos contrées le sceptre des études archéologiques, littéraires et historiques.

« C'est sans doute par ce sentiment tout naturel d'attraction intellectuelle et d'affinité morale que vous avez voulu glorifier sa mémoire en cette solennité de votre cinquantenaire, et marcher sur les traces de l'antique Conseil de ville, en assistant en corps à l'inauguration de son monument commémoratif.

« N'êtes-vous pas d'ailleurs les vrais héritiers de son œuvre? Que fut, en effet, dom Marlot, sinon l'un des

Digitized by Google

ouvriers de cette phalange bénédictine, de ce corps savant qui a tant fait pour l'histoire de la France et qui nous a appris la méthode, la seule vraie et féconde, de l'étudier avec fruit, en remontant aux sources? Et cette grande œuvre, violemment interrompue par les perturbations politiques, qui l'a reprise et continuée, sinon les sociétés savantes, depuis l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, jusqu'aux plus modestes sociétés de province? Or, de toutes les sociétés de province, l'Académie de Reims est une de celles qui ont apporté le plus de pierres pour la construction de notre édifice historique.

« Me permettrez-vous, Messieurs et chers Collègues, d'ajouter un dernier trait de ressemblance? Dom Marlot et ses doctes confrères personnifient admirablement l'alliance de la raison et de la foi, de la science et de la religion, et l'abritent à l'ombre de leur si douce devise : *Pax !* la paix, la paix ! Alliance merveilleuse, voulue de Dieu, de qui découlent comme d'une même et unique source toutes les vérités de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, destinées, dans le plan divin, à se prêter, en s'harmonisant, un mutuel appui ! Ici encore votre Compagnie n'a cessé de perpétuer dans la pratique cette noble tradition bénédictine, en offrant à tous les esprits d'élite qu'elle a su s'attacher un terrain commun où ils ont aimé à se rencontrer dans la sérénité de la paix.

« Saluons donc ensemble, Messieurs et chers Collègues, comme l'un de nos ancêtres et de nos modèles, ce pieux et savant bénédictin, dont votre présence unanime consacre pour les siècles le monument commémoratif.

« Saluons avec lui, dans le sein de Dieu où ils reposent, ceux de nos membres qui, depuis un demi-siècle, ont

Digitized by Google

quitté cette terre. Promettons-nous à nous-mêmes, en face de leur mémoire, d'être dignes de nos anciens et de rester fidèles à notre devise, en conservant les nobles traditions qu'ils nous ont léguées, et en les transmettant, comme un héritage sacré, à ceux qui viendront après nous. »

La tâche de l'Académie était accomplie et, ce qui vaut mieux encore, comprise et partagée par l'opinion publique dont les divers journaux de la localité se firent immédiatement l'écho [1]. La mémoire de D. Marlot était désormais inséparablement unie au sort des grands monuments de Reims et offerte comme eux à l'admiration et au respect de la postérité.

[1] Voir le compte-rendu de la cérémonie dans l'*Indépendant Rémois* du 7 décembre 1891, — le *Courrier de la Champagne* du 8, — et le *Bulletin du Diocèse de Reims* du 12 du même mois. Voir aussi la *Revue de Champagne et de Brie*, décembre 1891, p. 953-55.

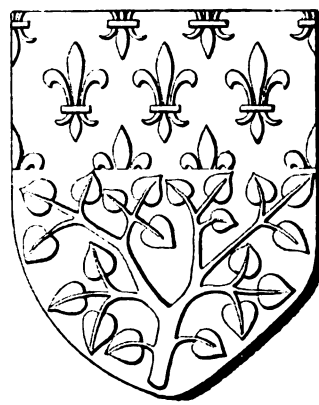

Digitized by Google

REIMS

eur de l'*Histoire de Reims.*

Pierre MARLOT
décédé en avril 1553
— Marie ANGIER, décédée en avril 1573

Pierre MARLOT
† 30 avril 1587
— Nicolle ARSON
native de Paris
† 1er avril 1626

Oudart MARLOT
sa femme Marie PILLOIS,
sœur de Julien PILLOIS
esleu qui avoit
épousé Anthoinette
MOYEN.

Jean MARLOT
† 1595
— Nicolle
FRIZON

OT

Nicaise MARLOT, docteur en médecine
† 1597
— Perette DE BIGNICOURT
† après 1624.

ARLOT
REGNART
Reims

Guillaume MARLOT
grand prieur de St-Nicaise
autheur de l'Histoire de Reims
1596-1667

Jean MARLOT
— Remiette NOEL

Jean MARLOT
— Marguerite LOGART
de Rethel, sa femme

Jean-Bapt.
MARLOT
prestre, curé
de Sacy

Jean-Bapt. MARLOT

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Généalogie de la famille des Marlot, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Reims.

Jean Marlot, décédé le 7 septembre 1517, et Vaubourg Cordier, sa femme, décédée le 9 août 1537, ont laissé pour enfans :

1° Guillaume Marlot, décédé le 10 septembre 1570 ;

2° Pierre Marlot, décédé en avril 1555.

BRANCHE AINÉE

Guillaume Marlot a eu pour fils François Marlot, décédé le 17 juin 1586, marié en premières noces à Jeanne Colle, native de Paris, et en secondes noces à Barbe Fremyn, fille de Phi-

FREMYN

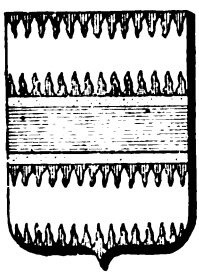

COQUEBERT

Digitized by Google

lippe Fremyn, bailli de l'archevêché, et d'Anne Cocquebert, petite fille de Jacques Fremyn, lieutenant général, et de noble demoiselle Jacqueline Collet.

Du premier mariage de François Marlot sont sortis :

1° Jacques Marlot ;

2° Nicolas Marlot.

Et du second mariage :

1° Nicolle Marlot, femme de Pierre Caillet, maire d'Avenai;

2° Simonne Marlot, femme de Claude Dambraine, avocat;

3° Marie Marlot, femme de Jean Fanier;

4° Philippe Marlot.

Jacques Marlot a épousé Marie Boucher, native de Rethel, décédée le 27 août 1602 [1]. De ce mariage sont issus :

1° François Marlot ;

2° Guillaume Marlot ;

3° Simonne Marlot, femme d'Eustache Mercier, desquels est issu Jacques Mercier ;

4° Jacqueline Marlot, femme de Nicolas Rogier.

ROGIER

Guillaume Marlot a épousé Jeanne Gallois et est mort sans enfans, en 1617.

[1] D'après la pièce donnée en appendice III, cette généalogie est fautive sur plusieurs points : d'abord, le père de dom Marlot était Nicaise Marlot et non Nicolas Marlot ; ensuite, le grand-père du bénédictin était non pas François Marlot, mais Jacques Marlot, époux de Marie Boucher. Il y avait donc lieu de rectifier ces deux points sur le tableau généalogique que nous avons dressé d'après ce document.

Digitized by Google

François Marlot a épousé Perette Noblet, fille de Gérard

NOBLET

Noblet, mort en 1595. Leurs enfans furent :

1° Gérard Marlot ;

2° Madeleine Marlot, religieuse de la Congrégation ;

3° Marie Marlot, femme de Jean Roland, fils de Gérard

ROLAND

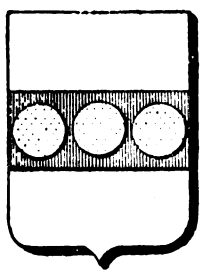

Roland et de Barbe Thierri.

Gérard Marlot a épousé Barbe Roland, fille de Pierre Roland et de Madeleine Ducastel, d'où sont issus :

1° Jean Marlot, marié à Marie Oudinet ;

2° Jeanne Marlot, femme de Jean Varlet ;

3° Élisabeth Marlot, femme de Gérard Callou ;

4° Isabelle Marlot, femme de Jean Hibert.

Digitized by Google

Nicolas Marlot, médecin [1], a épousé Perette Bignicourt,

MARLOT

fille de Simon Bignicourt et d'Agathe La Barbe. Leurs enfans furent : 1° Jean Marlot ; — 2° Marie Marlot, femme de Jean Champenois, huissier au Châtelet de Paris ; — 3° Guillaume Marlot, grand prieur de saint Nicaise et auteur de l'histoire de Reims.

Jean Marlot épousa Remiette Noël et eut pour enfans :

1° Nicolas Marlot, prêtre, curé de Saci [2] ;

[1] L'épitaphe du seul médecin connu de ce nom, déposée au Musée de Reims, lui donne le prénom de Nicaise et non de Nicolas ; elle apprend qu'il mourut le 20 septembre 1597. Ses armes portent d'azur au chevron d'argent accompagné de trois merlettes, etc. Le testament de la veuve de Nicaise Marlot, père du religieux, est en l'étude de Me Goda. *(Note de M. Ch. Loriquet.)*

[2] D. Chastelain rapporte, dans sa notice sur D. Marlot, citée plus haut, qu'il a lu dans les papiers de l'abbaye de Saint-Nicaise que la cure de Saint-Sixte de Reims a été donnée par la communauté à Messire J.-B. Marlot, neveu de l'historien, le 27 juin 1670. Le même J.-B. Marlot, le 31 juillet de la même année, sollicitait des grands vicaires une renonciation de patrimoine : « Remontre Mre J.-Bte Marlot, curé de la paroisse Saint-Sixte, que pour son patrimoine lui a été baillé 100 livres de rente sur une maison près Saint-Sixte, où pend pour enseigne le *Soleil* (maison vendue par sa mère le 10 février 1670), mais que depuis Mrs les religieux de Saint-Nicaise l'auraient pourvu de la cure de St-Sixte, vacante par la mort de Mre Estienne Falon (qui vaut 200 livres de rente), et demande qu'il lui soit permis de renoncer audit patrimoine », ce qui lui fut accordé. — Nous voyons ici un autre neveu indiqué comme curé de Sacy, près Reims. Il y eut sans doute plusieurs curés de Sacy du même nom et qui se sont succédé, car les registres paroissiaux portent la signature : *J.-B. Marlot*, sans interruption, du 7 mai 1677 au 7 décembre 1746. Le 28 janvier 1747, mourait « Maître Jean-Baptiste Marlot, âgé de 69 ans environ,

Digitized by Google

2° Jean Marlot, marié à Margueritte Logart, native de Rethel ;

3° Philippe Marlot, marié à Claudon Ducastel, fille de..... d'où sont sortis :

1° Simonne Marlot, femme de Jacques Rousset ;

2° Louis Marlot, marchand drapier.

BRANCHE CADETTE

Pierre Marlot, fils de Jean Marlot, a épousé Marie Angier, décédée en avril 1573. Leurs enfans furent :

1° Oudart Marlot, marié à Marie Pillois, sœur de Julien

PILLOIS

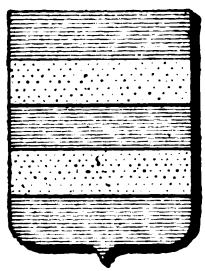

Pillois, élu en l'élection, lequel avait épousé Antoinette Moyen ;

2° Pierre Marlot ;

3° Jean Marlot.

Pierre Marlot eut pour femme Nicolle Arson, native de Paris, morte le 1er avril 1626. Son mari décéda le 30 avril 1587. De ce mariage viennent :

1° Jean Marlot ;

2° Pierre Marlot ;

3° Nicolle Marlot, femme de Nicolas Godinot ;

4° Claude Marlot, femme de Varin Ducandal ;

prêtre et curé de Sacy, après avoir gouverné ladite paroisse l'espace de trente-neuf ans ou environ, lequel a été inhumé le 29, au devant du portail de l'église avec les cérémonies ». (*Registre paroissial de Sacy*, année 1747, grosse, f° 2, aux archives du Greffe du Tribunal civil de Reims.)

Digitized by Google

5° Marie Marlot, femme de Rigobert Lévesque ;

LÉVESQUE

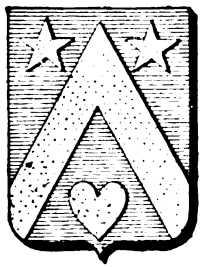

6° Anne Marlot, femme de Jean Taillet, notaire royal.

Jean Marlot, décédé en 1633, a eu de Nicolle Le Cocq :

1° Pierre Marlot ;

2° Michel Marlot, prêtre, sacristain de St Hilaire ;

3° Élizabeth Marlot, femme de François Bernard, imprimeur ;

4° Renauld Marlot, établi à Rouen ;

5° Henri Marlot, épicier ;

6° Anne Marlot, femme d'Innocent Tourment, notaire royal ;

7° Simonne Marlot, femme de Henri Neveu ;

8° Marie Marlot, femme de Michel Picart ;

9° Jeanne Marlot, femme de Henri Novisse, orfèvre.

Pierre Marlot, établi à Rouen, a épousé Anne Larchevesque. De ce mariage sont issus :

1° Nicolas Marlot, consul au grand Caire, marié à Geneviève Michel ;

2° Marie Marlot, femme de N..... Le Sancey.

Regnauld Marlot, aussi établi à Rouen, a épousé Claire Coquille, d'où viennent :

1° Germain Marlot ;

2° Marie Marlot, femme de Nicolas Omont.

Henri Marlot, épicier à Reims, a épousé Barbe Josseteau. Ses enfans furent :

Digitized by Google

1° Denis Marlot, établi à Rouen, marié à Françoise Le Bailly;

2° Antoinette Marlot, femme de Denis Lévesque, marchand épicier, demeurant à l'enseigne de la Baleine;

3° Pierre Marlot, chanoine régulier, prieur de l'abbaye de Saint-Denis de Reims;

4° François Marlot, bénédictin;

5° Claudon Marlot;

6° Marie Marlot.

Pierre Marlot, second fils de Pierre Marlot et de Nicolle Arson, a épousé en 1582 Jeanne Godinot, fille de Nicolas Godinot et de Madeleine Chertems. Il eut pour enfans:

1° Simon Marlot, grennetier, marié à Jeanne de Châlons;

2° Marguerite Marlot, femme de Thomas Cocquebert.

Simon Marlot a eu de Jeanne Godinot:

Louis Marlot, grennetier, lequel a épousé Barbe Oudinet.

Jean Marlot, fils de Pierre Marlot et de Marie Angier, a épousé Nicolle Frizon, fille de Drouin Frizon, capitaine de

FRIZON

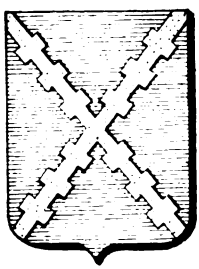

l'arquebuse, et d'Anne Fremyn, fille de Jacques Fremyn, lieutenant général. Après la mort de Jean Marlot en 1595, Nicolle Frizon épouse en secondes noces Nicolas De Beuvry, marchand à Châlons; elle laissa de son premier mari les enfans qui suivent:

1° Claude Marlot;

Digitized by Google

2° Jacqueline Marlot, femme de Jean Rogier, fils de Jean Rogier et de Jeanne Clossier ;

3° Philippotte Marlot, femme de Michel Lallemant, notaire royal, desquels est issue Nicolle Lallemant, femme de Nicolas Petit ;

4° Françoise Marlot, femme de Nicolas ou Laurent Reulet, de Ville en Tardenois ;

5° Oudard Marlot, établi à Châlons ;

6° Pierre Marlot;

7° Jean Marlot.

Claude Marlot a épousé Nicolle de Beuvry, décédée le 15 septembre 1609, et en deuxièmes noces Barbe Foucart.

Du premier mariage sont sortis :

1° Anne Marlot, femme de Thierri Moet ;

2° Marie Marlot, femme de Guillaume de Bignicourt, sergent royal, fils de Gilles de Bignicourt et de Catherine Briotin.

BRIOTIN

Du second mariage sont issus :

1° Barbe Marlot, femme de Nicolas Regnard ;

2° Nicolas Marlot, marié à Remiette Frizon, fille de Jean Frizon et de Nicolle Frizon. Leurs enfans furent:

1° Jean Marlot, demeurant à Paris, marié à N.... Sadocq ;

2° Nicolle Marlot, femme de Jean de la Salle, remariée à Louis Destampes [1].

1 Nicolle Marlot, veuve de Louis d'Estampes, chevalier, seig. du Coudray et autres lieux, porte : *Gironné d'or et d'azur de 5 pièces, au chef d'argent chargé de 3 couronnes de gueules,* d'après Adrien Vanier.

Digitized by Google

3° Marie Marlot, femme de Christophe Mongeot, écuyer.

Oudard Marlot, fils de Jean et de Nicolle Frizon, a épousé Madeleine de Beuvry; il a eu Jacques Marlot, marié à Marie Rogier, fille d'Abraham Rogier et de Marie Callou, lequel Jacques Marlot a eu pour fils Oudart Marlot.

Pierre Marlot, autre fils de Jean Marlot et de Nicolle Frizon, a épousé Marie Dorigny, remariée depuis à Abraham Rogier,

DORIGNY

duquel elle n'a point eu d'enfans. Elle a laissé de son premier mari Anne Marlot, femme de Pierre Closier, demeurant à Châlons ; lesquels ont eu pour enfans :

1° N..... Closier, femme de Jean Roland ;

2° N..... Closier, femme de Nicolas Gruyet.

Jean Marlot, fils de Jean Marlot et de Nicolle Frizon, a épousé en premières noces Perette Rogier, le 13 sept. 1604, et décédée en 1615. Il a été marié en secondes noces à Françoise Roland, morte sans enfans ; en troisièmes noces à Barbe de Malval, et en quatrièmes noces, à Claudon Martin, de Laon.

Du premier mariage dudit Jean Marlot et de Perette Rogier, sont issus :

1° Marie Marlot, femme de Claude Lépicier ;

2° Jean Marlot, carme déchaussé ;

3° Jacqueline Marlot, femme d'André Angier, notaire ;

4° Louis Marlot, établi à Paris [1] ;

[1] Voir sa descendance ci-après. — Ajoutons que le 20 février 1892, M. Lacan, secrétaire général adjoint de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, demeurant

Digitized by Google

5° Nicolle Marlot, femme de Nicolas Dambraine, sans enfans.

Du quatrième mariage dudit Jean Marlot et Claudon Martin, sont issus :

1° Jean Marlot, marié en premières noces à Marie Basin, et en secondes noces à Marie Delaval ;

2° Pierre Marlot, né le 23 février 1629, chanoine de Reims, mort le 19 juin 1696 ;

3° Nicolas Marlot, aussi chanoine de Notre-Dame.

De Claudon Marlot et de Guillaume Rogier, sont issus :

1° Nicolas Rogier, théologal ;

2° Guillaume Rogier, chanoine et théologal ;

3° Pierre Rogier, marié à Marie Crepelot;

4° Gilles Rogier, marié à Madeleine de la Vieuville ;

5° Jeanne Rogier, femme de Nicolas Mercier.

Louis Marlot, établi à Paris, a épousé Geneviève Lemaître, desquels sont issus :

1° Louis Marlot, marié à N..... Moreau ;

2° Claudon Marlot, femme de N..... Delais, commis au *Marc d'Or* ;

3° Robert Marlot.

Jean Marlot a eu de Marie Delaval :

1° Jean Marlot, chanoine de Reims ; — 2° Nicolas Marlot ; — 3° Joseph Marlot ; — 4° Pierre Marlot ; — 5° Claudon Marlot, mariée à N..... Desjardins, marchand ; — 6° Louis Marlot ; — 7° Jean Marlot.

(Bibl. de Reims, *Ms., Pièces diverses, Biographie, Recueil de Taizy,* document copié par M. Duchénoy en 1891.)

à Paris, rue de Dunkerque, 18, écrivait à M. le Maire de Reims pour avoir des renseignements sur « son grand-père maternel, M. Marlot, qui était parisien depuis plusieurs générations, mais dont la famille était originaire de Reims, où un de ses ancêtres aurait été échevin vers 16.. ? » et demandait les actes de l'état-civil, relatifs à ses ancêtres, sans fixer de dates précises. Il ressort de cette lettre que la descendance des Marlot par les femmes n'est pas éteinte à Paris. — On voit au cimetière du Nord, à Reims, non loin de la tombe de Mme Pommery, un monument fort modeste, sur lequel on lit : *Ici repose Magne-Chrisne-Julie MARLOT, épouse Rouart, décédée le 26 avril 1854, âgée de 70 ans.*

Digitized by Google

II

Premier testament de Perette Bignicourt, mère de D. Marlot.

1618, 8 Octobre. — Testament de Perette Bignicourt, Ve de feu Mre Nicaise Marlot, vivant docteur en médecyne, demeurant audit Reims, sur la paroisse de la Madeleine.

. . . . . .

Dit avoir en ses mains la somme de 30 l. appartenant à Jehan Marlot, son fils ; dit que Guillaume Regnart, son gendre, luy a donné quittance de la somme de 2,400 l. tournois pour le mariage de Agatte Marlot, sa femme ;

Et d'autant que Marie Marlot, femme de Jehan Champenois, sergent royal, demeurant à Reims, n'a eu que 1000 l. et 250 l. de meubles, veut qu'elle soit égalée à Agatte Marlot ;

Veut que Jehan Marlot, son fils à marier, prenne avant le partage la même somme de 2,500 l. ;

Et à cause des bons offices qu'elle a reçus dudict Jehan Marlot, son fils, et pour l'accident et fortune qui luy est arrivé à cause de sa veue, elle lui donne en plus la somme de 500 l. tournois, et veut qu'il soit fait faire, aux frais de la succession, audit Jehan Marlot et à frère Guillaume Marlot, religieux à St Nicaise, un acoustrement complet selon leur qualité ;

Et que audict Guillaume Marlot, religieux, qui n'a encore parachevé ses études, ny fait profession, veut que ses dits héritiers luy facent parachever ses études et satisfacent aux frais qu'il faudra pour faire sa profession et chanter sa première messe, l'habiller d'habits neufs tant le jour de sa profession que de sa première messe... et lègue encore audict Guillaume la somme de 200 l. pour avoir des meubles et garnir sa chambre.

(*Minutes de Jean Taillet, notaire à Reims*, 1618-24.)

Digitized by Google

Deuxième testament de Perette Bignicourt.

19 Octobre 1624. — Pardevant nous Notaires du Roy nostre sire, héréditaires au baillage de Vermandois, demourans à Reims soubzsignez, fut présente en sa personne Perrette Bignicourt, vefve de feu Me Nicaise Marlot, vivant docteur en médecyne, demeurant audict Reims sur la paroisse de la Magdelaine, estante en bonne santé, non mallade, revestue de ses habicts, allant et venant, ayante bon sens, mémoire et sain entendement, ainsy qu'il est apparu à nous notaires, considérante en elle que briefs sont les jours de touttes créatures humaynes en ce monde mortel, que la mort est certainne et l'heure d'icelle incertainne, non voullante mourir intestat, pour ces causes a faict son testament et ordonnance de dernière volonté en revoquante, cassante et adnullante tous autres testaments qu'elle pourroit avoir par cy devant faictz, voullante cestuy avoir lieu et sortir effect, tant de droict que de coustume comme sensuyt :

Premyer a recommandé et recommande son âme à Dieu, son père et créateur, aux pryères et intercessions de la bienheureuse vierge Maryc et de toutte la cour céleste de paradis.

Veult ses debtes estres payées et acquictées par tout où il appartiendra par les mains des exécuteurs de son présent testament.

Desire après son trespas son corps estre inhumé et enterré en l'église de St Pierre le Vieil, au lieu ou au plus près que ses feuz père et mère sont inhumez, et que à la conduicte de son corps en la terre soyent invités et conviés les curés et prebtres habituez des dictes églises de St Pierre et de la Magdelaine dudict Reims, les religieulx des quatres ordres des mandiens et pères minimes dudict Reims. Et pour révérer les croix qu'ils soyent portés et allumés quatorze torches du poid de deux livres de cire jaulne chacune torche, et six cierges d'un quarteron chacun.

Veult le jour de son trespas, sy faire ce peult et auparavant mectre son corps en la terre, il soit dict, chanté et célébré en

Digitized by Google

ladicte église dudict St Pierre son service principal de vigille à notte, trois messes haultes, grande et petite recommandise, et que sondict corps soit posé sur deux tréteaux au meilleu du chœur de ladicte église pendant que l'on chantera ledict service. Et sy on ne peult ledict jour faire ledict service entièrement, il soit dict les vigilles seullement où ses parens et amys assisteront, et le lendemain les trois messes haultes, grande et petite recommandise où ses dictz parans et amys assisteront comme dict est.

Veult ledict jour de sondict service principal estre dict et célébré douze messes basses de Requiem en ladicte église dudict St Pierre.

Idem qu'il soit donné et aulmosné aux pauvres ledict jour dix livres tournois.

Item veult son anniversaire estre dict, chanté et célébré en ladicte église de la Magdelaine, de vigille à notte, trois messes haultes, grande et petite recommandise et douze messes basses de Requiem, et que lesditz jours il soit pareillement donné et distribué aux pauvres honteux et nécessiteux six livres tournois.

Item veult au bout de l'an de son trespas ung service de vigille à notte et trois messes haultes, grande et petite recommandise, estre dict en ladicte église dudict St Pierre le Vieil pour le salut et repos de son âme.

Item veult et ordonne estre dict et célébré en l'église dudict St Pierre le Vieil une messe basse de Requiem par chacune sepmaine, ung an durant, en tel jour qu'elle déceddera pour le salut et repos de son âme et de ses parens et amys trespassés.

Item veult et ordonne estre dict, chanté et célébré en chascun couvent des dictz mandiens et pères minimes dudict Reims ung service de vigille à notte trois messes haultes et recommandise.

Item a donné et légué, donne et lègue à ladicte église dudict St Pierre la somme de vingt cincq solz tournois et deux torches, pryant les coustres faire recommander par le curé son âme aux pryères des paroissiens.

Digitized by Google

Item à l'église de la Magdelaine la somme de trente solz tournois et quatre torches pour estre aussy recommandé aux pryères des paroissiens comme dessus est dict.

Item à chascun couvent des dictz mandiens et pères minimes, une torche.

Item ès églises de Gueux, Chamery et Villiers Allerand, à chacune une torche.

Item ladicte testateresse a donné et légué, donne et lègue à domp Guillaume Marlot, son fils, pryeur en l'abbaye St Nicaise dudict Reims, bachelyer en théologie, la somme de cent cincquante livres tournois, pour luy estre baillé et délivré lorsqu'il passera docteur en S^te^ théologie, pour laider à faire les fraiz de son doctorat, laquelle somme elle veult estre mis ès mains de l'un des exécuteurs de son dict testament pour luy estre baillée et fournye comme dict est.

Item a donné et légué, donne et lègue à Jehan Marlot, son fils, pareille somme de cent cincquante livres tournois, pour aider à faire les fraiz de ses nopces ou aultre estat qu'il vouldra prendre, et ce oultre la somme de deux mil trois cens livres tournois qu'elle veult et ordonne qu'il preigne par préciput et prélégat auparavant que faire aulcun partage de ses biens, pour son mariage et habietz pour l'égaller aux mariages que la testateresse a faict à ses aultres enffans mariés.

Plus veult et ordonne qu'il luy soit faict et donné ung acoustrement complet de manteau, hault de chausse, bas de chausse et pourpoinct de belle estoffe, avec ung chapeau pour porter le deuil de la testateresse.

Item veult et entend ladicte testateresse que tous les vestemens, manteaux, acoustremens et linges qui sont en sa maison à l'usage dudict Jehan Marlot, son filz, tant neufz que vieux, luy soyent donnés et renduz comme chose à luy appartenante, sans qu'il soyt tenu pour ce rapporter ou moings prendre en sadicte succession.

Comme aussy ladicte testateresse veult et ordonne que ledict Jehan Marlot, son filz, demeure en sa maison après son trespas par l'espace de trois mois et jusques à l'entier accomplis-

Digitized by Google

sement de son testament, sy bon luy semble, sans que pour ce il soit tenu den payer aulcuns louages, rapporter ny moings prendre en sadicte succession.

Plus ladicte testateresse a dict et déclairé que ledict Marlot son filz, a faict plusieurs affaires pour elle par son commendement, receu argent, donné quictance de tout, desquelles choses ledict Jehan Marlot, son filz, luy a rendu bon et fidel compte à son contentement, pourquoy ne veult et n'entend ladicte testateresse que ledict Marlot en soit cy après aulcunement inquiété, recherché, ny querellé en quelque sorte et manière que ce soit par ses héritiers et l'en a ladicte testateresse quicté et deschargé par le présent son testament.

Item veult ses confrairies de Messieurs St Fiacre et de St Nicolas de Tolentin soyent acquictées.

Item ladicte testateresse a dict et déclairée que deffunct Symon Bignicourt, son père, luy avoit cy devant faict don des six partz, les sept faisant le tout, d'une maison scize à Reims, rue de la Buchette, royé Mre Claude Marguin, d'une part, et Philippe Marlot d'aultre, à la charge entre aultre chose de bailler à Agathe Marlot, femme de Guillaume Regnart, fille d'elle testateresse, la somme de trois cent livres tournois, des quels six partz de maison ladicte testateresse en auroit esté évincée par arrect de Nosseigneurs de la Cour de Parlement, et au cours d'icelles poursuittes quy ont esté faictes pour raison des dictes six partz de maison, elle a payé et desbourcé au moins la somme de deux mil quatre cent livres; et néantmoings elle n'en peult jamais retirer au plus qu'environ la somme de sept cens cincq à six livres tournois, tellement qu'elle a eu de pure perte en icelle donnation dix sept cens livres tournois ou environ, ce quy ne luy fut arrivé, d'aultant qu'elle voulloit quicter à ladicte donnation par l'advis de ses frères et sœures, n'eust esté que ledict Regnart, son gendre, quy l'a tousjours sussité et grandement importuné à plaider, luy baillant a entendre qu'elle viendroit à bout de ses parties, et qu'elle ne debvoit quitter à ladicte donnation, cause pourquoy au cas que ledict Regnart, sa femme ou leurs succes-

Digitized by Google

seurs ou ayans causes veuillent cy après faire aulcune recherche ou poursuitte d'icelle somme de trois cens livres tournois, celle testateresse veult et entend que ladicte somme de trois cens livres tournois, ors que non deub, soyt payé à prendre sur les deniers à elle adjugé par ledict arrest d'éviction, mais en ce cas elle veult que Marye Marlot, femme de Jehan Champenois, et ledict Jehan Marlot, enffant d'icelle testateresse preignent chascun d'eulx sur ses meubles et acquestz pareille somme de trois cens livres tournois, ensemble toutte telle et semblable somme chacun d'eulx que ledict Regnart et sa femme en pouroient prétendre et avoir pour l'intérest desdicts trois cens livres tournois, dont ledict feu Symon Bignicourt avoit chargé ladicte testateresse vers ladicte Agathe Marlot, femme dudict Regnart, par le moyen du leg des dicts six partz de maison, dont et de quoy ladicte testateresse tant pour les causes et raisons que dessus que pour ce que aultrement est son bon plaisir et volonté, a faict et faict par ce présent son testament, don et leg ausdictz Marye et Jehan Marlot, ses enffans ou leurs héritiers et ayans causes, au cas qu'elle précédat lesdictz Marye et Jehan Marlot ou l'ung d'eulx, et ce par préciput et prélégat sans qu'ils soyent subjectz à ce regard de moins prendre ne rapporter aulcune chose à sa succession.

Item ladicte testateresse a déclairé que cy devant elle c'est obligée par cedulle et promesse du dixneufiesme febvrier mil six cens treize, sollidairement avec ledict Guillaume Regnart, son gendre, en la somme de six cens livres tournois en principal dont ils ont promis passer contract par devant notaires royaulx quand requis en seront, et ce pour faire plaisir audict Regnart et soubz son desdomagement à elle par luy baillée ledict jour, par lequel il a recongnu comme la vérité est qu'il a eu seul à son proffict ladicte somme de six cens livres. C'est pourquoy ladicte testateresse veult et ordonne que sy elle ou les siens sont contrainctz de payer quelque chose en principal, arréraiges ou fraiz, que lesdictz Marye et Jehan Marlot, ses enffans, prennent par préciput et prélégat sur les biens meubles et acquestz de ladicte testateresse, chacun parreille somme

Digitized by Google

que celle quy auront esté payés par ladicte testateresse ou les siens de ladicte rente, sans desroger touteffoys à l'action que ladicte testateresse et les siens ont contre ledict Regnart en vertu dudict desdommagement signé dudict Regnart, lequel à cest fin et pour la conservation d'icelluy, elle a mis entre les mains de nous notaires, signé au bas d'icelle testateresse pour estre attaché à la minutte du présent son testament quy est par devant Taillet, l'un des notaires soubzsignez.

Aussy ladicte testateresse déclaire qu'en l'année mil six cens dix huit, ledict Regnart son gendre a faict ung voyage pour elle en la ville de Paris pour y solliciter le procès de la maison à elle légué pour les six partz dont les sept font le tout, par ledict feu Symon Bignicourt, son père, pour lequel voyage elle luy a mis ès mains en diverces foys la somme de trois cens livres tournois, de laquelle il ne luy a rendu aulcun compte ne donné quictance des sallaires et fraiz dudict voiage, ny de ladicte somme, ors qu'elle l'en eust requis plusieurs foys et pourtant elle veult et ordonne que sy ledict Regnart répète quelque chose des sallaires, frais et despens dudict voyage ou des aultres précédans voyages qu'il a faict pour ledict procès, dont il est d'ailleurs payé et satisfaict, que lesdicts Marye et Jehan Marlot ses aultres enffans ayent aussy et preignent par préciput et prélégat sur ses meubles et acquestz parreille somme pour chacun d'eulx de trois cens livres tournois, dont audict cas elle leur en faict don et leg.

Pareillement ne veult et n'entend aussy ladicte testateresse que lesdictz Jehan Champenoys et Jehan Marlot puissent demander ne répéter aulcune chose des voyages qu'ilz ont faict audict Paris pour le mesme procès que dessus.

Pour lequel présent testament accomplir et mectre à exécution de poinct en poinct selon sa forme et teneure, ladicte testateresse a nommé et esleu pour exécuteur d'icelluy honnorable homme Jehan Mercier, marchand, demeurant audict Reims, son nepveu, et ledict Jehan Marlot son fils, ausquelz et a chacun d'eulx elle a donné et donne pouvoir et puissance de ce faire, en soubzmectant en leurs mains tous et ungs chacuns

Digitized by Google

ses biens quelconque jusques à l'entier acomplissement d'icelluy ; lequel a esté dicté et nommé par ladicte testateresse et à elle leu et releu par l'ung de nous notaires, l'aultre présent, après laquelle lecture faicte, elle a dicte le voulloir ainsy et telle estre sa dernière volonté. Ce fut faict au logis de ladicte testateresse après midy le dixneufiesme jour d'octobre l'an mil six cens vingt quatre, et a signé. Signiffyé le scel suivant l'eedict :

(Signé) PERETTE BIGNICOURT.
BRISSET. TAILLET.

(Minutes de Jean Taillet, Testaments, 1620-1360, en l'Étude de Me Allais. Copie due à l'obligeance de M. Duchénoy, 1892.)

III

Accord entre Perette Bignicourt et ses enfants, en 1619.

1619, 4 sept. — Dlle Perette Bignicourt, vefve de feu honorable homme Me Nicaise Marlot, vivant docteur en médecyne demt à Reims, a dit et remonstré à honn. homme Jehan Champenois, huissier sergent à cheval au châtelet de Paris, Marye Marlot sa femme, Guillaume Regnart, marchand, Agathe Marlot sa femme, Jehan Marlot, filz à marier, âgé de 25 ans et plus, ses enfans et gendres, parlant à leurs personnes, qu'il est nécessaire de faire faire profession de bref à Domp Guillaume Marlot, filz dud. deffunct Me Nicaise Marlot et de ladite Bignicourt, leur frère, en l'abbaye de Monsieur St Nicaise de Reims, lequel est puis naguères sorty des estudes de l'université de Reims, à la poursuite desquelles ladicte Bignicourt a faict des grandz fraiz, et s'il convient en faire encores beaucoup, tant pour ladicte profession comme pour avoir des livres, meubles et habitz, et s'il conviendra en faire cy après beaucoup d'autres quant il plaira à Dieu d'appeler ledit Marlot au sainct ordre de prestrise, sommant et interpellant ladicte

Digitized by Google

Bignicourt, sesditz enfans et gendres de faire et payer tous lesdictz fraiz à faire de bref et à l'advenir jusques ad ce que ledit D. Guillaume soit pbreste, s'y mieulx n'ayment laisser joyr ladite Bignicourt des biens appartenans audit D. Guillaume Marlot, tant en meubles que héritages, sa vye durant en usuffruit seulement, sans qu'elle puysse engaiger la propriétté, iceulx biens échus audit D. Guillaume par la mort et succession dudit Mre Nicaise Marlot, son père, que de feu honn. homme Jacques Marlot et Marye Boucher, ayeux et ayeulle dudict D. Guillaume Marlot, sans y rien réserver, ny repetter aulcune chose tant du passé qu'à l'advenir, offrant ladicte Bignicourt, luy accordant l'usuffruict et jouissance sa vye durant des choses devant dictes, ne rien repetter desdits fraiz faictz, et faire tous les autres qu'il conviendra faire jusques ad ce que led. D. Guillaume Marlot soyt parvenu aud. ordre de prestrise. A quoy led. Champenois, Marye Marlot, sa femme, Regnart, Agathe Marlot, sa femme, de la licence et aucthorité à eulx respectivement données par leur maritz, et ledit Jehan Marlot, ce sont accordées aux conditions susdictes, s'y recongnut partant lad. Bignicourt avoir promis faire et frayer tous les fraiz cy devant déclairés pour ledict D. Guillaume Marlot, et de la part desd. Champenoys, Regnart, leurs femmes, et Jehan Marlot, ont accordé, veullent et consentent que ladicte Bignicourt joisse en usuffruict sa vye durant seullement et sans alyénation des biens tant meubles que immeubles venuz aud. D. Guillaume Marlot par les successions desd. deffunctz Me Nicaise Marlot, Jacques Marlot, et Marye Boucher, et sans y rien réserver. (Signé): G. Regnart, J. Champenois, Marie Marlot, Agathe Marlot, Jehan Marlot, Perette Bignicourt, Brisset, Rogier.

(Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1619.)

Nous devons le texte de cette pièce à une communication très obligeante de M. Henri Loriquet, archiviste du Pas-de-Calais, 1892.

Digitized by Google

IV

Réception de Jean Marlot comme coûtre de l'abbaye de Saint-Remi, en 1624.

A Mrs les grand prieur, sous prieur de l'abbaye de St Remy,

Jehan Marlot, âgé de vingtsix ans, fils de feu Mre Nicaise Marlot, vivant docteur en médecine, vous remonstre très humblement qu'il a pleu à Monseigr. l'abbé de St Remy le pourvoir de l'office de coustre et custode en ladite abbaye, par la résignation et démission à son profit de Claude Molvault, pour en jouir suivant ses lettres de provision données à Paris le 11 Juillet, mois et an. Ce considéré, il vous plaise le recevoir audit office.

Le 17 Juillet, les religieux estant assemblez, après lecture de lad. requête ont admis lesdites provisions et le serment dud. Marlot, qui a juré de soy bien gouverner audit office aux char-

Digitized by Google

ges particulières.... au mémoire exhibé par domp Georges Oudynet, relig. et trésorier d'icelle abbaye.

Led. Marlot présente pour caution Jehan Champenois, huissier au Chastelet de Paris, demt. à Reims.

Led. Claude Molvault était tailleur et valet de chambre de feu Mgr. le Cal de Guize, abbé de St Remy.

(Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1624.)

V

D. Marlot et les prieurés de Tours-sur-Marne, de Nervis-Chastel, de Saint-Thomas d'Argonne.

On trouve à la Bibliothèque de Reims, dans les cartons du Cabinet de Reims *(Biographie — Histoire de Reims — Dossier Marlot — S. Nicaise),* une liasse de six pièces dont voici la plus curieuse :

« Factum pour Dom Guillaume Marlot, Docteur en Théologie, et Sacristain de la Sacristie de Tours sur Marne, demandeur en complainte.

« Contre Maistre Iean Mulot, Prieur Commendataire du dit Tours, défendeur.

« Il s'agist en la cause d'une Sacristie, qui est un bénéfice claustral, fondé au Prieuré Doyenné de Tours sur Marne, Ordre de Cluny, au Diocèse de Reims, duquel frère Guillaume Marlot demandeur est en possession dès l'année 1635, par résignation en Cour de Rome, faite par Iean l'Hermite, Religieux de S. Denys en France, qui en a iouy sept ans paisiblement en suite d'autres titulaires.

« Le défendeur Prieur dudit Tour sur Marne, voyant que cet Office estoit une marque de Conventualité ; et comme il y avoit eu autrefois des Religieux en son Prieuré, a sollicité premièrement le demandeur de permettre l'extinction de ladite Sacristie en l'indemnisant ; et voyant qu'il n'y vouloit consen-

Digitized by Google

tir, a commencé de le troubler au mois de Decembre l'an 1639, aprè cinq ans de iouïssance paisible, et ce procedant par voye de fait, s'est emparé des revenus de ladite Sacristie, disant que ce n'étoit pas un Benefice en titre, mais une simple Commission qu'il pouvoit donner ou revoquer, ledit Marlot le fit assigner au Presidial de Reims en Avril 1640, en cas de trouble, et par Sentence contradictoirement renduë par forme de recreance, il a esté conservé en la possession de ladite Sacristie et au principal les parties appointées à produire. »

Le Prieur ne s'en tint pas là et pour consommer ledit Marlot en frais, il présenta requête au Conseil du roi, et le procès s'engagea devant cette juridiction, qui nomma M. Dreux rapporteur de l'affaire. Nous en ignorons l'issue finale. (Bibliothèque de Reims, *Cabinet de Reims.*)

5 Juillet 1654. — Dom Guillaume Marlot, prêtre, docteur en théologie, grand prieur de l'abbaye de S. Nicaise de Reims, sacristin de Tours sur Marne, baille à loyer à Me Henry Melot, prêtre, curé de Tour sur Marne, une maison sise aud. lieu proche l'église, appelée la maison de la sacristie, les bois et le prez appelés la Crosseu (?)..... comme aussi les menues dimes dud. Tour sur Marne, durant trois ans.

(Minutes de Tanxier, notaire à Reims, 1654.)

Janvier 1640. — Par devant les notaires du roy au Chastelet de Paris, fut présent frère Guillaume Marlot, prêtre, relig^x profès de l'abbaye de S. Nicaise de Reims, prieur de de St Pierre de Nervis Chastel, dem^t à Reims, estant de présent en ceste ville de Paris, log^t au collège de Marmotier, rue S. Jacques, paroisse S. Etienne du Mont, lequel a constitué son procureur *(en blanc)* ..... pour poursuivre le procès pendant au parlement, par raison du possessoire dudit prieuré entre led. s^r constituant et Me Eustache Meurisse et consorts, prétendant droit aud. bénéfice. Fait l'an 1640, le *(en blanc)*.

Autre procuration du même jour pour prendre possession

Digitized by Google

dud. prieuré, visiter les lieux et bâtiments, bailler à loyer le revenu temporel en dépendant, etc...

(*Minutes de Tauxier, notaire à Reims,* Étude de Me Charneau, 1873).

16 Février 1655. — Dom Guillaume Marlot, prêtre, doctr en théologie, gd prieur de l'abbaye de S. Nicaise de Reims, déclare et signifie au R. P. Dom Félix Mauljean, prêtre, religieux réformé de l'abbaye de S. Remy de Reims, procureur de Dom Vincent Siron, aussi prêtre religieux réformé de la congrégon de S. Maur, fait prieur du prieuré de S. Thomas, diocèse de Reims, dépendant de lad. abbaye de S. Remy, par la résignation faite en cour de Rome en sa faveur par Dom Nicolas Cocquebert, dernier possesseur dud. prieuré, led. R. P. D. Félix Mauljean aussi commis à l'administration, led. D. Vincent Syron, prieur comme dit est, parlant audit D. Mauljean aud. couvant, que led. sr a droit de l'authorité du S. Siège apostolique, de la somme de 300 livres tournois à prendre chascun an, sa vie durant, sur tout le revenu temporel dud. prieuré suivant la date de Rome, *apud Sanctam Mariam Majorem,* sexto decimo calendas septembris, anno quarto decimo, et homologation en la cour spirituelle de Reims du 18 janvier 1648..... que led. D. Vincent Siron ait à payer aud. sr Marlot ladite somme.

(*Minutes de Tauxier, notaire à Reims,* 1655.)

25 avril 1650. — Assemblée du clergé du diocèse de Reims, tenue à la cathédrale, par devant les notaires Angier et Leleu, à l'effet de nommer des députés à l'Assemblée générale du clergé de France; on y voit figurer au second rang après le trésorier du Chapitre : « Vénérable et relligieuse personne Me Guillaume Marlot, prestre, docteur en théologie, prieur de l'abbaye Saint-Nicaise », et sa signature se trouve au bas de la pièce. (*Archives de Reims,* papiers provenant du Palais de Justice.)

Digitized by Google

VI

Note autographe de D. Marlot. Les causes du déchet de la régularité à Saint-Nicaise.

Après un ordre si sagement établi dans Saint Nicaise, gouverné par un abbé et quatre doyens, prieurs ou discrets suivant les constitutions de saint Robert, ne semble il pas qu'il devoit persever (sic) à jamais ? Veu qu'outre les sociétés qu'on avoit avec les monastères de Saint Amand et de Saint Remy, où les mécontans se pouvoient retirer, il avoit encore quantité de prieurés dépendant dudit Saint Nicaise, où l'on envoyoit deux, trois, jusques à six religieux pour faire le service, et presque à mesme fin quelle se pratique maintenant dans les congrégations ; certes l'estat auquel nous l'avons veu pendant nostre jeunesse nous apprend qu'il n'y a rien de stable en ce monde, pour si bien policé qu'il puisse estre, ce changement du bien en mal venant de la corruption de notre nature, et de la résistance que nous apportons aux grâces que Dieu nous donne.

Les uns, considérans un si général détrac dans tous les monastères, en ont assigné les causes à la prolixité du service, à l'ignorance qui s'est glissée parmy les religieux pour n'avoir pas cultivé les lettres, au mauvais choix des novices, au peu de soins qu'on a pris de les instruire à la Régularité, et à l'introduction des commandes ; les quatre premières causes sont communes dans tous les anciens ordres, et la cinquième n'est pas tant une cause que l'effect ou la punition du mauvais gouvernement des religieux ; car qui ne sçait les désordres qui régnoient avant les commandes, et qui continuent encore dans les maisons où il y a des abbez titulaires. Toutefois on peut dire qu'elles ont achevé de tout perdre par les procès qu'il a fallu entreprendre contre les commendataires pour avoir de quoy fournir à la nourriture des religieux. J'estime que les bénéfices dont les religieux estoient pourveux ont le plus con-

Digitized by Google

tribué au dérèglement, car les personnes de mérite estans tirées des cloistres pour résider dans leur bénéfice privoient les monastères du secours qu'il pouvoit recevoir de leur capacité, laissant la conduite à d'autres souvent sans expérience. Et si l'on gratifioit quelque religieux de peu de vertu d'un prieuré, il s'émancipoit aussitost et estoit la cause que ceux qu'on luy envoioit pour faire le service vivoient sans règle, et qu'à leur retour ils dérégloient la communauté ; l'espérance aussi d'arriver aux bénéfices faisoit conviver la plupart des religieux avec les abbés pour mériter leur faveur, et estoit la cause qu'ils avoient l'esprit plus occupé à trouver les moyens de secouer le joug de l'obéissance qu'à s'acquiter de leur vœux ; que si nous joignons à cela les libertés prétendues par les officiers claustraux au dessus des religieux cloistriers, on verra une si grande inégalité entre des personnes d'un mesme habit et profession que ce n'est pas de merveille si elle a esté la source de plusieurs mécontentemens ; veu qu'ils sembloient exempts de toutes fonctions monachales, vivant en des logis à part comme séculiers, pendant que tout le poids du service demeuroit à la charge des cloistriers qu'on traittoit avec sévérité et qui ont fait éclater leur plainte lorsque le bruit de la réforme s'est répandu dans les cloistres, car rebutés par ces mauvais exemples et comblés d'ennuis et de chagrin de ne pouvoir estre quelque chose de plus, ils ont excité tant de vacarme qu'on a esté contraint d'apporter le changement qui est aujourdhuy, auquel je désire un bon succès et heureuse prospérité :

Fœlix quem faciunt aliena pericula cautum.

(Extrait du ms. côté G 196-193 de la Bibl. de Reims, in-4°, intitulé : *Coustumes et Ordonnances tant en sonnaiges que en aultres choses de l'église saint Nicaise,* vol. de 108 ff. dont les ff. 87 verso à 108 sont de l'écriture de D. Marlot, f° 107.)

Digitized by Google

VII

La réforme projetée à Saint-Nicaise, 1634.

Concordat faict entre les religieux de Saint-Nicaise et les RR. Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, pour la Réforme.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Louis Seguier, Chevallier, Baron de St Bresson, Seigneur des Ruaux et de St Firmin, Conseiller du Roy, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre et garde de la Prévosté de Paris, salut. Sçavoir fesons que pardevant Philippe Perier et François Le Moyne, notaires gardenottes du Roy nostre Sire au Chastellet de Paris soubsignez, furent présents en leurs personnes vénérables

Digitized by Google

religieux Dom Guillaume Marlot, Grand prieur, et Dom Abraham Dambraine, thresorier de l'abbaye de St Nicaise de la ville de Reims, de l'ordre de St Benoist, estants de présent à Paris en leurs dicts noms et comme procureurs des vénérables religieux, prieur et couvent de ladite abbaye de St Nicaise, fondez de leur procuration par eux faicte en l'assemblée par eux tenue en leur chapitre, passée pardevant Roger et Desmolins, notaires du Roy héréditaires en son balliage de Vermandois, demeurans audit Reims, le second jour des présens mois et an, de l'expédition de laquelle en papier signée des notaires ils ont faict apparoir, portant pouvoir en effect et substance de faire et passer ces presentes, en fin desquelles elle a esté transcrite, ce faict a eux rendue, qui ont promis dabondant faire ratifier ces dictes presentes par lesdicts srs Religieux couvent de l'abbaye de St Nicaise, et en fournir lettres vallables aux Révérends pères cy après nommez à Paris d'huy en un mois prochain venant à peine de tous despens, dommages et interests, d'une part; — Et le Reverend père Dom Colombain Regnier, prieur de l'abbaye de St Remy dud. Reims et Visiteur de la Congrégation des Religieux Bénédictins de St Maur en la province de France, et le Révérend père Dom André Betolaud, prieur du monastère des Blancs Manteaux de Paris, pour eux esdicts noms et fesans pour la Congrégation de St Maur en France, Ordre de St Benoist, et qui ont promis faire ratifier cesdictes presentes au prochain Chapitre général de ladicte Congregation et en fournir Lettres en bonne et deue forme ausdictz sieurs Religieux, prieur et couvent de St Nicaise, à peine aussy de tous despens, dommages et interests, d'aultre part; disants lesd. parties que comme ainsy soit que lesditz sieurs Religieux, prieur et couvent de ladit. Abbaye de St Nicaise de lad. ville de Reims, eussent de longtemps desirez voire l'observance regulière entièrement restablie en leurdit monastère, comme ils ont faict paroistre par plusieurs résosolutions et actes capitulaires et mesme par plusieurs requestes tendantes à ceste fin, qu'ils auroient mis entre les mains et présentez à Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Ar-

Digitized by Google

chevesque duc Reims, leur Abbé commandataire, qui les auroit exhorté d'exécuter un sy louable dessein, lequel il auroit grandement loué et approuvé. Jugeant bien neantmoins lesdits sieurs Religieux qu'il leur estoit impossible de restablir et conserver lad. observance dans lad. abbaye de St Nicaise, sans avoir recours à quelque congregation reformée dud. ordre de S. Benoist et a icelle unir lad. abbaye, auroient enfin jettez les yeux sur lad. Congrégation de S. Maur en France, à laquelle ils se seroient resolus d'unir, aggreger et incorporer leurdicte Abbaye, soubs le bon plaisir de mondict Seigneur Archevesque leur Abbé. Et a cest effect auroient deputez et constituez leurs procureurs lesd. sieurs prieur et thrésorier de lad. Abbaye par la procuration cy dessus par eux faicte en leur Chapitre, en suitte de ce que ont par cydevant faict plusieurs aultres monastères et abbayes des plus célèbres du Royaume, ainsy que S. Denys, S. Remy dud. Reims, Corbie, Jumiéges, St Jean d'Angeli, Vendosme et aultres; et desirans effectuer et mettre en execution le susd. desseing, ont respectivement lesd. parties consenty, faict et accordez les articles, conventions, promesses, obligations et conditions qui ensuivent, selon les privilèges donnez par nos saincts pères les papes que par nos Roys tres chrestiens à ladicte Congregation de St Maur :

1. — Sçavoir est que lesd. Dom Guillaume Marlot, grand prieur, et Dom Abraham Dambresne, Thresorier, esdicts noms ont aggrégé uny et incorporé, soubs le bon plaisir dud. Seigneur Archevesque leur abbé commandataire, l'abbaye susd. de S. Nicaise avec les membres en deppendans à ladicte congrégation de S. Maur, ainsy en la mesme manière que les aultres abbayes de lad. congrégation, le tout sans préjudice ou diminution de la dignité abbatiale, tant pour ce qui regarde la nomination du Roy que pour les droicts de prééminence appartenants aud. s^r abbé.

2. — Sera loisible aux antiens Religieux de s'aggreger et embrasser la réformation s'ilz en sont trouvez capables ou de-

Digitized by Google

meurer en leur antienne forme de vivre sans pouvoir estre contraincts *de la changer, et viveront tous soubs la conduitte de leur supérieur lequel ils esliront de leurs corps ainsy qu'ils ont accoustumez, comme aussi celuy du prieuré de Fives*[1] en Flandre au defaut de leur prieur d'à présent, lequel supérieur des antiens n'aura aucune jurisdiction sur les pères de lad. Congrégation de S. Maur, ny le prieur desd. pères sur lesd. antiens, et ne pourra non plus led. prieur prétendre pour ceste qualité que la pension dont sera cy après parlé.

3. — Il appartiendra aux pères de ladicte Congrégation de St Maur de recevoir et admettre à l'habit et à la profession des novices en ladicte abbaye, transférer des religieux d'icelle et en y mettre d'aultres de lad. Congrégation et y envoier des prieurs visiteurs ainsy qu'ils jugeront convenable selon leur regle et status.

4. — Lesdicts sieurs antiens Religieux assisteront au chœur et processions, auront et tiendront les premières places et par tout ailleurs, excepté quand quelqu'un desd. pères fera l'office, auquel cas il tiendra le rang convenable à l'office avec ceux qui officieront selon la coustume et usage du cérémonial de lad. congregation, et pourra le supérieur desdicts sieurs antiens religieux, sy bon luy semble, officier aux vespres et messes solennelles des jours de la Nativité de Nostre Seigneur, de Pasques, Pentecoste, Octave du St Sacrement et des deux festes de St Nicaise seulement.

5. — Le prieur desdicts pères ou celuy qui tiendra sa place en son absence, présidera au chœur et ailleurs pour ce qui concerne la direction du service divin, qui sera faict et conduit par eux suivant leurs constitutions et cérémonies ausquelles et au chant se conformeront entièrement lesdits antiens sans y apporter trouble ny confusion.

[1] Les passages en italiques sont ceux qui ont été soulignés sur le texte du manuscrit que nous reproduisons.

Digitized by Google

6. — Sera deslaissé ausdicts pères de la Congrégation la disposition de tous les lieux reguliers comme les deux cloistres, grand et petit, réfectoir, chapitre, dortoir et église, comme aussy l'administration de la sacristie et des reliques avec les ornements qui en deppendent, laquelle sacristie néantmoins sera libre ausd. antiens pour célébrer la saincte messe quand bon leur semblera et ausquels sera administré tout ce qui sera nécessaire pour cest effect, et sera le tout donné ausd. pères par inventaire.

7. — Ausquels pères sera donné une clef des tiltres et l'aultre ausdicts antiens afin qu'ils ne s'esgarent.

8. — Sera aussy deslaissé ausd. pères l'Infirmerie, le jardin, la cuisine, la cave et le cellier avec les cuves qui y sont, les bûches, la fagoterie, les greniers dont jouissent à present lesd. sieurs antiens.

9. — Et pour faciliter l'establissement desdicts pères en lad. abbaye, lesdicts sieurs antiens religieux leurs deslaissent l'entier revenu et droicts appartenants à la mense conventuelle, en quoy qu'ils puissent consister, sans en rien excepter, retenir ny reserver, et commenceront lesdits pères d'en jouir vers le jour de la Magdaleine prochainement venant, à condition toutefois que lesdicts pères acquitteront toutes les charges de ladicte mense conventuelle dès ledict jour. Et oultre ce seront tenus payer annuellement à chacun desdicts religieux antiens, qui sont dix sept en nombre, la somme de trois cent cinquante livres tournois payables par quartier et par advance, dont le premier quartier commencera audict jour de la Magdaleine, laquelle somme et pension de trois cent cinquante livres sera payée tant aux religieux qui *résideront dans ledict monastère qu'à ceux qui seront absents,* exceptez les trois religieux qui demeurent au prieuré de Fisves en Flandres dépendant dud. monastère, lesquels tirent leur pension du revenu dud. prieuré, desquels religieux de Fisves lesdicts pères de la congrégation ne demeurent chargez ains les-

Digitized by Google

dicts sieurs Religieux antiens qui seront tenus d'en envoier d'aultres à la place desdicts trois religieux de Fisves, advenant leur decès ou de l'un d'eux, ou qu'ils fussent revoquez ainsy qu'ils ont faict par le passé.

10. — Lesquels religieux antiens ou l'un deux venant à décéder, la pension dont ils jouissent demeurera esteinte au profit desdicts pères de la congregation, comme aussy les logis qu'ils occupent et qui appartiennent à la mense conventuelle reviendront ausdicts reverends pères.

11. — Seront deslaissées ausdits sieurs antiens les chambres qu'ils occupent à présent avec les aultres petites commoditez dont ils se servent, à l'exception des lieux spécifiez cy dessus.

12. — Et d'aultant qu'il restera trois desdicts antiens religieux sans chambres, à cause qu'il en manque audict monastère, ledict seigneur abbé sera très humblement supplié de les vouloir loger pour un temps dans quelqu'une pièce non occupée deppendant de son logis abbatial.

13. — Et a esté par exprès accordé que lesdicts sieurs antiens jouiront du droict qu'ils ont sur le bénéfice de la chambrerie comme on fesoit cy devant, qui consiste en cinq livres douze solz chacun par an, auquel droict succéderont lesditz pères ainsy qu'à la pension susdicte de trois cent cinquante livres tournois.

14. — Et ne seront tenus lesditz pères d'entrer en ladicte abbaye St Nicaise, sinon qu'à la feste de Pasque de l'année suivante, que l'on comptera mil six cent trente cinq, nonobstant qu'ils commencent la jouissance de l'entier revenu de la mense conventuelle dès le jour de la Magdaleine prochainement venant comme dict est, et cependant seront lesditz sieurs antiens obligez et tenus de faire le divin service en la manière accoustumée jusques audict temps de la feste de Pasque mil six cent trente cinq, auquel temps lesdicts pères

Digitized by Google

en demeureront chargez pour l'advenir, et s'acquiteront des fondations dudict monastère et des processions accoustumées qui ne seront point contraires à leur règle.

15. — Ledict sieur grand prieur et ses successeurs audict office, oultre leur pension de trois cent cinquante livres, auront cinquante livres tous les ans qui feront la somme de quatre cent livres tournois, lesquelles *seront payées par lesdicts pères aux termes susdicts.*

16. — *Lesquels pères de la congrégation seront tenus de conserver les droicts, privilèges, preéminences et immunitez de ladicte abbaye, ainsy que lesdicts antiens en ont usez par cy devant.*

17. — Et arrivant que lesdicts sieurs antiens fussent malades, seront visitez et assistez par le médecin du monastère que lesdicts pères seront tenus de payer, comme aussy le chirurgien pour les seignées et tonsures seulement.

18. — Est aussy accordé que lesdicts sieurs antiens venants à décéder, lesdicts pères seront tenus de faire leurs services et funérailles à leurs frais et despens selon la manière accoustumée.

Car ainsy le tout a esté convenu, faict et accordé entre lesdictes parties esdicts noms, quy ont consenty ces présentes estre esmologuées par tout où besoin sera. Et à cest effect ont respectivement chacun d'eux faict et constitué leur procureur général spécial et irrévocable le porteur desdictes presentes, auquel ils ont donné et donnent pouvoir et puissance de ce faire et tout ce qu'au cas appartiendra, sera requis et nécessaire. Promirent oultre lesdictes parties rendre, bailler et payer à pur et à plein sans aucun plaid ne procès tous cousts, frais mises, despens, dommages et interests qui faicts ou encourus seroient en faulte d'entretenement et accomplissement de tout le contenu en ces et en ce poursuivans, pourchassans et requerans soubs l'obligation et hypotecque de tous les revenus temporels desdictes congrégation et abbaye, que chacun en

Digitized by Google

droict soy en ont pour ce du tout soubmis et soubmettent à la justice, juridiction et contraincte de ladicte prevosté de Paris et de toutes aultres où seans et trouvez seront, et renoncèrent en ce fesant de part et d'aultre et à toutes choses généralement quelzconques à ces presentes lettres contraires et au droict disant generalle renonciation non valloir. En tesmoing de ce nous à la relation desdicts notaires avons à ces présentes faict mettre le scel de ladicte prevosté de Paris, qui faites et passées furent en l'abbaye de St Germain des Prez lez Paris, l'an mil six cent trente quatre, le unziesme jour de janvier avant midy. Et ont signé avec lesdicts notaires soubsignez la minute des présentes demeurée par devers et en la possession dudict François Le Moyne, l'un d'iceulx notaires soubsignez. Ensuit la teneur de ladicte procuration dont cy dessus est faic mention.

(*Archives de Reims, fonds de Saint-Nicaise,* cartulaire décrit plus loin, voir p .129 à 131.)

VIII

La réforme introduite à Saint-Nicaise en 1635.

Installation et introduction des RR. pères religieux reformez en l'abbaye St Nicaise de Reims.

Aujourd'huy samedi douziesme de May mil six cent trente cinq, environ les dix heures du matin, fin et issue de la grande messe dicte, chantée et celebrée ledict jour par vénérable et religieuse personne Dom Guillaume Marlot, prestre religieux, grand prieur de l'abbaye St Nicaise de Reims, presens nous notaires du Roy nostre sire héréditaires en son bailliage de Vermandois, demeurans à Reims soubsignez estans à l'entrée du grand portail de la nef de l'église de ladicte Abbaye transportez expres pour l'effect des presentes, seroient arrivez les Reverends pères Dom Thomas Masson, supérieur,

Digitized by Google

Doms Ricadre Picard, Alexis Partout, Ephrem Halley, frères Théodore Richer, Felix Maulican, Léandre Bernier et Hugues Le Clerc, tous Religieux profès de la Congrégation de St Maur en France, Ordre de St Benoist, conduicts par le Revérend père Colombain Regnier, visiteur de ladicte congrégation en la province de France, quy prenant la parole auroit faict entendre audict sieur Marlot, grand prieur et à Doms Claude Le Noir, Claude Creneau, Jacques Jubrien, Abraham Dambresne, trésorier, Nicolas de la Salle, André de la Salle, Jean Arnoult, aumosnier, et Claude Le Fondeur[1], tous religieux de ladicte abbaye presens, comme ils les auroient par plusieurs fois sollicitez de se vouloir installer et introduire en ladicte abbaye pour entretenir le traicté et concordat faict avec eux le unziesme jour de Janvier mil six cent trente quatre passé pardevant Philippe Périer et François Le Moyne, notaires du Roy en son chastellet de Paris, et ratifié par Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Prince Henry de Lorraine, Archevesque Duc de Reims, premier pair de France, Legat né du Saint Siége Apostolique, Abbé de ladicte Abbaye St Nicaise, le dix septiesme jour d'Aoust audict an mil six cent trente quatre, pardevant Guillaume Rogier et ledict Desmolins, l'un de nous, notaires soubsignez, et qu'ils n'auroient pu exécuter pour n'y avoir logemens propres ni commodes pour eux placer et specialement le dortoir. Et néantmoins encore que toutes lesdictes réparations et particulièrement celles dudict dortoir ne fussent encore toutes faictes, désireux qu'ils sont de satisfaire de leur part audict concordat et à leur juste supplication et instance, ils se présentent maintenant pour s'introduire et placer en ladicte Abbaye pour y faire et célébrer desormais le service divin et y observer les règles et statuts de ladicte réforme et faire le tout conformément et au désir

[1] « D. Claude Le Fondeur estoit natif de Rethel, il est mort le dernier des religieux non réformés de St Nicaise, le 13 janvier 1689. Il a fait décorer en 1689 le tombeau de St Nicaise, sur une face duquel on voit les armes de sa famille, il est mort âgé de 84 ans et de 66 de profession, le 13 janvier 1689. » (D. CHASTELAIN, ms. de la Bibl. de Reims, *papiers sur St Remi*, p. 218.)

Digitized by Google

dudict concordat. Lesquels sieurs Religieux, par l'organe du dict sieur Marlot, grand prieur, ont respondu que dès il y a longtemps ils estoient dans ce désir, et ne fesoient de jour à aultre qu'attendre avec impatience l'exécution dudict concordat, pourquoy ils leur auroient faict continuellement lesdictes supplications. Et ensuitte de ce, ils se seroient tous assemblés et transportez de l'entrée de ladicte Église au chœur d'icelle, et là estans à genoux au devant du grand Autel, ledict Reverend père Colombain Regnier auroit commencé l'hymne *Veni Creator*, et continué par lesdicts Religieux. Puis après iceulx religieux reformés conduicts par ledict Reverend père Colombain et faict prendre leurs place ès chaires du chœur, tant de l'un que de l'autre costé, et chanté le *Te Deum laudamus,* les cloches sonantes. Et de là ledict sieur Marlot, Grand prieur, accompagné d'aultres anciens Religieux, auroit conduit ledict R. p. Colombain et le d. R. p. Masson, supérieur desd. Religieux reformez aux lieux cy après declarez, sçavoir au dortoir, cloistre, chapitre, réfectoire et aultres lieux deppendans dudict couvent, mesme ès lieux octroyez et accordez par mondict Seigneur leur abbé par sadicte ratification qu'il a faict dud. concordat; dont et de ce que dessus tous les Religieux susnommez nous ont requis acte, à eux octroyé, cestuy pour leur servir et valloir ès temps et lieu ainsi que de raison. Faict et passé audict Reims les jour et an que dessus, et ont signé la minutte des presentes et signifié de faire sceller icelles au désir de l'Edict. Signé Desmolins.

A la suite de cette pièce, nous donnons la description du registre dont elle est tirée et qui appartient aux Archives départementales de la Marne, en dépôt à Reims, Fonds de l'abbaye de St Nicaise. C'est un petit registre in-f°, portant cette mention sur la couverture : *Ce livre contient plusieurs contracts faits avec Messieurs de la Ste Chapelle, plusieurs arrests du Parlement de Paris et autres cours. — Cartulaire.* — On lit au revers : *Registre des choses mémorables, des colations de bé-*

Digitized by Google

néfices et autres droits seigneuriaux, temporels et spirituels du monastère de St Nicaise.

Ce registre, recouvert en parchemin, contient 263 pages. Voici les pièces relatives à la réforme de l'abbaye :

1° Concordat faict entre M. Hotman, abbé de St Nicaise et les Religieux de la mesme abbaye pour les pensions, l'an 1617. (Signée Copillon et Charlier.)

2° Concordat de 1634, transcrit plus haut (pages 7 à 14 bis.) A la suite du texte de ce concordat, se trouve la procuration par devant notaires, donnée à D. Marlot par les religieux pour les représenter à Paris. On y voit comparaître : « D. Jean La Cour, soub prieur, Jean Barry, prevost, Claude Creneau, chantre, Jacques Jubrien, Abraham Dambresne, trésorier, Nicolas de la Salle, André de la Salle, Jean Arnoult, aumosnier, Claude le Fondeur, Claude Le Maistre, tous prestres, frères Nicolas de Bloys et Jean Regnart, tous religieux profès de ladicte abbaye. » Ils élisent comme procureurs D. Marlot et D. Dambresne, dans le but d'aller à Paris, traiter de l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur dans leur abbaye. — A la suite, vient la *Ratification des Religieux* au concordat, donnée par eux le 18 janvier 1634 et portant consentement à tous les articles stipulés. — A la suite, ratification spéciale de M. de Villard, prieur de Fisves. — Enfin vient la *Ratification du précédent concordat par Mgr l'Archevesque de Reims*, pages 18 à 21. C'est Henry de Lorraine, à la fois Archevesque et abbé commendataire de St Nicaise, qui intervient et réglemente certains points par devant notaires le 17 août 1634. Il ordonne la rédaction de l'inventaire du trésor de l'église, dont il sera fait trois copies, l'une pour les anciens religieux, l'autre pour les pères réformés et la 3e pour lui-même. Il prescrit de même la confection de trois clefs du chartrier pour les mêmes personnes. En troisième lieu, il consent à abandonner aux pères de la réforme un vieux corps de logis, une vieille cuisine, basse-cour, et autres bâtiments du logis abbatial. Il promet des réparations, appropriations, etc., et le tout est accepté par D. Marlot et D. Colombain Regnier.

Digitized by Google

(P. 22.) La pièce qui suit est le procès-verbal d'installation des religieux réformés, donnée plus haut en entier.

(Archives de Reims, Fonds de Saint-Nicaise.)

IX

La réforme à Saint-Nicaise en 1635, par D. Simon Champenois.

« Les anciens religieux de St Nicaise avec son approbation (celle de l'abbé commendataire, Henry de Lorraine, archevesques de Reims), ont fait venir dans leur monastère douze religieux de la congrégation de St Maur pour y établir la Réforme, la discipline régulière y étant déchue comme partout ailleurs, le *(en blanc)* de l'année 1635. Ils leur ont mis tout en mains, et ils les ont reçus avec beaucoup d'honnesteté et de libéralité, s'estant mesme contentez d'une pension modique.

« D. Marlot en parle dans sa Métropole de Reims, fol. 634.

« La nouvelle Réforme de la Congrégation de St Maur, laquelle a esté reçue dans touttes les provinces du Royaume pour l'amour de la vertue, a introduit un nouvel habit, des coutumes touttes différentes de celles du passé, choisies de costé et d'autre, néanmoins touttes conformes à la règle de St Benoit. Un régime différent, et des cérémonies entièrement dissemblables. De sorte que si l'on fait attention à tout ce qui se pratiquoit auparavant, tant dans le cloistre et le chapitre que dans le chœur, il semble que ce soit quelque ordre différent, nouvellement établi. Car l'on a abrogé la longue psalmodie introduitte peü à peü ; l'on a osté les prostrations ; l'on a changé l'heure de dire les matines à minuit ; l'on a osté le bréviaire et le missel locaux pour prendre le missel romain bénédictin, et l'on a changé les prières que l'on avoit coutume de réciter en de certaines occupations spirituelles, lesquelles recréent, soustiennent et perfectionnent davantage l'esprit.

« Les anciens religieux de St Nicaise avoient de singulier

Digitized by Google

dans leur habit qu'ils portoient sur la teste sous leur froc, mesme dans les processions avec la cathédrale, des aumuces d'une peau noire qui leur pendoient par derrière presque jusqu'aux talons. D. Marlot en apporte pour raison que leur froc de petitte serge ne leur couvroit pas suffisamment la teste en hyver. Ils ont aussi pris le bonnet quarré au lieu du capuce, le tout afin de se conformer davantage aux chanoines et aux autres ecclésiastiques du clergé. En esté, ils mettoient leur froc sur le bonnet quarré, de là vient que la populace les nommoit les gros bonnets de St Nicaise. »

(*Abrégé de l'histoire de l'abbaye de St Nicaise,* par D. Simon CHAMPENOIS (petit-neveu de D. Marlot). ms. in-4°, de la Bibliothèque de Reims, acquis en 1891, f° 34-35.)

X

Traité passé entre D. Marlot et François Bernard, pour l'impression du *Théâtre d'Honneur,* en 1642.

1642, 18 août. — François Bernard, maître imprimeur et marchand libraire à Reims [1], convient avec Dom Guillaume Marlot, grand prieur de saint Nicaise de Reims, d'imprimer un livre en langue françoise d'un caractère neuf appelé vulgairement gros romain, du volume in-4°, de la mesme grandeur et largeur d'une feuille du livre intitulé l'Antiquité de Reims [2], demeurée annexée avec les présentes, ensemble aussi une feuille de papier blanc, semblable à celluy qu'il doit emploier à l'impression dudit livre, paraphé des parties et de nous notaires, à laquelle impression ledit entrepreneur sera tenu d'y travailler en sorte qu'il rende faicte et parfaicte, si faire se

[1] D. Marlot était allié à son imprimeur qui avait épousé l'une de ses cousines, Élisabeth Marlot, fille de Pierre Marlot et de Nicolle Arson. (Voir la généalogie donnée en tête de l'Appendice.)

[2] Il s'agit ici de l'ouvrage posthume de N. Bergier, *Le dessein de l'Histoire de Reims,* imprimé en 1635, volume pet. in-4°.

Digitized by Google

peult, deux feuilles chasque semaine. Et sera tenu ledit sieur prieur d'envoyer quérir chez ledict entrepreneur l'espreuve de chasque feuille pour les voir et corriger. Et sera tenu ledict entrepreneur de tirer et fournir la quantité de 600 coppies de chacune feuille imprimées toutes noires qui feront 600 volumes qu'il délivrera aussitost ladicte impression audict sieur prieur, sans que ledict entrepreneur en puisse tirer ny imprimer plus grande quantité que la susdite, excepté néanmoins qu'il luy sera permis d'en tirer pour luy 12 coppies..... Ceste convention faicte moyennant 9 livres tournois tant pour le papier que l'impression de chaque feuille; sur laquelle convention ledict Bernard a reçu d'avance dudict prieur 200 livres. *(Signé):* G. Marlot.

Le 8 mars 1644 ledict Bernard déclare être payé entièrement dudict Mre Guillaume Marlot pour l'impression du livre et des autres choses portées par ladicte convention.

(Minutes de Demolins, notaire à Reims, Étude de Me Douce, copie de M. Duchénoy, 1890.)

XI

Documents sur l'administration de D. Marlot au prieuré de Fives, tirés des Archives du Nord par Mgr Dehaisnes, 1891.

Prieuré de Fives

11 mars 1660. — Bail passé à Reims devant les notaires du Roi, Tauxier et Angier, Maistre Jehan Le Gentil, vidame de la cathédrale de Reims, procureur de mess. de la sainte Chapelle à Paris, et les religieux de saint Nicaise de Reims reconnaissent avoir baillé et bailler à domp Guillaume Marlot, grand prieur de saint Nicaise, l'administration de la maison de Fives lez Lille en Flandre, et les droicts, fruits, proffits revenus et esmolumens généralement quelconque de la Maison de Fives, pour en

Digitized by Google

jouir durant huit ans continuelement, et a promis ledit prieur Marlot payer de pension pour dans un an douze cents livres tournois, savoir aux sieurs de ladicte sainte Chapelle six cens, et mesme somme au couvent de saint Nicaise... Sera ledit dompt Guillaume tenu de dire et faire célébrer le saint service divin a ses despens, et de nourrir bien et deuement deux religieux, leur bailler vestiaire, etc., etc., quand le bastiment sera en estat d'estre habité... Et quant aux fraiz despens et voyaiges qu'il conviendra faire pour le rétablissement de la maison et la conservation de ses droicts, ils seront portez par les S^rs de la sainte Chapelle et le couvent de saint Nicaise par moitié, non compris en ce le voyaige et le séjour à Lille pendant six mois, dont ledit dompt Marlot s'est volontairement chargé..... Et après trois ans qu'il l'aura tenue, le prieur fera la déclaration des biens de la maison.

Arrêt sur timbre de la Cour de Bruxelles

7 avril 1661. — Sçavoir faisons, que nous, faisans droit, avons ordonné par ceste que ledict demandeur en ladicte qualité et comme représentant ladicte sainte Chapelle royale à Paris que ledit Monastère de saint Nicaise de Rheims soit, en conformité du Traité de Paix, redintégré et restablie en la possession et jouissance du Prioré de Fives, droit et revenu en dépendans, comme cy devant uni audit monastère de saint Nicaise avec main levée des fruicts, profits, émolument et provenus dudit prioré depuis le septiesme du mois de may dudit an 1660, date de l'insinuation de ladite séquestre présentée par ledit demandeur le cinquiesme d'iceluy mois, et audit de Mercy de n'y apporter aucun empeschement et obstacle, si condamnons ledit rescribent au raport d'iceluy différent, le fisque néantmoins et ledit rescribent entiers d'impugner, par action pétitoire, l'union dudit Prioré à iceluy monastère de saint Nicaise, s'il y cuident estre fondez, ordonnant en outre auquel ce peut ou pourra toucher et regarder, de se régler et conduire selon ce, sans aucune difficulté, car ainsy nous

Digitized by Google

plaist-il. En témoignage de quoy, nous avons fait mettre nostre grand scel à ces dites présentes données en nostre ville de Bruxelles, le septiesme d'avril l'an de grâce mil six cent soixante un, et de nostre regne, le quarante uniesme. Ainsy signé estoit par le Roy en son conseil, B. de Robian.

Cet arrêt laissait au baron de Mercy le droit d'intenter une action contre l'union du prieuré de Fives à l'abbaye de Saint-Nicaise. Le baron Ernest de Mercy, prévôt de la collégiale Saint-Pierre de Lille, pourvu de plusieurs bénéfices, n'était pas dans les ordres sacrés ; après plusieurs aventures, après avoir été retenu huit ans prisonnier dans les Pays-Bas pour raisons politiques, il renonça à ses bénéfices et se maria. Mercy était encore en prison en 1660.

Il présenta au Conseil royal de Bruxelles un mémoire dont le texte n'existe pas dans les Archives du Nord. Mais ce dépôt a la réponse que lui fit dom Marlot. Cette réponse, qui est formée de 62 articles, a pour titre : Répliques de dom Guillaume Marlot contre le baron de Mercy; elle n'est pas datée. Elle est écrite de la main de dom Marlot; on y trouve un certain nombre de ratures. C'est une discussion très savante et très vigoureuse de la question en litige, dans laquelle il est répondu point par point à l'argumentation de M. de Mercy.

Un nouveau bail, pour huit ans, fut passé entre Mrs de la sainte Chapelle et l'abbaye de saint Nicaise d'une part et dom Marlot de l'autre, pour le prieuré de Fives, en date du 7 avril 1662 à Lille, et confirmé à Reims le 15 novembre de la même année. Ce bail devait commencer le 2 février 1664. Les conditions étaient à peu près les mêmes que dans le bail du 11 mars 1660.

Il résulte de ce bail que, dès le 7 avril 1662, dom Marlot avait définitivement obtenu gain de cause contre le baron de Mercy.

Un registre du Prieuré de Fives renferme un nombre considérable de baux passés en présence de dom Marlot à Fives,

Digitized by Google

depuis le 30 juin 1661 jusqu'au 4 août 1665, date à laquelle le registre est rempli. Les Archives du Nord ne possèdent pas le registre qui sans doute suivait ; mais celui dont nous venons de parler prouve que de 1661 à 1665 Marlot a résidé à Fives.

Il n'existe aucun compte du prieuré de Fives pour les années où son administration fut confiée à dom Marlot. De plusieurs comptes du XVIIe siècle, il résulte que la recette du Prieuré était d'environ 2,700 livres.

Toutes les notes ci-dessus sont extraites des *Archives départementales du Nord,* Fonds du Prieuré de Fives.

Fives était renommée au XVIIe siècle pour la pureté de ses eaux et la beauté de ses arbres. Un certain nombre de personnes de Lille y possédaient des jardins.

Il ne reste rien de l'ancien prieuré ni de l'ancienne église.

Fives est aujourd'hui un faubourg de Lille, envahi par l'industrie ; des usines et des ateliers de construction lui donnent un aspect sombre et triste. De l'ancienne *rivière chaude,* qui avait de belles eaux, il ne reste qu'un fossé boueux d'où sort un peu de vapeur.

L'épitaphe de dom Marlot est conservée à Lille dans un manuscrit.

L'église du prieuré de Fives était, dit un auteur du XVIIIe siècle, assez remarquable. On y voyait dans le chœur dix-huit sièges hauts, ouverts par le milieu, et douze autres sièges bas, avec les armes de France à droite et de Bourgogne à gauche. On descendait par un escalier du dortoir dans le chœur, qui était fermé et séparé de la paroisse. Le clocher était très élevé et possédait cinq belles cloches. Les principales pièces du prieuré étaient le dortoir, le réfectoire, le cloître, l'infirmerie et une chambre des hôtes. Il y avait en outre un grand jardin potager, un verger, et cinq allées couvertes en dehors du jardin, le tout fermé de murailles et de canaux de belle eau vive. Le prieuré possédait un refuge dans l'intérieur de la ville de Lille.

Les religieux remplissaient toutes les fonctions du saint ministère. Au XVIIIe siècle, on rappelait encore les prédica-

Digitized by Google

tions des religieux de ce prieuré dans la cathédrale de Tournai et dans la collégiale de Saint-Pierre de Lille ; on citait surtout le nom de Jean Lancesseur, prieur.

(Communication très obligeante de Mgr C. Dehaisnes, *ancien archiviste du Nord,* 1891.)

XII

Description du prieuré de Fives en 1673, par D. Simon Champenois.

« Le prioré de St Martin de Fives, situé au bout de l'un des fauxbourgs de la ville de Lille, nommé le fauxbourg de Fives, doit le commencement de sa fondation à la libéralité et à la charité du vénérable Herman, chanoine de Lille en l'année 1104, lequel du consentement de Baudry, Évesque de Tournay, a fait donation à l'esglise de St Nicaise de Reims du Personat, ou des autels de St Martin de Fives et de Ste Marguerite de Fasche, à deux lieux de Lille. Aussitost Joram, abbé de St Nicaise, zélé pour le service divin, envoya de ses religieux pour desservir ce prioré. Théodoric, comte de Flandre, dans sa chartre expédiée à Lille en sa faveur en l'année 1136, met en teste le nom de Nostre-Dame de Fisves, et ensuitte celui de St Martin, ce qui est une marque de la dévotion des Bénédictins envers la Ste Vierge, ou commencée ou augmentée dans l'esglise du prioré de Fives. En effet, dans la ditte paroisse, à costé du grand autel et de l'évangile, l'on void une chapelle avec une image de la Ste Vierge où il se fait un concours de peuple de la ville et d'ailleurs particulièrement tous les vendredis. L'on y vient invoquer son secours pour la guérison des fièvres.

« La paroisse de Fives s'estend loing. Il y a un gros village à une lieu de là, appellé Mons en Bareuille qui en dépend, dont les habitans y viennent au service. Il y a une belle tourre avec des grosses cloches. L'on void au bout du jardin un grand bassin d'eau en rond, où toutes les fonteines de la ville pren-

Digitized by Google

nent leur source, lesquelles forment un canal agréable de 15 pieds de large et de la hauteur d'un homme, qui passe tout le long du monastère et va se rendre à la ville. Les avenues du monastère estoient ornées de plusieurs allées d'arbres, lesquelles ont estez couppées pendant le dernier siège des allicz en *(en blanc)*. Le chapitre général de la congrégation de St Maur y nomme un prieur. La communauté est de six religieux, le revenu est de 8,000 livres, et aux termes du pays de 7,500 florins de 25 s. chacun. Il a esté notablement augmenté depuis sa fondation, tant par les donations que par les acquisitions. Lorsque j'y demeurois en 1673 et les deux années suivantes, la communauté jouissoit de tout le revenu, et elle en rendoit annuellement à Messrs de la Ste Chapelle de Paris, nos abbez de St Nicaise, 600 livres, et pareille somme au monastère. Peu d'années après ce tems, la Ste Chapelle et St Nicaise se sont mis en possession de tout le revenu du prioré de Fives par un accommodement, et ils ont donnez aux religieux de Fives annuellement une certaine somme pour leur nourriture et entretien. Et de plus on leur a accordé en titre les provisions de la cure de Fives, avec les émolumens du pellerinage, car auparavant c'estoit un prestre séculier qui en estoit pasteur. Les religieux de Fives n'estant nullement content de ce sort, le chapitre général de 1717 a obligé par sentence la communauté de St Nicaise d'augmenter notablement la pension des religieux de Fives. Nous avons récriez contre, de sorte que par un commun accommodement agréé et ratifié par nos supérieurs maieurs, la communauté de St Nicaise a cédée aux religieux de Fives sa moitié des revenus et biens qu'elle en possé doit, à condition que Fives payera annuellement à la communauté de St Nicaise 1000 livres à commencer à Noel 1718; la Ste Chapelle retient l'autre moitié. »

(*Abbrégé de l'Hist. de S. Nicaise*, par D. Simon CHAMPENOIS, ms. in-4°, p. 36-7. Bibl. de Reims.)

Digitized by Google

XIII

L'Histoire de D. Marlot offerte au Conseil de Ville de Reims, en 1754.

Du Lundy 4 novembre 1754.

Au conseil où présidoit M. le Lieutenant, et où étoient MM. l'abbé de Vinay, et la Vallette-Parizot, Amé, Coquebert, Sutaine, Tarte, Roland, Clicquot, Tronsson, Mopinot, Maillefer et Coquebert.

M. le Lieutenant a mis sur le Bureau deux volumes in-folio présentés à la Ville par M. Malot, conseiller, contenant l'histoire de Reims par Marlot, avec des nottes et observations très intéressantes pour la Ville. M. le Lieutenant a prié la Compagnie de délibérer sur la reconnoissance qu'on marquera à M. Malot d'un présent aussi précieux.

La Compagnie, après en avoir délibéré, a prié M. Amé de Beaugilet et M. le Sindic de remercier M. Malot au nom de la Compagnie et conclu qu'il luy seroit présenté *(en blanc)* Bouteilles de vin, et que ces deux volumes seroient déposés au Cartulaire pour y avoir recours au besoin.

Signé : ROGIER. LA VALETTE-PARISOT SÉN.
AMÉ DE BEAUGILLET. J.-B. SUTAINE. MAILLEFER.
COQUEBERT. TARTE. ROLAND.

(Arch. de Reims. Registre des conclusions du Conseil de Ville de Reims, t. LXXVIII, f° 43 verso.)

On trouvera à l'article suivant des renseignements sur l'ouvrage manuscrit ainsi offert à la Ville par l'un de ses conseillers, et heureusement conservé jusqu'ici au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

XIV

Traductions de l'Histoire de D. Marlot par Joseph Maillefer et autres, à la Bibliothèque de Reims.

L'Histoire latine de D. Marlot fut traduite et abrégée dans un but de vulgarisation par Pinchart, chanoine régulier, et son texte fut corrigé et enrichi de notes par Joseph Maillefer, conseiller au présidial de Reims. Anquetil parle de cet ouvrage en ces termes : « M. Maillefer, partageant son temps entre l'étude et les fonctions de la Magistrature, a fait une traduction abbrégée de Marlot, dans laquelle on remarque du goût et du jugement [1]. » Ce travail était aussi mentionné dans les Éphémérides locales : « M. Joseph Maillefer nous a donné une traduction abrégée de Marlot, mais beaucoup corrigée et enrichie de notes..... Le Marlot de Maillefer ne doit pas être négligé par ceux qui veulent étudier à fond notre histoire [2]. » La *Bibliothèque Historique de la France* de Jacques Lelong, rééditée par Fevret de Fontette, signale à son tour cette œuvre sous ce titre :

« N° 9493. Ms Traduction abrégée de Marlot ; par M. Pinchart, Chanoine-Régulier : corrigée et enrichie de notes ; par le sieur Joseph Maillefer, conseiller au Présidial de Reims.

« M. Pinchart en a donné une copie à M. Marlot (lisez Malot), qui en a fait présent à l'Hôtel de Ville, et elle est conservée dans son Cartulaire. C'est ce que nous apprend M. Anquetil, pag. 229 du *tome* I, de son *Histoire de Reims.* »

Un exemplaire de ce manuscrit plusieurs fois recopié et resté jusqu'ici inédit, probablement celui qui fut offert au Conseil de Ville en 1754, est conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims ; il porte en tête cette dési-

[1] *Hist. de Reims.* Discours préliminaire, t. Ier, p. 49.

[2] *Almanach Historique de Reims*, 1754, parmi les *Anecdotes et remarques sur la Ville de Reims.*

Digitized by Google

gnation, sans nom d'auteur : *Histoire de la Ville et de l'église de Reims, ou abbrégé de celle de D. Guill. Marlot, mise en un nouvel ordre avec des notes et des additions.* 2 vol. in-4°, ms., reliure moderne, comprenant 301 et 267 ff.

Voici les passages qui nous renseignent sur le but et la portée de cette traduction : . . . . . .

DESSEIN DE LA TRADUCTION

« C'est de cette belle histoire (celle de Reims par D. Marlot) dons nous donnons une traduction souhaitée depuis si longtemps. Nous en avons retranchez les Chartres, les lettres patentes et tous les titres dont la longueur pouroit degoutter le lecteur. Nous en rapportons seullement la substance sans rien omettre de considérable et d'intéressant, ceux qui auront besoin des preuves auront recours à l'original ou aux extraits rapportez dans l'histoire de Marlot. Nous nous sommes seullement apliquez à mettre en peu de mots ce qui nous a paru trop diffus et à rendre plus intelligible les endroits qui sembloient trop obscurs ; nous n'avons pas traduit littérallement, nous avons tachez de conserver le sens. Quand nous avons craint de n'avoir pas bien rendû le nom propre des lieux et des personnes, nous y ajoutons le mot latin affin de laisser la liberté de le traduire autrement.

« Nostre but principal a été de satisfaire le lecteur, en luy présentant une histoire dont on a séparé les épines pour n'y laisser que les fleurs, et de faire en sorte que celle de Dom Marlot fut à la portée de tout le monde affin qu'on ne se rebuta pas de l'apprendre.

« Chacun n'est pas obligé d'estre sçavant dans l'histoire sacrée ny prophane, mais il semble qu'on n'est pas excusable d'ignorer celle de sa patrie, surtout lorsqu'on peut l'apprendre avec d'autant plus d'agrément qu'elle se trouve meslée avec celle de la France, et semée de faits curieux et intéressans tels que Marlot les a recüeillis avec soin et avec succès. C'est ce

Digitized by Google

que nous allons tenter de faire avec la fidélité, la netteté, et toutte la précision qu'il sera possible. »

(T. Ier, ffos 2 verso et 3.)

. . . . . .

. . . . . .

Voici comment le traducteur terminait son œuvre : « Nous finirons cette histoire par les établissements nouveaux qui ont été faits à Reims depuis la mort de dom Marlot et de ceux dont il n'a pas fait mention. »

Ici finit le travail manuscrit, sans apporter la suite qu'il promettait. (T. II, f° 267.)

Le même dépôt conserve une autre Histoire manuscrite de Reims, bien supérieure à celle de Maillefer, et que l'on attribue à Dallier. Elle aurait été écrite de 1704 à 1718 et forme 2 vol. gr. in-f° de 634 et 537 pages. On lit sur le titre du premier volume cette note explicative : « *Mémoires pour servir à l'Histoire de Reims.* — Avis. Ce n'est pas ici à proprement parler une traduction de l'histoire de Monsieur Marlot, on s'en est servi seulement pour faire la tissure de cet ouvrage, sans s'assujetir aux règles d'une exacte traduction ; on y verra plusieurs choses ajoutées, d'autres retranchées ou changées, afin de donner une narration plus suivie et plus agréable. L'auteur auroit bien souhaité rejetter à la marge ou à la fin tous les points de critique qui interrompent si souvent le cours de cette histoire, quelques endroits mériteroient même d'être éclaircis par des notes ; mais rebuté par la longueur du tems qu'il y a emploié, il laisse à quelque solitaire plus patient et moins dissipé que lui, le soin de mettre cette ébauche dans un meilleur ordre. »

Notons enfin que l'*Histoire de Reims* en cinq vol. in-4°, par Bidet, également manuscrite et inédite, porte en tête cet hommage à l'œuvre de Marlot : « Tous ceux, à l'exception de Marlot, déclarait Bidet, qui ont écrit jusqu'à présent sur l'histoire de Reims, ne nous en ont laissé que des mémoires détachés, et la plupart imparfaits et sans suite. »

Digitized by Google

Nous ne pourrions poursuivre ici l'énoncé de tous les travaux qui se sont inspirés de Marlot, soit en le copiant soit en le traduisant. Il nous suffit d'avoir montré le secours qu'il apporta à ses successeurs et le caractère d'utilité générale que son ouvrage conserva.

Bibliothèque Nationale, Topographie de CHAMPAGNE, XXXV. *Mémoires sur Reims*, par ALUZE (Autogr.), avec cet avis : « Ce n'est pas ici à proprement parler une traduction de M. Marlot. » Description de ce document donné dans la *Revue de Champagne et de Brie*, Décembre 1891, p. 931.

XV

Exemplaires annotés de l'Histoire de Reims par D. Marlot, conservés à la Bibliothèque de Reims.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims possède trois exemplaires annotés du *Metropolis Remensis Historia* de D. Marlot, en 2 volumes in-f°. En voici la description sommaire :

A. — Le plus ancien ne porte pas le nom de son possesseur sur le titre ; il porte sur le plat extérieur une pièce de cuir rouge marquée : M. HAVÉ, en lettres d'or, et au dedans l'*Ex-libris* du chanoine Ant. Guill. Hillet. Les notes marginales sont très nombreuses, en écriture du XVIIe siècle ; quelques-unes du XVIIIe siècle, ou d'une main plus récente ; de nombreux fragments manuscrits sont en outre intercalés entre les pages ; quelques figures supplémentaires sont aussi intercalées, entre autres un plan gravé de la Chartreuse du Mont-Dieu, les dessins de la pierre sépulcrale de saint Remi et de l'abbaye, etc., plusieurs autres annoncées manquent. M. Ch. Loriquet, ancien bibliothécaire de Reims, a écrit en tête du t. Ier une attribution d'auteur : « Les notes me paraissent être de la main de Simon Coquebert, conseiller au présidial de Reims. » Cette supposition s'appuye sur une copie de note, donnée comme

Digitized by Google

venant de S. Coquebert, jointe à la page 132 du t. Ier. Les deux volumes sont distincts.

B. — Le second est le Marlot annoté par le chanoine Lacourt ; les deux tomes sont reliés en un seul volume. On lit sur le titre : *Ex Libris Jis Lacourt, Remi*, — et sur le feuillet de garde : *Ex libris Delasalle, pretioso ex dono illustrissimi generosissimique viri abbatis de Vinay*, 1752. Deux devises, qui paraissent être celles de M. de la Salle, sont en outre écrites sur le titre : *Non quantitate sed qualitate numerantur*. — *Numerum facit qui miscuit utile dulci*. Les notes marginales sont nombreuses, toutes de l'écriture de Lacourt la plus lisible, quoique bien fine. Il n'y a pas de feuillets intercalés, ni de figures hors texte.

C. — Le troisième exemplaire est en deux volumes très bien reliés et dorés sur tranche. Le titre ne porte aucune mention manuscrite ; on ne voit pas de notes marginales, mais seulement quelques rares additions et corrections dans le texte. Aux deux volumes est joint un supplément manuscrit de 110 ff. au t. Ier et de 363 pp. au t. II, le tout d'une belle écriture du XVIIIe siècle, contenant avec renvoi aux pages du texte toutes les notes de Lacourt qui se trouvent dans l'exemplaire B. En tête et à la fin sont, en outre, quelques pages extraites du P. Egée, de Baugier, etc., ainsi qu'une dissertation sur la date de la mission de saint Sixte.

En outre des trois exemplaires annotés de la Bibliothèque de la Ville, nous devons signaler la présence, à la Bibliothèque de l'Archevêché de Reims, d'un quatrième exemplaire non moins précieux, également enrichi des notes intégrales de Lacourt. C'est celui que M. P. Varin signalait en 1839 (*Archives administratives de Reims*, t. Ier, p. CLVII) comme appartenant à Mme de Courtin et dont il obtint communication. On y trouve des notes marginales, plus 74 feuillets de notes manuscrites à la suite du t. Ier, 90 en tête du t. II, et 60 à la fin de l'ouvrage. Ces deux volumes furent donnés en 1851 à M. l'abbé Nanquette, curé de Sedan, par M. et Mlle Anot de Maizières, des-

Digitized by Google

cendants de Mme de Courtin, et ils furent offerts en 1855 à la Bibliothèque de l'Archevêché par M. l'abbé Nanquette, lors de sa nomination à l'évêché du Mans.

Enfin, nous mentionnons à Reims un cinquième exemplaire du Marlot annoté par Lacourt, celui que M. Louis Tourneur possède en ce moment, et qui lui provient de la bibliothèque rémoise de son oncle, Mgr Tourneur, vicaire général. On lit sur le titre des deux volumes la signature du possesseur au XVIIIe siècle : *P. Godinot*. Un avis inscrit sur le feuillet de garde fait mention de notes de Lacourt sur Marlot. Ce sont celles qui ont été reproduites en marge à bien des endroits ; elles sont d'une écriture de la seconde moitié du dernier siècle, très lisibles ; il pourrait y en avoir de deux mains différentes et successives. Les feuillets de garde abondent, à la fin du t. II, en renseignements de toutes sortes sur le XVIIe siècle. A tous les titres, cet exemplaire est non moins intéressant que ceux de nos grandes bibliothèques rémoises.

XVI

Bibliographie des ouvrages concernant la vie et les œuvres de D. Marlot.

1. — *Journal des Sçavans*, du Lundy 5 Février 1680. — Analyse du *Metropolis Remensis Historia*, imprimé à Rheims, et se trouve à Paris chez Ant. Dezallier, 1679. Le compte rendu analytique de cet ouvrage occupe les pages 18 à 22. Il traite seulement des matières qui s'y trouvent et ne dit rien de l'auteur, ni de l'éditeur, si ce n'est dans cette dernière phrase : « On doit l'édition de ce volume aux PP. de la Congrégation de Saint Maur. » L'article n'est pas signé.

2. — *Bibliothèque historique de la France...*, par feu Jacques Lelong, prêtre de l'Oratoire, nouvelle édition par Fevret de Fontette, Paris, 1768. Œuvres de D. Marlot indiquées,

Digitized by Google

quelques-unes avec notices, aux N°s 8614, 9492, 9493, 9525, 9582, 12692, 12725, 25980, 25983 et 25988.

3. — *Essai sur les Grands Hommes d'une partie de la Champagne par un habitant du pays.* (J. A. Hedoin de Pons-Ludon.) Paris, 1768, p. 26, courte note sur D. Marlot.

4. — *Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de saint Benoit, patriarche des moines d'Occident.....*, par un religieux bénédictin de la Congrégation de St Vannes... Bouillon, 1777. — Au t. II, p. 165, notice sur MARLOT, *moine de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims*, où sont relatés ses principaux ouvrages avec un aperçu sommaire de leur contenu.

5. — *Description historique et statistique de la ville de Reims...*, par J.-B.-F. GÉRUZEB, Reims, 1817, notices sur D. Marlot et ses œuvres, pp. 5 à 7 et 528. On y trouve cette réflexion aujourd'hui bien démodée à l'égard de Marlot : « C'est une assez mauvaise manière d'écrire l'histoire que de donner tous les titres originaux. » Cette remarque n'empêche pas cet auteur de bon sens de reconnaître hautement les services rendus par le savant bénédictin.

6. — *Biographie universelle.* — Paris, Michaud, 1820, t. XXVII, p. 216, notice sur D. Marlot, en 2 colonnes, signée Y. On y donne les dates de sa vie, le titre de ses ouvrages et quelques appréciations, entre autres : « Marlot est estimé pour son exactitude et son érudition. Quant à la méthode qu'il a suivie dans ses ouvrages, et principalement dans la *Metropolis Remensis*, les savants voudraient lui voir plus d'ordre, un latin moins dur et une meilleure distribution. Cette histoire, qui est pleine de recherches, serait plus précieuse si les nombreuses chartes et pièces authentiques qu'on y trouve n'étaient pas rapportées le plus souvent d'après de mauvaises copies. » A propos de son Histoire de Reims en français, on dit également : « Le style de ce manuscrit est très défectueux. Au reste l'ouvrage laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la critique. » D'après une note de Lacatte-Joltrois (*Biographie rémoise*, citée

Digitized by Google

plus loin, manuscrit de la Bibl. de Reims, p. 360), cet article serait de lui.

7. — Notice sur D. Marlot, apprécié en tant qu'historien de Reims, avec le jugement que Lacourt portait sur son œuvre latine et française, dans les Prolégomènes des *Archives administratives et législatives de Reims*, par Pierre VARIN, t. Ier, 1839, p. 128-132 de la notice bibliographique.

8. — *Histoire de la cité, ville et université de Reims, Métropolitaine de la Gaule-Belgique*, par Dom Guil. MARLOT. Publiée aux frais et par les soins de l'Académie de Reims. Prospectus par Louis PARIS, daté à Reims du 3 mai 1843. — *Reims, Imp. de L. Jacquet;* in-4° de 8 pages.

9. — *Biographie rémoise ou histoire des rémois célèbres depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Henri DANTON, Reims, 1855, p. 72-73; notice insignifiante sur D. Marlot.

10. — *Biographie rémoise*, par LACATTE-JOLTROIS, mort en 1859, recueil ms. de la Bibliothèque de Reims, in-4°, p. 357 à 360, article sur D. Marlot, qui est à peu près celui de la *Biographie universelle* de Michaud; on trouve à la fin l'épitaphe de cet érudit, qui était dans l'église du prieuré de Fives. On y apprend aussi que D. Marlot écrivit son texte latin de l'Histoire de Reims dans les années 1664 et 1665, comme on peut le voir aux pages 178, 290 et 362 du t. Ier. — Pour les détails biographiques, M. Lacatte-Joltrois s'est inspiré presque textuellement de la notice de D. Chastelain, citée plusieurs fois dans les chapitres Ier et IV, d'après la source originale au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Reims. Papiers de D. Chastelain à la suite de son Histoire de saint Remi : *Hommes célèbres tant parmi les religieux de Saint-Remi que ceux de Saint-Nicaise*, p. 210, 211 et 218, notice sur D. Marlot.

11. — *Nouvelle biographie générale.....* Paris, Didot, 1860, t. XXXIII, col. 859-60, notice sur Guillaume Marlot, historien français, signée *H. Fisquet*. Elle donne sommairement des in-

Digitized by Google

dications sur la vie et les ouvrages de l'historien rémois, sans émettre d'appréciations personnelles. On y trouve cependant ce passage sur le texte français de l'*Histoire de Reims* (que l'on présente à tort comme le premier travail original de D. Marlot), et qui est assez bien jugée en ces termes : « Quoiqu'elle soit plus complète et plus développée en certains points que l'édition latine, elle lui est inférieure pour l'ensemble et surtout par la rédaction. »

12. — *Recherches bibliographiques en forme de dictionnaire sur les auteurs morts et vivants qui ont écrit sur l'ancienne province de Champagne ou Essai d'un manuel du Bibliophile champenois*, par Aug. Denis, Châlons-sur-Marne, 1870, œuvres de D. Marlot, col. 127-128.

13. — *Supplément à l'Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, par M. Ulysse Robert, Paris, 1881, verbo Marlot, p. 69.

14. — *Éloge de Dom Marlot, Grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Nicaise, Historien de Reims, prononcé dans la Basilique de Saint-Remi, le 6 décembre 1891, pour le cinquantenaire de l'Académie de Reims*, par Mgr P.-L. Péchenard, docteur ès-lettres et en Droit canonique, Vice-Président de l'Académie, *Reims, Imprimerie coopérative*, 1892. In-8°.

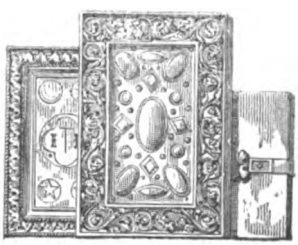

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de lieux et de personnes

A

Académie de Reims, édite D. Marlot, 52, 64 à 66, 70; lui élève un monument commémoratif, 71 à 94.
Achéry (D. Luc d'), édite une note de D. Marlot, 55.
Ampoule (la *Sainte*), à Reims, sacre des rois, 45, 51, 53, 54.
Anne d'Autriche, reine de France, dédicace par D. Marlot, 55.
Anquetil (P.), historien rémois, 43, 44, 46, 50 notes.
Arnoult (D.), aumônier de Saint-Nicaise, 128, 130.

B

Banderille (l'abbé), annote et édite D. Marlot, 17 note, 64, 65.
Barry (D. J.), prévôt de Saint-Nicaise, 130.
Bastide (D. Marc), bénédictin, 16, 25, note.
Baray (Nord), capitale des Nerviens, 51, 59, 60.
Baye (l'abbé), curé de Saint-Remi, 72 à 76.
Béguin (Jean), lieutenant général, permis d'imprimer D. Marlot, 63.
Belin-Delaunay, annote D. Marlot, 50, 65.
Bergier (Nicolas), érudit rémois, 19, 20 note, 31, 43, 132 note.
Bernard (François), imprimeur rémois, allié aux Marlot, 52 à 54, 100; traité avec D. Marlot, 132, 133.
Bernier (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Bétolaud (D. André), prieur des Blancs-Manteaux, 23, 121 à 127.
Bidet, historien rémois, 43, 65, 142.
Bignicourt (Perette), mère de D. Marlot, 10; ses enfants, 11 à 14, 98; ses testaments, 105; inscription, 73, 79.
Blanzy (Michel de), professeur rémois, approbation, 63.
Blois (D. N. de), religieux de Saint-Nicaise, 130.
Bonnaire (Jacques de), scribe de Saint-Nicaise, 56.
Boucher (Marie), native de Rethel, aïeule de D. Marlot, 8, 9, 96, 113.
Briotin (Famille), alliances, armoiries, 102.
Brissart-Binet, libraire rémois, édite D. Marlot, 64.
Bruxelles (Belgique), D. Marlot y séjourne, 34; y achète des tableaux, 28, 29, 36 note.

Digitized by Google

C

Caillet (Pierre), maire d'Avenay, 96.
Callou (Famille), alliée aux Marlot, 97, 103.
Camart (Guillaume), professeur rémois, 9, 10.
Catulle (André), archidiacre de Tournay, 59, 60.
Chamery (Eglise de), legs, 108.
Champenois (Jean), huissier, beau-frère de D. Marlot, 12 à 14, 95 à 115.
Champenois (D. Simon), bénédictin, petit-neveu de D. Marlot, sa vie et ses œuvres, 14, 15, 16, 25, 37, 39, 79; note sur Saint-Nicaise, 131, 132; sur Fives, 137, 138.
Chastelain (D. Pierre), bénédictin rémois, sa notice sur D. Marlot, 3, 17, 18, 51, 60, 147.
Chesneau (Nicolas), traduit Flodoard, 64.
Chifflet (J.-J.), historien, adversaire de D. Marlot, 4, 53, 54.
Cicéron, épigraphe, 65.
Cocquault (Pierre), historien du Chapitre, 43 note, 46.
Cocquebert (Famille), 3; alliances et armoiries, 95, 96, 101.
Cocquebert (D. Nicolas), prieur de Saint-Thomas, 117.
Cocquebert (Simon), magistrat rémois, annotateur de D. Marlot, 46, note, 143, 144.
Colbert (Famille), divers membres, 6, 7, 36, 62.
Colbert (J.-B.), sa statue à Reims, 77.
Colbert (Nicolas), évêque de Luçon, 36, 62.
Colin (N.), docteur rémois, approbations, 42, 55, 62, 63.
Creneau (D.), chantre de Saint-Nicaise, 128, 130.

D

Dallier, historien rémois, 43, 142.
Dambraine (D. Abraham), trésorier de Saint-Nicaise, 122, 128, 130.
Dambraine (Claude), médecin rémois, 9, 10; généalogie, 95, 96, 104
Dardenne (l'abbé), copie de D. Marlot, 57.
Dehaisnes (Mgr), ancien archiviste du Nord, 37 note, 61, 133 à 137.
Demaison (Louis), collationne D. Marlot, 32, 58, 59.
Dorigny (Famille), alliances, armoiries, 103.
Dozet (P.), approbation donnée à D. Marlot, 42, 62, 63.
Du Bout (D.), historien d'Orbais, 16, 44 note, 61.
Duchénoy (A.), transcrit les documents sur D. Marlot, 6, 10, 104, 105 à 133.

E

Egan (D.), syndic de la Faculté, approbation, 63.
Estampes de Valençay (Léonor d'), archevêque de Reims, dédicace, 53.
Estampes (Louis d'), seigneur du Coudray, épouse Nicolle Marlot, 102 note.
Eyck (Van), peintre flamand, tableau de lui à Saint-Nicaise, 28, 29, 89.

F

Fasche, près Lille, 137.
Fisquet (H.), sa notice sur D. Marlot, 147.
Fives (Prieuré de), en Flandre, D. Marlot y séjourne et l'administre, 23, 33 à 42; y meurt, 38 à 43, 60, 62, 89 à 92; documents divers, 133; description, 136, 137.
Flajollet-Bulteau (Maison), grave l'inscription de D. Marlot, 72 à 74.
Flodoard, historien rémois, ses œuvres, 19, 47 à 49, 64.
Foulquart, historien rémois, 43.
Fremeaux (Henri), érudit lillois, renseignement, 38 note.
Fremyn (Famille), 3; armoiries, 95; alliances, 95 à 105.
Frizon (Famille), 3; alliances, armoiries, 101, 103.

Digitized by Google

G

Geoffroy (D. Mommole), bénédictin, 25 note.
Geruzez (J.-B.), historien rémois, 146.
Gifford (Guillaume), dit *Gabriel de Sainte-Marie*, son oraison funèbre par D. Marlot, 51 à 53.
Godinot (Famille), alliée aux Marlot, 99, 101, 145.
Gothescalc, moine d'Orbais, 60, 61.
Gueux (Eglise de), legs, 108.

H

Halley (D. E.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Hautvillers (Abbaye d'), D. Marlot en revendique l'aumônerie, 20, 21, 22, 24.
Havé, bibliographe rémois, ses exemplaires de D. Marlot, 54, 143.
Hédoin de Pons-Ludon, note sur D. Marlot, 146.
Henrot (le Dr *H.*), maire de Reims, 72 note.
Herman, chanoine de Lille, 137.
Héron de Villefosse (Étienne), édite l'*Histoire d'Orbais*, 16, 44, 61.
Hillet (l'abbé), chanoine rémois, possède un exemplaire de D. Marlot, 54, 143.
Hincmar, archevêque de Reims, son apologie, 51, 60, 61.
Hottemant (Daniel de), abbé de Saint-Nicaise, 21, 130.
Huret (D. Jérôme), bibliothécaire de Saint-Nicaise, achève l'édition de D. Marlot, 44, 45 notes, 51, 63.

J

Jacquet (L.), imprime D. Marlot, 64.
Joram, abbé de Saint-Nicaise, 137.
Jovin (Tombeau de), description, vue, 28.
Jubrien (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128, 130.

L

La Barbe (Jacques), ancêtre de D. Marlot, 3, 98.
Lacan, de Paris, descendance des Marlot, 103 note.
Lacatte-Joltrois, biographe rémois, 146, 147, 148.
La Cour (D. Jean), sous-prieur de Saint-Nicaise, 130.
Lacourt (Jean), chanoine et historien de Reims, jugements sur D. Marlot, 43 à 50 notes, 60, 61, 144, 145.
La Framboisière (Abraham de), médecin rémois, 9, 10.
Lancesseur (Jean), prieur de Fives, 137.
Langénieux (S. Ém. le cardinal), archevêque de Reims, 72, 76.
La Rose (Enseigne de), D. Marlot y habite, 30 note.
La Salle (Famille de), alliée aux Marlot, 102.
La Salle (D. A. et N. de), religieux de Saint-Nicaise, 128, 130.
La Salle (Félix de), érudit rémois, 65, 144.
Le Clerc (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Lefebvre, architecte rémois, 35 note.
Le Féron, historien rémois, 43.
Le Fondeur (D. Claude), religieux de Saint-Nicaise, 128 note, 130.
Lefrique, médecin rémois, 25 note.
Le Gentil (Jean), vidame de Reims, 133.
Le Grand (D. Grégoire), religieux de Saint-Nicaise, ses vers latins, 28, 29, 65.
Le Large (R.), approbation donnée à D. Marlot, 42, 62, 63.
Lelong (Jacques), indication sur D. Marlot, 140, 145, 146.
Lelorain (Protais), imprimeur rémois, édite D. Marlot, 62 à 64.
Le Maistre (D.), religieux de Saint-Nicaise, 130.
Le Noir (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Le Poivre (D. Nicolas), religieux à Fives, 35 note.
Le Roux (Guillaume), prieur de Saint-Nicaise, 18.

Digitized by Google

Le Tenneur (Jacques), censure D. Marlot, 53, 54.
Lévesque (Famille), 3; alliances, armoiries, 100.
Lille (Nord), réunie à la France, 33; D. Marlot y fait imprimer ses derniers ouvrages, 36 à 39, 51, 59, 60, 62, 63, 89; faubourg de Fives, 136, 137.
Loriquet (Ch.), bibliothécaire de Reims, notes, 53, 143.
Louis de Blois, statuts, 88 note.
Louis XIV, son sacre, banquet, 32.
Lorraine (Henri de), abbé de Saint-Nicaise, 21, 22, 52, 88, 121, 122, 128, 130, 131.

M

Mabillon (D. Jean), jugement sur D. Marlot, 48; divers, 70, 78, 82.
Madeleine (Paroisse de la), legs, 106, 108.
Maillefer (Joseph), conseiller au Présidial, traduit D. Marlot, 46 note, 140 à 143.
Malot, conseiller de ville, offre un exemplaire de D. Marlot, 139.
Maquart (J.-J.), dessinateur rémois, illustre D. Marlot, 65.
Marlot (Famille), généalogie, divers membres, 3, 4 à 16; tableau d'ensemble de la branche de D. Marlot, 95; suite des alliances et descendances avec armoiries, 95 à 104; documents divers, 105 à 115.
Marlot (D. Guillaume), grand-prieur de Saint-Nicaise, son épitaphe autographe, 2; sa famille, ses armes, 4 à 13; ses études, 14, 18; sa vie à Reims, 19 à 32; ses dernières années à Fives, 34 à 42; ses épitaphes, 40, 41; ses œuvres, 43 à 67; son monument à Saint-Remi, 69 à 94; sa généalogie avec documents, 95 à 115; ses bénéfices, 20, 21, 24, 115 à 117; réforme Saint-Nicaise, 118 à 132; administre Fives, 133 à 138; sort de ses ouvrages, 139 à 145; bibliographie, 145.
Marlot (Jean), frère du bénédictin, 12, 95 à 115; coûtre de Saint-Remi, 114.
Marlot (Jean), chanoine de Saint-Symphorien, 7 note.
Marlot (J.-B.), curé de Sacy, 98, 99.
Marlot (J.-B.), curé de Saint-Sixte, 12, 13, 98 note.
Marlot (Nicaise), médecin, son écusson, 5; sa vie, 9, 10; son épitaphe, 11; sa veuve, 12, 13; divers, 73, 79, 96, 98; ses enfants, 105 à 115.
Marlot (Nicolas), chanoine, 5, 7, 95 à 115.
Marlot (Nicolas), consul au Caire, 8, 100.
Marlot (Nicolas et *Pierre)*, chanoines réguliers, 8 note, 101.
Marlot (Pierre), conseiller de ville, 5, 95 à 115.
Marlot (Pierre et *Jean)*, chanoines de Reims, 7 note, 104.
Martène (D.), jugement sur D. Marlot, 48.
Marsolles (D. Vincent), bénédictin, 25 note.
Masson (D. Thomas), prieur de Saint-Nicaise, 24, 127 à 130.
Mauguin (le président), 61.
Mauljean (D. Félix), bénédictin, 117, 128.
Melot (H.), docteur rémois, approbation, 55, 63; curé de Tours-sur-Marne, 116.
Mercy (le baron de), bénéficiaire du prieuré de Fives, 33 à 36, 134, 135.
Meurisse (Eustache), son procès avec D. Marlot, 116, 117.
Mézières (Ardennes), Nicaise Marlot y exerce la médecine, 10.
Moët (Famille), alliée aux Marlot, 102.
Mollevault (Claude), coûtre de Saint-Remi, 114, 115.
Mons-en-Bareuille (Nord), dépendance de Fives, 137.
Montrieul (Bois de), près Sermiers (Marne), 26, 27 note.
Mulot (Jean), prieur de Tours-sur-Marne, 115, 116.

Digitized by Google

N

Nanquette (l'abbé *J.*), édite D. Marlot, 65; en possède un exemplaire annoté, 144, 145.
Nervis Chastel (Prieuré de), D. Marlot y possède un bénéfice, 20, 116, 117. — (Nous n'avons pu découvrir où était situé ce prieuré, ni vérifier l'exactitude de ce nom.)
Noblet (Famille), alliances, armoiries, 97.
Notre-Dame (Chapitre), chanoines du nom de Marlot, 5, 7; annales, 43 note.

O

Orbais (Abbaye d'), 16, 44 notes.
Oudinet (Famille), alliée aux Marlot, 95 à 115.
Oudinet (D. Georges), trésorier de Saint-Remi, 115.
Oudinet (P.), approbation donnée à D. Marlot, 42, 62, 63.

P

Paris (Louis), bibliothécaire de Reims, travaux sur D. Marlot, 17, 43 44, note, 50, 55, 56, 64, 65, 70 note, 147.
Paris (Ville de), une branche des Marlot s'y fixe, 8, 103, 104.
Partout (D. A.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Paulin de Beauvais (le *P.*), capucin, sonnet, 55.
Péchenard (Mgr *P.-L.*), protonotaire apostolique, prononce l'éloge de D. Marlot, 74 à 94, 148.
Picard (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Pillois (Famille), alliances, armoiries, 99.
Pinchart, chanoine régulier, traducteur de D. Marlot, 46 note, 140, 141.
Porillon-Piérard, annaliste rémois, annote D. Marlot, 54.
Poter (Paul), peintre flamand, tableau de lui à Saint-Nicaise, 20, 29, 89.

Q

Quatresols (Gérard), avocat, reçoit un don de D. Marlot, 54; compose un sonnet, 55.

R

Rache (Nicolas de), imprimeur de D. Marlot à Lille, 38, 59, 60, 62, 63.
Rainssant (D. Firmin), bénédictin, 25 note.
Ravineau (Famille), 3.
Reims (Conseil de ville de), D. Marlot en est membre, 30 à 32, 42 note, 92; nom de Marlot donné à une rue de Reims, 70; exemplaire de D. Marlot offert à la ville, 139, 140.
Regnart (Guillaume), beau-frère de D. Marlot, 12 à 15, 95 à 115.
Regnart (D. Jean), religieux de Saint-Nicaise, 130; mort de la peste, 30 note.
Regnier (D. Colombain), prieur de Saint-Remi, 23, 88, 121 à 127.
Remi (Saint), son tombeau, ses translations, recherches par D. Marlot, 51, 54 à 55.
Requillart (François), censeur des livres, 62, 63.
Reusens (le chanoine), bibliothécaire de l'Université de Louvain, 61.
Richer (D.), religieux de Saint-Nicaise, 128.
Robert (Ulysse), recherches sur les bénédictins, 15, 16, 48, 148.
Rogier (Famille), armoiries et alliances, 96, 104.
Rogier (D. Guill.), religieux à Fives, 35 note.
Rogier (Jean), historien rémois, 31, 43 note, 46.
Rois de France (Sacre des), à Reims, 45, 51, 53, 54.
Roland (Famille), alliances, armoiries, 97, 103.
Rouen (Ville de), une branche de la famille Marlot s'y établit, 8, 100, 101.
Roussel (L.), censeur des livres, 60

Digitized by Google

Ruinart (D. Thierry), bénédictin rémois, son monument à Saint-Remi, 69, 71, 74, 78, 82.

S

Sacy (Marne), ses curés du nom de Marlot, 98, 99.
Saint-Basle (Abbaye de), à Verzy, exemplaire de D. Marlot, 41 note.
Sainte-Chapelle (la), de Paris, obtient la mense abbatiale de Saint-Nicaise, 21, 35, 36 notes; actes divers, 129, 133, 135.
Saint-Jacques (Eglise), voisinage des Marlot, 6.
Saint-Maur (Congrégation de), sa réforme, 21 à 29, 87; sa devise, 26; son installation à Saint-Nicaise, 120 à 132.
Saint-Nicaise (Abbaye de), histoire ms., par D. Champenois, 15, 39; bibliothèque, 18 note, 19, 20; abbés commendataires, 21; réforme de la congrégation de Saint-Maur, 22 à 26, 118 à 132; église, 27 à 29; prieuré de Fives, 33 à 38; service pour D. Marlot, 42; histoire ms. par D. Marlot, 55 à 59; monastère détruit, 79, 80; armoiries, 120; cartulaire, 129.
Saint-Pierre-le-Vieil (Paroisse), sépulture des Marlot, 9, 14, 106, 107.
Saint-Remi (Abbaye de), coûtre, 12, 114, 155; histoire ms., 51, 57 à 59.
Saint-Remi (Eglise de), monument de D. Marlot, 71 à 94.
Saint-Sixte (Paroisse), 12, 13, 98 note.
Saint-Symphorien (Chapitre de), chanoines du nom de Marlot, 7.
Saint-Thierry (Abbaye de), D. Marlot en est prévôt, 20, 22, 24.
Saint-Thomas (Prieuré de), en Argonne, 20, 117.
Saint-Vanne (Congrégation de), 22; tente de s'établir à Reims, 23 note, 87.
Sirmon (le *P.*), jésuite, prend des manuscrits à Saint-Nicaise, 18 note; édite Flodoard, 64.
Siron (D. Vincent), prieur de Saint-Thomas, 117.
Sixte (Saint), premier évêque de Reims, date de son arrivée, 47 note, 144.

T

Tarbé (Prosper), historien rémois, 70 note.
Tassin (D.), historien des bénédictins, 15, 16, 48, 148.
Tournay (Belgique), manuscrit, 16 note; parlement, 34 note; capitale des Nerviens, 56, 60, 137.
Tourneur (Mgr), protonotaire apostolique, son exemplaire de D. Marlot, 145.
Tours-sur-Marne (Prieuré de), D. Marlot en est sacristain, 20, 115, 116.

V

Varin (Pierre), archiviste, apprécie D. Marlot, 43, 46, 49 notes, 144, 147.
Villard (M. de), prieur de Fives, 130.
Villers-Allerand (Eglise de), legs, 108.
Virgile, son épitaphe, 1.

W

Wilquin (D.), grand prieur de Saint-Remi, 31 note.

Digitized by Google

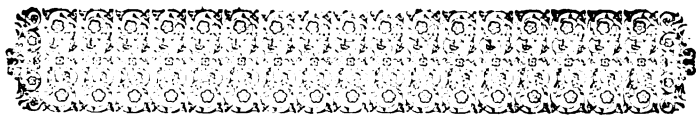

TABLE DES MATIÈRES

Pages

AVERTISSEMENT V

Au lecteur rémois V

CHAPITRE Ier. — Origine et famille de D. Marlot 1

CHAPITRE II. — D. Marlot grand prieur de Saint-Nicaise de Reims, services rendus à sa patrie 17

CHAPITRE III. — D. Marlot administrateur du Prieuré de Fives, sa mort, son épitaphe 33

CHAPITRE IV. — D. Marlot historien de Reims, ses œuvres manuscrites et imprimées 43

I. — Discours sur Gabriel de Sainte-Marie 52

II. — Le Théâtre d'honneur au Sacre des Roys 53

III. — Le Tombeau du grand saint Remy 54

IV. — Monasterii S. Nicasii initia et progressus 55

V. — Mémoires pour l'histoire de l'Abbaye de S. Remy. 57

VI. — Discussio an Tornacensis civitas Nerviorum caput sit 59

VII. — Apologie pour l'archevêque Hincmar 60

VIII. — Metropolis Remensis Historia 61

IX. — Histoire de la ville, cité et université de Reims... 64

CHAPITRE V. — Monument commémoratif de D. Marlot dans l'église Saint-Remi de Reims 69

Éloge de D. Marlot, prononcé par Mgr Péchenard 76

APPENDICE

Documents inédits et pièces justificatives.

I. — Généalogie de la famille Marlot (tableau et liste) 95

II. — Testaments de Perette Bignicourt, mère de D. Marlot, 1618 et 1624 105

Digitized by Google

Pages

III. — Accord entre Perette Bignicourt et ses enfants, 1619.. 112
IV. — Réception de Jean Marlot comme coûtre de l'abbaye de Saint-Remi, 1624 114
V. — D. Marlot et les prieurés de Tours-sur-Marne, de Nervis Chastel et de Saint-Thomas d'Argonne 115
VI. — Les causes du déchet de la régularité dans l'abbaye de Saint-Nicaise, note inédite de D. Marlot..... 118
VII. — Concordat pour l'introduction de la réforme de la Congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Nicaise, en 1634..... 120
VIII. — Installation des religieux réformés en 1635..... 127
IX. — La réforme à Saint-Nicaise, par D. Simon Champenois 131
X. — Traité passé entre D. Marlot et Fr. Bernard, imprimeur à Reims, pour l'édition du *Théâtre d'Honneur*, 1642 132
XI. — Documents sur l'administration de D. Marlot au prieuré de Fives, de 1660 à 1667, tirés des Archives du Nord. 133
XII. — Description dn prieuré de Fives en 1673, par D. Simon Champenois 137
XIII. — L'Histoire de D. Marlot offerte au Conseil de Ville de Reims en 1754 139
XIV. — Traductions de l'Histoire de D. Marlot par J. Maillefer et autres, à la Bibliothèque de Reims..... 140
XV. — Exemplaires annotés de l'Histoire de D. Marlot au Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque de Reims. 143
XVI. — Bibliographie des ouvrages concernant la vie et les œuvres de D. Marlot..... 145

Digitized by Google

ILLUSTRATIONS

Pages

1. — Armes de Reims, d'après Baussonnet..... 11
2. — Fac-similé de l'écriture de D. Marlot *(Planche)*..... 2
3. — Armoiries de D. Marlot (grand modèle)..... 4
4. — Armoiries de Nicaise Marlot..... 5
5. — Épitaphe de Nicaise Marlot..... 11
6. — Emblème de la Congrégation de Saint-Maur..... 26
7. — Portail de Saint-Nicaise..... 27
8. — Épitaphe de Fives..... 40
9. — Autre épitaphe..... 41
10. — Frise de l'Hôtel de Ville de Reims..... 67
11. — Frise de Saint-Symphorien..... 69
12. — Inscription commémorative de D. Marlot dans l'église Saint-Remi de Reims..... 73
13. — Armoiries de D. Marlot (petit modèle)..... 73
14. — Jeton de l'Académie de Reims..... 75
15. — Armoiries de Reims (XVe siècle)..... 94
16. — Généalogie de la famille Marlot *(Planche)*..... 94
17 à 28. — Armoiries de douze familles rémoises alliées aux Marlot..... 95 à 104
29. — Armoiries de l'abbaye de Saint Remi..... 114
30. — Armoiries de l'abbaye de Saint-Nicaise..... 120
31. — Reliures du moyen âge..... 148
32. — Armoiries du Chapitre de Reims..... 156

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

1re PARTIE

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par M. PIÉTON, président annuel 1

Compte rendu des Travaux de l'année 1891-1892, par M. Henri JADART, secrétaire général 11

Rapport sur le Concours de Sciences et d'Industrie, par M. LAJOUX, membre titulaire 31

Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. THIRION, membre titulaire 41

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. l'abbé BROYÉ, membre titulaire 51

Fleurs roses et Fleurs sombres, par M. Clovis TISSERAND, lauréat 63

Exposition de Géologie, organisée à l'occasion de la Séance publique de l'Académie, par la *Société d'Étude des Sciences naturelles*, rapport de M. Ad. TUNIOT, président de cette Société 67

Prix et Médailles décernés dans la Séance publique du 7 juillet 1892 71

Programme de la Séance publique du 7 juillet 1892 73

Programme des Concours ouverts pour les années 1893 et 1894 75

Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims au 1er décembre 1892 79

Liste des ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1891-92 83

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE

Pages

Habitations ouvrières, par M. Ed. Lamy, membre titulaire... 91

LITTÉRATURE

Cybèle, poème de M. Alfred de Tanouarn, par M. P. Soullié, membre titulaire 119

Un poète russe, Nadsone, par M. Lucien Ponsinet, membre correspondant..... 125

Éloge de Tronson du Coudray, par M. Duméril, lauréat du Concours d'Histoire en 1892, membre correspondant de l'Académie de Reims..... 143

ARCHÉOLOGIE

Une église champenoise en Bas-Poitou au XIe siècle, compte rendu d'un Mémoire de M. J. Berthelé, membre correspondant, par M. L. Demaison, membre titulaire..... 195

Description des Tableaux de la Chapelle des Frères des Écoles chrétiennes de Reims, par M. l'abbé Ch. Cerf, membre titulaire 201

2e PARTIE

HISTOIRE

Dom Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise, historien de Reims, par M. Jadart, secrétaire général. 1 à 94

Généalogie de la famille Marlot, et Documents sur la vie et les œuvres de D. Marlot..... 95 à 158

PLANCHE

Fac-similé de l'écriture de D. Malot 2

33462 — Reims, Imprimerie de l'Académie (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06442 1277

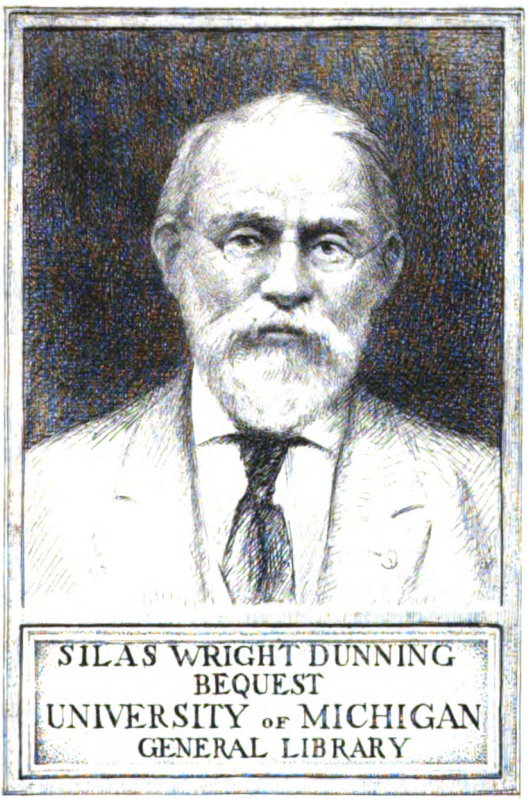

Digitized by Google

Digitized by Google